



HAL
open science

Entre préservation de l'environnement et attentes sociales, les enjeux de la gestion des cimetières : état des lieux de la gestion des cimetières en Sarthe

Paola Granier

► To cite this version:

Paola Granier. Entre préservation de l'environnement et attentes sociales, les enjeux de la gestion des cimetières : état des lieux de la gestion des cimetières en Sarthe. Sciences du Vivant [q-bio]. 2019. dumas-02380933

HAL Id: dumas-02380933

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02380933>

Submitted on 26 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

2018-2019

Master Géographie Aménagement Environnement Développement
Parcours Paysage Environnement Participation Société

Entre préservation de l'environnement et attentes sociales, les enjeux de la gestion des cimetières



Etat des lieux
de la gestion
des cimetières
en Sarthe

Granier Paola

Sous la direction de Mme
BEAUJOUAN Véronique

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Je souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des membres de l'équipe du CAUE 72 pour l'accueil qui m'a été fait, pour leurs conseils qu'ils m'ont prodigués et pour leur bonne humeur.

Je remercie tout particulièrement Céline LEVRARD, ma maître de stage, pour m'avoir offert l'opportunité de découvrir le CAUE sous différents aspects.

Je tiens également à remercier Véronique BEAUJOUAN, ma tutrice de stage, pour ses réponses et ses conseils dans la rédaction de ce mémoire. Ainsi que l'ensemble de l'équipe pédagogique pour ses enseignements au cours de cette année scolaire.

Je remercie Micheline ALLÉE-GARNIER pour sa relecture attentive.

Sommaire

I- LE CIMETIERE, ESPACE ANCIEN EN MUTATION

1. L'histoire des cimetières en France

2. Les paysages funéraires

- .2.1. Le paysage funéraire, cimetières minéraux
- .2.2. Paysage funéraire, cimetières végétalisés
- .2.3. Évolution végétale des cimetières
- .2.4. La représentation des cimetières
 - .2.4.1. Cimetières, lieux de calme
 - .2.4.2. Cimetières, lieux de tristesse
 - .2.4.3. Cimetières urbains et cimetières ruraux

3. L'espace cimetière en 2019, cadre juridique et usage d'un espace en mutation

- .3.1. Législation actuelle de la gestion et de l'aménagement des cimetières
 - .3.1.1. L'aménagement des cimetières
 - a) Création d'un cimetière
 - b) Équipement du cimetière
 - .3.1.2. La gestion des cimetières
- .3.2. Les usages des cimetières
 - .3.2.1. L'écologie au cimetière- la biodiversité entre les tombes
 - .3.2.2. Usages récréatifs - la question du cimetière-parc
- .3.3. Les défis actuels des cimetières
 - .3.3.1. Mobilité des familles,
 - .3.3.2. Évolution des cérémonies
 - .3.3.3. La question des carrés confessionnels
 - .3.3.4. L'approche écologique
 - .3.3.5. Le problème de place

II- ÉTAT DES LIEUX DE LA GESTION DES CIMETIERES : CONNAITRE, COMPRENDRE POUR MIEUX CONSEILLER

4. Apport des recherches bibliographiques, un sujet actuel mais peu abordé

5. Comprendre les grandes tendances : réalisation et traitement d'un questionnaire

- .5.1. Elaboration de l'enquête
 - .5.1.1. Format de l'enquête
 - .5.1.2. Composante de l'enquête
 - .5.1.3. Suivi du questionnaire
- .5.2. Traitement des résultats
 - .5.2.1. Collectivement
 - .5.2.2. Individuellement
- .5.3. Profil des cimetières sarthois
 - .5.3.1. Fonctions des cimetières
 - .5.3.2. Ambiance des cimetières
 - .5.3.3. Les évolutions des cimetières
 - .5.3.4. Entretien des cimetières
- .5.4. Retours critiques sur le questionnaire

6. Découvrir des cas particuliers : réalisation et traitement d'entretiens

- .6.1. Préparation en mené des entretiens
 - .6.1.1. Choix des enquêtés
 - .6.1.2. Préparation de la grille d'entretien
 - .6.1.3. Déroulé des entretiens
- .6.2. Traitement des résultats des entretiens
- .6.3. Les grandes tendances
- .6.4. Retours critiques sur les entretiens

7. Un autre regard sur le cimetière, échange avec une artiste plasticienne

8. Transmettre les résultats d'une étude : les rendus au CAUE

- .8.1. Elaboration des fiches cimetière
- .8.2. Elaboration de la base de données SIG
- .8.3. Elaboration du dossier bilan

III- PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES CIMETIERES

9. Un changement de pratiques pour faciliter la gestion

- .9.1. Changer de pratique, oui, mais par quoi remplacer les produits phytosanitaires ?
 - .9.1.1. Le désherbage thermique et mécanique
 - .9.1.2. L'imperméabilisation
- .9.2. Végétaliser les cimetières pour ne plus désherber
 - .9.2.1. Un changement dans la façon de travailler
 - .9.2.2. L'entre-tombe, un espace posant question
 - .9.2.3. La réflexion préalable

10. L'acceptation de la flore spontanée, un travail de pédagogie indispensable

- .10.1. L'évolution des remarques
- .10.2. Origine de ces réactions
- .10.3. Eviter le sentiment d'abandon des cimetières
- .10.4. Une communication indispensable
- .10.5. Une bonne visibilité des techniques de gestion
- .10.6. Impliquer la population dans le projet de réaménagement

11. Aller encore plus loin, faire du cimetière un lieu de vie

- .11.1. L'aménagement du cimetière
 - .11.1.1. Créer un cadre végétal
 - .11.1.2. Investir le cimetière de nouvelles pratiques
 - .11.1.3. Amener de la vie au cimetière

12. Pollutions et nouvelles pratiques écologiques du secteur funéraire

- .12.1.1. Des pratiques polluantes mais peu remises en question
- .12.1.2. Evolution du secteur funéraire, quel sera le cimetière de demain ?

Dans le cadre de ma formation en deuxième année de master GAED PEPS en co-accréditation entre l'université d'Angers et Agrocampus Ouest, j'ai réalisé un stage au CAUE de la Sarthe (72), sur la thématique de la gestion des cimetières, durant la période du 4 mars au 31 août 2019.

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) est une association "loi 1901" issue de la loi sur l'architecture de 1977 et créée à l'initiative du président du département. Cette association est présente dans la plupart des départements. Elle se base sur 4 missions : informer, sensibiliser, conseiller et former. Et 4 principes : Indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers ; Recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches ; Pluridisciplinarité dans l'approche, l'analyse et le traitement des problèmes ; Volonté d'animer en partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement des territoires.

Le CAUE réalise des études et conseille les collectivités et les particuliers pour leurs aménagements. Il met également en place diverses actions sur les thématiques qui le concernent (paysage, urbanisme architecture et patrimoine), afin d'apporter un éclairage, de sensibiliser ou d'informer sur un sujet.

La demande émanant du CAUE était d'établir un état des lieux de la gestion des cimetières sarthois, afin de préparer une journée d'information et d'échange destinée aux élus et techniciens espaces verts sur cette thématique, journée qui se tiendra en 2020. Elle prend place dans le cadre d'un événement intitulée « Jardiner sa ville ou son village », organisé par le CAUE tous les ans sur des thématiques paysagères différentes.

J'ai choisi cette structure car le travail au sein d'une association me permettait de compléter mon expérience passée, tout en appliquant les méthodes d'enquête à une problématique paysagère actuelle. Cela a également été l'occasion de participer à l'ensemble des activités de la structure durant 6 mois, j'ai ainsi pu comprendre son fonctionnement et ses ambitions.

Afin de répondre à la demande du CAUE, j'ai mis en place une enquête auprès des collectivités, permettant d'avoir une vision globale de la gestion actuellement menée sur le département. Je voulais également connaître, à travers cet outil, l'image qu'ont les gestionnaires de la flore spontanée au sein de l'espace cimetière. J'ai ensuite mené des entretiens avec des gestionnaires de cimetières (élus et/ou techniciens) afin d'approfondir ces questionnements et découvrir des cas particuliers sur lesquels appuyer l'étude.

Cette étude a permis de collecter un grand nombre de données à travers le questionnaire, puis de mettre en lumière des exemples précis grâce aux entretiens. Et cela afin d'en faire un bilan exploitable par le CAUE lors de la préparation de son évènement. Cela a également mené à la réalisation de « Fiche cimetières », regroupant les données connues pour chaque cimetière. Enfin une base de données SIG a été réalisée, permettant la visualisation spatiale des résultats, ainsi qu'une base de données photographiques, exploitable par le CAUE.

Tout au long de cette étude, nous nous sommes demandé :

Dans un contexte de diminution progressive de l'usage des produits phytosanitaires dans l'espace public, et notamment les cimetières, quels sont les enjeux auxquels doivent faire face les communes et quelles solutions peuvent-elles adopter pour concilier respect des défunts et biodiversité ?

Afin de répondre à cette problématique, dans un premier temps, nous rentrerons dans le détail de notre objet d'étude : le cimetière. À travers son histoire, ses paysages, ses perceptions, sa législation, ses usages et défis actuels, nous dresserons un tableau de ce qu'est un cimetière actuellement, et quelles évolutions le touchent.

Suite à cela, nous détaillerons la méthodologie qui a accompagné l'étude, afin de comprendre comment elle a été réalisée, quels en ont été les résultats et les biais. Nous évoquerons également la façon dont cette étude a été remise à la structure d'accueil.

Enfin, Nous évoquerons les perspectives d'évolution des cimetières, au regard des résultats de l'étude et de nos recherches bibliographiques.

I- Le cimetière, espace ancien en mutation

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un cimetière ? Le Larousse nous parle d'un "terrain où l'on enterre les morts" en se basant notamment sur l'étymologie du latin ecclésiastique *cimiterium*, du grec koimêtêrion, "lieu où l'on dort".

Chaque peuple, chaque civilisation a sa propre façon de "gérer" les défunts selon les croyances qui sont associées à la mort. Ce qui aboutit à des paysages funéraires variés, tantôt minéraux, tantôt végétaux, et toutes les possibilités intermédiaires. Nous retrouvons, par exemple, des cimetières jardins, enherbés et plantés suivant une composition paysagère dans les pays Anglo-saxons ; des cimetières forêts où les tombes sont abritées dans des sous-bois, dans les pays Germanique ; ou encore des cimetières intégralement minéraux, où les sols rocheux ne permettent pas de creuser des tombes, dans les régions méditerranéennes, ceci, en ne citant que des exemples Européens.

Par la suite nous développerons les changements qu'ont pu connaître les cimetières français dans l'histoire. Puis, nous évoquerons les paysages funéraires et leurs perceptions. Enfin nous aborderons les cimetières d'aujourd'hui, à travers la législation qui s'y attache, les usages et les évolutions que ces lieux connaissent actuellement. Ces éléments permettent de comprendre le contexte général dans lequel se déroule notre étude.

Nous évoquerons les cimetières à l'échelle Française, bien que certaines données soient sans doute transposables en dehors des frontières nationales. Nous avons choisi de nous limiter à ce cadre géographique du fait que la majorité des informations récoltées s'y réfèrent, mais également, afin de ne pas nous écarter des limites géographiques de la suite de cet écrit, qui seront celles du département Sarthois. Néanmoins, des communes extérieures à ce territoire pourront trouver des problématiques communes aux leurs, et, peut-être, des éléments de réponses pour leur propre cimetière.

1. L'histoire des cimetières en France

L'historique des cimetières qui va suivre se base principalement sur les ouvrages Naissance, vie et mort des cimetières de Pascal MOREAUX et Dernière demeure de Robert AUZELLE. Cela nous permet de poser le contexte historique du lieu cimetière, afin de comprendre l'état et l'image actuelle de celui-ci en France. Les documents faisant référence à l'histoire des cimetières en France se basent le plus souvent sur ceux de Paris, les exemples y feront beaucoup référence. Mais nous pouvons supposer que les autres villes du pays ont vu des phénomènes similaires, à échelle plus réduite.

Les études archéologiques nous montrent que les rites funéraires sont une pratique ancienne, les hommes de la préhistoire honoraient leurs morts et les enterraient avec des offrandes (armes, crânes

d'animaux, etc.). Mais c'est avec la sédentarisation au Néolithique, que les tombes, souvent collectives, vont se rassembler sur un seul site, au lieu d'être dispersées, les inhumations se font à proximité des habitations.

Au fil du temps la pratique de la crémation des corps se développe et des « champs d'urnes » font leur apparition, les sépultures deviennent individuelles, leurs formes et aspects sont alors très variés.

A l'époque Gallo-Romaine une loi interdit les inhumations à l'intérieur des cités, la « ville des morts » ou nécropole, est séparée de celle des vivants. Les tombes sont souvent regroupées dans des jardins ou des vergers, ou encore le long des routes pour les personnalités, afin d'être vues et honorées.

Avec l'ère chrétienne, l'inhumation des corps va être préférée à l'incinération. La tradition voulant que l'inhumation se fasse à proximité, ou dans les édifices religieux, les sépultures vont se retrouver à nouveau au cœur des villes.

Durant le Moyen-Âge, les cimetières sont des lieux de vie autant que de mort, on y fait paître les animaux, on y commerce, on les traverse pour assister aux offices. Mais les cimetières vont alors faire parler d'eux, les grandes épidémies vont faire énormément de morts qui vont se retrouver entassés dans des fosses communes, laissées ouvertes jusqu'à remplissage total.

Au XVIIIème des protestations émergent de la population en réaction aux odeurs qui se dégagent des cimetières et des édifices religieux. Le parlement tente en mai 1765 de déposer un arrêt pour transférer les cimetières hors des villes, mais l'Eglise s'y oppose.

En 1776, une déclaration royale met fin à l'inhumation dans les sous-sols des églises pour raison d'hygiène. C'est un incident en mai 1780 qui va provoquer une vague de transferts des cimetières hors des villes. Le cimetière des Innocents, à Paris, va voir sa fosse commune « déborder » dans les rues voisines suite à l'effondrement d'un mur. Les cimetières "intra-muros" sont rasés et des nouveaux sont construits hors des murs. Les catacombes de Paris sont utilisées alors pour recueillir les ossements exhumés.

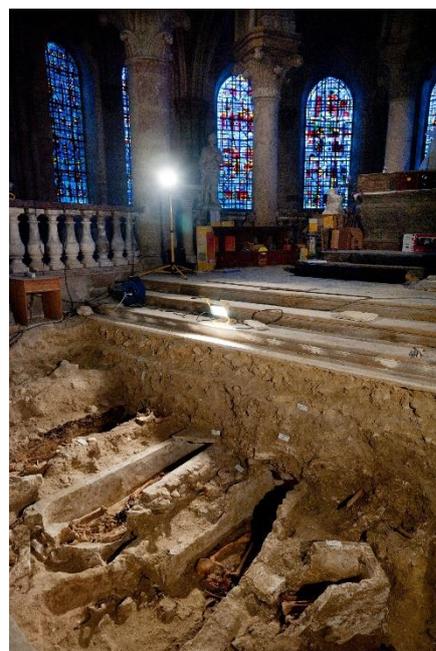


Figure 1 - Chantier de fouille de l'Eglise de Gonesse (95), les tombes dans l'église. Source : INRAP.fr

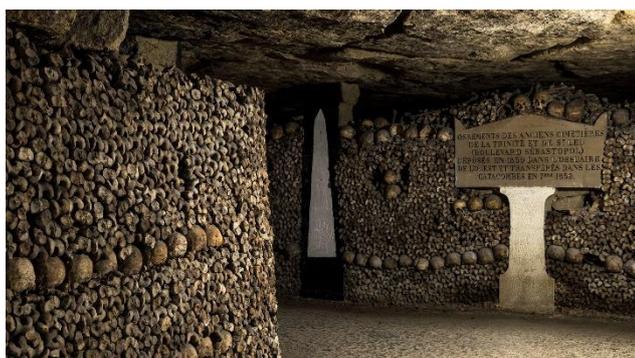


Figure 2 - Les catacombes de Paris. Source catacombes.parsi.fr

La révolution Française est un nouvel événement marqué par un nombre important de décès : les exécutions quasiment permanentes vont nécessiter une gestion des corps au plus vite et les inhumations vont encore une fois se retrouver dans les villes.

En 1804, le décret impérial dit de Prairial va réglementer les cimetières à travers un système de rotation tous les 5 ans (temps de décomposition des corps), les fosses individuelles deviennent la règle et les concessions font peu à peu leur apparition. Mais ce n'est qu'en 1843 qu'elles sont encadrées par une ordonnance et que le système de concession quinquennale, trentenaire ou perpétuelle apparaît, d'abord réservées aux plus riches, elles deviendront vite la norme sociale. Les proches s'approprient les cimetières en jardinant les tombes, le paysage du cimetière est inspiré des goûts en termes de jardin, à la Française ou à l'Anglaise. Le cimetière du Père Lachaise va souvent servir de référence dans ce domaine.

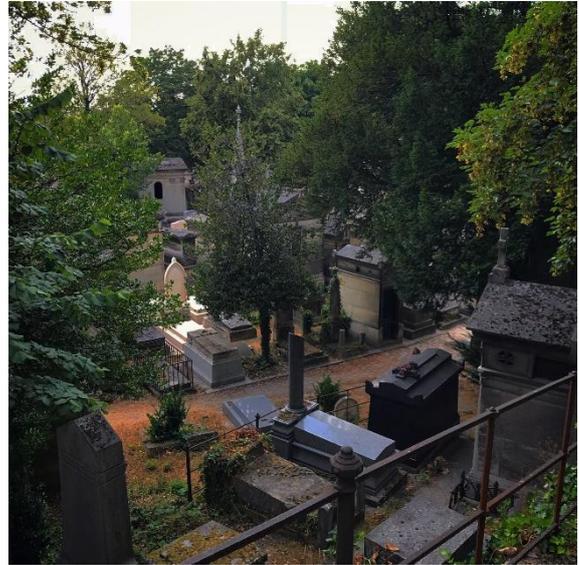


Figure 3 - Cimetière du Père Lachaise à Paris.
Auteur Médéric Bastard

Très vite la problématique du manque de place apparaît, les concessions bloquant une partie du terrain, les cimetières vont devoir s'agrandir. Les villes vont, elles aussi, se développer, et vont à nouveau entourer les cimetières. Mais cette fois, impossible de les déplacer, les mentalités ont changé et les projets de transfert des cimetières hors de Paris sont abandonnés.

Les Guerres Mondiales vont être à l'origine de la création des cimetières militaires et des carrés militaires, aménagés de façon sobre et uniforme. C'est également suite aux guerres mondiales, et à la recherche sur les armes chimiques que l'usage des pesticides organiques de synthèse va se développer.



Figure 4 - Cimetière militaire Américain en Normandie.
Auteur Paola Granier

Bien que des produits minéraux ou organiques soient déjà utilisés depuis la Grèce antique dans les cultures contre les ravageurs (arsenic, soufre, plantes aux propriétés toxiques), l'utilisation des pesticides va se généraliser à l'agriculture, à l'industrie, à la vie domestique et à l'entretien des voiries. C'est à ce moment-là, il y a moins de 80 ans, que les pesticides ont fait leur entrée dans les cimetières, qui avant cela, n'avaient pas du tout le même aspect,

comme on peut le voir sur la carte postale ancienne ci-dessous. Ensuite, selon *L'Encyclopédie de L'Agora* "La consommation de pesticides a doublé tous les dix ans entre 1945 et 1985."¹

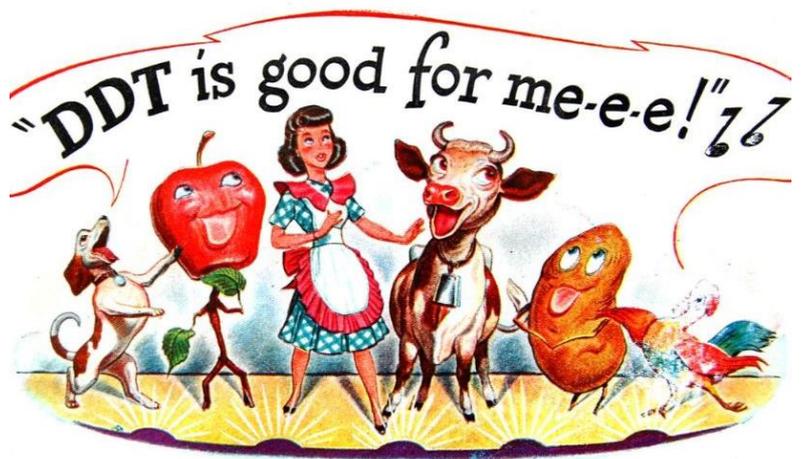


Figure 5 - Ancienne publicité pour le DDT parue dans le Time Magazine en juin 1947. Source www.southernspaces.org



Figure 6 - Carte postale ancienne du cimetière de Gouarec (22). Le cimetière paraît très végétalisé. Source www.geneanet.org

Dans les cimetières, de nouveaux aménagements funéraires se développent, notamment avec le retour timide de la crémation dans les us et coutumes. Crémation qui représentait 36,2%² des pratiques funéraires en France en 2016, et qui se développe de plus en plus.

Pour Frédérique GARNIER, paysagiste, anciennement enseignante à Agrocampus Ouest, interrogée par Plante&cité en 2011 et citée dans Cimetières : aménagements et gestion limitant le recours aux pesticides - Actes de journée technique "Nos cimetières sont le reflet de notre société, le 18ème siècle a externalisé des centres bourgs les cimetières, le 19ème les a rationalisés (organisation de l'espace en carré), le 20ème les a standardisés (uniformisation des sculptures, etc.) ; le 21ème cherche de

¹ L'Encyclopédie de L'Agora, dossier pesticides Brève histoire de l'utilisation des pesticides : du soufre au glyphosate en passant par le DDT

² Nouvel Obs, Obsèques : pourquoi un tiers des Français préfèrent la crémation Thierry Noisette 08 juillet 2018

nouveaux horizons et tente de réintroduire la nature auprès des tombes.”³ Voilà un résumé de cette histoire des cimetières qui nous a conduits aux paysages funéraires d’aujourd’hui.

2. Les paysages funéraires

Les paysages des cimetières sont divers, néanmoins deux grandes catégories se présentent à nous : les cimetières minéraux, dits “traditionnels” et les cimetières végétaux, parfois appelés “paysagers”, “cimetières-parc”, etc. Il nous a semblé intéressant de présenter ces deux ambiances très différentes, pour un même type de lieu, afin de montrer ce à quoi peut ressembler un cimetière aujourd’hui. Suite à cela nous reviendrons sur le cadre végétal et ses évolutions dans les espaces funéraires.

Cette analyse paysagère des cimetières se base sur les visites qui ont été réalisées dans différents lieux de sépultures sarthois ou hors département, mais également sur des éléments de la bibliographie. Il faut rappeler que l’analyse paysagère est réalisée en se basant sur des sensations et ressentis personnels, qui n’engagent que l’auteur de ce texte.

Quelle que soit l’ambiance du cimetière, leurs abords gardent un aspect très similaire. Ils sont le plus souvent caractérisés par de hauts murs les entourant, seuls éléments visibles du lieu, et pour ceux qui ne se sont jamais aventuré au-delà de ces murs, c’est leur seule image du cimetière. Ces murs protègent et isolent le cimetière de son environnement, mais c’est aussi ce qui l’enferme et l’enclave. Certains cimetières ont des murs plus bas (1m50 au lieu de 2m), des grillages doublés de haies, ou encore des configurations topographiques particulières. Cela permet d’amener de la transparence entre ce site et ce qui l’entoure, et ainsi d’alléger cette impression d’espace reclus, hors du temps et de la vie. Le seul moyen d’entrer en ces lieux est de passer par un immense portail, souvent grinçant.

.2.1. Le paysage funéraire, cimetières minéraux

Les cimetières dits “traditionnels”, sont majoritairement sur sable, ils se composent d’une allée principale et centrale le découpant en deux parties, parfois une croix où un monument prend place au croisement de cette allée et d’une seconde qui lui est perpendiculaire. De part et d’autre, des tombes alignées se suivent et se ressemblent, entrecoupées de petites allées secondaires, elles semblent s’étaler indéfiniment. Ce long linéaire, sans coupure visuelle autre que les monuments funéraires, nous isole et nous donne un sentiment de vulnérabilité, comme dans un vaste espace ouvert où rien ne nous

³ Cimetières : aménagements et gestion limitant le recours aux pesticides, actes de journée technique Plante&cit  Caroline GUTLEBAN, Christelle CORRE, Marc HOUDON 24 mai 2011

protège, le regard cherche une accroche, telle une bouée de sauvetage. La présence d'arbres, ou de monuments funéraires plus imposants (caveaux familiaux, chapelles, etc.) apporte un point de repère dans cet océan de granit. La composition révèle une certaine rigidité purement fonctionnelle rappelant les paysages résidentiels des lotissements, comme on peut le voir sur cette vue aérienne du cimetière de Sablé-sur-Sarthe (72).

Ces photographies montrent cette organisation très semblable d'un cimetière à l'autre.

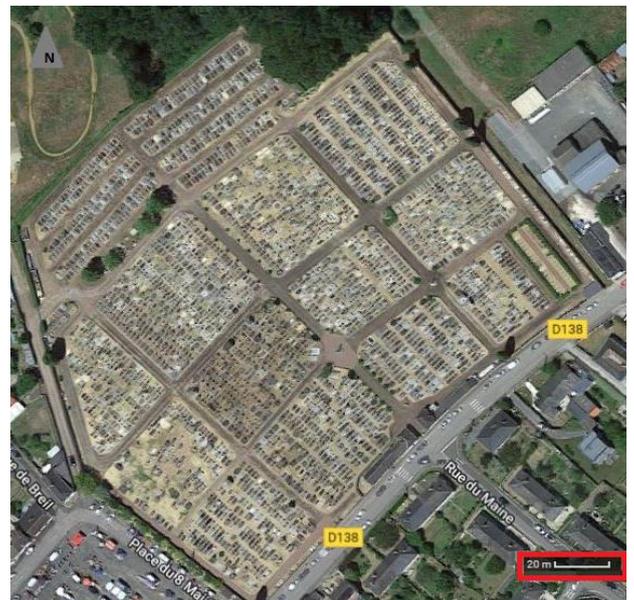


Figure 7 - Vue aérienne du cimetière de Sablé-sur-Sarthe. Source Google Map



Figure 8 - Cimetière de Malicorne. Auteur Paola Granier



Figure 9 - Cimetière de Luché Pringé. Auteur Paola Granier



Figure 11 - Cimetière de Noyen-sur-Sarthe. Auteur Paola Granier



Figure 10 - Cimetière de Montval-sur-Loir. Auteur Paola Granier

Les nouvelles concessions présentent une redondance dans l'uniformité des matériaux, le granit poli brille sous le soleil dans toutes ses nuances du gris au brun en passant par le noir. Parfois une originalité se cache dans la forme du monument, un dauphin ici, un camion là... Ou dans le choix de réalisation, imitation de plage avec sable et coquillage, gazons synthétiques... Mais cela se fond dans le décor et apporte peu d'aide dans l'aspect minéral et sec des lieux. Quelques résistants face au minéral, végétalise leurs tombes directement dans le sol sans plaques tel de grandes jardinières, mais ils sont bien minoritaires.



Figure 12 - Cimetière de Noyen-sur-Sarthe. Les pierres tombales en granit poli. Auteur Paola Granier

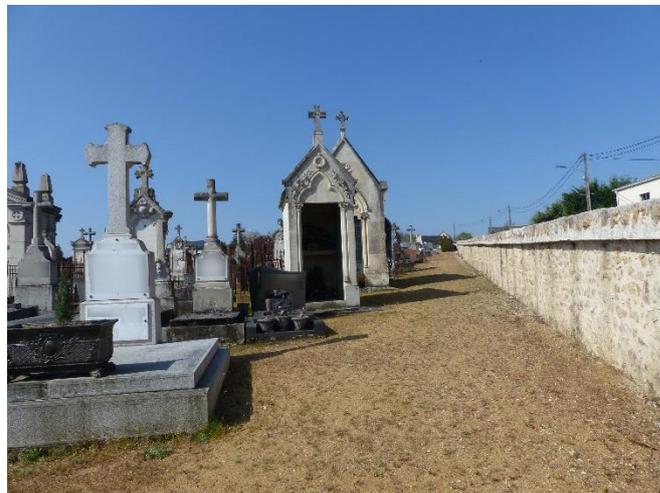


Figure 13 - Cimetière de Yvré-L'Évêque. Partie ancienne. Auteur Paola Granier

A côté de cela l'ancien cimetière s'étend ; tout aussi minéral, il apporte un peu de sobriété grâce à ses monuments de pierres rugueuses, sur lesquels le temps et les intempéries ont parfois éliminé toute inscription. Dans certains cimetières c'est un espace de patrimoine funéraire, ou les traditions ou originalités des temps jadis s'observent, comme on peut le voir ci-dessous :



Figure 16 - Cimetière de Aubigné-Racan. Auteur Paola Granier.



Figure 15 - Cimetière de Noyen-sur-Sarthe. Auteur Paola Granier



Figure 14 - Cimetière de Sablé-sur-Sarthe. Auteur Paola Granier

L'espace cinéraire, s'il existe, offre souvent un répit dans le paysage minéral, une pelouse, quelques plantations y sont, la plupart du temps, mis en place. Mais là encore, ce sont les mêmes granits qui composent les monuments, les mêmes dans chaque cimetière, comme un copier-coller dû au catalogue des entreprises du funéraire.



Figure 18 - Cimetière de Saint-Pavace, espace cinéraire. Auteur Paola Granier



Figure 17 - Cimetière de Luché-Pringé. Espace cinéraire. Auteur Paola Granier

Robert AUZELLE décrit le cimetière minéral ainsi, dans son ouvrage Dernière demeure (1969), "Monuments entassés de granit, de marbre ou de matériau reconstitué, cette foire disparate aux solides géométriques a l'air d'un champ de pierres taillées avec lesquelles avait jonglé au hasard un Deucalion⁴ de la mort. Pas d'arbres, pas de fleurs, si ce n'est celles, qui, parcimonieuses, jonchent les tombes familiales. Encore les arbres sont-ils des essences dites "funéraires", c'est à dire des essences méditerranéennes qui souffrent souvent d'inadaptation et d'anémie- ce qui convient peut-être à la place qui leur est chichement dispensée."



Figure 19 - Cimetière de Sablé-sur-Sarthe, "Champs de pierre taillées". Auteur Paola Granier

⁴ Héros grecque ayant survécu au déluge voulu par Zeus

Les cimetières minéraux offrent un paysage assez sec, dénué d'ombre et de fraîcheur végétale. Les couleurs sont brunes, grises et noires, le sable apporte parfois d'autres nuances, du blanc au jaune. La vue, toujours dégagée, sur des alignements de tombes rappelle à chaque instant l'usage premier du lieu. Ils se ressemblent souvent, bien que la disposition s'adapte à l'espace, rares sont les cimetières avec une identité propre et définie. Si l'ancien cimetière offre l'intérêt du patrimoine funéraire, les parties récentes n'ont pas le même attrait.

.2.2. Paysage funéraire, cimetières végétalisés

Robert AUZELLE, dans son livre Dernière demeure (1969), présente plusieurs types de cimetières qu'il a pu identifier :

- **Le cimetière parc**, ou Park cemetery, originaire d'Amérique et composé comme un jardin à l'Anglaise avec sa végétation riche.
- **Le cimetière forestier**, venant d'Europe du nord, évoquant à la fois le romantisme Allemand et la mythologie de l'arbre, selon l'auteur. La forêt sert de cimetière et est accompagnée d'œuvres architecturales.
- **Le cimetière architectural** présenté comme une composition basée sur des ensembles de tombes délimitées par des haies ou des arbres taillés, organisé sur des terrasses à la façon des jardins provençaux, avec la perspective comme base de composition.
- **Le cimetière paysager** décrit comme une "solution paysagiste un peu hybride" qui grâce à un accompagnement végétal crée des paysages propices au recueillement. Ce type de cimetières semble être mis en avant par l'auteur comme la meilleure alternative pouvant s'adapter au contexte Français.

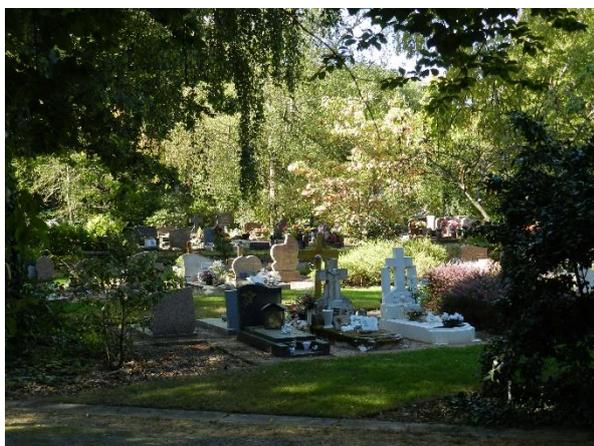


Figure 20 - Cimetière-parc de Nantes. Auteur Paola Granier

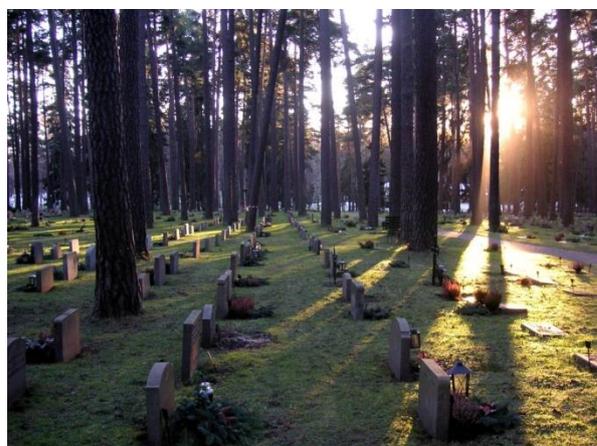


Figure 21 - Cimetière forestier de Stockholm. Auteur Holger Ellgaard (photographe amateur)

Selon lui, une distinction s'opère entre cimetière parc, cimetière architectural, au sens végétal, et cimetière paysager. Tout au long de notre étude, ces trois types de cimetières ont été traités dans une catégorie commune qui pourrait être nommée "Cimetière végétalisé", le degré de végétalisation et la

composition générale pouvant évidemment varier et changer le paysage du cimetière. Cependant les cimetières végétalisés restant assez rares sur le territoire d'étude du département sarthois, nous n'avons pas eu à les distinguer plus que cela. Quant aux cimetières forestiers, ils sont, à notre connaissance, totalement absents de cet espace géographique. Plus présents dans la région du nord-est de l'Europe, nous n'y avons pas été confrontés.

Les cimetières végétalisés sont donc, contrairement aux cimetières minéraux à dominance végétale. Le plus souvent enherbés, ils peuvent être également plantés, plus ou moins selon la volonté de la commune. Quand certains prennent l'aspect de grands parcs arborés et fleuris, d'autres se contentent d'une haie et de quelques massifs. Si ce cadre végétal est assez dense, cela peut conférer au lieu, un aspect intimiste, où la vue est limitée à des petits groupements de concessions. Dans tous les cas, la végétation permet de créer une ambiance paisible. Le cimetière prend alors une dimension plus humaine, quelle que soit sa surface. Pour Robert AUZELLE, le cimetière, à travers son accompagnement végétal, peut favoriser la méditation, il pense que dans un cadre végétal sobre les familles seraient plus enclines au recueillement.



Figure 22 - Nouveau cimetière de Auvers-le Hamon.
Auteur Paola Granier

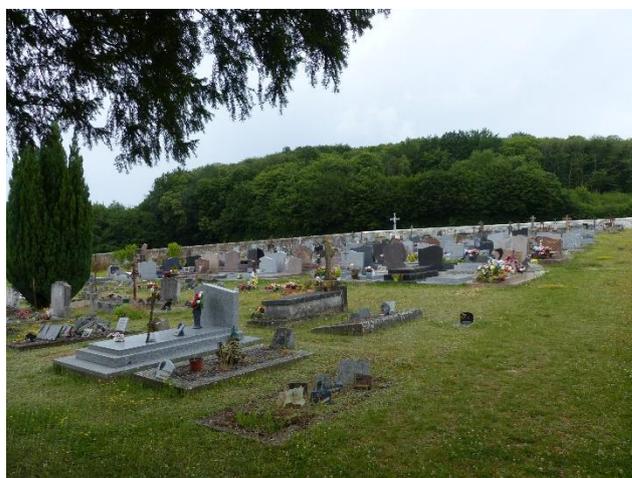


Figure 24 - Cimetière de Flée. Auteur Paola Granier



Figure 23 - Cimetière de Coulaïne.
Auteur Paola Granier

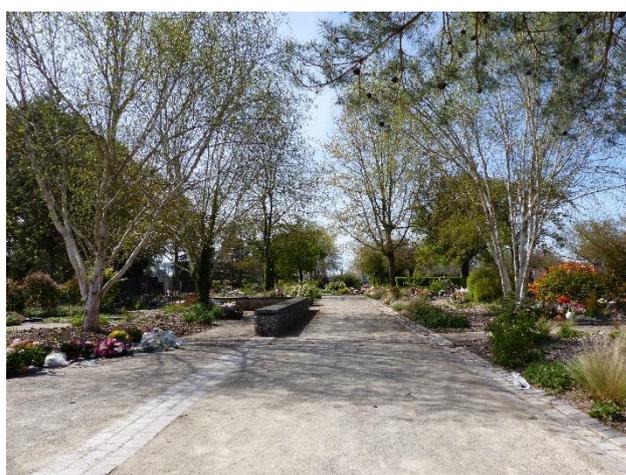


Figure 25 - Cimetière sud du Mans.
Auteur Paola Granier

Au-delà de cela, leur composition générale est relativement la même, une allée principale les traverse, des allées secondaires la rejoignent et desservent les différents espaces du cimetière. Cependant, le choix est parfois fait d'une composition plus en courbes, moins stricte, où la vue est coupée par des écrans végétaux et dans laquelle le cheminement semble moins prédéterminé, comme on peut le voir dans certaines parties du plan du cimetière-parc de Nantes.



Figure 26 - Plan du cimetière Parc de Nantes. Source jardins.nantes.fr

La palette des couleurs est ici bien plus développée. Car si on retrouve les mêmes monuments de granit poli brun, noir et gris, la présence du végétal offre toutes ses possibilités de coloris. Le vert est évidemment prédominant et apporte sa fraîcheur. Mais si le choix a été fait d'implanter des végétaux qui fleurissent ou qui possèdent un feuillage coloré, alors tout est possible. Cela amène des variations dans le paysage et permet de ramener le cycle des saisons dans le cimetière, à travers les floraisons printanières ou la chute des feuilles automnales.

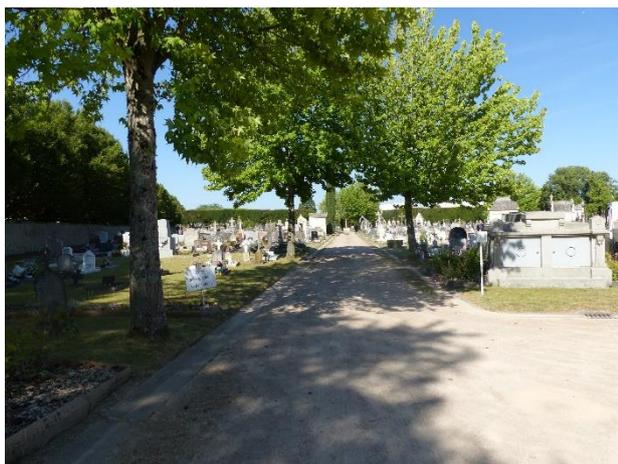


Figure 27 - Cimetière de La Flèche, présence d'arbres. Auteur Paola Granier



Figure 28 - Cimetière de Téloché, floraison des végétaux. Auteur Paola Granier

Le végétal possède de multiples bienfaits sociaux qui sont les bienvenus dans un lieu très sensible comme le cimetière : augmentation du bien-être, diminution du stress, sentiment de sécurité etc. Cependant, la présence du végétal dans les cimetières est loin d'être généralisée, pourtant, l'histoire de la flore dans les cimetières ne date pas d'hier.

.2.3. Évolution végétale des cimetières

Robert AUZELLE, dans son livre Dernière demeure (1969), évoque les cimetières du passé et les cimetières contemporains de son époque, c'est-à-dire d'il y a 50 ans. Cela nous a permis de nous rendre compte de l'évolution du paysage funéraire, et de l'intemporalité de certaines problématiques liées aux cimetières.

Dans ses lignes il évoque une "politique" de plantation très changeante, concernant des cimetières très arborés avec des alignements d'arbres variés dès le moyen âge. Les arbres porteurs de symbolique depuis l'antiquité y sont très présents. Et encore aujourd'hui, l'If, le cyprès, le buis, conservent une place plus importante dans les cimetières, du fait que ces symboliques antiques ont été reprises par le Christianisme. Alors qu'une prévention contre les plantations dans les cimetières apparaît avec l'arrêt du 21 mai 1765, paragraphe 18, qui défend "au concierge et à tous autres de planter aucunes arbres et arbrisseaux dans lesdits cimetières." probablement dans l'idée de ne pas gêner la circulation de l'air, comme l'explique l'auteur.

En 1969, Robert AUZELLE parle du paysage du cimetière comme d'un paysage planté, aménagé, non pas tout à fait comme un jardin, mais en reprenant les codes de cet aménagement paysager, par les choix dans la composition, la sélection d'une palette végétale adaptée, la présence de pièces d'eau, etc. En le lisant il apparaît que selon lui, ces éléments de composition végétale sont normaux au sein du cimetière, comme si cela était fréquent il y a 50 ans, sans doute en référence aux cimetières paysagers qui se développent durant cette période. Mais on sent un changement, il nous parle également de cimetières sans végétaux où s'amoncellent des tombes, dans une ambiance de tristesse.

Voici comment il exprime son idée de la composition paysagère du cimetière : "C'est dire que l'art du jardin n'y est pas toujours exactement adapté. En particulier l'accumulation des ressources riches et variées que cet art s'entend à prodiguer ne serait pas, au cimetière, du meilleur effet. Un cadre harmonieux, un décor dont la dignité semble une invite à la méditation, voilà les critères qui s'imposent à une composition où les détails doivent concourir à une recherche de noblesse discrète, de gravité délicate." On retrouve ici l'idée d'un cadre végétal sobre et apaisant, permettant le recueillement. Mais, selon lui, le cimetière peut également, avoir une valeur éducative et faire l'objet de visites organisées d'établissement d'enseignement, une idée qui semble avoir été peu mise en pratique, à tel point qu'elle pourrait actuellement sembler incongrue pour nombre de personnes.

Le maire d'une commune interrogé dans le cadre des entretiens au cimetière nous a confié ceci : "Et puis pendant quelques années, parce que ce n'est pas si vieux que ça, on a éradiqué l'herbe avec des désherbants, il y a une habitude de net, de propre. Mais ce n'est pas si vieux, ça a vécu quoi, 2-3 décennies, c'est tout. Quand j'étais jeune, il y avait de l'herbe partout, c'était habituel." Les cimetières auraient donc connu une végétation abondante, et non totalement maîtrisée comme actuellement, ou

avant les guerres mondiales, ou plus récemment, il y a 40-50 ans dans certaines communes de campagne qui ne se seraient pas équipées en produits phytosanitaires. Les produits se seraient ensuite généralisés dans de nombreux espaces, notamment ceux gérés par les collectivités. L'habitude d'exiger un aspect dit "propre" c'est à dire sans "herbes folles" aurait pris place. Les cimetières "traditionnels" au sol sableux seraient devenus la norme dans une grande partie de la France. Quelques régions, comme le pays basque, ou certains villages ont tout de même conservé l'aspect plus ancien de leurs cimetières, même si les pesticides s'y sont souvent invités également pour gérer allées et entre tombes.

C'est en ville que l'on retrouve les premiers cimetières paysagers, peut être liés au besoin de "nature" ou de "verdure" que peuvent ressentir les citoyens éloignés du monde végétal. Ce type de cimetière est peu développé en dehors des agglomérations, mais avec la diminution forte de l'usage des produits phytosanitaires ces dix dernières années, des exemples à plus petite échelle émergent peu à peu. Sur notre territoire d'étude nous retrouverons l'exemple de la commune de La Flèche avec le cimetière Saint Thomas qui prend des allures de parc, avec ses arbres, ses massifs, ses bancs et ses visiteurs. Néanmoins cela reste une commune importante du département avec 15 000 habitants, des plus petites communes pourront avoir du mal à financer et à gérer de tels aménagements.



Figure 29 - Entrée de l'espace cinéraire du cimetière Saint-Thomas à La Flèche. Auteur Paola Granier

.2.4. La représentation des cimetières

Chacun a sa propre vision du cimetière, souvent liée à sa vision de la mort. Pour certains c'est un lieu du quotidien, où l'on vient entretenir le souvenir et la tombe d'un proche. Pour d'autres c'est un lieu craint, qui provoque des émotions difficiles à vivre en rappelant la douleur de la perte. D'autres encore n'ont aucun lien avec le lieu, et passent devant sans le voir. Certains n'y entrent quasiment jamais, d'autres y vont chaque jour. Certains n'ont personne à aller visiter au cimetière, d'autres ont une part entière de leur histoire qui y est enterré. Selon le vécu de chacun, ce lieu prend une dimension différente, et des attentes qui vont de même.

.2.4.1. Cimetières, lieux de calme

Les cimetières peuvent avoir une image d'espace calme, permettant une respiration dans le tissu urbain dense des grandes villes, au même titre qu'un espace vert.

Dans l'étude de Métropole Grand Lyon Cimetière, Un objet urbain en mutation, Vincent JACUEMONT, promoteur immobilier, évoque que "la proximité d'un cimetière n'impacte pas directement la vente des logements." Blandine THIRION, riveraine du cimetière de Voreppe en Isère, témoigne que "le cimetière

est un plus puisqu'il nous garantit une vue dégagée, de la lumière et nous évite tout vis à vis". Pour ces deux témoins les cimetières font partie du décor urbain et n'est en rien une gêne, bien au contraire.

Les cimetières paysagers ont cette image de lieu calme, où la végétation protège l'individu du monde extérieur. Comme dans un parc, le passant se retrouve dans un paysage en déconnexion totale avec l'environnement alentour, le plus souvent urbain. C'est un moment de paix qui attire les promeneurs.

.2.4.2. Cimetières, lieux de tristesse

Tandis que pour d'autres, cela peut être un lieu de tristesse, souvent évité. Que ce soit pour des raisons d'histoire personnelle, ou pour des réactions à l'aménagement des cimetières qui ne correspond pas aux attentes des personnes.

La tristesse de l'aménagement des cimetières français, due à l'alignement de tombes grises, est notamment évoquée par Aurélie MALLET, Habitante du Grand Lyon⁵. Elle oppose leur ambiance "Espace vide et froid" à celle des cimetières Argentins "Gais, fleuris, vivants". Cela montre la diversité des traditions funéraires à travers le monde et leurs impacts sur les ambiances paysagères des cimetières. Catherine PANASSIER, dans la même, évoque la possible inadéquation entre l'aspect des cimetières actuels et leur vocation de lieu de recueillement et de méditation.

L'étude de Métropole Grand Lyon Cimetière, Un objet urbain en mutation se base notamment sur une étude du CRÉDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) datant de 2009⁶, qui, selon Catherine PANASSIER, révèle "une évolution négative de la perception des cimetières par les Français". Mais également, que le développement de grands cimetières urbains, aujourd'hui repoussés dans les périphéries, instaurerait un sentiment de « surpopulation mortuaire ». L'image de vastes cimetières où le regard se pose sur des tombes à perte de vue, crée une forme d'angoisse liée au lieu. Pour Bertrand VIGNAL, paysagiste co-fondateur de l'agence Base, "les cimetières urbains sont tristes. [...] (Certains cimetières) sont comme une dalle posée dans un paysage, tramés et standardisés comme des bâtiments des années 1960 ; un système certes efficace mais nullement propice à la méditation. Les cimetières actuels ressemblent à des espaces remplis de rien, si ce n'est de dépression. Et souvent, des ifs plantés le long des grandes allées gris renforcent encore cette image et amplifient le caractère lugubre du lieu. Aujourd'hui les cimetières ne racontent rien."

⁵ Métropole Grand Lyon - La Direction de la Prospective et du Dialogue Public- Cimetière, un objet urbain en mutation, Catherine Panassier, 31 août 2013

⁶ Enquête sur les pratiques liées aux obsèques, réalisée auprès des 40 ans et plus par le CRÉDOC à la demande de la Chambre syndicale nationale de l'Art Funéraire (CSNAF)

.2.4.3. Cimetières urbains et cimetières ruraux

Il est important de distinguer les cimetières de campagne des cimetières de villes, les attentes n'y sont pas les mêmes et les moyens humains et financier non plus.

L'étude de Métropole Grand Lyon Cimetière, Un objet urbain en mutation, évoque une vision du cimetière "presque de la caricature". Avec d'une part "le cimetière urbain, froid, impersonnel" et de l'autre "le cimetière rural, chaleureux et convivial." Ce dernier étant jugé plus à taille humaine, racontant une histoire locale et familiale et possédant un environnement plus agréable. Ce qui est étonnant, et intéressant, c'est qu'on voit de plus en plus de cimetières urbains appréciés pour leur cadre végétal plus intimiste, des espaces de calme dans le tissu urbain. Tandis que beaucoup de cimetières de campagne conservent un aspect minéral en opposition avec leur cadre alentour. Cela est sans doute dû au développement de cimetières végétalisés en ville en relation avec la demande croissante d'espaces verts. Les villes ont souvent la volonté de se présenter comme des "villes vertes" qui tiennent compte du cadre de vie des habitants.

Tandis que dans de nombreuses communes de campagne, le besoin de nature n'est pas autant à assouvir, les habitants sont bien plus souvent en contact avec la faune et la flore et ne recherchent pas autant le calme d'un parc. Néanmoins, des cimetières végétalisés émergent également dans les plus petites communes. Les réglementations "0 Phyto" ou encore les labels tel que "Ville et villages fleuris" travaillaient en ce sens. Certaines collectivités souhaitent également prioriser l'environnement et le cadre de vie dans leur politique. Cette évolution de paysage funéraire vers plus de végétation et de biodiversité, est souvent confrontée aux réactions des populations qui n'y sont plus habituées. Nous reviendrons sur la notion de "propreté" et d'acceptation au cours de cet écrit.

3. L'espace cimetière en 2019, cadre juridique et usage d'un espace en mutation

.3.1. Législation actuelle de la gestion et de l'aménagement des cimetières

Afin de bien comprendre le cadre de l'étude réalisée, il est important de prendre en compte le cadre juridique actuel. Le GUIDE JURIDIQUE relatif à la législation funéraire à l'attention des collectivités territoriales de juillet 2017, nous a aidés dans cette recherche et sera notre source principale pour les informations qui vont suivre.

.3.1.1. L'aménagement des cimetières

"La loi est peu diserte en matière d'aménagement de cimetière. Moins d'une dizaine d'articles dans le CGCT (Code général des collectivités territoriales) évoque quelques aspects, dont certains sont issus du décret du 23 prairial An XII" comme le rappelle Marc HOUDON dans l'article Aménagement des cimetières : les municipalités face aux mutations sociologiques de la revue Techni.Cité du 8 octobre

2010. L'aménagement des cimetières est assez peu présent dans la loi, ce qui peut soit laisser les gestionnaires dans le doute, soit ouvrir une porte à une diversité de possibilités à exploiter.

a) Création d'un cimetière

En ce qui concerne la création d'un cimetière, l'article R. 2223-2 précise que "les terrains les plus élevés et exposés au nord doivent être privilégiés" néanmoins, le choix du terrain est laissé libre. Cependant, il est précisé "qu'un rapport établi par un hydrogéologue agréé doit se prononcer sur le risque que le niveau des plus hautes eaux de la nappe libre superficielle puisse se situer à moins d'un mètre du fond des sépultures », afin d'éviter des problèmes d'inondation des fosses d'inhumation. Selon l'article L. 2223-2, "les terrains consacrés à l'inhumation des morts doivent être cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé de défunts qui peuvent y être enterrés chaque année." Les communes urbaines, "les communes dont la population compte plus de 2 000 habitants et celles qui appartiennent, en totalité ou en partie, à une agglomération de plus de 2 000 habitants" (Article R. 2223-1), doivent demander une autorisation préfectorale (Article L. 2223-1) et réaliser une enquête publique (La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi GRENELLE II) si elles souhaitent créer ou agrandir un cimetière à moins de 35 mètres des habitations. En dehors de ce cas elles sont libres. Pour les communes rurales " les conseils municipaux bénéficient dans tous les cas de la liberté de créer ou d'agrandir les cimetières, quelle que soit la distance entre ceux-ci et les habitations, sous réserve du respect des règles d'urbanisme".

b) Équipement du cimetière

Traditionnellement, et législativement, les cimetières français sont entourés de clôtures de 2 m (Article L. 2321-2), ou 1,50m minimum (Article R. 2223-2) depuis le décret du 5 janvier 1920. Celles-ci peuvent prendre la forme de mur ou de grillage renforcé par "un écran d'arbustes épineux ou à feuilles persistantes " (Article R. 2223-2).

La loi stipule que "des plantations soient faites en prenant les précautions convenables pour ne pas gêner la circulation de l'air." (Article R. 2223-2) Les plantations font partie des équipements obligatoires du cimetière.

Les cimetières sont censés comprendre obligatoirement un terrain commun "mis gratuitement à la disposition des personnes disposant d'un droit à l'inhumation dans le cimetière communal" (Articles L. 2223-1 et L. 2223-3), ainsi qu'un ossuaire, "un emplacement affecté à perpétuité à la conservation des restes." (Articles L. 2223-4 et R. 2223-6).

Pour les collectivités de 2 000 habitants ou plus, ayant la compétence en matière de cimetière, un espace dédié à l'accueil des cendres est obligatoire (Article L. 2223-1). Cet espace cinéraire doit comprendre "un espace aménagé pour la dispersion des cendres et doté d'un équipement mentionnant

l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes." (Article L. 2223-2).

Les concessions ne sont en aucun cas un équipement obligatoire du cimetière, en effet, c'est inscrit ainsi dans la loi : « lorsque l'étendue des cimetières le permet, **il peut être** concédé des terrains aux personnes qui désirent y fonder leur sépulture et celle de leurs enfants ou successeurs. » (Article L.2223-13).

.3.1.2. La gestion des cimetières

Si la législation sur l'aménagement des cimetières reste peu disert, celle concernant sa gestion est plus complexe. Notamment les procédures d'abandon ou de reprise des concessions, et l'organisation générale du cimetière. Pour Olivier RÉTIF, adjoint aux réseaux, à l'environnement et au développement numérique de la commune de Savigné-l'Évêque, "C'est un sujet qui est ardu, il y a beaucoup de textes législatifs. Il faut être attentif, parce que les gens qui se sentent lésés, c'est tellement fort pour eux, qu'ils n'hésitent pas à attaquer les communes." La Gazette des communes du premier novembre 1999 évoquait un "objet, de surcroît, d'une lourde législation, le cimetière est souvent devenu pour les maires et les fonctionnaires territoriaux, qui en ont la responsabilité, un espace difficile à gérer."⁷

Néanmoins, ici, ce n'est pas cette gestion "de fonctionnement" que nous aborderons, mais plutôt, la gestion au sens d'entretien de l'espace physique. Pour cette partie, nous nous baserons principalement sur les données disponibles sur la plateforme "Ecophyto pro", mise en place par le Ministère en charge de l'agriculture en 2008 avec pour objectif de réduire et améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires.

La gestion des cimetières est intimement liée à celle des autres espaces verts gérés par les communes, en effet le cimetière est un espace public qui dépend des compétences de la commune. Dans la majorité des cas c'est également la commune qui se charge de son entretien via les agents communaux. Sauf en cas d'appel à des prestataires extérieurs, ou encore si le cimetière est géré par l'intercommunalité.

Ces dernières années, deux lois majeures, concernant la gestion des espaces-verts, ont été adoptées :

- La loi n° 2014-110 du 6 février 2014 dite "loi Labbé"
- La loi n°2015-992 du 17 août 2015 dite "Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte" qui modifie l'article 68 de la "Loi labbé"

Ces lois ont pour objectif d'encadrer l'usage des produits phytosanitaires, elles concernent aussi bien les collectivités territoriales que les particuliers, mais avec des dispositions différentes dans le temps.

⁷ Cimetière d'hier et de demain, La Gazette des communes, 1er novembre 1999, n° 41/1523, fascicule n°2, p. A4-A5 (2 p.)

La loi Labbé "interdit, à partir du 1er janvier 2017, aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité ...) accessibles ou ouverts au public. « Ne sont pas concernés par cette interdiction, "les produits phytosanitaires de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique, ainsi que tous les autres produits de protection des plantes (macro-organismes, substances de base). » Est également toujours possible « la lutte contre les organismes réglementés à l'aide de produits phytosanitaires. »

Cette loi s'applique donc aux espaces ouverts au public, appartenant à un organisme public et étant considérés comme des espaces verts.

Selon la plateforme Ecophyto pro, est considéré comme accessible ou ouvert au public

- « Tout espace ne comportant pas de dispositif permettant d'empêcher l'accès au public ;
- Un lieu accessible à tous, sans autorisation spéciale de quiconque, que l'accès en soit permanent et inconditionnel ou subordonné à certaines conditions. Ainsi tout espace pouvant recevoir du public à titre onéreux ou gratuit est considéré comme ouvert au public. »

Pour l'Académie française, un espace vert est « une surface réservée aux arbres, à la verdure, dans l'urbanisme moderne. »

Il est à rappeler que « les pesticides regroupent l'ensemble des produits phytosanitaires (ou phytopharmaceutiques) et biocides, qu'ils soient d'origine naturelle ou de synthèse. » Selon l'agence régionale pour l'environnement & l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur.⁸

Selon ces textes, il semblerait que les cimetières fassent partie des espaces concernés par la loi, néanmoins, ce n'est pas le cas. Les cimetières peuvent être visés par l'interdiction s'ils sont « dédiés » à un usage de promenade de manière avérée." Si un cimetière n'est pas considéré comme un espace de promenade, l'usage des produits phytosanitaires y est encore permis. L'exemple est donné des cimetières Parisiens, qui ont un usage de promenade avéré, car un grand nombre de personnes les visite, non pas pour honorer à leurs proches, mais pour voir des tombes de célébrités, ou pour jouir de leur ambiance paisible.

Le texte précise tout de même qu'il "est souhaitable toutefois de substituer progressivement à l'usage de produits chimiques, l'emploi de méthodes alternatives sans danger pour les agents communaux, les visiteurs de ces sites, et l'environnement."

⁸ [Espaces verts & naturels : Réglementation](#), l'Agence régionale pour l'environnement & l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur [ARPE PACA]

La loi n'interdit donc pas l'usage des pesticides au sein des cimetières, mais invite à diminuer leur utilisation. Des plateformes telle que Ecophyto pro ou Plante&Cité invitent à de nouvelles pratiques et tentent d'accompagner les gestionnaires dans une démarche dite "0 phyto" dans le plus d'espaces possibles.

Aujourd'hui, les particuliers sont également concernés, puisque, depuis le 1er janvier 2019 "les jardiniers amateurs ne pourront plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique."

Pour l'avenir, un plan Ecophyto II est prévu, avec un objectif de réduction de 50% l'usage des phytosanitaires pour 2025. Ce plan s'articule en 6 axes :

- Faire évoluer les pratiques et les systèmes ;
- Amplifier les efforts de recherche, développement et innovation ;
- Réduire les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et sur l'environnement ;
- Supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures ;
- Encourager, en favorisant une mobilisation des acteurs, la déclinaison territoriale du plan en cohérence avec les contraintes et potentialités locales, renforcer l'appropriation du plan par les acteurs du territoire et des filières et veiller à la cohérence des politiques publiques ;
- S'appuyer sur une communication dynamique et des approches participatives, pour instaurer un débat citoyen constructif quant à la problématique des produits phytopharmaceutiques, et instaurer une gouvernance simplifiée.

Cela montre la direction que prendront sans doute les futures réglementations concernant les espaces verts, et par extension les cimetières. Bien que ces derniers ne soient pas totalement inscrits dans ce cadre, ils tendent à le devenir. Nous pouvons supposer que l'axe "Supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible", permettra à terme d'inclure les cimetières dans cette démarche. De plus, le dernier axe semble encourager des démarches participatives, incluant les habitants, ce qui est un point intéressant à développer dans les cimetières. Mais, nous reviendrons sur cela plus tard.

.3.2. Les usages des cimetières

Les usages des cimetières ont évolué, au-delà de l'usage d'inhumation : de nouvelles pratiques investissent les lieux. Céline EYRAUD, responsable du service concessions et réglementation des cimetières de la Ville de Lyon⁹, évoque l'apparition d'un public plus diversifié, elle nous parle de "curieux", des "Dark Tourism" et "des touristes bien plus traditionnels intéressés par l'histoire que raconte le lieu." Les cimetières ne sont donc plus réservés aux familles visitant les tombes de leurs proches, chacun peut entrer dans un cimetière pour une raison différente, trouver un moment de calme, profiter d'un morceau de "nature" au cœur du tissu urbain, découvrir les noms des familles locales ou encore observer la richesse du patrimoine funéraire.

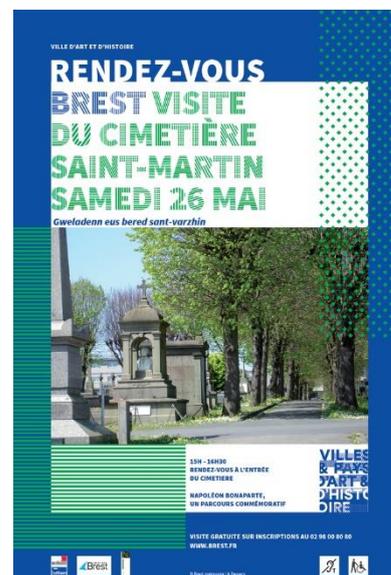


Figure 30 - Communication sur une visite de cimetière. Source marinasbrest.fr

Selon l'enquête du SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne), réalisée en 2008 sur 107 cimetières, "60% des cimetières sont aussi fréquentés comme lieu de promenade, comme raccourci ou encore pour des visites." rapporte Catherine PANASSIER¹⁰, elle ajoute : "De mon point de vue, le cimetière idéal est un cimetière approprié, plus ouvert sur la ville ; un lieu pour les morts mais aussi pour les vivants."

.3.2.1. L'écologie au cimetière- la biodiversité entre les tombes

Un intérêt écologique s'est développé ces dernières décennies au sein de la société. L'intérêt écologique que peuvent avoir les cimetières n'est pas à mettre de côté, en fonction de leur aménagement et de leur gestion évidemment. Les cimetières constituent "des zones de respiration et d'abri pour la faune et la flore", évoque Catherine PANASSIER dans l'étude de Métropole Grand Lyon Cimetière, Un objet urbain en mutation. En effet, la nuit les cimetières sont fermés au public et de ce fait, non éclairés, ce sont donc d'autres sortent de visiteurs qui peuvent investir les lieux sans être importunés : écureuils, renards, lapins... et tant d'autres animaux qui y séjournent sans être repérés. La flore spontanée, si elle est acceptée au sein du cimetière et n'empiète pas sur les fonctions principales du lieu, pourra se développer et exprimer toute sa diversité sans être trop dérangée.

⁹ Métropole Grand Lyon - La Direction de la Prospective et du Dialogue Public- Cimetière, un objet urbain en mutation, Catherine Panassier, 31 août 2013

¹⁰ Métropole Grand Lyon - La Direction de la Prospective et du Dialogue Public- Cimetière, un objet urbain en mutation, Catherine Panassier, 31 août 2013

Gilles Garos, paysagiste à Nantes, rappelle que « La biodiversité peut être présente dans un cimetière comme dans tous les jardins, à condition que le végétal soit suffisamment présent en volume et en surface pour offrir des « niches à la faune et permettre les échanges entre les êtres vivants. » Il est ainsi cité par le CAUE 44 dans sa lettre d'information De la pierre à l'herbe, des cimetières en mutation.



Figure 33 - Ecureuil, cimetière-parc de Nantes.
Auteur Paola Granier



Figure 34 - Abeille, sur pavots de Californie,
cimetière de Noyen-sur-Sarthe.
Auteur Paola Granier



Figure 31 - Lézard, cimetière de Noyen-sur-Sarthe.
Auteur Paola Granier



Figure 32 - Coquelicot, cimetière de Sablé-sur-Sarthe.
Auteur Paola Granier

Pour cela la présence de végétal est indispensable, offrant gîte et couvert à la faune, elle apporte également un cadre paysager au cimetière et permet de faire évoluer la gestion "traditionnelle" vers une gestion plus "raisonnée". Pour Bertrand VIGNAI, paysagiste co-fondateur de l'agence Base, « des actions simples peuvent être envisagées en ce sens : remplacer certains hauts murs d'enceinte par des haies, en habiller d'autres par des plantes grimpantes, marquer les allées par des plantations d'alignement, personnaliser les espaces par des plantations différenciées, créer des bosquets avec des essences nécessitant peu d'entretien, favoriser la végétalisation des tombes, etc. Outre l'importance de son impact sur le paysage et l'ambiance, l'aménagement paysager d'un cimetière peut également faciliter le confort de circulation notamment en introduisant des repères par une végétalisation différenciée. »

Des cimetières non imperméabilisés et végétalisés contribuent également, tout comme les parcs, à gérer les eaux de surface et à limiter les îlots de chaleur en ville. Des atouts indispensables qui sont peu connus du public. Et tout comme les parcs, cette ambiance végétale, offre un cadre propice à des activités récréatives, pas si nouvelles que cela.

.3.2.2. Usages récréatifs - la question du cimetière-parc

Pour Aurélie Mallet, Habitante du Grand Lyon¹¹ : « Le cimetière devrait être un lieu de vie, avec beaucoup de végétation, des bancs, des niches pour les oiseaux, et même des jeux pour enfants. » Face à l'impression de tristesse des cimetières français, une volonté d'en faire des lieux de vie émerge, peut-être pour faciliter la visite de la tombe d'un proche, ou encore pour rendre un peu plus acceptable l'idée de se retrouver un jour en ces lieux.

Bertrand VIGNAI, paysagiste co-fondateur de l'agence Base, liste les nouveaux usages, actuels et futurs, des cimetières : "Venir sentir les tilleuls, croiser un écureuil, chercher une émotion simple, déambuler, mais aussi lire, se concentrer sur un travail important grâce à la présence d'une borne wifi, contempler la nature qui se développe, confortablement installé dans un fauteuil, se retrouver entre amis pour penser ensemble à un proche parti, méditer, se reposer, etc. ". Toutefois, ce dernier rappelle qu'il "serait intéressant de faire de la caractéristique particulièrement intime du lieu un atout pour que cet espace dédié au repos des morts soit également dédié au repos des vivants. A l'inverse d'un parc public qui privilégie la fréquentation, le jeu et le loisir, l'espace cimetière pourrait être confirmé comme un espace de poésie, de calme, de méditation, de délassement ; un lieu où la vie et le temps prennent du sens à travers notamment la présence du végétal et le rapport aux saisons ; un lieu qui s'offre à la ville comme une pause, un abri, une respiration. "



Figure 35 - Partie parc inclus dans le cimetière de Telloché. Auteur Paola Granier



Figure 36 - Bâtiment de cérémonie du cimetière de Auvers-le Hamon. Auteur Paola Granier

¹¹ Métropole Grand Lyon - La Direction de la Prospective et du Dialogue Public- Cimetière, un objet urbain en mutation, Catherine Panassier, 31 août 2013



Figure 37 - Espace de repos du cimetière de Savigné-L'Évêque. Auteur Paola Granier



Figure 38 - Promeneurs et art au cimetière de Souché à Niort. Source vivre-a-niort.com

Là aussi, la présence de végétation apporte ses bénéfices. Elle offre un cadre paysager propice à l'apaisement et la méditation. Les arbres sont un élément peu présent dans les cimetières dits "classiques" bien que leur présence ait de nombreux intérêts. Pour Gaëlle FÉAT, paysagiste - urbaniste chargée de mission au CAUE 44, « la présence de l'arbre dans un cimetière possède une dimension culturelle et paysagère. [...] Et au-delà de sa signification historique, l'arbre peut tout simplement être considéré comme un être vivant, qui va venir habiter les lieux, offrir sa matière, son ombre, sa fraîcheur, les bruissements de son feuillage à l'abri duquel on pourra méditer. Sa présence contribue à la biodiversité. » Le végétal est à la fois source de biodiversité et de bien être pour l'être humain. Ce cadre végétal invite à de nouvelles pratiques en lien avec la biodiversité, telles que l'observation de la faune et la découverte de la flore. Par exemple, des visites d'observation des oiseaux sont réalisées avec le CORIF (Centre Ornithologique d'Ile de France) au sein du cimetière du Père-Lachaise.

La question de l'évolution des cimetières se pose. La possibilité de faire évoluer les cimetières en espaces verts urbains nécessite réflexion. À quels pourcentages s'approche-t-on du "parc urbain" ? Quels aménagements et usages de l'espace "Parc" sont compatibles avec ceux de l'espace "cimetière" ? Entre espaces de méditation et espaces récréatifs chacun a son propre avis, lié à son rapport au lieu. Les communes seront sans doute amenées à choisir quels équipements implanter au cimetière, selon les usages qui leur semble correspondre, ou non, au lieu.

Selon Catherine MASSON, Directrice Générale des Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération lyonnaise¹², "Quant à l'idée d'ouvrir les cimetières à d'autres usages, il me semble qu'il faut rester prudent. Il peut être intéressant d'offrir des vues ou des traversées, mais il convient avant tout de ne pas trop les exposer." ; elle ajoute que "la cohabitation d'usages différents peut se révéler difficile. Le joggeur peut gêner des personnes qui participent à une inhumation ou à une dispersion de cendres. De plus, l'ouverture des cimetières comporte des risques de vandalisme ou de vols."

¹² Métropole Grand Lyon - La Direction de la Prospective et du Dialogue Public- Cimetière, un objet urbain en mutation, Catherine Panassier, 31 août 2013

Gaëlle CLAVANDIER, Maître de conférences en Sociologie à Université Jean Monnet, Saint-Étienne, Chercheure au Centre Max Weber, rappelle que la réponse à apporter ne sera pas généralisée, "Tout dépend du lieu en question, sa situation dans l'espace urbain, son potentiel d'un point de vue culturel et touristique, son ouverture à l'interculturalité..."¹³ Chaque cimetière est donc à traiter séparément, afin d'apporter une réponse personnalisée et adaptée. Un cimetière offrant un riche patrimoine funéraire pourra par exemple plus facilement faire l'objet de visites guidées par un spécialiste, l'ambiance paisible d'un cimetière-parc sera plus adaptée à des promeneurs en quête de quiétude, etc. Sur une possibilité d'ouverture des cimetières à d'autres usages, elle reste sceptique "nos représentations qui poussent à une séparation des lieux (espace des vivants, espaces dédiés aux morts) sont tenaces et je ne pense pas que l'on soit prêt à accepter une ouverture large des cimetières." Cependant, elle pense "qu'une politique publique d'ouverture rendrait plus visible ces espaces et aurait un effet direct sur notre perception de la mort comme partie intégrante d'un cycle de vie." C'est donc bien de notre perception de la mort dont il est question.

Les cimetières seraient donc amenés à s'ouvrir davantage sur leur environnement afin d'accueillir de nouveaux usages, tout en garantissant la tranquillité des lieux. Pour cela, certaines indications à l'entrée des lieux et des aménagements adaptés permettraient de dissocier espaces intimes autour des concessions et espaces de rencontres et de passage. Si cela semble plus adapté aux grands cimetières urbains, les cimetières ruraux ont également la possibilité de créer, à leur échelle, des espaces de repos conviviaux pour les passants et les familles venant visiter les tombes.

Sur d'autres parties du globe, les cimetières, et donc la mort, ont des images très différentes et les usages de ces lieux en résultent. Dans les pays d'Amérique du sud et d'Amérique centrale, par exemple, des fêtes animées peuvent se dérouler au cimetière, musique, repas, décoration colorée et éclats de rire font partie des fêtes tel que El Día de los Muertos (le jour des morts) qui a lieu le 1 et le 2 novembre¹⁴. Au Guatemala, la tradition veut qu'on fasse s'envoler de larges cerfs-volants colorés illustrant le lieu avec les proches décédés¹⁵. À Haïti la tradition vaudou se traduit notamment le 2 novembre dans les cimetières pour la Fet Gede (la fête des Guédés) par des danses, des transes et des offrandes aux morts¹⁶. Au Philippines il arrive que des familles campent au cimetière lors de l'Araw ng mga Patay (jour des morts)¹⁷. En Pologne chaque tombe est illuminée de bougies, même les tombes

¹³ Métropole Grand Lyon - La Direction de la Prospective et du Dialogue Public- Cimetière, un objet urbain en mutation, Catherine Panassier, 31 août 2013

¹⁴ www.expat.com

¹⁵ www.cnews.fr

¹⁶ www.lexpress.fr

¹⁷ www.voyagepirates.fr

abandonnées¹⁸. Au Japon, faire un pique-nique sur la tombe d'un proche est loin d'être incongru à l'occasion de l'O-bon, la fête des morts qui correspond à une période de trois jours entre juillet et août.



Figure 39 - Cimetière Mexicain, un soir de Fête des morts.
Source lexxpress.fr



Figure 40 - Envol d'un cerf-volant dans un cimetière du Guatemala. Source cnews.fr

Ce sont quelques exemples non exhaustifs des pratiques qui ont lieu dans les cimetières lors des fêtes célébrant les ancêtres. Bien que cela ne soit pas le quotidien du cimetière et n'ait lieu qu'une fois par an, ces festivités impactent sans doute la vision des populations sur le cimetière. Mais il est également bon de rappeler, que les cimetières français ont été le lieu de bien d'autres usages que l'inhumation. Lieu de commerce, de rencontre et d'élevage au Moyen-Âge, ils resteront des lieux de promenade et de rencontre par la suite. Espaces très végétalisés avant les guerres mondiales, ils accueillent sans problème promeneurs et biodiversité.

.3.3. Les défis actuels des cimetières

Avoir de la place, pouvoir accueillir tout le monde, s'adapter aux nouvelles pratiques et aux évolutions et à la diversité des cérémonies, être accessibles facilement, garder l'esprit de recueillement, répondre aux demandes plus écologiques, s'adapter aussi bien à chaque religion qu'à la laïcité du lieu ... : les défis actuels des cimetières sont nombreux et complexes, et les gestionnaires de ces derniers doivent trouver des solutions, tout en faisant attention à ne pas blesser les proches endeuillés.

.3.3.1. Mobilité des familles,

L'éloignement géographique des descendants vis-à-vis des sépultures de leurs parents ou grands-parents entraîne une diminution des visites au cimetière. Les gens s'y rendent une ou deux fois par an pour la Toussaint et/ou les rameaux. Voir ne viennent plus du tout.

¹⁸ Fr.aleteia.org

Le maire de Fillé-sur-Sarthe nous dit que "Les espaces entre les sépultures, avant tout le monde avait à cœur que ça soit fait correctement, que ça soit bien ratissé avec le sable. Mais les familles habitaient le village, donc [...] il y avait une pression sociale. Alors que maintenant il y a les concessions, il y a les monuments mais personne n'y vient. Il y a même des entreprises qui se proposent d'entretenir les sépultures, de les fleurir à la Toussaint..."

Entretien et nettoyage des tombes

Dans tous les cimetières de France, nous assurons le nettoyage, la rénovation, l'entretien régulier et le fleurissement des tombes ou monuments de vos défunts.

Vous choisissez la fréquence de nos interventions.

En passage unique, vous décidez d'une date précise, même si c'est un dimanche ou un jour férié.



Avant notre passage

Vous choisissez une composition pour le fleurissement. Notre catalogue se décline suivant les saisons.

À chaque passage

- Brossage, rinçage et séchage
- Lavage des ornements
- Pose de la composition florale

Après notre passage

Nous vous adressons un compte rendu avec photo par email ou par courrier.

Figure 41 - Extrait d'un site d'une entreprise proposant ses services d'entretien de tombes. Source www.entretien-du-souvenir.fr

De ce fait, de plus en plus de concessions ne sont plus entretenues régulièrement, la flore spontanée s'y développe librement, sans que les agents communaux ne puissent y toucher. Si cela ne pose pas de problème pour quelques fleurs des champs s'invitant dans les fissures de la pierre tombale, cela est plus ennuyeux quand ce sont des ligneux qui s'y installent. De plus, comme les agents ne peuvent pas intervenir sur les concessions, ces plantes peuvent grainer ou se développer sur l'espace public, sans qu'ils ne puissent éliminer le problème à la source. La procédure de reprise des concessions abandonnées permet de libérer un emplacement occupé par une tombe non entretenue, selon un protocole strict.



Figure 43 - Concession constatée en état d'abandon, en cours de reprise par la commune, Cimetière de Saint-Pavace. Auteur Paola Granier



Figure 42 - Concession n'ayant pas été entretenues récemment. Cimetière de Luché Pringé. Auteur Paola Granier

Des cimetières virtuels ont vu le jour dans plusieurs pays, c'est le cas à Hong Kong où il suffit de porter un casque de réalité virtuelle depuis votre salon, pour visiter un monde virtuel où vous avez choisi l'emplacement de la tombe d'un proche¹⁹. Mais de simples sites existent qui permettent de créer un "mémorial" pour des proches décédés avec des photographies, un petit texte et même un fleurissement virtuel.

On peut évoquer aussi les services de retransmission vidéo des cérémonies funéraires proposées par certaines sociétés, cela montre bien que des personnes cherchent à recréer des rites, malgré l'éloignement des familles du lieu géographique de la sépulture.

.3.3.2. Évolution des cérémonies

Le développement de nouvelles formes de cérémonies, dites "laïques" est évoqué dans l'étude de la Métropole Grand Lyon Cimetière, un objet urbain en mutation. Avec la diminution des cérémonies religieuses, de nouvelles pratiques se développent, souvent très personnelles et différentes selon les familles. Des "rituels maisons" se mettent en place, bousculant parfois les habitudes des aménageurs et des gestionnaires de cimetières qui cherchent à s'y adapter (salle sobre, sans signes distinctifs, mise en place d'un service menant les cérémonies ou appel à des associations spécialisées).

C'est dans ce contexte que la commune de Auvers le Hamon a décidé d'implanter une salle ouverte de cérémonie à l'intérieur même de son cimetière. Réalisée en bois et ne présentant aucun signe religieux, elle permet aux proches de s'asseoir et de se recueillir ensemble.



Figure 44 - Cimetière de Auvers-Le Hamon, bâtiment de cérémonies. Auteur Paola Granier

.3.3.3. La question des carrés confessionnels

Malgré la laïcité du lieu cimetière, le regroupement confessionnel est une demande très présente. Cela peut poser des questionnements, notamment sur l'aménagement du cimetière et sur la possibilité de la reprise des concessions, vis-à-vis de l'adaptation aux différentes pratiques et traditions.

.3.3.4. L'approche écologique

Comme nous avons pu le voir précédemment une approche écologique s'est développée ces dernières décennies, aussi bien du côté des gestionnaires que des familles. De la part de ces dernières, c'est souvent le vœu du défunt de ne pas polluer davantage dans la mort. S'engage alors la prise de choix des matériaux du cercueil, du cimetière plus ou moins écologique, etc. Des choix parfois compliqués

¹⁹ Insolite : des cimetières en réalité virtuelle fleurissent à Hong Kong, realite-virtuelle.com, Loïc Bremme 21 novembre 2017

dans ce moment sensible vécu par les familles et face à "l'uniformité" et la standardisation des propositions des entreprises funéraires.

Pour les gestionnaires, c'est une problématique globale qui concerne tous les espaces publics à leur charge. Comment gérer ces espaces en préservant la biodiversité et en polluant moins ? Les modes de gestion dits "raisonnés", "différenciés" ou encore "écologiques" sont de plus en plus répandus dans les espaces verts, ils sont également enseignés et mis en avant dans les établissements qui forment les futurs agents des espaces verts.

.3.3.5. Le problème de place

Selon plusieurs articles, les communes rencontrent un large problème de saturation de leurs cimetières. Frédéric BERTRAND, architecte et urbaniste, titre pour la revue Millénaire 3 de la métropole lyonnaise "Allons-nous manquer d'espace ?". Il existe une forte pression démographique sur les cimetières, bien que l'incinération soit de plus en plus choisie, le nombre d'inhumations reste important. Catherine PANASSIER, sociologue, ajoute, toujours pour la revue Millénaire 3 en 2013, que « Le nombre de décès en France ne cesse d'augmenter depuis 2006 » et rappelle qu'il faut "anticiper l'importance des décès des baby-boomers qui interviendra dans les années 2020-2050 ». La tendance n'est donc pas prête de s'inverser, tandis que les concessions figent un emplacement pour une certaine durée (temporaire 5 à 15 ans, trentenaire, cinquantenaire ou perpétuelle).

Certains cimetières sont donc obligés de s'agrandir, mais cela n'étant pas toujours possible d'autres solutions peuvent être mises en place. Premièrement la reprise des concessions abandonnées ou arrivées au terme de leur durée et qui ne font pas l'objet d'une reconduction. La mise en service de cimetières intercommunaux, qui existent depuis la fin des années 1940, mais également la réduction de l'espace dédié à chaque concession. Face à cela, Frédéric BERTRAND avance le risque de produire « demain les sinistres lotissements funéraires de la banlieue actuelle », en citant Serge Goldberg et Ève Errahmani-Drouant (1966). D'autres cimetières font le choix de la verticalité face au manque d'espace, c'est le cas du memorial Necrópole Ecumênica de la ville de Santos, dans l'État de São Paulo, qui est considéré comme le cimetière le plus haut du monde.



Figure 45 - Memorial Necrópole Ecumênica de Santos. Source weburbanist.com

Néanmoins, parmi toutes les évolutions que le secteur du funéraire subit actuellement, le développement important de la crémation depuis les années 90 permet en partie de résorber ce souci de place. En effet, de plus en plus de personnes font ce choix, qui permet de prendre moins de place que l'inhumation, que ce soit en cas de mise en cavurnes ou columbarium, car l'espace dédié est réduit,

et bien sûr en cas de dispersion. « Si la France suit la tendance de ses voisins européens, il est possible que d'ici quelques années, cette proportion passe à 45 % ».

Le lieu cimetière n'est pas un espace figé, mais bien un espace en mutation qui doit s'adapter aux réglementations, aux besoins et aux usages qui le touchent, afin de garder sa place dans la vie des populations. C'est un sujet aux multiples facettes, qui nécessite d'être étudié de façon approfondie. Ce mémoire a pour orientation principale d'étudier les cimetières par l'aspect de la gestion des espaces. Nous développerons donc les outils mis en place pour aborder cet aspect, la méthodologie suivie ainsi que les conclusions que nous avons pu en tirer.

II- État des lieux de la gestion des cimetières : connaître, comprendre pour mieux conseiller

-Méthodologie et premier résultat de l'étude-

Le CAUE de la Sarthe souhaite organiser en 2020 une journée thématique sur la gestion des cimetières. Cet événement prendra place dans une série de journées similaires, sous le nom de "Jardiner sa ville ou son village", lancées en 2010, et reprises tous les ans, elles réunissent élus et techniciens autour d'un sujet paysager posant question (la haie, la nature en ville, etc.). Les objectifs étant de passer un message commun en même temps aux élus et aux techniciens, et également de leur permettre de se rencontrer et ainsi de développer une dynamique d'échange entre communes.

Les partenaires de cet événement sont l'association des maires, adjoints et présidents des communautés de communes de la Sarthe et Sarthe tourisme.

Elles n'ont pas eu lieu en 2018 et 2019, mais reprennent en 2020 pour travailler sur la gestion des cimetières. Cette thématique qui touche l'actualité des collectivités avec l'application de la loi Labbé et la volonté toujours plus marquée de diminuer l'usage du phytosanitaire jusqu'au cimetière tout en sensibilisant à la nécessaire conservation de la perméabilité de leurs sols.

En 2013, une journée "Jardiner sa ville ou son village" avait déjà évoqué le sujet des cimetières, mais cette fois sur un aspect plus réglementaire et fonctionnel. Des questionnements sur la gestion du lieu ayant été abordés, il a semblé nécessaire d'y consacrer également une journée.

Contrairement aux éditions précédentes, l'idée n'est pas de donner une vision générale de ce qui se fait sur un sujet, mais de faire un point sur là où en est la Sarthe sur la gestion des cimetières, à travers des exemples locaux.

organisateur. réservation / renseignements
 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe
 1, rue de la Mariette 72000 Le Mans. Email : caue.sarthe@wanadoo.fr
 tél. : 02 43 72 35 31 - fax : 02 43 84 79 30 - www.caue-sarthe.com

Lieu de la manifestation
 Espace Scélia rue Didier Pironi 72190 Sargé-lès-Le Mans

LE CIMETIÈRE, un paysage spirituel
De l'enclos au jardin

4^{ème} édition
JARDINER sa ville ou son village
 invitation Sargé-lès-Le Mans mercredi 3 avril 2013

PROGRAMME

9h. Café d'accueil à l'Espace Scélia (Sargé-lès-Le Mans)
 9h30. Mot d'accueil de Marcel MORTREAU, maire de Sargé-lès-Le Mans, de Fabien LORNE, Président du CAUE de la Sarthe, Vice-Président du Conseil général de la Sarthe et de Marc JOULAUD, Président de l'Association des Maires et Adjointes de la Sarthe, maire de Sablé-sur-Sarthe

10h. Ateliers (table ronde animée par Pascal BRULON, LMTv Sarthe)
 1) **Le cimetière : un héritage culturel ?** Intervenant : Père René-Yves JOUANNIC
 2) **Réglementation et nouvelles pratiques funéraires**
 Intervenant : Julie ROUSSEL, chargée de mission (Association des Maires de France, Paris)
 3) **La valorisation du patrimoine funéraire : du mur d'enceinte au mobilier**
 Intervenant : Didier LE HÉNAFF, chargé d'études Patrimoine Bâti (CAUE de la Sarthe) et Julien GUILBAULT, chargé d'études Patrimoine Mobilier (CAUE de la Sarthe)

12h. Echanges avec la salle

12h30. Déjeuner à l'Espace Scélia

14h. Visites sur place
 1) **La requalification paysagère du cœur de bourg**
 Intervenant : Marcel MORTREAU, maire de Sargé-lès-Le Mans
 2) **L'extension du cimetière**
 Intervenant : Dominique CAIRE, architecte-paysagiste (Agence Feuille à feuille, 72)

15h-17h. Ateliers (table ronde animée par Pascal BRULON, LMTv Sarthe)
 1) **Symbolique et mise en scène végétale**
 Intervenant : Gaétane de LA FORGE, architecte-paysagiste (CAUE de la Vendée)
 2) **Prise en compte des nouvelles pratiques funéraires dans un projet de paysage**
 Intervenant : Céline LEVRARD, paysagiste dplg, urbaniste opqu (CAUE de la Sarthe) et Stéphanie JARNY, paysagiste-concepteur (Atelier du Baron Perché, ancienne collaboratrice de Gilles Garos)
 3) **Pour un entretien raisonné des cimetières (limitation des produits phytosanitaires)**
 Intervenant : Jean-Pierre DEBROU, maire de Cré-sur-Loir et Gérard DRONNE, technicien en charge de la conception du fleurissement et de la gestion des cimetières de la ville de la Flèche

17h. Echanges avec la salle

INVITATION

Fabien LORNE, Président du CAUE de la Sarthe, Vice-Président du Conseil général
 Marc JOULAUD, Président de l'Association des Maires et Adjointes, maire de Sablé-sur-Sarthe
 Louis-Jean de NICOLAÏ, Président de Sarthe Développement, Vice-Président du Conseil général
 Véronique RIVRON, Vice-Présidente de Sarthe Développement,
 Vice-Présidente du Conseil général
 et Marcel MORTREAU, maire de Sargé-lès-Le Mans

ont le plaisir de vous convier à une journée d'échanges
 le mercredi 3 avril 2013 à Sargé-lès-Le Mans (Espace Scélia, rue Didier Pironi)

Le cimetière, un paysage spirituel
De l'enclos au jardin
 dans le cadre de la 4^{ème} édition de **Jardiner sa ville ou son village**

COUPON-RÉPONSE

Mme/M. _____
 Collectivité _____
 Fonction _____

Participera à la journée d'échanges Ne participera pas à la journée d'échanges
 Participera au déjeuner (20 euros/personne) Ne participera pas au déjeuner

A retourner avant le 26 mars 2013 au CAUE de la Sarthe
 1, rue de la Mariette 72000 Le Mans. Fax : 02 43 84 79 30. Email : caue.sarthe@wanadoo.fr

Figure 46 - Programme dépliant de la journée Jardiner sa ville ou son village édition 2013. Source CAUE 72

Ces événements prennent en général la forme de tables rondes, de témoignages et de visites sur site, et se déroulent dans une commune qui sert d'exemple. Pour l'édition 2020, il semblerait que cela se passe à Laigné-en-Belin, commune située au sud du Mans, avec une visite de son cimetière et une intervention de son service espaces verts. Le cimetière de la commune de Téloché, toute proche, pourrait également faire l'objet d'une visite.

L'objectif du stage était de récolter des informations sur la gestion des cimetières, afin que le CAUE puisse organiser cette manifestation avec une bonne connaissance du sujet.

4. Apport des recherches bibliographiques, un sujet actuel mais peu abordé

Afin de se préparer à aborder le sujet de la gestion des cimetières, des recherches bibliographiques sur le sujet ont été menées.

Les recherches ont notamment commencé par la législation attachée à ces lieux, afin de comprendre les obligations légales des gestionnaires. Des documents en rapport avec les modes de gestion, et en particulier la gestion différenciée existe en grand nombre du fait de l'actualité du sujet. Cette lecture a permis de rappeler les techniques de gestion mises en œuvre au sein des espaces publics, et de mettre en lumière leurs différences ou connivences avec la gestion des cimetières. Des études thématiques sur les cimetières et leurs évolutions actuelles ont permis de comprendre les mutations auxquelles font actuellement face les gestionnaires de cimetière et de voir les potentielles évolutions de ces lieux de mémoire. De nombreux articles de presse sont également venus compléter cette réflexion. Des ouvrages traitant de l'histoire des cimetières et des rites funéraires ont permis de comprendre le contexte passé des lieux pour mieux appréhender leur aspect présent.

Il se trouve qu'il existe de nombreux documents sur le patrimoine funéraire, cela a été bien plus étudié que le paysage des cimetières, pour lequel il n'existe pas ou peu d'ouvrages. Les documents consultés sont soit liés aux techniques de gestion, soit aux mutations des cimetières, mais peu relient réellement les deux.

Cependant, les cimetières étant des lieux sensibles qui posent question aux collectivités qui en ont la charge, face à leur évolution et au cadre réglementaire, les responsables ont besoin d'informations et d'éléments sur lesquels se baser pour gérer au mieux les lieux. Si de nombreuses plaquettes liées à la gestion des espaces publics ont vu le jour ces dernières années, les cimetières n'y sont pas toujours évoqués, et elles ne permettent donc pas ainsi de répondre à toutes les questions.

Cela est peut-être dû au tabou qui entoure parfois le sujet, car lié à celui de la mort. Bien que cela nous concerne tous, il reste délicat d'en faire un objet de débat public, et certaines personnes ne savent pas comment l'aborder.

5. Comprendre les grandes tendances : réalisation et traitement d'un questionnaire

Afin de permettre de récolter un grand nombre d'informations sur la façon dont les cimetières Sarthois sont entretenus, nous avons décidé de réaliser un questionnaire.

.5.1. Elaboration de l'enquête

L'enquête auprès des collectivités s'est notamment basée sur celle réalisée par l'association *Plante&cité* en 2016, dont les résultats sont synthétisés dans l'ouvrage Paysages et entretien des cimetières - Recueil de fiches repères et actions pour la réhabilitation écologique et paysagère des cimetières publié en novembre 2017.

La lecture de cette enquête et de ses résultats a permis de ressortir les thématiques qui pouvaient être transposées dans l'étude du CAUE, notamment les questionnements autour de la gestion du cimetière et de la vision du végétal au sein du cimetière. A partir de cela, et des échanges successifs avec les personnes ressources au sein du CAUE (maître de stage, chargés d'études - paysagistes), nous avons établi un questionnaire dont l'objectif était de comprendre quels étaient les types de gestion des cimetières de la Sarthe, tout en faisant ressortir des exemples d'actions particulières qui avaient pu être mises en place, les réactions face à l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires, les difficultés rencontrées et les solutions apportées par chacun.

.5.1.1. Format de l'enquête

L'enquête a été envoyée sous la forme d'un Google Forms, afin de permettre un remplissage en ligne aisé et un traitement plus rapide des résultats.

La question du mode de passation a été sujette à réflexion, nous aurions pu envoyer une version papier, ou imprimable, mais cela aurait demandé aux répondants de faire en quelque sorte plus d'efforts (imprimer, remplir, envoyer). Alors qu'une passation en ligne évite de leur demander des actions supplémentaires, et empêche ainsi les abandons. Le format choisi évite également que la personne concernée ne se retrouve avec plusieurs pages de questionnaire en main, ce qui pourrait la décourager, le remplissage est ainsi plus fluide. Néanmoins aucune sauvegarde de progression n'existe, le répondant doit donc remplir l'intégralité du questionnaire en une seule fois, ce qui peut être gênant s'il n'a pas prévu le temps adéquat. Le questionnaire réalisé avait le défaut d'être un peu long, en effet le CAUE souhaitait intégrer un certain nombre de questions dont il avait besoin. Cela a abouti à un questionnaire nécessitant 20 à 30 minutes de remplissage selon les réponses apportées. Bien que jugé trop long, il a été envoyé tel quel car malgré plusieurs relectures, nous n'avons pas réussi à le diminuer considérablement.

.5.1.2. Composante de l'enquête

Le questionnaire se composait d'une présentation de l'objectif et du cadre de l'enquête et de 6 rubriques thématiques :

- **Identification du répondant**

Composée de 5 questions permettant de savoir qui répondait.

- **Information générale sur le cimetière**

Composée de 13 questions permettant de comprendre l'organisation du cimetière et ses fonctions.

- **Le paysage du cimetière**

Composée de 17 questions présentant l'ambiance du cimetière, son aspect paysager et ses évolutions, ainsi que la vision du répondant sur le végétal dans le cimetière.

- **La gestion du cimetière**

Composée de 21 questions évoquant les personnes qui entretiennent le cimetière, et la gestion qui y est mise en place, le budget consacré, les difficultés rencontrées ou encore les solutions amenées sont également abordées dans cette rubrique.

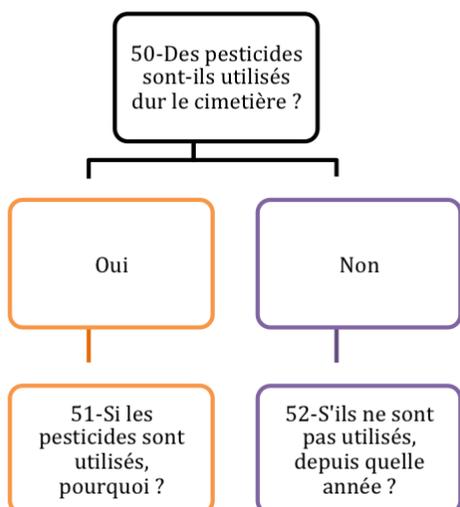
- **Communication sur ces changements de gestion et réaménagement au sein du cimetière**

Composée de 3 questions évoquant les moyens de communication mis en place et les retours de la part de la population.

- **Commentaire et remarque**

Composée d'une question permettant au répondant de s'exprimer plus librement et d'évoquer des éléments non présents dans le questionnaire si besoin.

Un certain nombre de ces questions ont été rendues obligatoires via l'outil Google Forms, afin d'éviter de recevoir des questionnaires incomplets. Seules les questions en chaîne étaient laissées libres, c'est-à-dire les questions qui dépendent des réponses, le répondant avait alors le choix de répondre ou non. Voici un exemple de ces questions :



La première question est rendue obligatoire tandis que les deux suivantes, qui dépendent de la première réponse, sont laissées libres. Ainsi une commune ayant répondu "Non" à la question 50 n'aura pas à répondre à la question 51 qui ne la concerne pas.

Un visuel de ce questionnaire est disponible en annexe.

Figure 47 - Exemple de question en chaîne.

.5.1.3. Suivi du questionnaire

Une fiche de suivi a été réalisée sur Excel pour savoir quelles communes ont répondu ou non, à quel moment, ainsi que les relances effectuées. Cette fiche nous permet d'éviter de nous perdre dans le grand nombre de communes concernées. Elle a également servi à noter des remarques concernant les communes qui nous ont contactés par mail ou par téléphone pour obtenir des précisions, ou pour informer qu'elles ne souhaitaient pas remplir le questionnaire.

Le questionnaire a été envoyé aux 361 communes du département le 2 avril. Trois relances ont été faites, le 24 avril, le 29 avril et enfin 20 mai. Le questionnaire a été définitivement fermé le 3 juin afin de débiter le traitement des résultats.

101 formulaires remplis nous sont revenus, dont deux provenant de la même commune. Il est à noter que certaines communes nous ont répondu pour deux cimetières, néanmoins le questionnaire n'ayant pas été conçu pour permettre des doubles réponses à chaque question, une incertitude existe quant au cimetière concerné par les réponses. Incertitude contrebalancée par l'hypothèse qu'une même commune pratique des gestions assez similaires sur ses différents cimetières.

Nous avons donc 100 communes différentes, soit une participation totale de 27.78%.

.5.2. Traitement des résultats

Les résultats ont été traités de deux façons :

.5.2.1. Collectivement

Une fois le questionnaire fermé, nous avons pu constater les tendances principales qui traduisent le paysage des cimetières sarthois. Ces données ont pu être récoltées sur Google Sheets, via le Google Forms qui permet ce transfert, puis récupérées sur Excel afin d'en faciliter le traitement.

Ce tableur a permis de retravailler les réponses reçues, soit en créant des catégories liées à certaines réponses, par exemple pour la question "18- Quelles autres fonctions que l'inhumation des défunts peut avoir un cimetière selon vous ?" les réponses étaient affichées à la suite dans une seule cellule du document Excel. Afin de rendre le traitement possible des colonnes ont été rajoutées pour séparer les types de réponses selon les cases cochées, pour notre exemple "Un lieu social, de rencontre des habitants" ; "Un lieu de promenade" ; "Un lieu de tourisme ou de représentation de l'histoire et du patrimoine local" ; "Un lieu d'observation et de protection de la faune et de la flore" ; "Un lieu où se produisent des animations culturelles (visites, spectacles, ...)" ; "Non, aucun usage" ; "Autre".

Cette dernière catégorie a parfois amené à la création de colonnes supplémentaires lorsque plusieurs réponses semblables étaient citées.

Pour chaque colonne des données chiffrées ont été attribuées, afin d'en tirer des sommes puis des pourcentages. Par exemple, toujours pour la question "18- Quelles autres fonctions que l'inhumation des défunts peut avoir un cimetière selon vous ?", chaque case cochée s'est vue remplacée par un "1" dans le tableau, afin de compter le total de "1" pour chaque case. Ainsi chaque fois qu'une réponse a été cochée, un "1" était présent dans le tableau, plus une réponse a été choisie, plus la somme finale est élevée et ainsi lors du traitement nous savions combien de fois elle a été sélectionnée.

	A	AH	AI	AJ	AK	AL	AM	AN	AO
1	1-Nom de la commune	18- Fonction de lieu social	18- Fonction de lieu de promenade	18- Fonction de lieu de tourisme/ histoire locale	18- Fonction de lieu d'observation/protection nature	18- Fonction de lieu d'animation	18- Aucune autre fonction	18- Fonction de lieu de détente	18-Autres fonctions
10	Brette-les-Pins						1		
11	Challes						1		
12	Champagné	1		1	1	1			
13	Château-du-Loir (Montval surLoir)	1		1					
14	Château-l'Hermitage	1							
15	Chenu	1	1	1		1			

Figure 48 - Extrait du document Excel de traitement des données du questionnaire, exemple de la question 18

Des informations ont été rajoutées après coup à cette base de données, tel que le numéro Insee de la commune, afin de réaliser une jointure attributaire sur SIG ultérieurement ; mais également la superficie de la commune et son nombre d'habitant, cela permettant de comparer les communes en connaissance de leur situation respective, une commune de 300 habitants n'ayant pas les mêmes besoins et moyens qu'une commune de 10 000 habitants.

Afin de créer certains pourcentages, des données ont été simplifiées. Par exemple, le nombre d'habitant intégré tel quel au départ a également été précisé selon qu'il soit supérieur à 3 000, inférieur à 1 000 ou entre les deux.

Le tableau a ensuite été intégré à Qgis, et via une jointure attributaire nous avons rattaché les données récoltées à la Table attributaire "Communes". Cette jointure s'est faite grâce à la donnée "INSEE", présente dans les deux bases de données. Ainsi chaque commune répondante était liée à ses réponses au questionnaire. Cet outil nous permet de visualiser plus aisément les informations. Malgré le fait que le CAUE n'utilise pas de SIG, la possibilité de créer des cartes à présenter durant la journée "Jardiner sa ville, ou son village", reste très intéressante, car un visuel est souvent plus parlant qu'une suite de chiffres. Les détails du travail sur SIG son disponible chapitre II.5.3.

Certaines données ont été croisées entre elles afin de répondre à des questionnements. Cela nous a permis de tirer des conclusions à travers la mise en lien de différentes informations, qui n'étaient pas disponibles à travers les résultats « bruts » du questionnaire.

La difficulté de cette étape réside dans le choix des données à croiser pour obtenir la réponse au questionnement posé. Ces croisements n'ayant pas été réfléchis préalablement, les questions de l'enquête n'étaient pas toujours adaptées à cet exercice. Certains types de question, à choix multiples par exemple, pouvaient être plus délicats à traiter, et demander plus de manipulation si les répondants avaient sélectionné plusieurs réponses dans celles proposées.

Pour réaliser ces croisements, nous avons listé les questionnements apparus à la lecture des résultats, puis nous avons cherché les données qui, une fois combinées permettraient d'y répondre. Quand cela n'était pas possible, nous avons laissé le questionnement de côté, car la temporalité du stage ne nous permettait pas de creuser davantage la question. Il sera possible pour le CAUE de se pencher à nouveau sur le sujet si nécessaire, car l'ensemble des données du questionnaire leur a été remis.

Le travail de croisement a été réalisé grâce à la fonction « tableau croisé dynamique » sur Excel. Pour répondre à un questionnement, plusieurs croisements avec des données différentes étaient nécessaires, et des conclusions ou hypothèses ont pu être rédigées pour chaque cas.

Nous avons également choisi de comparer un certain nombre de données récoltées grâce au questionnaire, avec celles de l'étude de Plante&Cité. En effet, cette étude nous a servi d'inspiration pour une partie de notre enquête, de ce fait certaines questions étaient posées à l'identique, ce qui permettait leur comparaison. Ainsi nous avons pu comparer des données à l'échelle nationale avec les nôtres, cela nous a permis de constater si les tendances perçues à l'échelle de la Sarthe trouvaient un écho plus large.

L'étude nationale de Plante&Cité sur les cimetières et leur gestion s'est déroulée du 25 avril au 15 juin 2016. Elle a obtenu 233 réponses décrivant en tout 254 cimetières différents. Cette étude montre davantage les tendances des grandes villes, car en proportion elles sont plus représentées que les plus petites communes. 12 communes sarthoises avaient participé à cette enquête nationale, dont 6 qui ont également répondu à notre questionnaire.

Il est également important de signaler que les des deux questionnaires n'ont pas été traités de la même façon. Afin de les comparer, nous avons dû nous adapter à l'étude de Plante&Cité, ce qui explique pourquoi les pourcentages qui servent à la comparaison ne sont pas forcément les mêmes que dans l'étude rendue au CAUE 72.

Les détails de réalisation de ce document bilan son disponibles chapitre II.5.4.

Les résultats du questionnaire ont été intégrés dans le document final rendu au CAUE de la Sarthe, ce dernier est disponible en annexe.

.5.2.2. Individuellement

Au fur et à mesure des réceptions de réponses, une fiche cimetière était élaborée pour recueillir les informations propres à chaque cimetière (son paysage, sa gestion, etc.). Ces fiches, pouvant évoluer

avec le temps, permettront au CAUE de mieux connaître la situation des différents cimetières des communes sarthoise.

Dans ces fiches, il a été choisi de conserver seulement certaines informations propres au cimetière, afin qu'elles puissent l'identifier sans être surchargées.

Le détail de la réalisation des fiches cimetières est disponible chapitre II.5.1 – Elaboration des fiches cimetières. Un exemple de fiche cimetière est disponible en annexe.

.5.3. Profil des cimetières sarthois

.5.3.1. Fonctions des cimetières

Majoritairement, les répondants ne voient pas d'autre fonction au cimetière que l'inhumation (35 %).

La première autre fonction à ressortir est l'aspect social du cimetière avec 25 % de citations, bien avant les fonctions de promenade ou de tourisme, qui sortent tout de même du lot avec 16 % et 15 %. Les fonctions d'observation de la faune et de la flore, ou encore de lieu d'animation sont loin derrière avec 4 % et 3 %. Ce ne sont pas des fonctions habituellement associées aux cimetières.

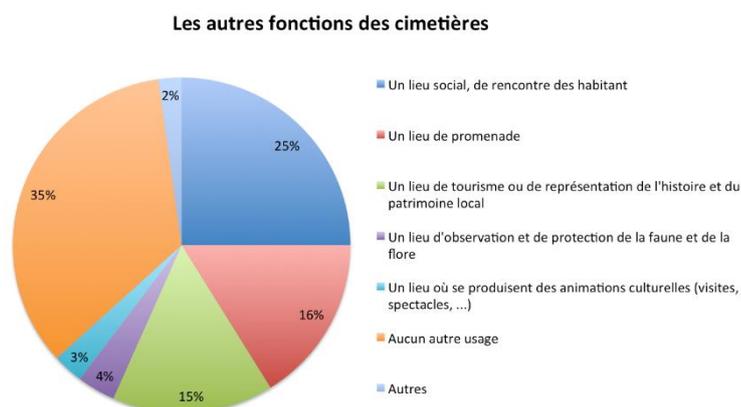


Figure 49 – Les autres fonctions des cimetières.
Auteur Paola Granier

Le cimetière n'est donc pas forcément vu comme un lieu avec des usages réguliers et variés pour les habitants de la commune. Cela doit sans doute impacter la manière dont il est géré et entretenu.

Dans l'étude de Plante&Cité, seul 14 % des répondants n'imaginent pas d'autres fonctions au cimetière.

Les mêmes usages ressortent également dans cette étude, mais c'est celui de lieu de promenade qui arrive avant celui de lieu social.

.5.3.2. Ambiance des cimetières

La majorité des cimetières des communes ayant répondu au questionnaire, sont des cimetières à ambiance minérale, c'est à dire que les surfaces au sol sont composées principalement de gravillons de stabilisé ou de sable, c'est le cas pour 47 % des répondants. La seconde ambiance de cimetière la plus représentée, est le cimetière mixte, composé d'une partie végétale et une partie minérale, avec 30 % de communes dans ce cas de figure. Néanmoins, si on réunit tous les cimetières possédant une part

végétale importante (paysagers, cimetières arborés, enherbés, enherbés et arborés), on obtient 15 %, ce qui reste minoritaire, mais notable. Les cimetières en cours de végétalisation représentent 8% des répondants, marquant une légère augmentation future du nombre de cimetière à ambiance végétale.

Les ambiances des cimetières

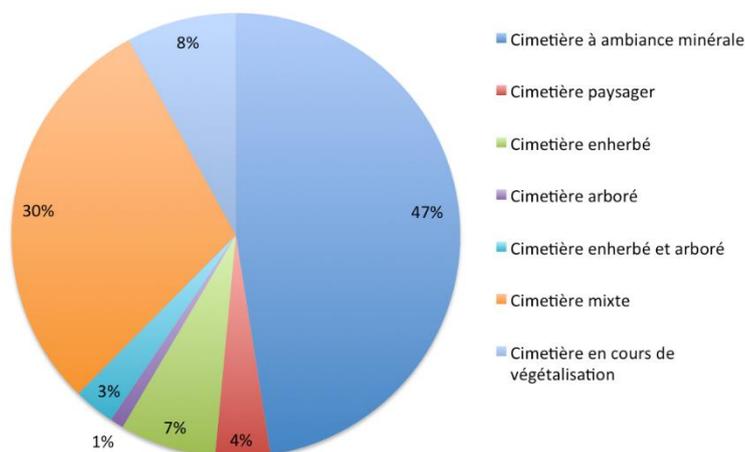


Figure 50 Les ambiances des cimetières. Auteur Paola Granier

La tendance nationale est assez similaire, vu que les cimetières à ambiance minérale arrivent également en tête (60%). Ensuite, la tendance est légèrement différente, car l'étude recense davantage de cimetières à ambiances végétales (23%), et de cimetières en cours de végétalisation (21%). Les cimetières mixtes représentent eux, seulement 17% des 254 cimetières enquêtés. Comme nous avons pu le signaler plus tôt, l'étude nationale touche davantage de villes, tandis que celle du CAUE 72 est plus tournée vers les petites communes rurales. Ceci a pu influencer les résultats, l'hypothèse étant que les villes sont souvent pionnières dans la végétalisation de leurs cimetières.

On retrouve cette tendance au niveau des matériaux utilisés pour les surfaces au sol des cimetières. Le sable est le matériau le plus cité quel que soit l'espace concerné (allées, espaces entre-tombes, espaces en attente). Les gravillons sont également très utilisés, excepté pour les espaces en attente, l'herbe également, mais cette fois c'est dans les allées principales qu'on la retrouve moins souvent. La présence d'arbres est révélée dans 51% des cimetières concernés, mais parmi eux, 40% ont une présence arborée faible pouvant correspondre à un ou deux arbres. Les essences que l'on retrouve le plus souvent font partie des conifères (ifs) ou des feuillus persistants (chêne vert). Les autres végétaux présents dans les cimetières le sont principalement sous forme de haies (23%), ou de massifs d'arbustes (19%), 13% des répondants indiquent ne pas avoir d'autres végétaux.

Matériaux	Gravillons	Sable	Terre	Pavés	Herbes	Plantes couvre-sol	Enrobé	Béton
Surfaces au sol								
Allées principales	33	49	2	5	7	1	20	5
Allées secondaires	27	64	4	0	16	1	3	1
Espaces inter-tombes/cavernes	21	65	9	1	22	6	0	2
Espaces entre allées et tombes/cavernes	27	61	7	0	22	4	0	2
Espaces en attente	7	36	10	0	54	2	0	1

Figure 51 - Matériaux des surfaces au sol dans cimetières sarthois. Auteur Paola Granier

.5.3.3. Les évolutions des cimetières

Les changements actuels au sein des cimetières concernent principalement l'aménagement funéraire, les collectivités s'équipent d'espaces cinéraires (33% des communes ont fait des travaux funéraires ces dix dernières années, et 27% envisagent d'en faire dans les dix prochaines années). A l'échelle nationale, la création de sites cinéraires a surtout été réalisée dans les 10 années précédant l'enquête (69%), ce chiffre tombe à 33% dans l'estimation des 10 prochaines années. Les cimetières enquêtés par Plante&Cité ont pour la plupart déjà créé leur espace dédié aux cendres, et n'auront pas à le faire par la suite ; sur notre territoire, la création de ces espaces est en cours.

Le second type d'aménagement qui ressort de notre étude est l'aménagement paysager, les cimetières verdissent peu à peu (24% des communes ont fait des travaux paysagers ces dix dernières années, et 41% envisagent d'en faire dans les dix prochaines années).

C'est également le cas au niveau national, 43% des cimetières ont fait l'objet de plantations et 40% d'enherbement, pour le futur, 46% des répondants envisagent des travaux paysagers.

Grands changements au sein des cimetières sur les 10 dernières années

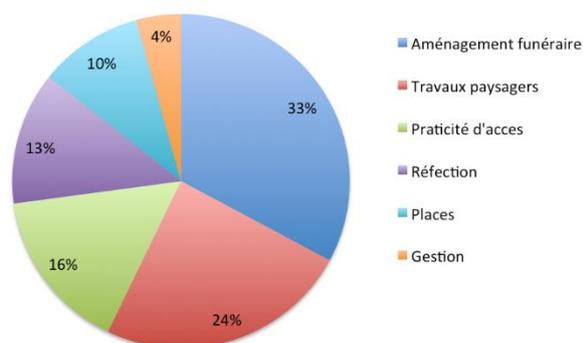


Figure 52 - Grands changements au sein des cimetières sur 10 dernières années. Auteur Paola Granier

Grands changements au sein des cimetières prévus pour les 10 prochaines années

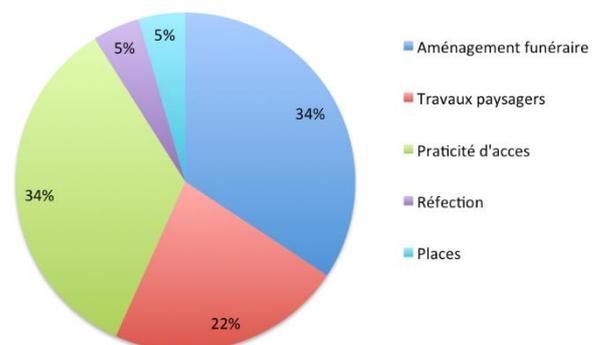


Figure 53 - Grands changements au sein des cimetières prévus pour les 10 prochaines années. Auteur Paola Granier

Le végétal est donc assez peu présent dans les cimetières, même s'il tend à s'y développer.

En effet, 87% des communes estiment que le végétal est important dans la qualité paysagère du cimetière, et 56% estiment leur(s) cimetière(s) insuffisamment végétalisé(s).

Pour vous, le végétal est-il important pour la qualité paysagère du cimetière ?

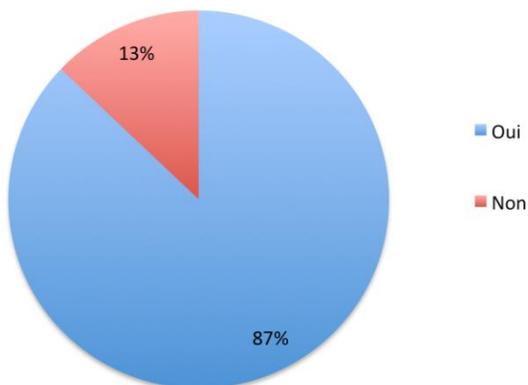


Figure 54 – Importance du végétal dans la qualité paysagère des cimetières, selon les répondants. Auteur Paola Granier

Selon vous, le cimetière est-il suffisamment planté ou fleuri ?

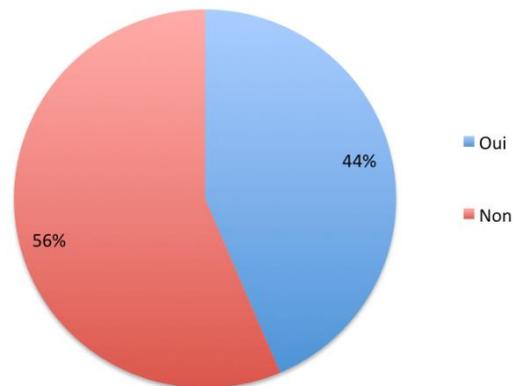


Figure 55-Suffisance de la végétalisation des cimetières selon les répondants. Auteur Paola Granier

85 % des répondants pensent que respect dû aux défunts eillut à la famille et plantes spontanées sont compatibles dans le cimetière, dont 69% sous conditions. L'étude nationale de Plante&Cité évoque le même ordre d'idée, avec 80 % de répondants estimant que cela est compatible, dont 74% avec conditions. C'est donc que le végétal n'est pas, à priori, totalement banni des cimetières, qu'il soit planté ou même spontané. Les conditions d'acceptation de la flore spontanée sont premièrement leur nombre, qui ne doit pas être trop élevé (32%), leur hauteur qui doit être régulée (28%) et leur floraison, qui doit être intéressante (25%).

Ce sont les mêmes conditions qui sont évoquées à l'échelle nationale, même si leur ordre est changé : maintient à une certaine hauteur (77%), floraison intéressante (59%) et nombre contrôlé (42%).

Respect dû aux défunts et aux familles et plantes spontanées vous semblent-ils compatibles dans le cimetière ?

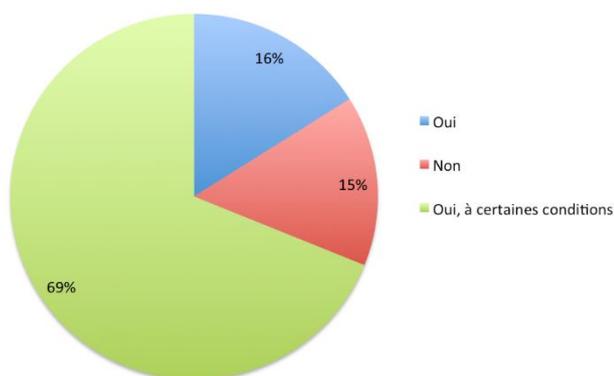


Figure 56 – Compatibilité entre le respect dû aux défunts et aux familles et les plantes spontanées dans les cimetières. Auteur Paola Granier

Conditions d'acceptation de la flore spontanée dans les cimetières

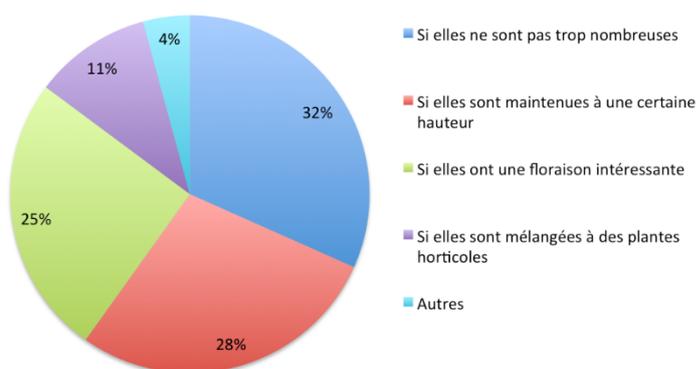


Figure 57 – Conditions d'acceptation de la flore spontanée dans les cimetières. Auteur Paola Granier

.5.3.4. Entretien des cimetières

Les cimetières sont principalement gérés par les agents communaux (94% en Sarthe, 92% en France), le plus souvent par des équipes de 2 ou 3 personnes en temps normal (51%), même si le pourcentage de communes avec une seule personne chargée de la gestion des cimetières reste important (35%). La gestion majoritaire sur notre territoire d'étude est la gestion dite "traditionnelle" (désherbage systématique de la flore spontanée) avec 63% de citations. La gestion dite "raisonnée" (acceptation tout ou partie de la flore spontanée) n'est citée que par 34 % des communes.

Type de gestion mis en place sur les cimetières

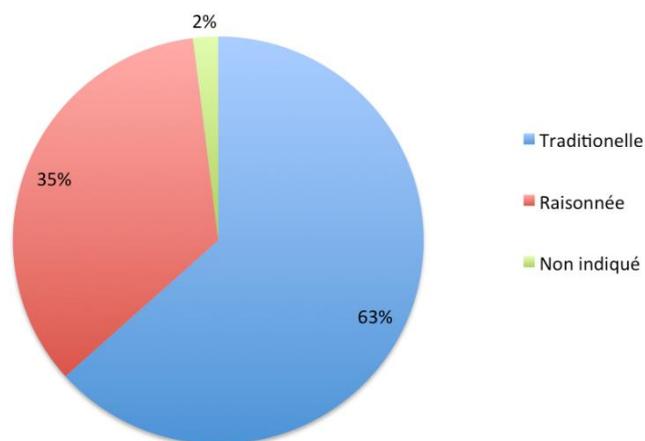


Figure 58 – Type de gestion mis en place sur les cimetières. Auteur Paola Granier

Les missions d'entretien qui prennent le plus de temps aux équipes techniques sont la propreté et le désherbage, que ce soit pour l'étude sarthoise, ou l'étude nationale. Le désherbage est principalement réalisé manuellement (67% d'arrachage à la main et 67% à la binette), au niveau national c'est également ce qui ressort, avec 84% de répondants utilisant des techniques manuelles. Ensuite les chiffres diffèrent, puisqu'au niveau national, 39% des répondants indiquent utiliser le désherbage thermique à flamme, 35% les techniques chimiques et 30% le désherbage mécanique, alors qu'en Sarthe, les techniques chimiques sont utilisées par 39% des répondants, puis viennent les techniques mécaniques (20%) et les techniques thermiques (20%). Les techniques de désherbage manuel sont le plus souvent utilisées seules (25.7%), mais elles sont également souvent associées à du désherbage dit chimique (24.7%).

Si 66 % des communes n'utilisent pas ou plus de pesticides dans la gestion de leur(s) cimetière(s), 34% en utilisent toujours. Selon l'étude nationale, 62% des cimetières n'utilisent plus de pesticides.

Des pesticides sont-ils utilisés sur le cimetière ?

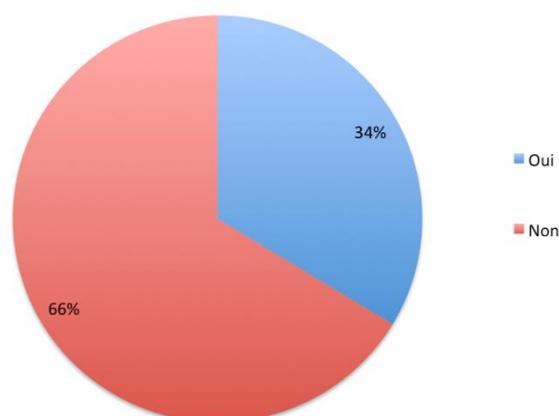


Figure 59 – Usage des pesticides dans les cimetières. Auteur Paola Granier

Les raisons d'usage des pesticides sont leur efficacité, leur rapidité d'action et leur utilisation aisée pour 49% des communes utilisant des pesticides. 36% des communes n'ont aucune autre stratégie de gestion de la flore spontanée que le désherbage. 24% ont choisi d'enherber pour diminuer la pousse des adventices.

Les communes ayant choisi d'abandonner l'usage des pesticides l'ont principalement fait pour des raisons d'obligation réglementaire (18%) et/ou de volonté des élus (18%), les arrêts d'usage des pesticides sont d'ailleurs concentrés autour de 2017, année de la loi Labbé.

Raisons d'abandon des pesticides dans la gestion des cimetières

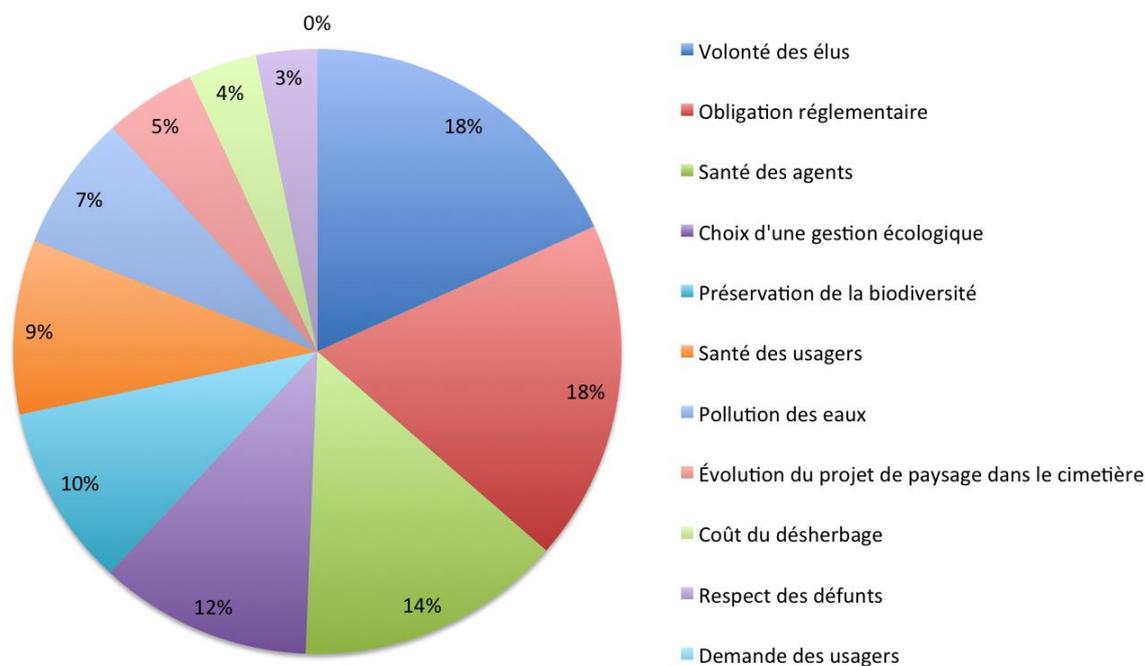


Figure 60 – Raisons d'abandon des pesticides dans la gestion des cimetières
Auteur Paola Granier

Plante&Cit  a recens  des raisons d'abandon des pesticides diff rentes :

- Pr servation de la biodiversit 
- Pr servation de la sant  des usagers
- Evolution du projet paysager

La encore, le public des r pondants n'est pas le m me, mais la temporalit  de l' tude non plus. L'enqu te de Plante&Cit  a en effet  t  r alis e avant la mise en place de la loi Labb , qui a sans doute modifi  l'ordre des priorit s d'abandon des pesticides.

L  plupart des communes (68%) affirment  tre satisfaites des pratiques de gestion mises en place, 27% des r pondants ne sont pas enti rement satisfaites de celles-ci. Les raisons d'insatisfaction sont li es au temps requis pour r aliser ces techniques de gestion (22%), ou   leur inefficacit  (19%). 19% des communes affirment ne pas avoir d'autres choix.

Face   l'abandon des pesticides, 70% des communes ont rencontr  des difficult s, n gligeables (24%), pr sentes (33%) ou importantes (21%). Ces difficult s sont le plus souvent li es   l'acceptation par le public (37%) ou   un temps de travail accru (35%). Face   cela les solutions ont  t  vari es : l'achat

de nouveau matériel (27%), le réaménagement du cimetière (25%) ou encore l'appel à un prestataire extérieur (15%).

Solutions mises en place face aux difficultés rencontrées lors de l'abandon des pesticides dans la gestion des cimetières

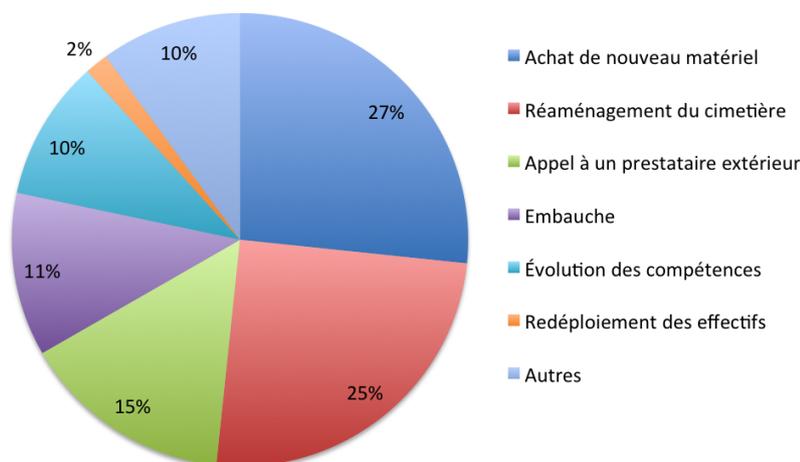


Figure 61 – Solutions mises en place face aux difficultés rencontrées lors de l'abandon des pesticides dans la gestion des cimetières. Auteur Paola Granier

Les communes qui ont arrêté l'usage des pesticides dans la gestion de leur(s) cimetière(s) ont principalement choisi un désherbage à la main et/ou à la binette. Ce sont des techniques chronophages ce qui peut expliquer le mécontentement de certains répondants.

Les communes qui ont fait le choix de l'abandon de l'usage des pesticides dans leur(s) cimetière(s) ont le plus souvent suivi la législation et/ou des volontés politiques.

40% des communes affirment que les retours de la part de la population sont positifs, tandis que 20% ont des retours négatifs ou partagés. 39% des répondants n'ont pas de retours de la part de leurs habitants.

Le moyen de communication le plus mis en place, pour échanger avec les habitants sur le fonctionnement du cimetière, est le règlement (41%), au niveau national cet outil est utilisé pour 83% des cimetières enquêtés.

28% des communes sarthoise enquêtées n'ont aucun moyen de communication particulier.

Teneur des retours de la part des populations sur les cimetières et leurs gestions

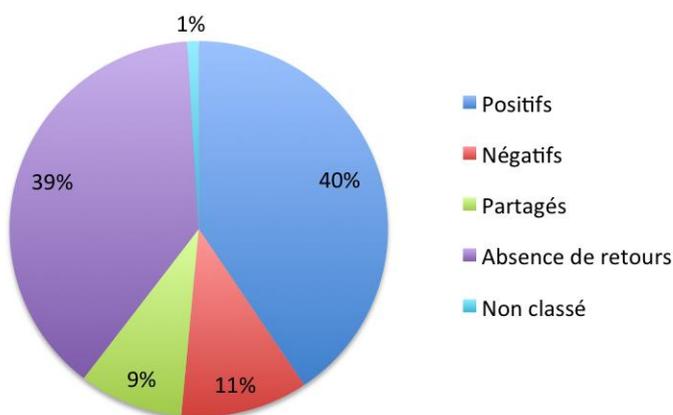


Figure 62 – Teneurs des retours de la part des populations sur les cimetières et leurs gestions. Auteur Paola Granier

.5.4. Retours critiques sur le questionnaire

Dans cette partie nous reviendrons sur certains soucis qui ont pu surgir lors de la réalisation ou le traitement du questionnaire. Cette prise de recul a permis de voir les possibles améliorations de cet outil.

Premièrement, comme dit plus tôt, le questionnaire proposé était assez long ce qui a pu décourager des répondants potentiels. Néanmoins, le besoin d'informations était tel qu'il nous a été délicat de le diminuer. Ce questionnaire a été créé au tout début de la période de stage, quand nos connaissances du sujet étaient encore en construction. Réaliser le questionnaire plus tard, avec une meilleure connaissance globale du sujet aurait sans doute été plus aisé et plus pertinent. Cependant, le temps de réponse et de traitement d'un questionnaire étant assez long, nous ne pouvions pas nous permettre de repousser son envoi.

Certains choix faits lors de la constitution de ce questionnaire ont pu être remis en question une fois celui-ci traité. En effet, à la lumière de meilleures connaissances du sujet, et des réponses reçues, certains choix n'étaient peut-être pas les plus adaptés. Nous pouvons par exemple citer la question 19 "Quelle est l'ambiance générale du cimetière ?" et sa classification des ambiances de cimetière, inspirée de l'étude de Plante&Cité, présentée ci-dessous :

- Cimetière à ambiance minérale (essentiellement des tombes de pierres, des surfaces au sol en gravillons ou stabilisé, ou sable)
- Cimetière paysager (une très large place a été accordée à la végétation dans la conception initiale)
- Cimetière enherbé (L'enherbement des entre-tombes et/ou des allées qualifie l'ambiance, arbres et arbustes sont très peu présents.)
- Cimetière arboré (Les arbres qualifient l'ambiance du lieu. La surface au sol est plutôt minérale)
- Cimetière enherbé et arboré (ambiance reposant essentiellement sur la présence d'arbres et d'un enherbement des entre les tombes et/ou des allées. La strate arbustive est absente ou très peu présente.)
- Cimetière mixte (Combine partie(s) minérale(s) et partie(s) végétale(s))
- Cimetière en cours de végétalisation (Ambiance encore assez minérale avec des action de végétalisation en cours : enherbement et/ou plantations)

Les cimetières paysagers présents sur le territoire étant finalement plus proches du cimetière végétalisé, il aurait également été plus judicieux de redéfinir ainsi les catégories :

- Cimetière à ambiance minérale (essentiellement des tombes de pierres, des surfaces au sol en gravillons ou stabilisé, ou sable)

- Cimetière à dominante végétale (Cimetières paysager + enherbés + arborés + enherbés et arborés)
- Cimetière mixte (Combine partie(s) minérale(s) et partie(s) végétale(s))
- Cimetière en cours de végétalisation (Ambiance encore assez minérale avec des action de végétalisation en cours : enherbement et/ou plantations)

Pour la question 41 "Quel type de gestion est actuellement mise en place ?", certains répondants ont choisi une des deux catégorie (Traditionnelle ou Raisonnée) mais cela ne correspondait pas, à priori avec les réponses suivantes. Des communes ont indiqué d'autres types de gestion, qui aurait pu aller dans l'une ou l'autre des catégories. Cela est sans doute dû à une confusion et une méconnaissance de ces termes.

La question 48 "En 2018, quel était le budget consacré à l'entretien du cimetière ?" n'a pas bien fonctionné. En effet, les réponses ont été extrêmement variables, certains ont indiqué un budget hors coût de la main d'œuvre, d'autres n'ont pas répondu du tout, ou ont indiqué que le budget faisait partie d'une enveloppe globale. De ce fait, les réponses étaient difficilement exploitables dans notre analyse. Il aurait été possible de créer une question "à cocher", où le répondant aurait dû sélectionner une fourchette de valeur budgétaire, par exemple "Entre 100€ et 500€". Ainsi il aurait été plus aisé de déterminer le budget moyen dédié à l'entretien des cimetières.

D'autres questions ont parfois été mal comprises par certains répondants, ce qui a pu interférer avec le traitement des résultats. Ces soucis ont été indiqués dans la fiche bilan, afin que les lecteurs les prennent en compte.

Une réflexion plus poussée aurait été intéressante concernant le croisement de données. Les prévoir dès la création du questionnaire aurait été l'idéal, cependant, comme dit précédemment, le questionnaire devait être envoyé rapidement afin de permettre de laisser du temps aux répondants tout en garantissant un temps de traitement suffisant. Un certain nombre de formats de questions ne permettait pas d'être utilisé dans ces croisements, cependant les réponses à ces questions ont souvent été suffisantes pour tirer des conclusions.

Le fait de se baser sur l'étude de Plante& Cité pour réaliser le questionnaire a permis de nous aider dans sa réalisation, alors que le sujet n'était alors pas entièrement maîtrisé, tout en ouvrant la possibilité d'une comparaison de certaines données récoltées avec celles d'une étude à l'échelle nationale. Cependant, toutes les données n'ont pas pu être ainsi comparées, il aurait été intéressant de pouvoir aller plus loin dans ce travail. De plus, l'étude de Plante&Cité concerne 254 cimetières, ce

qui reste un petit échantillon comparé au nombre de cimetières sur le territoire national. Il est donc nécessaire d'analyser ces données en connaissant le contexte de leur étude.

Dans l'ensemble, le questionnaire est un succès, le nombre de répondants étant bien au-delà des espérances du CAUE et nous avons pu dresser un tableau de ce qui se faisait en Sarthe concernant la gestion des cimetières.

6. Découvrir des cas particuliers : réalisation et traitement d'entretiens

Si le questionnaire permet de récolter un grand nombre d'informations sur un vaste échantillon, les entretiens individuels favorisent une meilleure compréhension des cas précis et permet de cibler les questions pour chaque interlocuteur.

.6.1. Préparation en mené des entretiens

Afin de mieux comprendre la situation des cimetières sarthois, et dans l'objectif de mettre en lumière des exemples particuliers pour la journée "Jardiner sa ville ou son village", des entretiens avec des gestionnaires de cimetière (maire, adjoints et/ou agents) ont été réalisés. Ces échanges ont permis de découvrir des questionnements qui n'avaient pas été évoqués dans les réponses au questionnaire, de mieux visualiser les sites décrits dans ces questionnaires tout en alimentant la base de données photographique qui permet ainsi d'illustrer les fiches cimetière. Rencontrer les gestionnaires des cimetières a permis de mieux comprendre pourquoi ils ont fait certains choix, quelles ont été les étapes qui les ont amenés à la gestion et au paysage du cimetière actuel. Nous voulions comprendre les difficultés rencontrées et les solutions mises en place, et ainsi avoir leur point de vue sur l'avenir des cimetières sarthois.

.6.1.1. Choix des enquêtés

La sélection des collectivités à rencontrer s'est faite selon plusieurs critères, et en plusieurs étapes. Premièrement ont été choisis les cimetières "modèles" qui ont mis en place des projets importants et originaux sur leur espace funéraire. Dans cette catégorie, on retrouve les cimetières à ambiance paysagère, pour voir les communes qui avait réalisées des changements radicaux, en se tournant vers ce type de cimetières. Les cimetières dits "initiative verte", qui sont des cimetières mixtes, enherbés, arborés ou enherbés et arborés qui ont mis en place des initiatives particulières : réflexion sur la trame verte incluant le cimetière, mise en place d'abris pour la faune, labellisation, enherbement ... Sans avoir fait le choix d'un changement radical de paysage, ils ont tout de même mis en place des actions intéressantes en faveur de la biodiversité et du paysage.

Dans un second temps, afin d'avoir un panel plus représentatif de ce qui se fait en Sarthe, ont été choisis des cimetières en cours de transition verte, des cimetières à ambiance mixte végétale et minérale et enfin des cimetières à ambiance minérale.

Ces derniers étant nombreux, ils ont été sélectionnés selon leurs ambiances, leurs gestions, les initiatives mises en place, la satisfaction de la collectivité, les problèmes rencontrés, les retours de la part de la population. Ils ont été choisis également en fonction du nombre d'habitants de la commune, dans le but d'avoir un échantillon le plus représentatif possible pour l'ensemble du territoire, afin que même les petites communes aient des exemples à leur échelle.

L'usage des pesticides est dans une situation ambiguë, encore autorisée dans les cimetières non considérés comme des lieux de promenade, bien que la législation à ce sujet ne soit pas claire pour tout le monde. Le CAUE a fait le choix d'encourager leur abandon par les collectivités, choix fait sous l'impulsion de Céline LEVRARD, directrice du CAUE 72 et chargée d'étude paysagiste concepteur et urbaniste OPQU, de ne présenter que des cimetières n'utilisant plus de produits phytosanitaires, afin qu'ils puissent servir d'exemple positif à la journée thématique de 2020.

Les cimetières en transition sont des cimetières en cours de test, dont les gestionnaires ont engagé une démarche. Ont été choisies des communes disant rencontrer des difficultés et d'autres n'en rencontrant pas, afin de comparer les deux cas de figure.

Pour les cimetières mixtes ou à ambiance minérale, nous avons choisi de rencontrer des cimetières de petites communes (<1 000 habitants), de moyennes communes (entre 1 000 et 3 000 habitants) et de grandes communes (> 3 000 habitants), ayant des gestions raisonnées ou traditionnelles mais n'utilisant pas de pesticides, afin de rester cohérent avec la volonté du CAUE. Le choix s'avérant large, une sélection a donc été réalisée en fonction de la zone géographique (proximité avec d'autres cimetières visités) ou selon l'impression générale émanant du questionnaire (volonté de changement de pratiques, questionnement d'éventuelles solutions, ...) ou bien, selon les difficultés rencontrées et les solutions apportées, ou encore, selon la satisfaction des communes, et les retours des populations.

Quatorze communes ont finalement été contactées pour ces "Entretiens au cimetière", seules neuf ont donné suite. La partie ci-dessous présente les collectivités ayant été contactées et pourquoi elles ont été choisies : dans un premier temps les neuf communes ayant répondu favorablement à la sollicitation, et ensuite les cinq communes n'ayant pas donné suite.

Auvers le Hamon a été choisie car c'est une commune moyenne de 1 568 habitants, qui a réalisé un projet important d'aménagement sur l'extension de son cimetière. C'est également une commune ayant présenté son cimetière comme « paysager » en gestion raisonnée. Il nous a semblé instructif d'en apprendre plus sur ce projet d'extension et ce qu'il a suscité.

Savigné-l'Évêque a été choisi car c'est une grande commune de 4 132 habitants, qui a déclaré avoir un cimetière enherbé et arboré intégrant la création d'un « petit square ». Dans le questionnaire, la commune dit avoir eu des difficultés au départ avec les retours de la population, mais que cela a changé avec le temps. Il nous semblait donc intéressant de comprendre cette évolution.

Le Flée a été choisi car c'est une petite commune de 560 habitants, qui, malgré son absence de réponse au questionnaire, nous a été conseillé pour son cimetière enherbé rencontrant des problèmes de ravinement. C'était l'occasion de découvrir un nouveau lieu et de se confronter aux problèmes et solutions d'une petite commune.

Laigné-en-Belin a été choisie car c'est une commune moyenne de 2 446 habitants, qui possède un cimetière enherbé et arboré dans lequel de nombreuses initiatives ont été menées (abris pour la faune, paillage, plantations, etc.). De plus, c'est une des communes qui accueillera la manifestation « Jardiner sa ville ou son village » édition 2020. Il semblait donc intéressant de découvrir ces initiatives, leur cadre et leurs retombées.

Fillé a été choisie car c'est une commune moyenne de 1 542 habitants, qui est en cours de végétalisation via l'enherbement, mais qui rencontre des problèmes au niveau de l'acceptation par la population, et qui de plus n'est pas encore entièrement satisfaite de la gestion et de l'aspect de son cimetière. Il nous a semblé utile de comprendre où en était la réflexion sur cette gestion et quelles étaient les problématiques rencontrées lors de cette transition.

Maigné a été choisie car c'est une petite commune de 346 habitants, dont le cimetière est présenté comme mixte (une partie minérale, une partie végétale) ayant opté pour une gestion raisonnée. La commune indique être satisfaite de cette décision et n'avoir rencontré aucune difficulté. Il nous a semblé instructif de comprendre quelles solutions une petite commune a pu mettre en place face à l'arrêt des pesticides et quels ont été les choix réalisés.

Téloché a été choisie car c'est une grande commune de 3020 habitants, dont le cimetière est présenté comme paysager et qui a indiqué dans l'enquête avoir ouvert le cimetière sur un parc et réalisé un certain nombre d'aménagements. Il nous a semblé intéressant de découvrir un cimetière qui a fait l'objet de nombreux projets et de comprendre quels en ont été les déclencheurs et les aboutissants.

Souigné-sous-Ballon a été choisie car c'est une commune moyenne de 1 172 habitants, qui présente son cimetière comme appartenant à la catégorie "ambiance minérale" avec une gestion raisonnée. La commune a indiqué dans l'enquête être moyennement satisfaite des pratiques actuelles de gestion et avoir rencontré quelques difficultés face à l'arrêt des pesticides, avec notamment des retours parfois négatifs de la part de la population. Il nous a semblé utile de comprendre les difficultés que peuvent rencontrer les communes ayant choisi de conserver un cimetière minéral, et quelles solutions ont pu être testées et mises en place.

La Flèche a été choisie car c'est une très grande commune, de 15 000 habitants, qui regroupe 4 cimetières. Dans le questionnaire le cimetière présenté est dit paysager, géré de manière raisonnée et à priori sans grande difficulté de la part de la collectivité. Il nous a semblé intéressant de découvrir les pratiques d'une commune plus urbaine possédant plusieurs cimetières, afin de comprendre les choix qui ont été fait pour gérer les cimetières.

Ci-dessous les communes n'ayant pas donné suite :

Moncé-en-Belin est une grande commune de 3 482 habitants, qui présente son cimetière comme mixte à gestion raisonnée. La commune nous avait notamment indiqué avoir reçu le label « Terre saine »²⁰, et qu'elle poursuivait la réflexion sur son cimetière, via notamment un enherbement. Il nous a semblé instructif de découvrir cette réflexion menée sur l'ensemble de la commune.

Beaumont-pied-de-Bœuf est une commune moyenne de 2 468 habitants, qui est satisfaite de son cimetière en cours de végétalisation et en gestion raisonnée et qui indique ne pas rencontrer de difficultés dans son évolution. Il nous a semblé intéressant de découvrir ce cimetière et les choix qui y ont été faits pour éviter les difficultés.

La Guierche a été choisie car c'est une commune moyenne de 1074 habitants, qui n'est pas satisfaite de son cimetière minéral en gestion traditionnelle et qui se pose actuellement des questions pour résoudre ces soucis. Il nous a semblé utile de comprendre les problématiques d'un cimetière minéral en gestion traditionnelle dont la commune n'est pas satisfaite.

Mareil-en-champagne a été choisie car c'est une petite commune de 332 habitants, qui, bien qu'elle n'ait pas répondu au questionnaire, nous a été conseillée compte tenu de la réflexion menée sur son cimetière. C'était aussi l'occasion de découvrir un nouveau cimetière, et de se confronter aux problèmes et solutions d'une petite commune.

Saint-Denis-d'Orques est une petite commune de habitants 901 habitants, qui se dit satisfaite de son cimetière à ambiance minérale en gestion traditionnelle. Il nous a semblé intéressant de comprendre le choix de la gestion traditionnelle et de l'ambiance minérale et ce que cela implique pour la commune.

Si cet échantillon se veut représentatif, il reste néanmoins très limité, car il ne couvre que 2,5 % du territoire sarthois et n'englobe évidemment pas tous les cas de figure. Néanmoins il n'aurait pas été possible dans le cadre de ce stage de voir plus d'une quinzaine de communes, car le temps de traitement et l'organisation des déplacements aurait été considérable et aurait empiété sur le traitement du questionnaire et la réalisation des rendus pour le CAUE. Le temps disponible pour des rencontres étant également limité aux mois de juin et juillet, en comptant les éventuelles vacances des techniciens à partir de juillet, nous ne pouvions pas rencontrer tous les cas de figures existants. Il a donc été choisi de ne pas contacter d'autres communes et de prendre du recul lorsque nous établissions des conclusions en s'appuyant sur ces entretiens. Le croisement de ces entretiens avec les réponses au questionnaire a permis d'éviter des erreurs sur les bilans établis.

La volonté était de rencontrer des élus et/ou des techniciens afin d'avoir des visions différentes sur le sujet, l'une plus politique et l'autre axée sur les gens du terrain.

²⁰ Label attribué par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, visant à valoriser l'action des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires et les démarches collectives de réduction d'usage (chartes, etc...).

Ces échanges ont été enregistrés avec l'accord des personnes rencontrées pour pouvoir retranscrire l'entretien plus aisément, mais également pour que le CAUE puisse se servir de cet enregistrement ultérieurement, par exemple en l'accompagnant d'une vidéo ou de photographies, pour le diffuser lors de la journée "Jardiner sa ville ou son village" de 2020.

.6.1.2. Préparation de la grille d'entretien

Ces entretiens ont été préparés commune par commune, en se référant aux réponses de chacun au questionnaire. Certaines questions ont été utilisées pour chaque entretien, tandis que d'autres étaient plus ciblées afin de mieux comprendre les choix faits par la collectivité en question. Pour l'exemple qui suit les questions 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15 sont communes à plusieurs fiches d'entretien, tandis que les autres : 4, 5, 6, 11 ; sont spécifiques à cette commune.

Selon le déroulé de l'entretien (si l'enquête y a répondu autrement ou si la question ne semble plus pertinente dans le cadre de ce qui a été dit précédemment) certaines questions n'ont pas été posées. D'autres questions spontanées ont pu être ajoutées au fur et à mesure de l'entretien s'il s'avérait nécessaire d'apporter des précisions.

Ci-après, un exemple de grille d'entretiens utilisée pour la commune de Laigné-en-Belin.

Entretien à Laigné-en-Belin le jeudi 20 juin

Recontextualisation de l'entretien.

1-Pouvez-vous me présenter les projets que vous avez menés sur le cimetière, pourquoi vous avez fait ces choix ? Et quelle a été la réflexion préalable ?

2-Et dans le futur, vous pensez faire évoluer encore ce cimetière ?

3-Est ce que vous avez été vous informer auprès d'autres communes ?

4-Vous avez mis en place des abris pour la faune et/ou nidoirs, vous avez constaté leur utilisation ? Comment cela a-t-il été perçu ?

5-Le cimetière est en gestion raisonnée, c'est à dire que vous laissez une certaine place à la flore spontanée, pourquoi ce choix ? Quelle forme cela prend-il sur le terrain ?

6-Vous avez indiqué utiliser des plantes couvre-sol pour certains espaces (inter tombes, entre allées et tombes), qu'avez-vous mis en place ? Est-ce que c'est concluant selon vous ?

7-Quels changements, cette mutation du cimetière, a impliqué pour les équipes ? Est-ce que ça a été facile à mettre en place pour eux ?

8-Est-ce qu'il y a eu des changements dans le matériel utilisé ? Est-ce que vous avez trouvé facilement le matériel adapté ?

9-Et au niveau de la population, quelles ont été les réactions ? Est ce qu'il y a une évolution du regard des gens ?

10-Est ce que les notions de "propre" ou de "non-respect" sont intervenues dans la discussion ?

11-Dans le questionnaire j'ai vu que vous utilisez le paillage, sur quel espace spécifique ? Là encore je vais vous demander les réactions qu'il y a pu avoir ?

12-Est ce que la population a été impliquée dans cette transformation du cimetière ? Pourquoi ?

13-Selon vous qu'est ce qui permet l'acceptation de la gestion "0 Phyto" ?

14-Vous voyez comment l'évolution des cimetières en général, dans le futur ?

15-Avez-vous des conseils pour d'autres gestionnaires qui veulent se lancer dans une transformation de leur cimetière, mais qui ne savent pas trop comment faire, ou qui rencontrent des difficultés ?

.6.1.3. Déroulé des entretiens

Les entretiens se sont le plus souvent déroulés en deux temps, une conversation en intérieur, débutant par une contextualisation de l'enquête, puis guidés par le questionnaire et par les éventuelles questions venant lors de l'échange. Puis un second temps en extérieur afin de visiter le cimetière, l'échange se faisait là plus en fonction de ce qui était visible sur site et des réactions qu'elles ont engendrées, par exemple la vue d'une concession dont les pourtours ont été entièrement désherbés. Ce modèle s'est répété pour la majorité des entretiens avec des élus, tandis que ceux réalisés avec les équipes techniques ont directement été menés sur le terrain.

La partie extérieure pouvait parfois poser problème au niveau de l'enregistrement, celui-ci se faisant avec un téléphone portable du fait que le CAUE ne possède pas de matériel d'enregistrement. De ce fait, la qualité qui était relativement bonne dans des conditions abritées, se détériore en cas de coups de vent, par exemple. Certaines parties de l'enregistrement étaient ainsi inaudibles lors de la retranscription. Néanmoins, cela reste minoritaire et les souvenirs de l'entrevue ont permis la plupart du temps de combler les manques.

.6.2. Traitement des résultats des entretiens

Les entretiens ayant été enregistrés, ils ont ensuite été retranscrits par écrit sur informatique. Chaque entrevue fait l'objet d'une fiche reprenant le lieu, la date et l'heure du rendez-vous, les personnes présentes ainsi que le déroulé de la rencontre. Ensuite, chaque parole a été retranscrite, aussi bien les questions qui ont été posées que leurs réponses. Certains passages ont été enlevés, tel que les interventions de l'enquêteur indiquant qu'il suit la réponse de la personne interrogée, par exemple "D'accord" ; "Oui", etc. Mais également lorsque la conversation s'éloignait du sujet traité ou n'avait pas d'intérêt pour l'étude, par exemple lorsqu'une personne interrogée exprime son opinion sur les modes d'incinération, bien qu'intéressant cela n'apporte pas d'éclaircissement sur le sujet premier. Ou encore lors de l'intervention d'une personne extérieure sur un tout autre sujet, par exemple l'entrée de la secrétaire dans le bureau du maire pour demander une signature.

Ces passages, ont soit été supprimés, soit résumés en quelques phrases afin que le lecteur puisse suivre la conversation.

Le bilan des entretiens a été intégré au document final fourni au CAUE 72, ce document est disponible en annexe.

.6.3. Les grandes tendances

Les thématiques qui ont été le plus souvent évoquées sont le projet en tant que tel et la gestion actuelle sur le cimetière, les remarques de la population, la communication mise en place et les questionnements qui demeurent.

Selon une partie des personnes enquêtées, le contexte actuel est favorable à un changement de gestion des cimetières, comme des autres espaces des communes. La réglementation est de plus en plus défavorable à l'usage des produits phytosanitaires et impose des contraintes difficiles à tenir à ceux qui souhaitent continuer à traiter.

Les médias parlent depuis longtemps du développement durable, d'écologie, de réchauffement climatique, ce qui fait que les usagers en ont forcément entendu parler. Même si tout le monde ne se sent pas impliqué, les nouvelles pratiques de gestion plus écologiques des espaces, sont de plus en plus connues et acceptées. La population voit ces changements sur sa commune ou sur d'autres et s'y habitue.

D'autres communes ont déjà fait un gros travail en testant des techniques de gestion et des essences végétales. Elles peuvent servir d'exemple pour les autres, en les conseillant et ainsi permettre d'éviter certaines erreurs. Les communes qui n'ont pas entamé leur transformation du cimetière disent avoir besoin d'exemples, de conseils afin de se convaincre des résultats possibles. Les plus gros questionnements sont liés à la communication à mettre en place. Mais les communes ont également des questions techniques, notamment sur les solutions de gestion de l'espace entre-tombes, sur le choix des essences adaptées au cimetière, et sur la façon de préparer le temps de transition avant l'implantation du projet, etc.

Il est nécessaire que les équipes soient convaincues afin de porter le projet et de le défendre face aux éventuelles remarques. Les élus comme les techniciens doivent être porteurs et se soutenir les uns les autres pour que le projet réussisse. L'idéal étant d'organiser des formations pour tous.

De nombreuses communes nous ont parlé de l'importance d'éviter de créer une impression d'abandon du cimetière, c'est un lieu sensible pour les gens qui demande donc à être « bien entretenu ». C'est-à-dire que les usagers doivent percevoir l'attention que porte la commune au lieu, quelle que soit la gestion choisie. La hauteur des tiges des végétaux semble être l'élément le plus gênant pour les usagers.

De manière générale, les communes ayant pris le parti de la végétalisation en sont satisfaites. Les retours de la part de la population ont souvent suivi le même schéma ; d'abord beaucoup de réticence au démarrage, avec des incompréhensions. Puis, à force d'explications, de communication et de pédagogie, les retours négatifs sont moins nombreux, et des remarques plus positives émergent. Il y

aura toujours quelques retours négatifs auxquels il ne faut pas forcément se fier, car les gens, ont plus tendance à s'exprimer quand ça ne va pas que quand ça va bien. Pour 2 ou 3 personnes non convaincues, il y a peut-être des dizaines qui apprécient l'évolution du cimetière, mais qui ne viendront pas forcément le dire aux agents ou en mairie.

L'aménagement végétal du cimetière peut demander du temps et de l'argent, mais en général pas beaucoup plus que pour une gestion sans produits phytosanitaires et à la binette. Les agents reviennent parfois plus régulièrement au cimetière, mais y restent moins longtemps qu'avec la gestion manuelle. Les communes concernées nous ont parlé d'une réorganisation du travail, d'un planning plus prévisible et surtout d'un travail plus agréable et plus en phase avec les tâches de jardinier. Certains ont parlé d'une montée en compétence et d'une valorisation du travail des agents. Surtout, un des avantages avancés est la préservation de la santé des agents et du public, du fait de l'abandon des produits phytosanitaires. Les communes ayant réalisé une transformation végétale importante de leur cimetière évoquent également le retour de la biodiversité, cela peut être favorisé par un choix de végétaux adaptés et la mise en place d'abris pour la faune.

L'objectif de végétaliser le cimetière est de réduire les espaces à désherber, ainsi la tonte remplace le binage. Les adventices se camouflent mieux dans un décor verdoyant que sur un sol nu. Des espaces tels que les entre-tombes (côté et arrière) posent des soucis à de nombreuses collectivités. Certaines ont imperméabilisé cet espace pour éviter l'implantation de végétaux, mais sur le long terme la végétation trouvera forcément un chemin. D'autres les ont enherbés, mais la plupart des outils utilisés ne sont pas adaptés à des espaces si réduits, d'autant qu'il faut éviter d'abîmer les tombes à proximité. Pour plusieurs communes, le choix s'est porté vers la mise en place de plantes couvre-sol ou allopathiques (plantes qui libèrent des composés phytotoxiques dans l'environnement du sol, ayant un effet nocif sur les plantes voisines et empêchent la croissance d'autres plantes.) afin d'occuper l'espace et d'inhiber la pousse d'adventices. Cela permet de ramener une floraison dans le cimetière, mais cela peut gêner certains usagers, si elles dépassent la hauteur de la pierre tombale.

Le besoin actuel est de faire évoluer le regard des gens sur la flore spontanée, et sur la notion de ce qui est « propre » ou non. La communication et la pédagogie sont indispensables pour atteindre cet objectif, les communes qui se sont lancées en ont beaucoup mis en place, sous des formes différentes (publication, évènements, visites). Les élus comme les agents sont souvent interpellés et doivent justifier des choix opérés, afin que chacun les comprenne. L'important est d'expliquer la démarche, pourquoi ces choix sont faits, le fait que cela soit un test et que se sera amené à évoluer selon les résultats. Ainsi, les usagers comprennent la réflexion et les problématiques auxquelles la collectivité fait face, et peuvent apporter leur contribution au projet.

Une des raisons évoquées par les communes pour justifier les réactions des usagers face à la présence de plantes spontanées, est l'habitude d'une gestion intensive, en place ces dernières décennies. Pour certains, il y a un clivage de génération, entre les plus jeunes qui seraient plus sensibilisés à la biodiversité, et leurs aînés qui le seraient moins. Mais cela n'est pas vérifié par notre étude. Il se pourrait que cela soit plus complexe et lié à plus de paramètres ; âge, éducation, métier, sensibilisation à l'environnement, lieu d'habitation, etc.

Les cimetières sont souvent utilisés comme lieu de rencontre par les habitués, d'autant plus quand leur cadre végétal leur donne la fonction d'espace vert. La présence de bancs, d'espaces ombragés, de végétaux permet de créer un cadre esthétique et propice à l'apaisement. Ce qui permet également aux agents d'échanger avec les visiteurs. Ils montrent une certaine satisfaction à faire découvrir aux publics des plantes ou des techniques qu'ils pourront réutiliser chez eux. Les communes trouvent important de montrer l'exemple aux habitants, pour gérer leurs espaces verts.

.6.4. Retours critiques sur les entretiens

Les habitants représentent un public qu'il aurait été intéressant de rencontrer davantage car ils auraient apporté la vision des usagers des cimetières sur les pratiques de gestion de ceux-ci. Il aurait alors été possible de comprendre plus précisément ce qu'attendent les visiteurs des cimetières, probablement de creuser ce que veut dire pour eux la notion de propreté au sein d'un tel espace. Cette approche manque à l'enquête car ce public est plus délicat à approcher.

Cependant il a été possible d'échanger avec quelques visiteurs rencontrés par hasard lors des visites de cimetières, qui ont donné leurs impressions et leur avis sur les lieux, ou encore des personnes rencontrées hors du cadre du stage qui ont pu évoquer leur opinion. Néanmoins aucun entretien formel et enregistré n'a été mené, il aurait fallu contacter les personnes afin de les solliciter, en ayant préalablement informé la commune afin d'éviter des ambiguïtés.

Mais alors qui contacter ? Et comment ? Le sujet reste sensible, les proches rendant visite à leurs défunts ne sont alors pas dans une situation propice à l'évocation de ce sujet, il reste délicat de savoir à quelle étape du deuil elles sont avant de les aborder. Ce qui aurait été possible, dans le cadre d'un autre travail, c'est d'organiser un questionnaire pour les habitants, distribué par leur commune ou via les réseaux sociaux.

Du fait que cette possibilité n'ait pas été évoquée dès le début du stage, elle n'a pas été réalisée. Il aurait en effet fallu établir un deuxième questionnaire ciblant les particuliers et passer un certain temps à le réceptionner et à le traiter en plus du premier questionnaire.

Afin de se rapprocher de l'avis des populations, qui est sans doute très varié en fonction de leur sensibilité à l'écologie, les réseaux sociaux ont été consultés, notamment Facebook. Des recherches ont été faites sur des publications en lien avec les termes "cimetières" et "herbe" par exemple, ou encore "cimetière" et "désherbage" etc. Nous avons également consulté des groupes d'habitants de villes, tel que "Tu es (nom de ville) si...". Ce qui a permis de tirer certaines conclusions sur le rapport des habitants avec la flore spontanée des cimetières, une majorité semble trouver cela « sale » et irrespectueux, néanmoins, une partie des commentaires visionné défendent les services municipaux dans leur démarche et essaye d'expliquer le contexte réglementaire actuel.



Figure 63 - Extrait des commentaires sous des publications Facebook sur les pages des villes de La Ferté-sous-Jouarre, Ussuel et Ville des Bains

Néanmoins cela n'est pas totalement représentatif de la population, du fait que les personnes s'exprimant sur les réseaux sociaux tel que Facebook sont des personnes s'exprimant facilement en public et qui ont le plus souvent moins de 60 ans.

Des échanges informels avec des personnes rencontrées lors de déplacements personnels en covoiturage ou lors de rencontres avec des amis, de la famille nous ont permis de constater quelques tendances, mais là encore ce n'est pas une source parfaitement fiable et représentative.

7. Un autre regard sur le cimetière, échange avec une artiste plasticienne

Un dernier entretien a été mené, mais cette fois avec une artiste plasticienne qui a exécuté un travail un peu particulier sur un cimetière Nantais. Gaëlle LE GUILLOU a créé Big Bang Mémorial, une association qui vise à apporter un regard nouveau sur les cimetières en s'appuyant sur trois axes : l'art, la mémoire et la nature. C'est au cimetière de la Bouteillerie, derrière le jardin des plantes de la ville de Nantes, que diverses actions se sont déroulées : végétalisation du cimetière, décoration de tombes, promenades thématiques, lectures de contes et de poésies et représentations de spectacles. Il nous a semblé intéressant de découvrir un regard différent posé sur notre objet d'étude, nous avons donc organisé une rencontre avec l'artiste dans son atelier à Nantes. De la même façon que pour tous les entretiens précédents, celui-ci a fait l'objet d'une préparation avec la rédaction d'une grille d'entretien, il a été enregistré puis écouté et retranscrit à l'écrit, afin d'en tirer les informations clés.

Cet échange a permis de découvrir la diversité des actions qui peuvent se dérouler dans un cimetière, de comprendre pourquoi cette association s'est créée et de voir ce que cette artiste a développé autour de ce cimetière et au sein du quartier alentour.



Figure 64 - La tombe potagère de Gaëlle Le Guillou, au cimetière de la Bouteillerie à Nantes. Auteur Isabelle Montané.

L'expérience de Big Bang Mémorial montre qu'il existe plein d'activités réalisables dans un cimetière et qui lui permettent de devenir un lieu plus convivial et vivant. Les événements qu'a pu proposer l'association ont eu de très bons retours des habitants du quartier, cela a rendu le lieu plus "léger" et a pu donc faire du bien aux personnes qui y ont des proches. À travers des balades thématiques, des lectures de contes ou de poésies, des ateliers plantations, désherbage ou semis, l'association a tenté de changer le regard porté sur ce lieu ; elle a créé ainsi un espace par et pour les habitants. Le cimetière devient alors un endroit où on peut rire, discuter, jouer et pas uniquement exprimer de la tristesse. Le tout est de trouver des activités ponctuelles et calmes qui conviennent au lieu et respectent le recueillement.

Gaëlle LE GUILLOU nous présente sa vision du cimetière, comme un lieu convivial où chacun pourrait venir jardiner librement, surtout les habitants qui n'ont pas la possibilité de le faire chez eux. L'aspect participatif lui semble très important. Selon elle, le regroupement d'associations aux thématiques différentes (jardinage, art, patrimoine), autour des cimetières, pourrait permettre à ces lieux de revenir dans le quotidien des populations. En créant un partenariat avec la commune, afin que les actions de chacun soient en cohérence, les habitants pourraient prendre part à la gestion des cimetières. Tout d'abord, les activités proposées feraient venir plus de monde, plus régulièrement, les surfaces ainsi piétinées laisseront moins pousser les adventices, mais il serait également possible, selon elle, d'organiser des journées pendant lesquelles tous les habitants volontaires viendraient entretenir les lieux, et pas seulement leur concession, mais aussi celles des voisins et les lieux collectifs comme les allées. L'implication des enfants est également un bon moyen de toucher parents et grands-parents, bien qu'il soit encore délicat d'inviter des classes à visiter le cimetière, néanmoins des actions en lien avec la nature au cimetière pourraient être menées.



Figure 65 - Action de Big Bang Mémorial au cimetière de la Bouteillerie à Nantes, journée semis. Auteur Isabelle Montané

A travers des aménagements le cimetière pourrait devenir plus accueillant, des bancs pour se reposer, de l'ombre lors des grosses chaleurs, un abri lorsqu'il pleut, un espace où l'on pourrait pique-niquer et même des jeux (table de Ping-Pong, balançoire). Cela serait plus confortable pour les familles qui viennent de loin pour entretenir leurs tombes, mais aussi pour les participants aux cérémonies. Selon l'artiste, la re-végétalisation des cimetières est normale et nécessaire, car cela est plus esthétique et coûterait moins cher à entretenir, que de continuer à désherber manuellement systématiquement.

Les actions de Big Bang Mémorial se sont arrêtées parce que la ville de Nantes a cessé de les soutenir, néanmoins de nombreux retours positifs leur sont parvenus. Ces actions leur ont permis de rencontrer d'autres personnes et de faire évoluer la vision des cimetières chez les habitants, participants et curieux venus les questionner.

8. Transmettre les résultats d'une étude : les rendus au CAUE

.8.1. Elaboration des fiches cimetière

Les fiches cimetières ont été élaborées afin de permettre au CAUE de conserver des informations précises sur chaque cimetière, telles des fiches d'identité. Ainsi certaines informations, propres à chaque site, y ont été intégrées à partir des réponses au questionnaire, et le nombre d'habitants a été mentionné, afin d'avoir une information liée à la "taille" de la commune.

Les informations disponibles dans ces fiches sont présentées ci-dessous :

- Information sur la commune
 - Nom
 - Nombre de cimetière
 - Adresse du ou des cimetière(s)
 - Personnes ayant répondu au questionnaire
 - Nombre d'habitants
- Profil du cimetière
 - Surface
 - Période de création
 - Année d'extension
 - Ambiance du cimetière
 - Protection
 - Noms des gestionnaires
- Paysage du cimetière
 - Présence de végétaux
 - Types de surface au sol
 - Changement passé et futur du cimetière
- Emplacements du cimetière
 - Type d'emplacement
 - Taux d'occupation
 - Procédure de reprise des concessions
- Gestion mise en place
 - Type de gestion
 - Techniques de désherbage
 - Autres techniques de gestion de la flore spontanée
 - Classement des missions d'entretien du plus au moins chronophage
 - Usage des pesticides, année d'abandon ou raison de non abandon
 - Raison d'abandon des pesticides
 - Difficultés rencontrées
 - Solutions mises en place
 - Personnes entretenant le(s) cimetière(s)
 - Nombre d'agents en temps normal et lors de dates particulières
 - Formation des agents
 - Réalisation, ou non, de formations aux méthodes alternatives de gestion
 - Budget de l'entretien

- Évolution du budget d'entretien
- Satisfaction de la collectivité sur ces pratiques
- Retours de la population
- Communication
 - Moyen(s) de communication mis en place lors de changement au sein du cimetière
 - Moyen(s) de communication mis en place au quotidien sur le cimetière
- Initiatives particulières
- Éventuelle(s) remarque(s)

Des photographies du cimetière ont été ajoutées, permettant de mieux visualiser le lieu. Elles ont été réalisées lors des visites de certains cimetières des communes répondantes. Les cimetières qui n'ont pas été photographiés pourront l'être ultérieurement si le CAUE le souhaite.

Les rencontres avec certaines collectivités ont parfois permis de vérifier des informations ou d'en corriger certaines qui étaient sujettes à des erreurs dans les réponses au questionnaire. C'était également l'occasion de prendre les photos nécessaires aux fiches, en effet le visuel permet une meilleure compréhension du contexte.

Les communes n'ayant pas répondu au questionnaire ne possèdent donc pas de "Fiche cimetière". Mais cette base de données sera amenée à évoluer selon les besoins du CAUE. Si nécessaire, une action visant à créer un document pour chaque site du département, pourra être menée ultérieurement. Cette action pourrait prendre la forme d'un document à remplir plutôt que d'un questionnaire, car cela serait moins fastidieux. Elle permettrait ainsi de regrouper une base de données très complète qui pourrait servir dans les projets du CAUE 72, ou être diffusée dans le cadre de projets collaboratifs avec d'autres CAUE, ou encore sous forme d'information, de sensibilisation pour le public ou les collectivités.

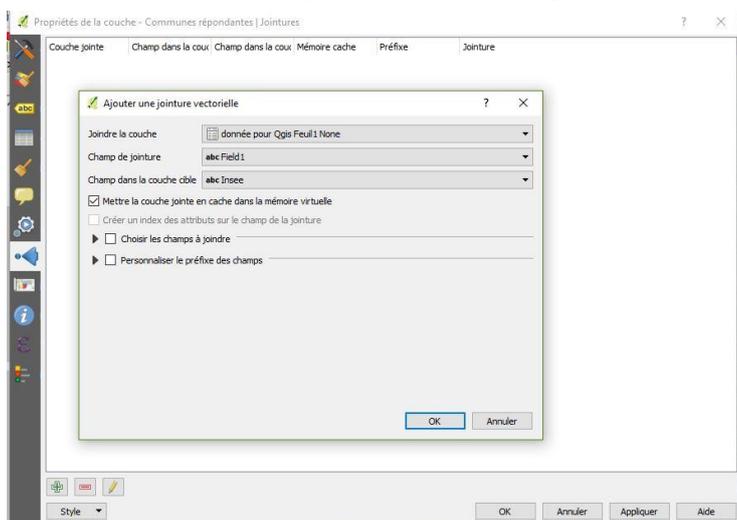
Un exemple de fiche cimetière est disponible en annexe.

.8.2. Elaboration de la base de données SIG

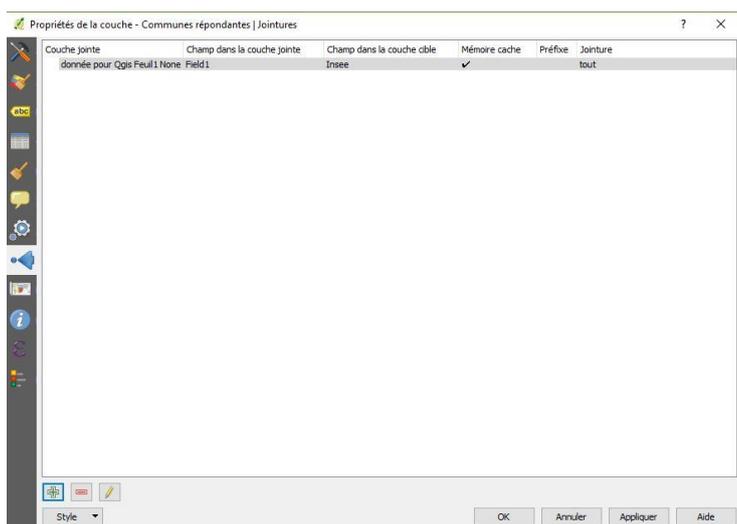
Afin de créer des éléments visuels pour alimenter le bilan du questionnaire, nous avons décidé d'utiliser le SIG (Système d'Information Géographique). Cela a permis de réaliser des cartes illustrant nos propos, par exemple, pour le bilan du questionnaire, les cartes avaient vocation à aider la visualisation de l'information délivrée via un support spatial. Dans un second temps, cela peut servir à identifier les communes, ou secteurs géographiques, ayant choisi telle ou telle réponse.

Nous avons décidé de travailler avec Qgis, car c'est le logiciel qui était le mieux connu, en effet, il n'y avait pas de contrainte de ce type pour le CAUE, car le SIG ne fait pas partie de leurs outils réguliers. À partir des réponses au questionnaire, et une fois celles-ci retravaillées, afin d'harmoniser les réponses aux questions ouvertes, par exemple, le tableau les contenant a été lié à un logiciel SIG. Ceci s'est fait grâce à une jointure attributaire avec la couche "Commune" récupéré à partir de la BD Orto de l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière). Pour ce faire nous devons avoir une information commune entre les deux éléments à lier, une colonne "Code INSEE" a donc été ajoutée à notre tableau de données, une colonne identique existant déjà dans les données de notre couche "Commune".

A partir de cela, nous pouvons réaliser la jointure attributaire, dont voici les étapes :



Première étape : Ouverture de la fenêtre jointure de la couche cible. Ajout d'une jointure (le plus vert), la donnée commune aux deux couches est sélectionnée dans « Champs de jointure » et « Champs dans la couche cible ».



Ensuite, la couche jointe apparait dans la fenêtre jointure de la couche cible.

Communes répondantes :: Total entités: 100, filtrées: 100, sélectionnées: 0

Insee	Nom	Vistée	SurfaComm	NbrHab	NbrHabSimp	Formation
72013	Aubigné-Racan	Oui	3203	2132	1000-3000	Sans formation
72016	Auvers-le-Hamon	Oui	4783	1568	1000-3000	Formation diplom...
72020	Avezé		2023	755	<1000	Sans formation
72023	Ballon-Saint-Mars		3051	2177	1000-3000	Sans formation
72028	Beaumont-Pied-de-Boeuf		2468	492	<1000	Formation profes...
72031	Beillé		848	515	<1000	Sans formation
72039	Bonnétable		4008	3995	> 3000	Ne sait pas
72045	Brains-sur-Gée		1533	726	1000-3000	Sans formation
72047	Brette-les-Pins		1418	2131	1000-3000	Formation profes...
72053	Challes		2583	1259	1000-3000	Ne sait pas
72054	Champagné		1393	3881	> 3000	Formation profes...
72072	Château-l'Hermitage		1100	263	<1000	Formation profes...
72077	Chenu		3055	462	<1000	Formation profes...
72079	Chérisay		799	317	<1000	Ne sait pas
72084	Clermont-Créans		1716	1277	1000-3000	Formation profes...
72089	Conlie		1716	1858	1000-3000	Formation profes...
72095	Coulaines	Oui	393	7729	> 3000	Formation diplom...

Nous pouvons constater que les données ont bien été ajoutée à la couche cible et allant voir sa table attributaire.

A partir de cela, les cartes ont été réalisé grâce au composeur d'impression.

Figure 66 - Etapes de la jointure attributaire sur Qgis

Nous avons donc retrouvé notre tableau de données directement dans Qgis. Ainsi nous pouvons montrer les communes ayant répondu d'une certaine façon à une question, et créer les cartes nécessaires. Pour ce faire, une nouvelle couche était créée, à laquelle nous associons les données « Code INSEE » ainsi que la donnée que nous souhaitons mettre en valeur, par exemple les types de gestion appliqués aux cimetières. Pour associer les données souhaitées, un simple copier-coller de la table d'attribut de la couche de donnée de base (ici « Communes répondantes ») vers la nouvelle couche suffit, seules les données dont l'entête correspond sont copiées. Ensuite, dans les paramètres de la couche, nous sélectionnons « catégoriser », puis l'entête à partir de laquelle créer les catégories, et enfin, nous choisissons les couleurs afin de les faire correspondre avec celles du graphique correspondant dans le document de traitement du questionnaire, cela permettant une facilité de lecture du document par la suite.

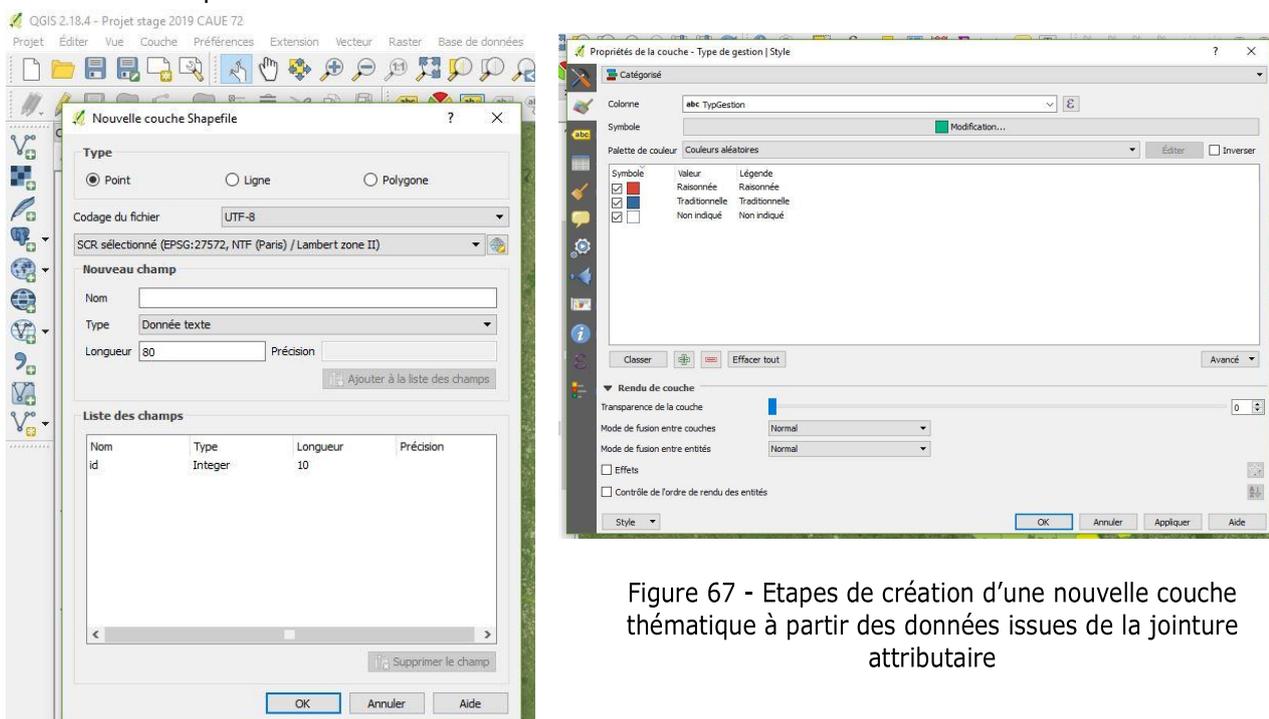


Figure 67 - Etapes de création d'une nouvelle couche thématique à partir des données issues de la jointure attributaire

Qgis permet également de conserver cette base de données en la liant à une composante spatiale. Bien qu'actuellement le CAUE n'utilise pas les logiciels SIG, il n'est pas exclu que cela évolue, cette base de données leur sera donc également transmise.

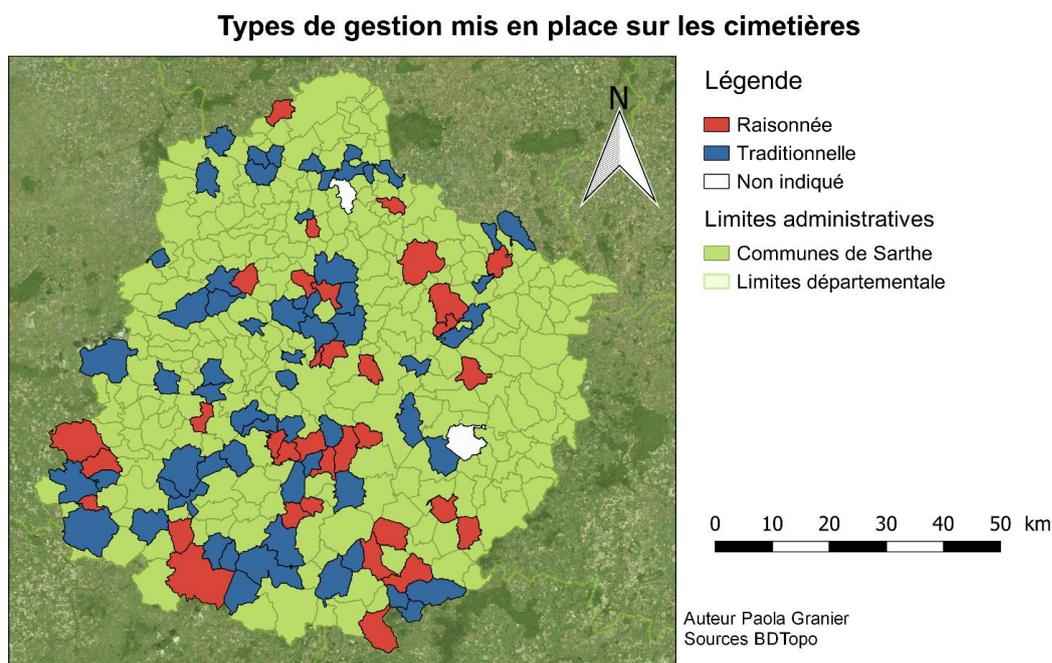


Figure 68 - Carte des types de gestion des cimetières sarthois, réalisée sur Qgis grâce à la base de données issue du questionnaire. Auteur Paola Granier

.8.3. **Elaboration du dossier bilan**

Afin de restituer au CAUE les données récoltées via le questionnaire, puis les entretiens, il a été nécessaire de rédiger un document de bilan reprenant ces informations analysées et illustrées.

Ce document reprend dans un premier temps le contexte de l'étude, afin que toute personne l'ayant entre les mains puisse comprendre les objectifs et attendus qui y sont liés. Ensuite, le bilan du questionnaire reprend question par question les résultats de celui-ci. Le nombre de réponses par choix et un bilan permettent de comprendre les grandes tendances, avec pour chacun un graphique et/ou une carte les illustrant pour une meilleure compréhension. Pour certaines questions, les biais potentiels et des observations ont été ajoutés afin d'apporter des informations sur les éléments qui peuvent fragiliser certains résultats. Par exemple, si plusieurs réponses amènent à penser que la question a été mal comprise, il est nécessaire de l'indiquer pour que les résultats soient regardés avec le recul suffisant.

Suite à cela, une partie reprend des questionnements auxquels des croisements de données ont pu apporter des éléments de réponse. En effet, si la première partie ne présentait les données que de façon brute, celle-ci permet de tirer des conclusions à travers plusieurs informations réunies.

Nous avons réalisé une comparaison entre certains de nos résultats avec ceux de l'étude nationale de Plante&Cité, qui sont synthétisés dans l'ouvrage Paysage et entretien des cimetières – Recueil de fiches repères et actions pour la réhabilitation écologique et paysagère des cimetières, publié en 2017. Cela nous a permis de comprendre si les tendances perçues à l'échelle du département s'ancrent dans une dynamique nationale.

Le bilan des entretiens est présenté ensuite, avec, comme dit précédemment, l'explication du choix fait par les personnes rencontrées, apparaît ensuite le bilan de chaque entretien.

Enfin, une conclusion générale sur l'ensemble de l'étude a été délivrée, afin de tirer des conclusions au regard de toutes les informations récoltées, cette conclusion permettant de mettre en lumière les éléments phare sur lesquels le CAUE pourrait s'appuyer, mais également les éléments qui manquent encore à l'enquête et qu'il pourrait être intéressant de développer.

Ce document sera le principal support pour la préparation de la journée "Jardiner sa ville ou son village", afin de répondre aux questionnements des collectivités, et de mieux les orienter vers des choix de gestion respectueux de l'environnement et des humains.

A travers le questionnaire et les entretiens nous avons pu dresser un tableau de ce qu'est la gestion des cimetières en Sarthe actuellement. Mais nous avons également mis en lumière les problématiques et questionnements qui touchent les gestionnaires de ces espaces.

III- Perspectives d'évolution des cimetières

Afin de répondre aux questionnements des gestionnaires de cimetière, nous allons mettre en relation les données récoltées durant notre étude, avec celles provenant de nos recherches bibliographiques. Cette partie aura pour objectif d'aborder certaines thématiques liées à la gestion des cimetières, mais également à leur aménagement.

9. Un changement de pratiques pour faciliter la gestion

La loi Labbé avec son objectif « 0 phytos » est souvent vécue comme une contrainte par les collectivités qui ne trouvent pas de solution aussi rapide et efficace face aux adventices. Dans ce cas le cimetière est souvent encore géré à grand renfort de produits phytosanitaires, les cimetières seraient le "dernier bastion du tout-phytosanitaire" comme le titre la revue Lien horticole n°827 du 23 janvier 2013. Alors que la plupart des espaces publics sont gérés sans produits phytosanitaires, les cimetières font de la résistance. Néanmoins, les contraintes fortes permettant l'usage de ces produits font doucement réfléchir les gestionnaires à un changement de pratiques. Le fait de devoir se protéger de plus en plus lors des traitements donne à réfléchir sur l'impact sur la santé des agents, mais également des usagers qui pratiquent ces lieux, bien que les cimetières soient fermés pendant et après le traitement.



Figure 69 - EPI nécessaires pour utiliser des produits phytosanitaires. Source MSA

.9.1. Changer de pratique, oui, mais par quoi remplacer les produits phytosanitaires ?

Nombre de communes qui choisissent d'arrêter les traitements dans leurs espaces publics n'ont d'autre réponse que le travail manuel, la binette à la main ou les genoux à terre. Cette solution qui peut être choisie pour des petits espaces, devient plus pénible pour des espaces plus vastes, tel qu'un cimetière. Les agents qui utilisaient « l'arrosoir » à produits, debout, une ou deux fois dans l'année, se fatiguent à la binette pour enlever le moindre brin d'herbe, et voir celle-ci repousser deux ou trois semaines après. Cette situation pénible est peu satisfaisante en termes de valorisation de leur travail. Si cela convient à certains ce n'est pas le cas de tous, ainsi d'autres solutions ont été trouvées.

.9.1.1. Le désherbage thermique et mécanique

Des communes ont fait le choix de se doter de désherbeuse thermique ou mécanique, qui est présentée comme écologique par les entreprises qui les commercialisent. En effet, aucun produit chimique n'est nécessaire pour son usage. Plusieurs techniques existent (eau chaude, mousse chaude, vapeur, à flamme pour le désherbage thermique. A brosse pour le désherbage mécanique), chacune ayant son intérêt selon la surface à traiter.

Néanmoins, selon les modèles, ces techniques ont également le défaut de ne pas passer partout. Pour les cimetières ce sont souvent les entre-tombes qui vont poser problème, car trop étroits.

L'aspect écologique de ces techniques est contrebalancé par leur consommation en énergie, que ce soit en électricité ou en essence, ce n'est pas totalement écologique et fortement coûteux pour les collectivités. Pour le maire de la commune de Maigné, ces techniques ne sont pas la solution : "Nous, c'est la binette, tout simplement, et ce n'est pas la mauvaise solution parce que le chalumeau ça favorise la germination, ça réchauffe la terre, et la vapeur aussi. Ça coûte cher l'eau chaude, ce n'est pas écologique en plus, parce qu'il faut faire chauffer. La binette, c'est ce qui reste le plus écologique." Dans notre étude, seul 18% des répondants ont indiqués désherber leur(s) cimetière(s) avec un de ces méthode.

Selon Clément BAUDOT, membre du syndicat des étangs littoraux SIEL, pilotant le programme "vert demain" pour aider les collectivités à diminuer les pesticides, "La solution peut être de mixer les techniques : manuelle, thermique, mécanique ..." Chaque commune trouve donc son équilibre entre les différentes solutions selon sa situation, celle de son cimetière mais également celle des autres espaces publics à sa charge.

.9.1.2. L'imperméabilisation

D'autres ont pu faire le choix de l'imperméabilisation en goudronnant leur cimetière afin d'éviter toute repousse d'adventices. Ce choix qui n'est pas si radical que cela du fait que les graines arrivent toujours à trouver une faille pour s'y développer, est également contre écologique car il imperméabilise les sols causant également des problèmes liés à l'écoulement de l'eau. En effet, l'eau ne s'infiltré plus et ruisselle, pouvant ainsi créer de l'érosion voire même des inondations. L'imperméabilisation des sols peut également provoquer un déstockage de carbone, contribuant au réchauffement climatique, créer des îlots de chaleur et fragmenter la continuité écologique des habitats, impactant ainsi la biodiversité. Cette option n'est donc pas une solution écologique, et fige totalement l'aménagement du cimetière, qui sera d'autant plus difficile à faire évoluer. Aucune collectivité ayant répondu au questionnaire n'a indiqué avoir choisi cette possibilité.

.9.2. Végétaliser les cimetières pour ne plus désherber

Le dernier choix que nous avons pu rencontrer est la végétalisation, parmi les répondants, près de la moitié ont végétalisé, tout ou partie, leur cimetière (23% de cimetières végétaux et 30% de cimetières mixtes). En accompagnant la végétation spontanée, ou en implantant une végétation, les espaces à désherber se trouvent réduits, tout en masquant la végétation spontanée dans un décor verdoyant voulus et aménagé.

Plusieurs niveaux de végétalisation sont possibles, cela va du simple enherbement à la création d'un cimetière parc. Chaque commune ayant adapté ses choix selon ses moyens et ses envies. Cette pratique comporte de nombreux avantages, outre celui, déjà notifié, de réduire l'impact visuel de la flore spontanée, car elle se retrouve noyée dans un cadre végétal, également celui d'occuper l'espace en privant les adventices de ressources nécessaires à leur croissance. La végétalisation des cimetières, comme celle des autres espaces publics, comporte des avantages sociaux : sur la santé humaine, les interactions sociales, le bien-être, et également environnementaux : qualité de l'air, régulation des températures, absorption du carbone, protection des sols ou encore lieu de vie pour la biodiversité.



Figure 70 - Niveaux de végétalisation différents, de gauche à droite : Végétalisation des espaces en attente au cimetière de Montabon. Enherbement du cimetière à Flée et enherbement et végétalisation à Auvers-le-Hamon.

.9.2.1. Un changement dans la façon de travailler

Au niveau du temps de travail, les entretiens ont révélé que cela ne serait pas forcément un gain de temps, mais les expériences étant récentes il faudrait réaliser des bilans avec plus de recul. Mais à travers une réorganisation du travail et une cohérence globale sur l'ensemble de la commune, les gestionnaires interrogés s'y retrouvent et ne souhaitent pas revenir en arrière. CORNILLEAU Arnaud, agent espaces verts de la commune de Laigné-en-Belin : "Voilà, en termes de temps de travail, peut-être que c'est identique peut-être un peu plus, mais il ne faut pas que ce soit un frein pour certaines collectivités quand on leur dit. Parce que du coup, comme le travail est mieux réparti tout le monde y gagne.". Il nous a confié que l'entretien du cimetière prenait maintenant une demi-heure tous les 15 jours. Lorsqu'il était non végétalisé et désherbé systématiquement, cela prenait une semaine et demie, mais de façon moins régulière.

Pour Frédéric ANDOUARD, agents espaces verts à la ville de La Flèche "C'est toujours pénible d'avoir la machine sur le dos, de tondre. Mais c'est pas du tout pareil, il vaut mieux faire ça que de ratisser

toute la journée ou d'être à la binette." Le travail des agents s'en trouve changé, moins pénible selon certaines personnes interrogées, cela correspond surtout davantage à leur travail de jardiniers.

.9.2.2. L'entre-tombe, un espace posant question

Comme nous avons pu le voir quelques difficultés demeurent pour les gestionnaires. Certains espaces du cimetière tels que les entre-tombes sont trop étroits pour le passage d'une tondeuse et les débroussailleuses risquent d'abîmer les monuments funéraires. Face à ce questionnement des communes ont réalisé des tests et ont trouvés les solutions qui leur convenaient. La commune de Laigné-en-Belin, par exemple, a mis en place plusieurs variétés de plantes allélopathiques²¹, qui inhibent la pousse d'adventices dans cet espace. Les sédums sont souvent utilisés également, comme à La Flèche, les avis sont partagés sur leur efficacité, mais le principe est le même : occuper l'espace. Ils ont l'avantage d'être assez ras du sol ce qui suscite moins de réactions qu'une tige plus haute que le monument. D'autres ont choisi de coller les dalles béton des concessions afin de laisser le moins de places possible pour l'implantation « d'herbes folles », si cela limite en effet l'espace à gérer, il reste toujours un petit écart qui devra alors être désherbé à la main.



Figure 71 - Plantes allélopathiques en entre-tombes dans le cimetière de Laigné-en-Belin. Auteur Paola Granier



Figure 72 - Sédums en entre-tombes, cimetière Saint-Thomas à la Flèche. Auteur Paola Granier

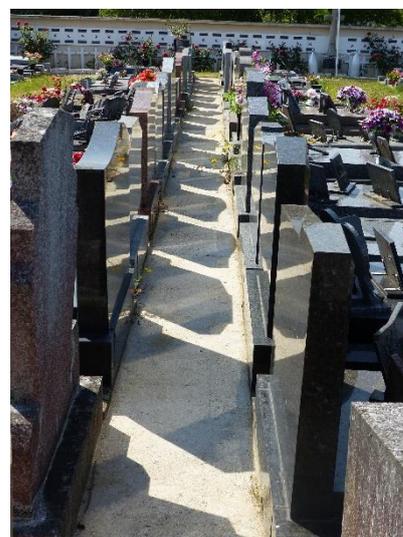


Figure 73 - Entre-tombes bétonnés au cimetière de Téloché.

²¹ Plantes libérant des composés phytotoxiques dans le sol, ayant un effet nocif sur les plantes voisines et empêchant la croissance d'autres végétaux.

.9.2.3. La réflexion préalable

Le cheminement des communes ayant fait le choix de la végétalisation est souvent assez similaire. Le premier pas vers la décision de stopper l'usage des produits phytosanitaires se fait par souci écologique, de santé humaine ou inspiré par la loi Labbé. Une première période débute alors, où les services espaces verts tentent de conserver le cimetière dans son aspect actuel. Ceci en désherbant selon les méthodes à sa disposition, c'est souvent la binette et l'arrachage manuel qui sont mis en place. La première année peut être facile, du fait de la rémanence des produits dans le sol, mais une fois ce phénomène terminé, les adventices apparaissent plus vite et plus nombreuses. A ce stade, les agents se rendent vite compte que la tâche risque d'être ardue, et que le rendu ne sera pas le même qu'avec les produits phytosanitaires. C'est souvent à l'occasion d'une formation et/ou d'une visite d'un autre cimetière, qui a déjà fait le choix de la végétalisation, que l'équipe prend connaissance de cette possibilité. Voir un exemple qui fonctionne leur permet de projeter cette option sur leur propre cimetière. Si les élus comme les techniciens sont en accord sur ce projet, l'expérimentation peut commencer. Chaque cimetière étant différent, des tests sont effectués pour voir ce qui fonctionne ou non. Les agents rencontrés nous ont expliqué que leurs cimetières étaient toujours en évolution, même au bout de quelques années. De nouvelles expériences sont menées pour offrir le meilleur cadre possible aux visiteurs. "On est toujours en période de test, on est toujours à essayer plein de choses. On essaye toujours de faire des formations avec les agents." Julien GERVAIS, responsable espaces verts et cimetière, commune de La Flèche.

Parmi les exemples rencontrés dans nos recherches, celui de Pornichet (44) correspond tout à fait à cette démarche. En 2005 la décision a été prise d'arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires pour passer au désherbage manuel. La main d'œuvre nécessaire étant trop importante, un engazonnement des allées secondaires a été réalisé. Après une période d'observation, la végétalisation c'est poursuivie sur le second cimetière²².

D'autres ont fait le choix de végétaliser progressivement par division, c'est le cas à Ivry (94), ainsi la végétation a pu être adaptée aux caractéristiques de chaque secteur²³.

À Grenoble (38), c'est la combinaison de pratiques (thermique, couvre sol, vivaces, gazon fleuri), en les testant peu à peu et en les adaptant à la période, à la météo, aux secteurs plus ou moins fréquentés du cimetière, qui a permis de trouver les techniques les plus adaptées au site²⁴.

²² De la pierre à l'herbe, des cimetières en mutation, CAUE 44

²³ Ivry-sur-Seine, les cantonniers jardinent enfin au champ du repos, Laurent MIGUET, Paysage Actualités 2015/10, n°383, 32-33p.

²⁴ Ivry-sur-Seine, les cantonniers jardinent enfin au champ du repos, Laurent MIGUET, Paysage Actualités 2015/10, n°383, 32-33p.

“Les extensions constituent des possibilités de faire évoluer les pratiques et de changer le regard des habitants.” : Patrick BERGER directeur du paysage et de la biodiversité de la ville de Montpellier (34)²⁵. En effet les extensions de cimetières sont l’occasion de mener un projet qui inclut la future gestion dès la conception, facilitant leur entretien. C’est également la porte d’entrée pour la réalisation d’un projet de végétalisation sur la partie plus ancienne du cimetière. Comme à Auvers-le Hamon, qui, après avoir créé son extension de cimetière, a choisi d’enherber l’ancien cimetière pour donner une cohérence d’ensemble. Les procédures de reprise de concessions sont également un moment de réflexion sur l’avenir du cimetière, qui permettent de tracer les grandes lignes de son évolution future. Pour aller encore plus loin, certaines communes, comme Teloché (72) ont décidé de passer à l’usage de matériel électrique pour éviter l’utilisation de carburant, mais également pour respecter la quiétude des lieux.

Une des difficultés les plus souvent citées dans notre enquête reste l’acceptation des changements par la population. 17 communes indiquent rencontrer des difficultés d’acceptation du choix de gestion de leur cimetière. Quel que soit la volonté de la commune, pour que le projet du cimetière puisse être un succès, l’acceptation par la population reste nécessaire.

10. L’acceptation de la flore spontanée, un travail de pédagogie indispensable

Pour une collectivité, le premier frein pour passer au cimetière végétalisé, est la réaction de la population. En effet, pour être un succès, un projet doit être accepté par le plus grands nombres, et les cimetières étant des lieux très sensibles pour les personnes qui y ont des proches, les communes craignent de se retrouver inondées de remarques désobligeantes faces au moindre changement.

.10.1. L’évolution des remarques

Les entretiens qui ont été réalisés avec les gestionnaires de différents cimetières sarthois, montrent que, en effet, les premiers temps du changement sont marqués par un nombre de remarques assez important. Mais également que cela se tarit dès que le projet est bien en place et qu’une communication adaptée est utilisée. Bien qu’il y ait toujours quelques récalcitrants, les projets de cimetières que nous avons découverts ont tous été acceptés et sont même récompensés par les remarques positives de certains visiteurs.

LANGLOIS Bruno, Adjoint à la commune de Laigné-en-Belin : “On a été plutôt agréablement surpris parce que les réactions ont plutôt été positives. [...] On s’imagine penser à la place des gens et finalement des fois, on se trompe.”

²⁵ Cimetières : les derniers bastions du tout-phytosanitaire, Valérie VIDRIL, Lien Horticole n°827, 23/01/2013, p12-13

Lors de la visite du cimetière Saint-Thomas à La Flèche, Frédéric ANDOUARD, agent espaces verts, nous a raconté que régulièrement deux petites dames viennent en fin d'après-midi, se posent au jardin du souvenir, "Elles passent quasiment deux heures à papoter, elles sont très bien." Cela montre bien l'acceptation de l'aménagement dans les habitudes de vie des habitants.

.10.2. Origine de ces réactions

Mais alors d'où viennent ces réactions au changement ? Pourquoi la présence de flore spontanée éveille-t-elle tant de réticence ?

Yaël HADDAD, dans son article Les "mauvaises herbes" ont désormais droit de cité en ville²⁶, évoque le programme "Acceptaflore" piloté par Plante& Cité, et nous apporte quelques éléments de compréhension : "La végétation spontanée [...] a longtemps été considérée comme n'étant pas à sa place en milieu urbain et sa présence était synonyme d'un manque de propreté ou de négligence de la part des services espaces verts en charge de l'entretien." Marie-Jo MENOZZI, ethnopsychologue rappelle dans le même article, que "La ville s'est construite à l'origine en opposition avec le milieu rural et le végétal y a été introduit sous une forme très ordonnée."

Cette habitude d'une flore maîtrisée, qui est en quelque sorte domptée par la main de l'homme, est en totale opposition avec la présence de plantes qui n'ont pas été volontairement implantées, elles sont appelées "mauvaises herbes" ou "plantes indésirables" et sont le plus souvent arrachées, ou arrosées d'herbicide. L'arrêt des produits phytosanitaires, et le retour de quelques plantes spontanées dans les espaces publics n'est pas compris par tous, certains trouvent cela "sale", au même titre qu'une crotte de chien ou qu'un déchet.

Il est possible qu'une meilleure connaissance de ces plantes aide à leur acceptation, leur donner un nom, une identité, connaître leurs floraisons ou encore leur cycle de vie permettrait de changer le regard porté sur elles. C'est ce qu'expérimente la commune de Saint-Gilles en Belgique à travers le dispositif "Belle de ma rue" en proposant des balades urbaines à la découverte de la flore spontanée de la ville. À Nantes c'est à travers un spectacle mêlant graff de rue, contes et leçons de botanique nommé "Belle de bitume", que la conteuse et comédienne Frédérique SOULARD sensibilise son public aux plantes spontanées de nos rues. Le spectacle évoque les plantes et leur vie, et le public est invité à tracer leurs noms sur le trottoir, permettant aux passants de les découvrir ensuite jusqu'à ce qu'ils s'effacent.



Figure 74 - Aster des Murailles, identifiée et nommée lors d'une intervention de Belle de bitume.

²⁶ Les "mauvaises herbes" ont désormais droit de cité en ville, Yaël HADDAD, Techni.Cités 2012

.10.3. Eviter le sentiment d'abandon des cimetières

Dans nos cimetières, le retour de la flore spontanée est parfois mal vécu car elle évoque l'abandon des lieux par la collectivité et un non-respect des défunts. C'est pour cela que la plupart des communes rencontrées incitent à prendre en mains l'aménagement du cimetière afin d'éviter cette impression. "Il ne faut pas qu'il y ait un soupçon d'abandon. Enfin, de sentiment d'abandon." Jérôme LEGAT, directeur adjoint du service technique et du cadre de vie et responsable du pôle environnement de la ville de La Flèche.

Face à l'arrêt des produits phytosanitaires certaines communes laissent la flore spontanée s'installer, car elles n'ont pas les moyens humains pour obtenir le même résultat qu'avec les produits. Cela peut être un choix intéressant s'il est accompagné d'une volonté forte de la collectivité et d'une communication adaptée. Mais pour beaucoup, le choix s'est plutôt porté sur l'accompagnement du végétal comme on peut le faire dans un jardin, en semant, en plantant, en sélectionnant les végétaux et en les entretenant avec soin. Cela crée un nouveau décor pour le cimetière et permet de correspondre avec une forme d'esthétique, attendu par le public. C'est également un choix qui permet une mise en place plus rapide, et réduit le temps d'installation du projet, qui est source de remarques de la part des habitants. Pour correspondre avec des objectifs environnementaux, il est tout de même intéressant de mêler flore spontanée et plantations, ainsi les massifs plus horticoles peuvent en quelque sorte "camoufler" certaines adventices, qui serviront de gîtes et de couverts à la faune.

.10.4. Une communication indispensable

Afin que le projet soit accepté, il faut que la population puisse le comprendre. Pour cela une bonne communication est indispensable. Elle doit permettre aux visiteurs de se faire une idée du contexte dans lequel les communes se situent actuellement pour la gestion de leurs cimetières. Montrer quels sont les projets et pourquoi pas, inviter les habitants à communiquer leurs remarques et envies pour améliorer le projet. A Laigné-en-Belin, le choix a été fait d'expliquer la démarche, de préciser que des expérimentations auront lieu et que cela est amené à évoluer en fonction des observations faites. Cette façon de présenter la chose a plu au CAUE 72, qui l'a conseillé à d'autres communes. En effet, ainsi les visiteurs ne s'arrêtent pas à une image figée du cimetière tel qu'il se présente au jour J, mais comprennent que cela va évoluer avec le temps et les expériences.

L'absence de communication sur l'action de la commune peut laisser penser que le cimetière n'est pas une priorité et ainsi créer un certain mécontentement chez les habitants. Les moyens de communication sont divers, dans notre questionnaire, c'est la communication via le bulletin municipal qui semblait privilégiée lors de changements au sein du cimetière (30 % de réponses). Mais une communication plus directe, via les agents présents sur place (19%) ou un affichage sur site (15%) est également souvent choisie, en effet, elle permet de toucher directement les visiteurs au moment de leur passage au cimetière, tandis que le bulletin municipal, ou d'autres moyen de communication (journal, Internet) touchent plus d'habitants, mais pas forcément au moment où ils constatent par eux même l'aspect du lieu.



Figure 75 - Communication au cimetière de Lavernat. Auteur Paola Granier



Figure 76 - Communication au cimetière de Montval-sur-Loir. Auteur Paola Granier



Figure 77 - Communication au cimetière de La Flèche. Auteur Paola Granier

.10.5. Une bonne visibilité des techniques de gestion

L'acceptation se joue sur l'ensemble du territoire communal, et même au-delà. La généralisation de la gestion différenciée à de nombreuses communes en France permet d'habituer les passants à la présence de la flore spontanée sur certains espaces. Pour Patricia GARDIEN, responsable service technique de la commune de Téléché, le fait que les habitants voient les mêmes techniques de gestions sur différents espaces aide à leur acceptation : "Ils le voient au cimetière, ils le voient ailleurs, je pense que ça finit par être accepté, compris surtout."

La gestion différenciée est un sujet qui a été souvent abordé ces dix dernières années. La communication que certaines communes réalisent en lien avec celle-ci, permet aussi bien aux habitants qu'aux visiteurs de mieux la comprendre. A travers les labels tels que "Ville et village fleuris", "Ville verte", "Terre saine" etc. les communes sont incitées à innover pour des espaces verts plus nombreux, de meilleure qualité et plus écologiques.

Une difficulté réside dans le manque d'information des populations, en effet, en dehors de quelques avertis, qui de par leur activité professionnelle ou récréative, sont au courant des réglementations, les particuliers ont souvent une certaine méconnaissance de ces sujets. Cette problématique a été abordée avec Patricia GARDIEN, responsable service technique de la commune de Téléché : "Notre difficulté, ça

a été que les produits phytosanitaires ont été interdits pour les collectivités, avant le grand public. De ce fait là, ils ne comprenaient pas, quand on leur disait qu'on n'avait pas le droit. Combien de personnes m'ont dit : "Bah, vous avez qu'à aller chez le marchand." Parce qu'on trouvait toujours, et en trouve encore dans les magasins. Ils ne comprenaient pas pourquoi on n'allait pas dans les magasins puisqu'eux le pouvaient. Je pense que ce décalage de date n'a pas aidé à la prise de conscience." Cette problématique n'a pas de réelle solution, car chacun s'informe sur ce qui l'intéresse et dont il a besoin. Les communes peuvent néanmoins réaliser un travail de sensibilisation et de communication sur certaines questions qui leurs semblent essentielles. Cela permet d'intéresser une partie de la population au sujet. La commune de Téloché a notamment mis en place un parcours au sein de son territoire pour présenter les espaces publics traversés et expliquer une méthode de gestion qui y est réalisée. Ainsi les curieux pourront découvrir le travail des techniciens et des méthodes applicables dans leur propre jardin.



Figure 78 - Panneau pédagogique mis en place au cimetière de Téloché. Auteur Paola Granier

.10.6. Impliquer la population dans le projet de réaménagement

Afin d'aider l'acceptation du projet, une solution serait d'inclure la population dans sa création. En effet, si les habitants d'une commune prennent part à l'évolution de l'aménagement de leur cimetière, ils seront probablement plus attachés à celui-ci. Ce ne sera plus seulement le projet de la mairie, mais celui des habitants. Plusieurs façons de faire sont envisageables. A ce stade il est important de rappeler l'échelle de la participation de Sherry Arnstein qui publiée en 1969 dans son ouvrage Ladder of citizen participation, dont voici les huit degrés, organisés en trois niveaux, du plus bas au plus haut :

La non-participation

La manipulation : Faire croire aux habitants que ces problèmes n'existent pas ou que c'est de leur faute.

La thérapie : Dire aux habitants que les problèmes vont être traités.

La coopération symbolique

L'information : passage d'information, échange à sens unique.

La consultation : Passage d'information avec une demande d'avis à la population, sans assurance que celui-ci soit pris en compte.

La réassurance : Concertation des habitants, les habitants font des propositions sans assurance qu'elles soient appliquées

Le pouvoir effectif des citoyens

Le partenariat : Contrat entre les parties, les habitants sont associés aux prises de décisions.

La délégation de pouvoir (absolue ou partielle) : Transfert aux participants de tout ou partie de la décision.

Le contrôle citoyen : Absence de contrôle politique ou de négociation, les initiatives et les décisions viennent directement des habitants.

Cette échelle permet de savoir où la commune souhaite se placer en termes d'implication des habitants dans les projets touchant leur territoire.

Pour Aurélie MALLET, habitante du Grand Lyon²⁷ : " De mon point de vue, il n'y a pas de schéma systématique à reproduire, mais au contraire, cimetièrre par cimetièrre, laisser émerger des projets. Il faudrait laisser aux gens la liberté de travailler sur ce qu'ils souhaitent pour leur cimetière." Selon elle, le cimetière pourrait être un "sujet de concertation et de mobilisation des habitants", des actions collectives au sein des cimetières permettrait de "développer un autre rapport à la mort et surtout aux morts".

Notre rencontre avec Gaëlle LE GUILLOU, artiste plasticienne et fondatrice de l'association Big Bang Mémorial, a permis de mettre en lumière les possibilités que le cimetière offre en termes d'investissement citoyen. Les habitants peuvent être investis dès la réflexion sur le projet, afin que chacun puisse discuter de ses idées, de ses doutes, et ainsi chacun, la population comme la collectivité partent sur les mêmes bases. A travers des ateliers participatifs la population pourrait proposer des

²⁷ Métropole Grand Lyon - La Direction de la Prospective et du Dialogue Public- Cimetière, un objet urbain en mutation, Catherine Panassier, 31 août 2013

projets, qui seraient débattus et enrichis d'idées nouvelles et de l'expertise d'un professionnel du paysage, afin qu'au final le résultat plaise à tous et soit réalisable.

Des communes préféreront peut-être proposer plusieurs variantes de projets aux habitants, réalisés en interne ou par un bureau d'étude, et laisser ceux-ci choisir celui qui leur convient le mieux, en l'enrichissant de leurs idées. Néanmoins, les habitants seraient alors moins impliqués.

Une autre variante, moins participative encore, serait de questionner la population sur ses besoins et envies, sans l'impliquer dans le projet. C'est le choix qui a été fait à Laigné-en-Belin : "On a aussi interrogé certains usagers, des gens qui viennent régulièrement au cimetière. On n'a pas fait d'enquête générale, sinon on aurait eu tout et n'importe quoi, et des gens qui auraient fait des remarques alors qu'ils ne viennent quasiment jamais au cimetière. On a préféré privilégier le rapport direct avec des personnes qui viennent régulièrement." Bruno LANGLOIS, adjoint.

La réalisation des travaux d'aménagement peut également être faite avec des habitants volontaires, qu'ils aient été investis dans la réflexion ou non. Ainsi cela coûterait moins cher à la collectivité tout en favorisant une activité commune qui crée du lien social. Cela fonctionnant tout de même mieux si les habitants réalisent leurs propres idées, et non pas un projet imposé, dont ils n'auraient pas connaissance préalablement. Des journées de jardinage au cimetière pourrait également être organisée, pour permettre aux habitants qui le souhaitent, de venir entretenir et embellir le cimetière. Que ce soit les tombes de leurs proches, où leurs voisines, où même les espaces communs. Ces moments d'échange permettraient de créer du lien entre les habitants et créer un attachement au cimetière communal.

Une autre forme d'implication des populations au cimetière serait de permettre une plus grande personnalisation des concessions par les proches. C'est l'avis de Céline EYRAUD responsable du service concessions et réglementation des cimetières de la Ville de Lyon²⁸ : "A Budapest, le cimetière est traversé par une grande allée qui ouvre sur une diversité de coins qui offrent des ambiances très différentes, variées, organisées par les gens eux-mêmes et pas seulement dans une logique imposée par les pompes funèbres. Il serait souhaitable de permettre l'appropriation et l'initiative, pour moi le maître mot est liberté."

L'aménagement et la gestion du cimetière n'est pas la seule démarche qui peut faire l'objet d'une concertation, l'établissement d'un règlement peut également être réalisé en intégrant le paysagiste et les habitants, comme le conseille Agnès DUCAT - paysagiste CAUE Pyrénées Atlantiques²⁹. Ainsi la

²⁸ Métropole Grand Lyon - La Direction de la Prospective et du Dialogue Public- Cimetière, un objet urbain en mutation, Catherine Panassier, 31 août 2013

²⁹ Cimetières : aménagements et gestion limitant le recours aux pesticides, Actes de journée technique Plante&Cité, 24/05/2011

population pourra apporter son expertise d'usage à son établissement, tout en comprenant plus aisément certaines directives.

D'autres formes de participation sont possibles, par exemple en intégrant le public scolaire dans des activités créatives autour du cimetière, telle que la création d'abris pour la faune. En sensibilisant les enfants aux questions environnementales du cimetière, on touche également leurs parents et grands-parents.

11. Aller encore plus loin, faire du cimetière un lieu de vie

"Profitant du bouleversement de leur plan de gestion, certaines municipalités ne se contentent pas de tolérer des allées reverdies, mais impulsent un changement radical pour (re)faire de ces endroits des lieux de culture, d'histoire et de sociabilité." Explique Brigitte LAPOUGE-DÉJEAN pour la revue 4Saisons du jardin bio³⁰. En effet, au-delà de la recherche d'une gestion moins contraignante, certaines collectivités vont plus loin et impulsent des projets dans leurs cimetières. Ce lieu de recueillement devient lieu de sociabilité, de biodiversité et de patrimoine.

De multiples exemples existent, nous présenterons ici quelques actions possible, tirées d'exemples sarthois et extérieures au département, afin d'ouvrir un maximum le champ des possibles. Néanmoins, de nombreuses autres initiatives ne seront pas détaillées ici, libre à chaque collectivité de développer ses propres projets, selon ses envies, ses besoins et ses moyens.

.11.1. L'aménagement du cimetière

Nous avons abordé dans les parties précédentes la végétalisation des cimetières dans le cadre de leurs gestions et les bienfaits du végétal pour l'environnement et l'humain. Mais cette végétalisation reste souvent minime, cantonnée à un enherbement la plupart du temps. Cependant, certaines communes vont plus loin en proposant un réel cadre végétal rappelant celui d'un parc, cela accompagné d'équipements rendant le cimetière plus agréable aux visiteurs.

.11.1.1. Créer un cadre végétal

La mise en place d'arbustes permet de créer des espaces intimistes, où la vue est coupée, le cimetière garde alors une taille humaine et cela aide au recueillement. La présence de massifs variés est un atout pour l'environnement, si le cortège végétal est choisi dans ce sens, et permet de donner un nouvel attrait au lieu. Le choix des couleurs de floraisons, et de leur étalement sur l'année, peut créer des ambiances selon l'envie des services techniques. Ainsi le cimetière reste toujours fleuri, comme si La Toussaint se prolongeait.

³⁰ Cimetières, le passage au vert, Brigitte LAPOUGE-DEJEAN 4saisons du jardin bio n°227, novembre/décembre 2017 p86-90

Les arbres permettent d'apporter une ombre bienvenue en été, mais ils peuvent poser des problèmes et risquent d'abîmer les monuments avec leurs racines. La première réflexion serait de choisir des essences aux racines non traçantes. Le souci vient parfois d'un manque de place dans le cimetière, les arbres occupant alors un espace potentiel pour une concession. Mais la configuration, parfois alambiquée des cimetières, permet souvent de leur garder une place, reste au gestionnaire la responsabilité d'observer au cas par cas les possibilités offertes dans ses cimetières.



Figure 79 - Arbre isolé en pièce centrale au cimetière desud du Mans. Auteur Paola Granier



Figure 80 - Arbre isolé, apportant son ombre au cimetière de Maigné. Auteur Paola Granier



Figure 81 - Arbres du parc intégré au cimetière de Téloché. Auteur Paola Granier



Figure 82 - Arbres en alignements au cimetière Saint-Thomas de la Flèche. Auteur Paola Granier

La mise en place de pergolas où on laisserait grimper des plantes est rare au cimetière, mais c'est une proposition intéressante qui est faite par Brigitte LAPOUGE-DÉJEAN et Laetitia ROYANT, dans leur livre Funérailles écologique-pour des obsèques respectueuses de l'homme et de la planète. Des petits espaces ombragés équipés de bancs avec quelques plantations pourraient ainsi permettre le repos des visiteurs. Néanmoins cela requiert de l'espace, et est sans doute plus adapté aux grands cimetières de

viles. Ce qui n'empêche en rien les communes de campagne de réfléchir à la réalisation d'espaces de repos aménagés à leur échelle, comme nous avons pu le voir dans la commune de Savigné-l'Évêque.

Un autre souci qui empêche parfois les communes de planter des arbres, est la crainte de retours négatifs de la population à cause de la présence de feuilles tombant sur les concessions. Là encore c'est la question de l'acceptation de la flore qui est en jeu, un travail de pédagogie peut permettre de rappeler les bénéfices des arbres : ombre, fraîcheur, isolation par rapport à l'environnement extérieur, abris pour la faune, mais également repères dans les vastes cimetières et musique apaisante du vent dans les feuillages.



Figure 83 - Petit espace de repo au sein du cimetière de Savigné-l'Évêque.
Auteur Paola Granier

.11.1.2. Investir le cimetière de nouvelles pratiques

Brigitte LAPOUGE-DÉJEAN et Laetitia ROYANT proposent également dans leur livre Funérailles écologique-pour des obsèques respectueuses de l'homme et de la planète, de mettre en place des jardins bouquetiers dans les cimetières, pour permettre aux gens de concevoir eux-mêmes leurs bouquets de façon écologique. Cela permettrait de fleurir les tombes tout en apportant de la couleur au cimetière, et en choisissant bien les essences cela pourrait également servir aux insectes butineurs. Comme nous avons pu l'évoquer, il est possible d'inviter la population au cimetière pour des événements, afin de créer une dynamique autour du lieu. Ces événements peuvent être initiés par des associations, et réalisés en partenariat entre les elles et la commune. Cela peut prendre diverses formes selon l'inventivité et les envies des participants : des journées jardinage, semis, plantations, désherbage, réfections, etc.

Au-delà de l'aspect paysagers, des actions culturelles peuvent s'inviter au cimetière. C'est un lieu qui a son histoire, son patrimoine et son art funéraire, le découvrir et le faire découvrir à la population à travers des balades thématiques, par exemple, est une façon d'intégrer le cimetière dans la vie locale. Notre rencontre avec l'association Big Bang Mémorial nous a montré qu'il existait de nombreuses possibilités, libres aux acteurs locaux de développer leurs propres idées.

.11.1.3. Amener de la vie au cimetière

L'éco pâturage à l'avantage de tondre l'herbe sans bruits et sans utiliser de carburant, mais c'est également un élément d'attrait pour les habitants à travers la présence animal. Selon Claudia VOGT, licenciée en géographie, responsable du domaine entretien des espaces verts pour Horticulture romande, "dans les cimetières, on fait de plus en plus intervenir une tondeuse naturelle : le mouton."³¹

L'article donne notamment les exemples des cimetières de Kriens, Zurich et Berne. Bien que cela suscite quelques réactions, Christof NEUHAUS, directeur des affaires ecclésiastiques, "est cependant convaincu que les moutons peuvent redonner aux cimetières leur vocation de lieu de rencontre et que le mouton, animal biblique et calme, s'intègre parfaitement au lieu du dernier repos." Au-delà de l'aspect biblique, l'idée de l'éco pâturage au sein des cimetières est intéressante à étudier, le mouton réduit la pousse des adventices en les maintenant à une certaine hauteur, il fertilise les sols des cimetières appauvris par l'usage des produits phytosanitaires, tout en créant un aspect ludique et social, incitant ainsi les populations à aller à leur rencontre, et dans le même temps, à redécouvrir le cimetière de leur commune. Cependant, il faut également penser aux contraintes de cette mise en pâturage, les moutons risquent de poser problème en détruisant les fleurs traditionnellement utilisées au cimetière. Sur des cimetières de taille suffisante, l'éco pâturage peut être une solution sur certaines zones en attentes, et ainsi être combinée à d'autres modes de gestion.

Il est bon de rappeler que les cimetières de villes ne sont pas les seuls concernés par ces initiatives. Pour Claudia VOGT "La création d'espaces verts de grande valeur écologique n'est pas réservée aux grands cimetières disposant de beaucoup de personnel." Les petites communes rurales ont également la possibilité d'aménager et d'entretenir leurs cimetières afin de leur donner une valeur écologique tout en diminuant leur gestion. C'est d'ailleurs les communes qui ont le moins de moyens, humains comme financiers, qui ont le plus d'avantages à se pencher sur la question, car, selon les choix réalisés, il est possible d'influencer le coût et le temps d'entretien nécessaire sur les cimetières.

³¹ Cimetières de demain : morts ou vivants ? Claudia VOGT, Horticulture Romande n°2, février 2016

12. Pollutions et nouvelles pratiques écologiques du secteur funéraire

Si ces informations ne rentrent pas dans le cadre de la gestion des cimetières, il nous a semblé essentiel de les aborder tout de même. En effet, peu d'études abordent le sujet des cimetières sous l'angle de l'écologie. Si le développement de la gestion différenciée a permis peu à peu de montrer l'intérêt d'une gestion plus respectueuse de l'environnement au sein des cimetières, l'écologie dans le fonctionnement technique des cimetières est encore absente du débat public. Car en effet, nos pratiques funéraires polluent !

.12.1.1. Des pratiques polluantes mais peu remises en question

Dans leur article Mort, on pollue encore, Laure HÄNGGI et Eva GOMEZ citent Pierre LARRIBE, conseiller juridique à la CPFM (Confédération des Professionnels du Funéraire et de la Marbrerie), qui explique "qu'aucune étude n'est réalisée sur les pollutions induites par les inhumations."

Pour Claude BOURIOT, co-auteur du code pratique des opérations funéraires, la quantité de « formaldéhyde pur enterré dans les cimetières français » serait de « 119 tonnes », soit « 3.3kg par cimetière ». Cela est dû principalement aux soins de thanatopraxie réalisés sur les corps des défunts afin de les conserver en bon état plus longtemps tout en lui donnant un aspect "endormi". Selon l'article, ces soins sont pratiqués sur près de 70% des corps en France.

La technique d'inhumation choisie a également une influence sur l'environnement : selon l'étude des services funéraires de la ville de Paris publié en 2017 "Une inhumation pleine terre sans monument a un impact écologique légèrement inférieur à celui de la crémation." Tandis que "une inhumation en caveau avec monument équivaut à plus de 5 crémations", cela à cause du processus de fabrication du caveau en béton.

Tous les éléments présents avec le corps durant l'inhumation ou l'incinération peuvent également être source de pollution (vêtements, accessoires, cercueil, etc.), tout comme la réalisation des monuments, qui sont le plus souvent en granit poli importé, avec en dessous un caveau en béton.

Mais en dehors de cela, les corps inhumés polluent par tout ce qui a été ingéré lorsque la personne était vivante : médicaments, pesticides, moyens contraceptifs, etc.

Si sur ce dernier point il est difficile d'agir, une étude publiée par les services funéraires de la ville de Paris en octobre 2017 donne quelques pistes afin de diminuer la pollution dans la mort. En voici quelques-unes :

- "Diminuer le poids du cercueil,
- Réduire la quantité de vernis et de teintures,
- Récupérer la chaleur des crématoriums,
- Réutiliser les caveaux existants,
- Diminuer le bétonnage systématique des cimetières, ..."

Les familles des défunts se retrouvent face à des choix qu'ils n'ont pas envie de faire et pour lesquels ils ont peu d'informations, il serait judicieux de mieux les guider en leur proposant également des solutions plus écologiques.

.12.1.2. Evolution du secteur funéraire, quel sera le cimetière de demain ?

De nouvelles solutions émergent, même si elles ne sont pas encore toutes autorisées actuellement en France, il est intéressant de les connaître pour savoir à quoi ressemblera le futur de nos cimetières. Car les modes de sépultures influencent inévitablement les paysages funéraires et leur gestion.

Parmi ces nouvelles solutions, on retrouve l'urne "biodégradable", qui prend la place d'une urne classique, mais qui une fois enterrée se décompose ; des entreprises la propose notamment accompagnée d'une graine d'arbre, afin que, d'un certain point de vue, le défunt se transforme en arbre. Une autre entreprise a également développé ce concept pour les corps et non les cendres, ce qui permet d'éviter l'étape de la crémation si elle n'est pas souhaitée. Ces pratiques, si elles se développaient dans le futur, auraient pour conséquence la transformation des cimetières en de véritables forêts.

Plus classique, le cercueil en carton est déjà autorisé en France, même s'il est peu utilisé. Les entreprises qui les commercialisent les vendent comme plus écologiques et permettent leur personnalisation (impression d'images, dessins, écritures, etc.).

Parmi les techniques les moins connues, on retrouve la résomation, qui consiste à plonger le corps dans de l'azote liquide à 196°C afin de le rendre friable, pour ensuite le placer dans une urne, biodégradable ou non. L'aquamation qui consiste à plonger le corps dans une solution alcaline mise sous pression et chauffée à 160°C. Comme pour la précédente la poudre qui en résulte peut être placée dans une urne. Selon l'article [Après la mort, devenir un arbre](#) de Laure HÄNGGI et Eva GOMEZ, ces deux techniques ont l'avantage de produire moins de pollution que la crémation et d'utiliser moins d'énergies fossiles. Enfin, l'humusation transforme le corps en humus grâce aux micro-organismes d'un compost de broyats de bois, cette dernière technique revient à un retour total au sol, mais la question du statut des particules qui en sont issues pose question. Ces techniques ont également la caractéristique de diminuer l'espace dédié à chaque défunt, tout comme la crémation. Si elles sont amenées à se développer, les cimetières seront sans doute moins vite confrontés à un manque d'espace. Cette tendance est déjà en cours avec le développement de la crémation. La commune de Laigné-en-Belin nous a confié avoir agrandi son cimetière pensant qu'il serait vite rempli, néanmoins, après 9 ans, l'expérience montre que la crémation permet d'éviter que le cimetière ne se remplisse trop vite. Évidemment, cela ne vaut pas entièrement pour les cavurnes qui occupent toujours un espace au sol, certes de moitié moins importante qu'une concession classique ; mais qui prend cependant plus d'espace que les columbariums, le jardin du souvenir ou la dispersion en pleine nature.

Ces exemples dressent le portrait du cimetière de demain, bien que cela ne soit pas encore d'actualité pour tous nos cimetières français, il est intéressant de connaître ces possibilités, afin d'imaginer les cimetières en accord avec les évolutions de paysages qu'ils connaîtront.

Conclusion

Tout au long de cette étude, nous avons pu voir la façon dont les cimetières étaient entretenus, en s'appuyant sur l'exemple du département de la Sarthe. A travers une étude de l'évolution des cimetières et d'une enquête composée d'un questionnaire et de plusieurs entretiens, nous avons pu comprendre les enjeux auxquels doivent faire face les communes dans la gestion de leur(s) cimetière(s).

Nous avons découvert des exemples d'initiatives variées, qui permettent aux collectivités d'atteindre leurs objectifs de gestion, d'écologie et d'acceptation par les habitants. Nous avons constaté que la gestion des cimetières est en pleine mutation, que des enjeux écologiques et sociétaux sont liés à ces questionnements, ainsi que les domaines de la pédagogie, de la communication et de la participation citoyenne.

Le cimetière n'est pas un lieu figé, la législation laisse place à de nombreuses possibilités et dans d'autres parties du monde d'autres façons de voir et de vivre les cimetières existent. Tous les acteurs locaux peuvent ainsi initier et accompagner ces démarches en apportant leurs idées et leur contribution pour faire des cimetières des lieux de vie.

Ce stage m'a permis de mener une étude sur une période longue et sur un sujet complexe ne touchant pas uniquement le domaine du paysage. Mes nombreux stages, tout au long de mes études, m'ont donné la possibilité de découvrir différentes façons d'aborder le domaine du paysage et ce travail dans une structure associative a enrichi mon expérience personnelle et professionnelle.

Bibliographie

- Agence Régionale de l'Environnement de Normandie. « Cimetière enherbés au service du zéro phytos démarche et exemple en Normandie », 2018.
- Aline Gillette. « Cheminer entre des gabions funéraires ». *Le Moniteur des TPB*, 2012, 36.
- ARNOLD Françoise. « Un cimetière périurbain traité comme un parc ». *Le Moniteur des TPB*, n° 5139 (2002) : 51.
- Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR). « Situation, enjeux urbains et d'aménagement des cimetières du Sifurep », s. d.
- AUDINET, Nils. « La mort invisible - composer avec la décomposition ». *Les carnets du paysage*, n° 31 (2017) : 207-19.
- AUZELLE Robert. *Dernières demeures*, 1967.
- BERTIN Serge. *Le territoire partagé Guide des cimetières de la Sarthe*. Le Mans : éditions Cénomane, 2009.
- CAUE de Corrèze. « Cimetière en mutation », s. d.
- CAUE de la Somme. « Les cimetières ruraux de la Somme entretenir et valoriser », 2013.
- CAUE de la Vendée. « Aménager ses espaces publics - Le cimetière lieu de mémoire et de recueillement », 2007.
- . « Vers une évolution des cimetières - L'enherbement ». *La feuille*, n° 12 (2011) : 9-11.
- CAUE de l'Eure et Loir. Les cahiers de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement - Aménager ses espaces publics - Le cimetière lieu de mémoire et de recueillement », 2006.
- CAUE de Loire Atlantique. « De la pierre à l'herbe, des cimetières en mutation », 2011.
- CAUE de l'Oise. « Aménagement de cimetière - lieux de mémoire », 2016.
- CAUE des Pyrénées-Atlantiques. « Cimetières paysagers en pays basque », 1999.
- CAUE du Calvados. Les cahiers du CAUE - Du gravier au brin d'herbe, quelles évolutions possibles des cimetières ? », s. d.
- CAUE du Morbihan. « Le cimetière un espace en mutation », 2005.
- COULAND Nathalie. « Les cimetières se fondent dans le paysage ». *Le Moniteur des TPB*, n° 5182 (2003) : 52-55.
- DE BACKER Walter. « The schoonselhof park cemetery in Antwerp, Belgium ». *Infra World*, 2009, 12-14.
- « Deux temps pour une éternité - cimetière, Armea di Sanremo, Italie ». *Technique et architecture*, n° 470 (2004) : 102-6.
- D.LAROCHE, T.LOUF, F-X.MOUSQUET, P.THOMAS, F.CARRIERE, et G.TANGUY. « Parc ou nécropoles ? » *Paysage actualité*, n° 108 (mai 1988) : 32-38.
- « En Bretagne, un cimetière hors normes où chacun dort sous son arbre ». *ladepeche.fr*. Consulté le 3 avril 2019.
<https://www.ladepeche.fr/article/2014/10/25/1979246-bretagne-cimetiere-hors-normes-chacun-dort-sous-arbre.html>.
- FAYOLLE, Pascal. « Intégrer les cimetières dans la biodiversité est encore un long chemin ». *Lien horticole*, n° 1004-1005 (22 février 2017).
- FEREDEC Bretagne. « Guide des alternatives au désherbage chimique de la communes », 2012.
- FLANDIN Jonathan. « GUIDE de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés ». Naturaparf, 2016.
- FLANDIN Jonathan - Natureparif. « Conception et gestion écologique des cimetières », 2015.
- HADDAD, Yaël. « Cimetières normands : accompagner les collectivités vers le zéro phyto ». *Lien horticole*, n° 1044 (31 janvier 2018).
- . « Le cimetière, dernière demeure des phytos ? » *Lien horticole*, n° 923 (avril 2015).
- . « Les "mauvaises herbes" ont désormais droit de cité en ville ». *Techni.Cités*, n° 226 (2012) : 17-19.
- . « Zéro phyto dans les cimetières : les initiatives se multiplient ». *Matériel & paysager*, n° 136 (2018) : 58-61.
- HÄNGGI Laure, et GOMEZ Eva. « Après la mort, devenir un arbre ». *Reporterre*, le quotidien de l'écologie, 2017. <https://reporterre.net/Apres-la-mort-devenir-un-arbre>.
- HÄNGGI Laure, et GOMEZ Eva. « «L'écologie naît d'une conscience de la mort : en maltraitant la planète, on se conduit à notre fin » ». *Reporterre*, le quotidien de l'écologie,

2017. <https://reporterre.net/L-ecologie-naît-d-une-conscience-de-la-mort-en-maltraitant-la-planete-on-se>.
- HÄNGGI Laure, et GOMEZ Eva. « Mort, on pollue encore ». Reporterre, le quotidien de l'écologie, 2017. <https://reporterre.net/Mort-on-pollue-encore>.
- HEINRICH Cindy- Maîtrise d'Œuvre et Ingénierie (MOI). « La prise en compte de l'accessibilité dans l'aménagement des cimetières paysagers », 2013.
- HOUDON Marc. « Aménagement des cimetières : les municipalités face aux mutations sociologiques ». *Techni.Cités*, n° 196 (8 octobre 2010) : 29-35.
- JOFFROY Pascale. « Un cimetière en forêt à Valbonne ». *Le Moniteur des TPB*, 2000, 3. « La nécropole de Frejus ». *Moniteur architecture AMC*, n° 42/43 (1993) : 24-25.
- LAPOUGE-DEJEAN Brigitte. « Cimetières, le passage au vert ». *4saisons du jardin Bion*, n° 227 (décembre 2017) : 86-90.
- LARRAMENDY, Sandrine, Caroline GUTLEBEN, Pauline LAÏLLE, et Plante & cité (Angers). *Paysages et entretien des cimetières : recueil de fiches repères et actions pour la réhabilitation écologique et paysagère des cimetières*. Angers : Plante & cité, 2017.
- LEHUEDE Franck, et LOISEL Jean-Pierre. « Le cimetière remplit-il encore sa fonction ? » *Consommation et modes de vie (CREDOC)*, n° 169 (2003).
- MAROT Jean, Inspecteur général - Département du Développement, et STAS Arnaud, Directeur - direction des Espaces verts. « Vers une gestion écologique des cimetières en Wallonie ». Service Public de Wallonie, s. d.
- Ministère de l'intérieur. « Guide juridique relatif à la législation funéraire à l'attention des collectivités territoriales », 2017.
- MORCEAUX Pascal. « Naissance, vie et mort des cimetières ». *Etudes sur la mort* 136, n° 2 (2009) : 7. <https://doi.org/10.3917/eslm.136.0007>.
- PANASSIER, Catherine. « Cimetière, un objet urbain en mutation ». Métropole Grand Lyon - Direction de la prospective et du dialogue public, août 2013.
- PANASSIER Catherine. « Rituels Funéraires, Ville et Cimetières - Cimetières un objet en mutation », 2013.
- « Paysages sacrés ». *anthos* 1.15 (2015). <http://www.anthos.ch/français/anthos/1-15-paysages-sacrés/>.
- Proxalys. « De la conception à l'entretien du cimetière communal », s. d.
- « Sépultures et paysages. Les orientations du label ». *Cahier du fleurissement (Les)*, n° 35 (2014) : 16-17.
- SERINET, Frédérique. « Un cimetière TPFE », 1998.
- THIERY, Claude. « Les cimetières végétalisés sont de plus en plus prisés par les villes ». *Lien horticole*, n° 964 (16 mars 2016).
- « Une extension de cimetière, lien entre village et grand paysage ». *Cahier du fleurissement (Les)*, n° 64 (2017) : 26-67.
- URCAUE Rhône-Alpes, EYRAUD Céline, et RIGOT Joseph. « Construire le cimetière de demain - Clés de gestion et de valorisation ». M&G éditions, 2010.
- VIAL Camille Maîtrise d'Œuvre et Ingénierie (MOI). « Quel rôle l'intervention paysagère a-t-elle dans l'aménagement des jardins du souvenir », 2013.
- VIDRIL, Valérie. « Cimetières : les derniers bastions du tout-phytosanitaire ». *Lien horticole*, n° 827 (2013) : 12-13.
- . « Du cimetière traditionnel au cimetière paysager, le nouvel espace vert ». *Lien horticole*, n° 842 (8 mai 2013).
- VOGT Claudia. « Cimetières de demain : morts ou vivants ? » *Horticulture romande*, n° 2 (2016) : 16-18.

Glossaire

Cavernes : Caveau de petite taille destiné à accueillir des urnes.

Concessions : Contrat par lequel l'administration autorise, moyennant redevance, une personne privée à utiliser privativement le domaine public. Elle peut être perpétuelle, cinquantenaire, trentenaire ou temporaire. (*Larousse.fr*)

Columbariums : Bâtiment pourvu de niches où sont conservées les urnes contenant les cendres des personnes incinérées. (*Larousse.fr*)

Crémation : Synonyme d'incinération, destruction des cadavres par le feu (*Larousse.fr*)

Exhumation : ouverture et fermeture du caveau, creusement et comblement des fosses, extraction des restes mortels, réduction des corps, nouvelle mise en bière des restes mortels, fourniture d'un nouveau cercueil ou d'une boîte à ossements. (*Guide juridique relatif à la législation funéraire à l'attention des collectivités territoriales*)
Action d'exhumer, de retirer un cadavre du tombeau, de sortir de terre ce qui y était enfoui. (*Larousse.fr*)

Gestion différenciée : Gestion : action de gouverner, d'administrer

Différenciée : qui établit des distinctions en raison des fonctions que les espaces ont à remplir. (*Gestiondifférenciée.org*)

Inhumation : ouverture et fermeture du caveau, creusement et comblement des fosses, mise en terre ou en caveau du cercueil, réinhumation des restes exhumés dans l'ossuaire. (*Guide juridique relatif à la législation funéraire à l'attention des collectivités territoriales*)

Mettre un mort en terre avec les cérémonies ordinaires. (*Larousse.fr*)

Jardin du souvenir : Espace de dispersion des cendres.

Ossuaire : lieu destiné à la réinhumation des restes exhumés. (*Guide juridique relatif à la législation funéraire à l'attention des collectivités territoriales*)

Pesticides : L'ensemble des produits phytosanitaires (ou phytopharmaceutiques) et biocides, qu'ils soient d'origine naturelle ou de synthèse. » (*L'agence régionale pour l'environnement & l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur*)

Produits phytosanitaires : Synonyme de produit phytopharmaceutique, « Substances actives ou préparations contenant une ou plusieurs substances actives qui sont présentées sous la forme dans laquelle elles sont livrées à l'utilisateur et qui sont destinées à :

- Protéger les végétaux ou les produits végétaux contre tous les organismes nuisibles ou à prévenir leur action ;
- Exercer une action sur les processus vitaux des végétaux, pour autant qu'il ne s'agisse pas de substances nutritives ;
- Assurer la conservation des produits végétaux ;
- Détruire les végétaux indésirables ;
- Détruire les parties de végétaux, freiner ou prévenir une croissance indésirable des végétaux. » *(Article 3 du règlement (CE) n°1107/2009)*

Reprise de concession : Les concessions dans un cimetière peuvent être reprises par la commune lorsqu'elles sont arrivées à échéance et qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement ou à la suite d'un constat d'un état d'abandon après la mise en œuvre d'une procédure formalisée. *(Guide juridique relatif à la législation funéraire à l'attention des collectivités territoriales)*

Terrain commun : Le terrain commun est constitué d'emplacements individuels destinés à accueillir gratuitement les corps pour une durée minimale de cinq années (article R. 2223-5). *(Guide juridique relatif à la législation funéraire à l'attention des collectivités territoriales)*

Thanatopraxie (soin de) : Méthode permettant de retarder le plus longtemps possible la décomposition des cadavres par des techniques d'embaumement. *(Larousse.fr)*

Dictionnaire des acronymes

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

CORIF : Centre Ornithologique d'Ile de France

CPFM : Confédération des Professionnels du Funéraire et de la Marbrerie

CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

CSNAF : Chambre syndicale nationale de l'Art Funéraire

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

EPI : Equipement Protection Individuelle

SIFUREP : Syndicat Intercommunal FUNéraire de la RÉgion Parisienne

SIG : Système d'Information Géographique

Table des matières

I- LE CIMETIERE, ESPACE ANCIEN EN MUTATION	8
1. L'histoire des cimetières en France	8
2. Les paysages funéraires	12
.2.1. Le paysage funéraire, cimetières minéraux.....	12
.2.2. Paysage funéraire, cimetières végétalisés.....	16
.2.3. Évolution végétale des cimetières	19
.2.4. La représentation des cimetières.....	20
3. L'espace cimetière en 2019, cadre juridique et usage d'un espace en mutation....	22
.3.1. Législation actuelle de la gestion et de l'aménagement des cimetières	22
.3.2. Les usages des cimetières	27
.3.3. Les défis actuels des cimetières	32
II- ÉTAT DES LIEUX DE LA GESTION DES CIMETIERES : CONNAITRE, COMPRENDRE POUR MIEUX CONSEILLER	36
4. Apport des recherches bibliographiques, un sujet actuel mais peu abordé	38
5. Comprendre les grandes tendances : réalisation et traitement d'un questionnaire	39
.5.1. Elaboration de l'enquête.....	39
.5.2. Traitement des résultats.....	41
.5.3. Profil des cimetières sarthois	44
.5.4. Retours critiques sur le questionnaire.....	51
6. Découvrir des cas particuliers : réalisation et traitement d'entretiens	53
.6.1. Préparation en mené des entretiens	53
.6.2. Traitement des résultats des entretiens.....	59
.6.3. Les grandes tendances	60
.6.4. Retours critiques sur les entretiens	62
7. Un autre regard sur le cimetière, échange avec une artiste plasticienne.....	64
8. Transmettre les résultats d'une étude : les rendus au CAUE	66
.8.1. Elaboration des fiches cimetière.....	66
.8.2. Elaboration de la base de données SIG.....	68
.8.3. Elaboration du dossier bilan.....	70
III- PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES CIMETIERES	72
9. Un changement de pratiques pour faciliter la gestion	72
.9.1. Changer de pratique, oui, mais par quoi remplacer les produits phytosanitaires ?	72
.9.2. Végétaliser les cimetières pour ne plus désherber	74
10. L'acceptation de la flore spontanée, un travail de pédagogie indispensable.....	77
.10.1. L'évolution des remarques.....	77
.10.2. Origine de ces réactions	78
.10.3. Éviter le sentiment d'abandon des cimetières	79
.10.4. Une communication indispensable.....	79
.10.5. Une bonne visibilité des techniques de gestion.....	80
.10.6. Impliquer la population dans le projet de réaménagement	81
11. Aller encore plus loin, faire du cimetière un lieu de vie.....	84
.11.1. L'aménagement du cimetière.....	84
12. Pollutions et nouvelles pratiques écologiques du secteur funéraire	88

Table des illustrations

Figure 1 - Chantier de fouille de l'Eglise de Gonesse (95), les tombes dans l'église. Source : INRAP.fr	9
Figure 2 - Les catacombes de Paris. Source catacombes.parsi.fr	9
Figure 3 - Cimetière du Père Lachaise à Paris. Auteur Médéric Bastard	10
Figure 4 - Cimetière militaire Américain en Normandie. Auteur Paola Granier	10
Figure 5 - Ancienne publicité pour le DDT parue dans le Time Magazine en juin 1947. Source www.southernspaces.org	11
Figure 6 - Carte postale ancienne du cimetière de Gouarec (22). Le cimetière paraît très végétalisé. Source www.geneanet.org	11
Figure 7 - Vue aérienne du cimetière de Sablé-sur-Sarthe. Source Google Map	13
Figure 8 - Cimetière de Malicorne. Auteur Paola Granier	13
Figure 9 - Cimetière de Luché Pringé. Auteur Paola Granier	13
Figure 10 - Cimetière de Montval-sur-Loir	13
Figure 11 - Cimetière de Noyen-sur-Sarthe	13
Figure 12 - Cimetière de Noyen-sur-Sarthe. Les pierres tombales en granit poli. Auteur Paola Granier	14
Figure 13 - Cimetière de Yvré-L'Évêque. Partie ancienne. Auteur Paola Granier	14
Figure 14 - Cimetière de Sablé-sur-Sarthe. Auteur Paola Granier	14
Figure 15 - Cimetière de Noyen-sur-Sarthe. Auteur Paola Granier	14
Figure 16 - Cimetière de Aubigné Racan. Auteur Paola Granier	14
Figure 17 - Cimetière de Luché-Pringé. Espace cinéraire. Auteur Paola Granier	15
Figure 18 - Cimetière de Saint-Pavace, espace cinéraire. Auteur Paola Granier	15
Figure 19 - Cimetière de Sablé-sur-Sarthe, "Champs de pierre taillées". Auteur Paola Granier	15
Figure 20 - Cimetière-parc de Nantes. Auteur Paola Granier	16
Figure 21 - Cimetière forestier de Stockholm. Auteur Holger Ellgaard (photographe amateur)	16
Figure 22 - Nouveau cimetière de Auvers-le Hamon. Auteur Paola Granier	17
Figure 23 - Cimetière de Coulaine	17
Figure 24 - Cimetière de Flée. Auteur Paola Granier	17
Figure 25 - Cimetière sud du Mans	17
Figure 26 - Plan du cimetière Parc de Nantes. Source jardins.nantes.fr	18
Figure 27 - Cimetière de La Flèche, présence d'arbres. Auteur Paola Granier	18
Figure 28 - Cimetière de Téloché, floraison des végétaux. Auteur Paola Granier	18
Figure 29 - Entrée de l'espace cinéraire du cimetière Saint-Thomas à La Flèche. Auteur Paola Granier	20
Figure 30 - Communication sur une visite de cimetière. Source marinasbrest.fr	27
Figure 31 - Lézard, cimetière de Noyen-sur-Sarthe. Auteur Paola Granier	28

Figure 32 - Coquelicot, cimetière de Sablé-sur-Sarthe. Auteur Paola Granier	28
Figure 33 - Ecureuil, cimetière-parc de Nantes. Auteur Paola Granier	28
Figure 34 - Abeille, sur pavots de Californie, cimetière de Noyen-sur-Sarthe.	28
Figure 35 - Partie parc inclus dans le cimetière de Téloché. Auteur Paola Granier	29
Figure 36 - Bâtiment de cérémonie du cimetière de Auvers-le Hamon. Auteur Paola Granier	29
Figure 37 - Espace de repos du cimetière de Savigné-L'Evêque. Auteur Paola Granier	30
Figure 38 - Promeneurs et art au cimetière de Souché à Niort. Source vivre-a-niort.com	30
Figure 39 - Cimetière Mexicain, un soir de Fête des morts. Source leexpress.fr	32
Figure 40 - Envol d'un cerf-volant dans un cimetière du Guatemala. Source cnews.fr	32
Figure 41 - Extrait d'un site d'une entreprise proposant ses services d'entretien de tombes. Source www.entretien-du-souvenir.fr	33
Figure 42 - Concession n'ayant pas été entretenues récemment. Cimetière de Luché Pringé. Auteur Paola Granier	33
Figure 43 - Concession constatée en état d'abandon, en cours de reprise par la commune, Cimetière de Saint-Pavace. Auteur Paola Granier	33
Figure 44 - Cimetière de Auvers-Le Hamon, bâtiment de cérémonies. Auteur Paola Granier	34
Figure 45 - Memorial Necrópole Ecumênica de Santos. Source weburbanist.com	35
Figure 46 - Programme dépliant de la journée Jardiner sa ville ou son village édition 2013. Source CAUE 72	37
Figure 47 - Exemple de question en chaine.	40
Figure 48 - Extrait du document Excel de traitement des données du questionnaire, exemple de la question 18.	42
Figure 49 - Les autres fonctions des cimetières. Auteur Paola Granier	44
Figure 50 - Les ambiances des cimetières. Auteur Paola Granier	45
Figure 51 - Matériaux des surfaces au sol dans cimetières sarthois. Auteur Paola Granier	46
Figure 52 - Grands changements au sein des cimetières sur les 10 dernières années. Auteur Paola Granier	46
Figure 53 - Grands changements au sein des cimetières prévus pour les 10 prochaines années. Auteur Paola Granier	46
Figure 54- Importance du végétal dans la qualité paysagère des cimetières, selon les répondants. Auteur Paola Granier	47
Figure 55 - Suffisance de la végétalisation des cimetières, selon les répondants. Auteur Paola Granier	47
Figure 56 - Compatibilité entre le respect dû aux défunts et aux familles et les plantes spontanées dans les cimetières. Auteur Paola Granier	47
Figure 57 - Condition d'acceptation de la flore spontanée dans les cimetières. Auteur Paola Granier	47

Figure 58 – Type de gestion mis en place sur les cimetières. Auteur Paola Granier	48
Figure 59 – Usage des pesticides dans les cimetières. Auteur Paola Granier	48
Figure 60 – Raisons d’abandon des pesticides dans la gestion des cimetières. Auteur Paola Granier	49
Figure 61 – Solutions mises en place face aux difficultés rencontrées lors de l’abandon des pesticides dans la gestion des cimetières. Auteur Paola Granier	50
Figure 62 – Teneurs des retours de la part des populations sur les cimetières et leurs gestions. Auteur Paola Granier	50
Figure 63 - Extrait des commentaires sous des publications Facebook sur les pages des villes de La Ferté-sous-Jouarre, Ussuel et Ville des Bains	63
Figure 64 - La tombe potagère de Gaëlle Le Guillou, au cimetière de la Bouteillerie à Nantes. Auteur Isabelle Montané	64
Figure 65 - Action de Big Bang Mémorial au cimetière de la Bouteillerie à Nantes, journée semis. Auteur Isabelle Montané	65
Figure 66 - Etapes de la jointure attributaire sur Qgis	69
Figure 67 - Etapes de création d’une nouvelle couche thématique à partir des données issues de la jointure attributaire	69
Figure 68 - Carte des types de gestion des cimetières sarthois, réalisée sur Qgis grâce à la base de données issue du questionnaire. Auteur Paola Granier	70
Figure 69 - EPI nécessaires pour utiliser des produits phytosanitaires. Source MSA	72
Figure 70 - Niveaux de végétalisation différents, de gauche à droite : Végétalisation des espaces en attente au cimetière de Montabon. Enherbement du cimetière à Flée et enherbement et végétalisation à Auvers-le-Hamon	74
Figure 71 - Plantes allélopathique en entre-tombes dans le cimetière de Laigné-en-Belin. Auteur Paola Granier	75
Figure 72 - Sédums en entre-tombes, cimetière Saint-Thomas à la Flèche. Auteur Paola Granier	75
Figure 73 - Entre-tombes bétonné au cimetière de Téléché	75
Figure 74 - Aster des Murailles, identifiée et nommée lors d'une intervention de Belle de bitume	78
Figure 75 - Communication au cimetière de Lavernat. Auteur Paola Granier	80
Figure 76 - Communication au cimetière de Montval-sur-Loir. Auteur Paola Granier	80
Figure 77 - Communication au cimetière de La Flèche. Auteur Paola Granier	80
Figure 78 - Panneau pédagogique mis en place au cimetière de Téléché	81
Figure 79 - Arbre isolé en pièce centrale au cimetière desud du Mans. Auteur Paola Granier	85
Figure 80 - Arbre isolé, apportant son ombre au cimetière de Maigné. Auteur Paola Granier	85
Figure 81 - Arbres du parc intégré au cimetière de Téléché. Auteur Paola Granier	85
Figure 82 - Arbres en alignements au cimetière Saint-Thomas de la Flèche. Auteur Paola Granier	85
Figure 83 - Petit espace de repo au sein du cimetière de Savigné-l'Évêque	86

Annexes

Annexe 1 : Visuel du questionnaire envoyé au communes

Annexe 2 : Document bilan de l'ensemble de l'étude

Annexe 3 : Exemple de fiche cimetière

CAUE de la Sarthe -Enquête sur la gestion des cimetières en Sarthe-

Bonjour,

Suite à la loi Labbé du 06/02/2014, interdisant l'usage des produits phytosanitaires chimiques de synthèse pour l'entretien des espaces publics en 2017, et bien que les cimetières ne soient pas strictement concernés aujourd'hui, les communes se doivent de s'interroger sur les modes de gestion de leurs cimetières.

La question du "0 phyto" est, de plus, fortement associée aux évolutions des pratiques funéraires : l'aménagement des espaces cinéraires, la pleine terre ...introduit souvent la réflexion d'une nouvelle organisation et d'un nouveau mode d'entretien des cimetières.

Face à ce sujet sensible, le CAUE de la Sarthe souhaite organiser la 'jardiner sa ville ou son village' édition 2020 sur cette thématique.

Pour se faire, le CAUE à besoin d'établir un bilan à l'échelle du département, sur les modes de gestion mis en place dans les cimetières Sarthois. Cette enquête a pour objectif de préparer cette journée d'échanges d'informations, destinées aux élus et techniciens/Agents espaces verts des communes sarthoises. Les réponses permettront de mieux connaître la situation actuelle des cimetières pour apporter des éclairages au plus proche de vos besoins.

Attention :

Ne fermez pas le questionnaire en cours de remplissage, il risquerait d'être remis à zéro.

Temps nécessaire estimé : environ 30 minutes.

Un questionnaire correspond à un cimetière, si la commune en possède plusieurs, vous aurez la possibilité à la fin du questionnaire d'envoyer un second formulaire.

Merci de votre participation.

Le CAUE de La Sarthe

***Obligatoire**

Identification du répondant

1-Nom de la commune *

Votre réponse

2-Identité du ou des répondants (nom, service, fonction) *

Si plusieurs personnes sont concernées, merci de passer une ligne entre chaque réponse

Votre réponse

3-Identité des personnes en charge de l'aménagement paysager communal (nom, fonction, contact) *

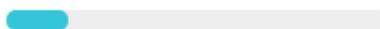
Si plusieurs sont personnes concernées, merci de passer une ligne entre chaque réponse

Votre réponse

4-Quel type de formation (scolaire et professionnelle) ont majoritairement ces personnes? *

- Formation diplômante dans les domaines du paysage et/ou du végétal
- Formation professionnelle dans les domaines du paysage et/ou du végétal
- Sans formation dans les domaines du paysage et/ou du végétal
- Ne sait pas

SUIVANT



Page 1 sur 6

Informations générales sur le cimetière

6-Nom et adresse du cimetière *

Votre réponse _____

7-Superficie du cimetière (ha) *

Votre réponse _____

8-Dans quel environnement se situe le cimetière? *

- Coeur de bourg ou centre-ville
- Quartier résidentiel
- Quartier d'activité économique
- Hameau
- Au milieu d'espaces cultivés
- A proximité immédiate d'un espace naturel ou d'un espace vert
- A proximité immédiate d'un autre équipement de la commune (école, stade, ...)
- A proximité immédiate d'une église ou d'une chapelle
- Autre : _____

9-Quelle est la période de création du cimetière ? *

Sélectionner ▼

10-Si elle a eu lieu, quelle est l'année d'extension du cimetière ? (AAAA)

Votre réponse _____

11-Les extensions sont-elles raccordées au cimetière pré-existant ?

- Raccordées directement
- A proximité mais non raccordées directement (séparés par une route, ...)
- Non raccordées
- Autre : _____

12-Existe-t-il des mesures de protection sur le cimetière ? *

- Mesure de protection du patrimoine architectural et du paysage (abords de monuments historiques, site inscrit ou classé, AVAP, APPAUP, ...)
- Mesure de protection de l'eau
- Mesure de protection ou d'inventaire faune/flore/habitats (Natura 2000, ZNIEFF, ...)
- Non, aucune
- Autre : _____

13-Des mesures particulières ont-elles été mises en place sur le cimetière? *

- Inventaire du petit patrimoine
- Réflexion sur la Trame verte incluant le cimetière
- labélisation
- Inventaire naturaliste
- Mise en place d'abris pour la faune et/ou nichoirs
- Mise en place de ruches
- Non, aucune
- Autre : _____

14-Quels types d'emplacements sont présents dans le cimetière ? En quelle quantité ? *

	0	1 à 10	10 à 20	20 à 30	30 et plus
Terrain commun	<input type="radio"/>				
Concession pleine terre	<input type="radio"/>				
Concession caveaux	<input type="radio"/>				
Cavurne	<input type="radio"/>				
Columbarium	<input type="radio"/>				
Jardin du souvenir	<input type="radio"/>				
Ossuaire	<input type="radio"/>				

15-D'autres types d'emplacement sont ils présents dans le cimetière ? En quelle quantité ?

Votre réponse

16-Quel est le taux d'occupation de ces emplacements ? *

	0 à 20 %	20 à 50 %	50 à 80 %	80 à 100 %
Terrain commun	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Concession pleine terre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Concession caveaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cavurne	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Columbarium	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

17-Où en est la procédure de reprise des concessions ? *

- En cours
- Effectué
- Prévus
- Pas d'actualité
- Autre : _____

18-Quelles autres fonctions que l'inhumation des défunts peut avoir un cimetière selon vous ? *

- Un lieu social, de rencontre des habitants
- Un lieu de promenade
- Un lieu de tourisme
- Un lieu d'observation et de protection de la faune et de la flore
- Un lieu où se produisent des animations culturelles (visites, spectacles, ...)
- Non, aucun usage
- Autre : _____

Le paysage du cimetière

19-Quelle est l'ambiance générale du cimetière ? *

- Cimetière à ambiance minérale (essentiellement des tombes de pierres, des surfaces au sol en gravillons ou stabilisé, ou sable)
- Cimetière paysager (une très large place a été accordée à la végétation dans la conception initiale)
- Cimetière enherbé
- Cimetière arboré
- Cimetière enherbé et arboré
- Cimetière mixte avec partie(s) minérale(s) et partie(s) végétale(s)
- Cimetière en cours de végétalisation (enherbement et/ou plantations)
- Autre : _____

20-Y a-t-il eu des grands changements au sein du cimetière ces 10 dernières années ? *

- Oui
- Non

21-Si oui, lesquels (travaux, aménagements, ...) ?

Répondez seulement si vous avez coché "oui" à la question 20

Votre réponse

22-Quel en ont-été les objectifs ?

Répondez seulement si vous avez coché "oui" à la question 20

Votre réponse

23-De nouvelles évolutions sont-elles à prévoir dans les 10 prochaines années ? *

Oui

Non

24-Si oui, lesquels (travaux, aménagements, ...) ?

Répondez seulement si vous avez coché "oui" à la question 23

Votre réponse

25-Quel en seront les objectifs ?

Répondez seulement si vous avez coché "oui" à la question 23

Votre réponse

26-Quels sont les matériaux utilisés pour les surfaces aux sols ?

*

	Gravillons	Sable	Terre	Pavés	Herbe	Plantes couvre-sol	Enrobé	Béton
Allées principales	<input type="checkbox"/>							
Allées secondaires	<input type="checkbox"/>							
Espaces inter-tombes/ cavurnes	<input type="checkbox"/>							
Espaces entres allées et tombes / cavurnes	<input type="checkbox"/>							
Espaces en attente	<input type="checkbox"/>							

27-Si d'autres matériaux sont utilisés pour les surfaces au sol du cimetière, merci de les préciser ci-dessous :

Votre réponse

28-Les arbres sont-ils présents dans le cimetière ? *

- Oui, très présents
- Oui, assez présents
- Oui, mais peu nombreux
- Non

29-Si oui, quelle(s) essence(s) ?

Dans le cas d'un très grand nombre d'essences différentes, écrivez juste "variées".

Votre réponse

30-En dehors des arbres, d'autres végétaux sont-ils présents dans le cimetière ? *

- Non, aucune
- Massifs d'arbustes
- Massifs de vivaces
- Massifs d'annuelles
- Arbustes isolés
- Haies
- Plantes grimpantes
- Bulbes
- Plantes spontanées
- Autre : _____

31-Pour vous, le végétal est-il important pour la qualité paysagère du cimetière ? *

- Oui
- Non

32-Selon vous, le cimetière est-il suffisamment planté ou fleuri ?

*

- Oui
- Non

33-Respect dû aux défunts et à la famille et plantes spontanées vous semblent-ils compatibles dans le cimetière ? *

- Oui
- Oui, à certaines conditions
- Non

34-A quelles conditions les plantes spontanées sont-elles acceptables ?

Répondez à cette question seulement si vous avez coché "oui, à certaines conditions" à la question 33.

- Si elles ne sont pas trop nombreuses
- Si elles sont maintenues à une certaine hauteur
- Si elles ont une floraison intéressante
- Si elles sont mélangées à des plantes horticoles
- Autre : _____

35-A votre connaissance, le végétal était-il plus présent par le passé dans ce cimetière ? *

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

La gestion du cimetière

36- Qui a la compétence de l'entretien du cimetière ? *

- Commune
- Intercommunalité
- Commune déléguée
- Autre : _____

37- Par qui le cimetière est-il entretenu ? *

- Régie communale
- Régie intercommunale
- Prestataire privé
- Entreprise d'insertion
- Autre : _____

38- Combien de personnes sont amenées à intervenir dans l'entretien du cimetière, en temps normal ? *

Sélectionner ▼

39- Combien de personnes sont amenées à intervenir dans l'entretien du cimetière avant les cérémonies religieuses (La Toussaint, les Rameaux, ...), ou les commémorations ? *

Sélectionner ▼

40- Des formations sur les méthodes alternatives de gestion ont-elles été réalisées avec l'équipe qui entretient le cimetière ? *

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

41-Quel type de gestion est actuellement mise en place ? *

"Traditionnelle" (désherbage systématique de la flore spontanée)

"Raisonnée" (acceptation tout ou partie de la flore spontanée)

42-Pouvez-vous classer ses missions d'entretien du plus chronophage (6) au moins chronophage (1) *

	1	2	3	4	5	6
Propreté	<input type="radio"/>					
Taille	<input type="radio"/>					
Tonte, fauche	<input type="radio"/>					
Désherbage	<input type="radio"/>					
Soufflage ou ramassage des feuilles	<input type="radio"/>					
Plantation / aménagement	<input type="radio"/>					

43-Si d'autres missions d'entretien sont réalisées, indiquez le ci-dessous :

Votre réponse

44-S'il y a désherbage, quelle(s) technique(s) est (sont) utilisée(s) pour l'entretien du cimetière ?

Désherbage mécanique

Désherbage thermique à vapeur et eau chaude

Désherbage thermique à flamme

Désherbage avec pesticide issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique

Désherbage à la binette

Désherbage manuel

Autre : _____

45-Quelle(s) autre(s) stratégie(s) de gestion de la végétation spontanée sont utilisées sur le cimetière ? *

Aucune

Enherbement

Plantation

Paillage

Tonte

Imperméabilisation

Autre : _____

46-Êtes-vous satisfait vis-à-vis de ces pratiques ? *

Oui

Non

Autre : _____

47-Pourquoi ? *

Votre réponse _____

48-En 2018, quel était le budget consacré à l'entretien du cimetière ? *

Votre réponse _____

49-Ce budget a-t-il évolué ces 10 dernières années ? *

Hausse importante

Hausse

Constant

Baisse

Baisse importante

50-Des pesticides sont ils utilisés sur le cimetière ? *

Oui

Non

51- Si les pesticides sont utilisés, pourquoi ?

Répondez seulement si vous avez coché "oui" à la question 50, passez ensuite directement à la page suivante.

Votre réponse

52-S'ils ne sont pas utilisés, depuis quelle année ? (AAAA)

Répondez seulement si vous avez coché "non" à la question 50.

Votre réponse

53-Quelles ont été les raisons principales de l'abandon des pesticides ?

Répondez seulement si vous avez coché "non" à la question 50.

obligation réglementaire

Volonté des élus

Demande des usagers

Respect des défunts

Santé des agents

Santé des usagers

Choix d'une gestion écologique

Préservation de la biodiversité

Evolution du projet de paysage dans le cimetière

Pollution des eaux

Coût du désherbage

Autre : _____

54-Avez-vous rencontré des difficultés face à l'abandon des pesticides ?

Répondez seulement si vous avez coché "non" à la question 50.

- Aucunes
- Négligeables
- Présentes
- Importantes

55-Si oui, lesquelles ?

Répondez seulement si vous avez coché " Importantes", "Présentes" ou "Négligeables" à la question 54.

Votre réponse

56-Face à ces difficultés, quelles solutions ont pu être amenées ?

Répondez seulement si vous avez coché " Importantes", "Présentes" ou "Négligeables" à la question "54.

- Redéploiement des effectifs
- Embauche
- Appel à un prestataire extérieur
- Achat de nouveau matériel
- Evolution des compétences (formation des agents, création d'un poste spécifique, ...)
- Réaménagement du cimetière
- Autre : _____

RETOUR

SUIVANT

 Page 4 sur 6

Communication sur ces changements de gestion et réaménagements au sein du cimetière

57-Comment ces changements ont-ils été communiqués à la population ?

- Pas de communication particulière
- Via les agents présents sur le site
- Via un affichage directement sur site
- Via un affichage hors site
- Via un article dans le journal local
- Via le bulletin municipal
- Via le site internet de la commune/intercommunalité
- Via un site internet dédié

58-Quels sont les retours de la part de la population ? *

Votre réponse

59-De manière générale, quels moyens la commune a-t-elle mis en place pour communiquer avec les usagers sur le fonctionnement du cimetière ? *

- Aucun
- Règlement
- Cahier de coléance
- Section dédiée sur le site internet de la commune/intercommunalité ?
- Site internet dédié
- Autre : _____

Commentaires et remarques

Avez-vous des commentaires supplémentaires à nous faire parvenir ? Des compléments à certaines réponses ?

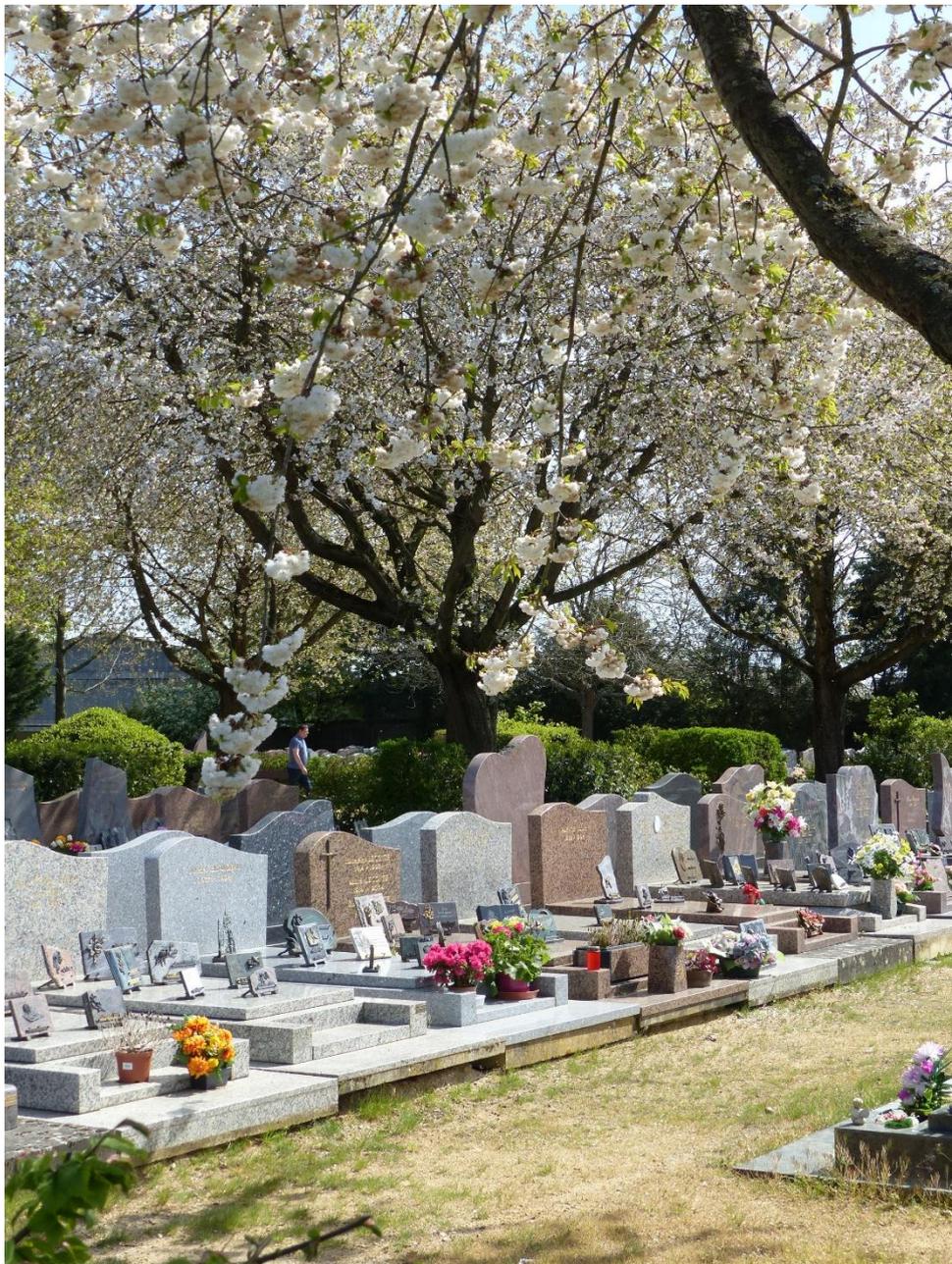
Votre réponse

RETOUR

ENVOYER

 Page 6 sur 6

Etat des lieux de la gestion des cimetières en Sarthe



Le Mans- Cimetière sud- Paola GRANIER

CAUE de la Sarthe (72)

Paola GRANIER stagiaire master 2 GAED PEPS

mars - août 2019

Sommaire

I-TRAITEMENT DU QUESTIONNAIRE	123
Identification du répondant	124
Informations générales sur le cimetière	129
Le paysage du cimetière	147
La gestion du cimetière.....	164
Communication sur ces changements de gestion et réaménagements au sein du cimetière	188
COMMENTAIRES ET REMARQUES AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES A NOUS FAIRE PARVENIR ? DES COMPLEMENTS A CERTAINES REPNSES ?.....	192
II-APPROFONDIRE LA REFLEXION- CROISEMENT DE DONNEES	195
Quel est le lien entre le nombre d’habitants d’une commune et la place consacrée aux cimetières ?	195
Quelle est l’importance donnée au cadre paysager au sein des cimetières ?	197
Qu’elle gestion des cimetières satisfait le plus les communes et les populations ?..	204
III-COMPARAISON AVEC UNE ETUDE A L’ECHELLE NATIONALE.....	214
IV-BILAN DES ENTRETIENS AU CIMETIERE	221
Liste des entretiens réalisés	221
Choix des communes	222
Conclusion individuelle	1
CONCLUSION GENERALE DE L’ETUDE	15

Dans le cadre de la préparation de la journée « Jardiner sa ville ou son village » édition 2020, sur la thématique de la gestion des cimetières, le CAUE de la Sarthe a réalisé un état des lieux de la gestion des cimetières sarthois.

Cette thématique touche l'actualité des collectivités avec l'application de la loi Labbé et la volonté toujours plus marquée de diminuer l'usage du phytosanitaire jusqu'au cimetière tout en sensibilisant à la nécessaire conservation de la perméabilité de leurs sols.

En 2015, une journée "Jardiner sa ville ou son village" avait déjà abordé le sujet des cimetières, mais cette fois sur un aspect plus réglementaire et fonctionnel. Des questionnements sur la gestion du lieu ayant été abordé, il a semblé nécessaire d'y consacrer une journée également.

Contrairement aux éditions précédentes, l'idée n'est pas de donner une vision générale de ce qui se fait sur un sujet, mais de faire un point sur là où en est la Sarthe sur la gestion des cimetières, à travers des exemples locaux.

Cette journée permettra de présenter des exemples de gestion de cimetières et de communiquer sur des pratiques respectueuses de l'homme et de l'environnement. L'objectif étant de réunir élus et techniciens pour délivrer un message commun, tout en permettant de créer des échanges entre techniciens de communes différentes, et ainsi de développer une dynamique d'échange entre communes.

L'état des lieux de la gestion des cimetières en Sarthe à été réalisé à travers un questionnaire en ligne, envoyé aux communes sarthoises, permettant de récolter un grand nombre de réponses. Des entretiens avec des gestionnaires de cimetières ont également été réalisés afin de mettre en lumière des cas particuliers et d'approfondir certains questionnements.

Ce document reprend l'intégralité des résultats récoltés durant cette étude, dans un premier temps les résultats du questionnaire seront présentés, puis croisés entre eux et enfin comparés à une étude à l'échelle nationale. Ensuite, sera exposé le bilan des entretiens réalisés. Une conclusion générale de l'étude est présente en fin de document.

I-Traitement du questionnaire

L'enquête sur la gestion des cimetières de la Sarthe a été menée entre avril et mai 2019 sur le département de la Sarthe. Le questionnaire a été réalisé en interne et est notamment inspiré de l'enquête nationale « paysage et entretien des cimetières » menée par Plante & Cité et publiée en 2017.

Ce questionnaire a été envoyé sous la forme d'un lien Google Forms sur la boîte mail des mairies de toute la Sarthe. Un remplissage informatique ayant été jugé plus attractif, notamment pour un document aussi long. De plus, le format informatique permettait de rendre certaines réponses obligatoires lorsqu'une donnée s'avérait indispensable par exemple. Le questionnaire a donc été envoyé à 361 communes le 2 avril, trois relances par mail ont été réalisées ensuite le 24 avril, le 29 avril et le 20 mai. Le questionnaire a été définitivement fermé le 3 juin.

101 formulaires remplis nous sont revenus, dont deux provenant de la même commune. Il est à noter que pour certaines communes nous ont répondues pour deux cimetières, néanmoins le questionnaire n'ayant pas été conçu pour permettre des doubles réponses, une incertitude existe quant au cimetière concerné par l'enquête. Incertitude contrebalancée par l'hypothèse qu'une même commune adopte des gestions assez similaires sur tous ses cimetières.

Nous avons donc 100 communes différentes, soit une participation totale de 27.78 %.

Ce document reprend chaque question avec les réponses reçues, accompagnée d'éléments de visualisation pour une meilleure compréhension des résultats, et d'une première analyse de ces résultats afin de mettre en avant les grandes tendances de l'enquête. Il sera aussi présenté les problèmes qui ont pu se poser à propos de certaines questions et les solutions qui ont été apportées.

Cette étude est accompagnée de fiches cimetières, réalisées également à partir des résultats du questionnaire. Ce sont des fiches individuelles, qui reprennent les caractéristiques de chaque cimetière récoltées grâce au questionnaire. Certaines questions étant directement destinées à la création de ces fiches, leur résultat ne sera pas forcément présenté ici.

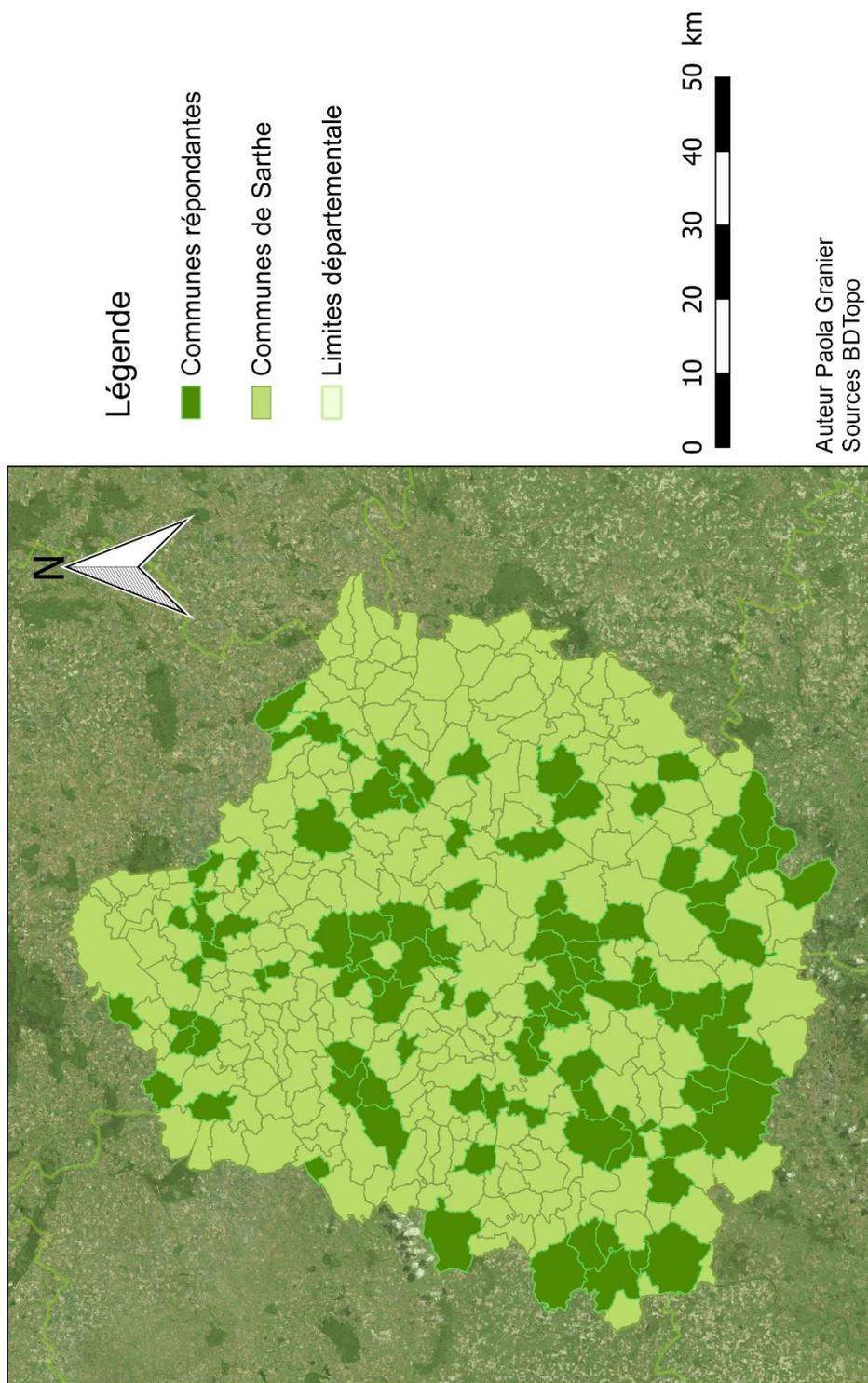
L'objectif de ce document est de globaliser les réponses pour dégager des tendances sur le département.

Identification du répondant

1- Nom de la commune

Cette question ouverte a permis d'identifier les communes répondantes afin de traiter ensuite certaines données récoltées, et ainsi créer les fiches cimetières. La liste des communes répondantes ne sera pas retranscrite ici, un fichier à part y est consacré.

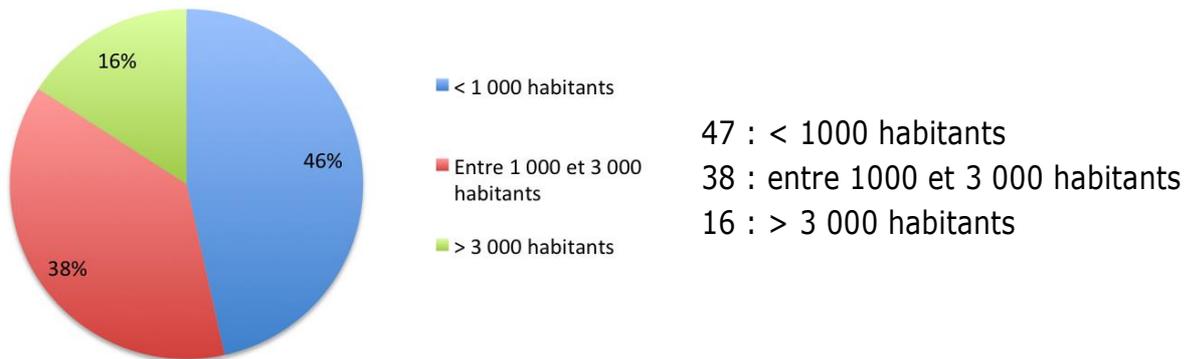
Communes sarthoises ayant répondues au questionnaire sur la gestion des cimetières



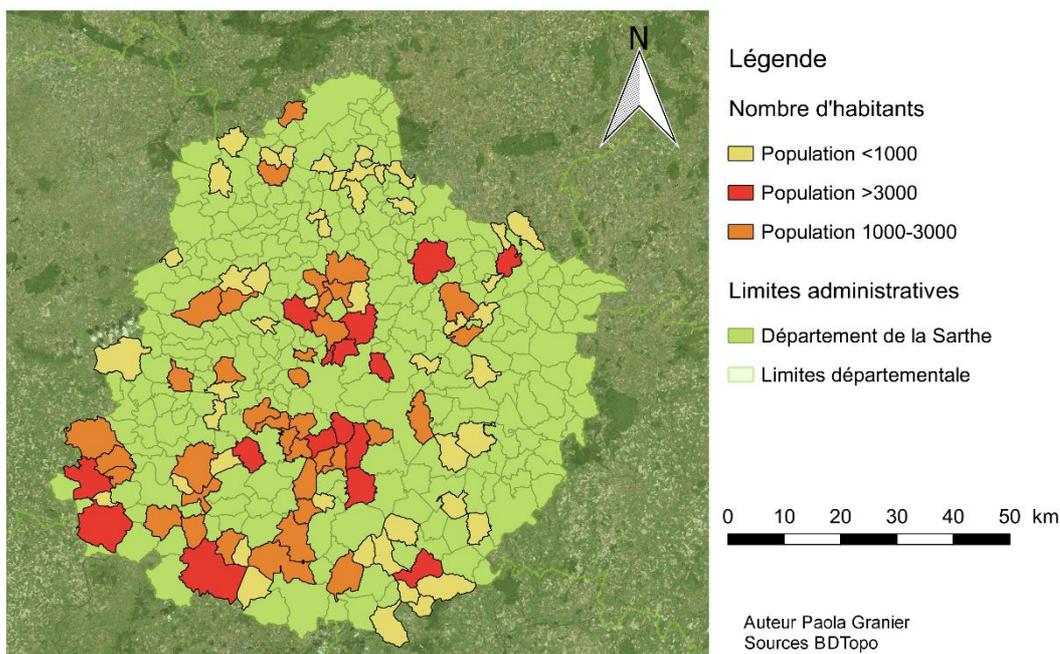
Nombre d'habitants

Cette information n'a pas été demandée aux communes au sein du questionnaire, en effet, l'information était déjà disponible dans les documents du CAUE. Elle a donc été rajoutée après coup pour pouvoir comparer les résultats en prenant en compte cette donnée.

Nombre d'habitants par commune



Nombre d'habitants des communes répondantes

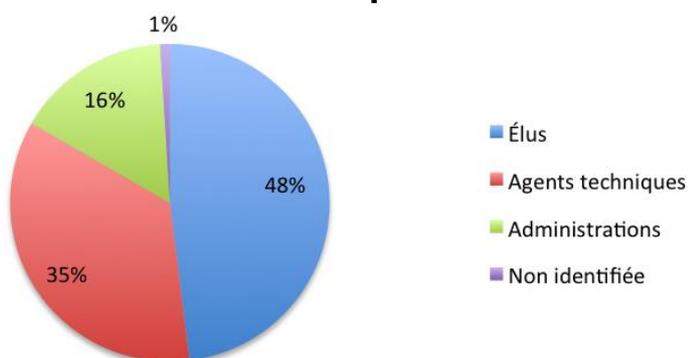


Nous pouvons constater que la majorité des communes répondantes sont des villages relativement peu peuplés avec 46 % de moins de 1000 habitants et 38 % de 1000 à 3000 habitants, soit 84 % comprenant moins de 3 000 habitants.

Ces résultats sont cohérent vis-à-vis de la répartition démographique sur l'intégralité du département. En Sarthe, 235 communes ont moins de 1 000 habitants, 96 entre 1 000 et 3 000 habitants et 30 plus de 3 000 habitants.

2- Identité du ou des répondants

Fonction des répondants



49 : élus (maire, adjoints)
36 : agents techniques
16 : administrations (secrétaires de mairie, ...)
+1 personne ayant donné son nom, mais dont la fonction n'a pas été définie.

Les répondants sont majoritairement des élus (48 %) et des agents techniques (35 %). 80 personnes ont répondu seules au questionnaire, tandis que 21 ont répondu à plusieurs. Les duos les plus fréquents sont agent technique et un membre de l'administration avec 5 communes dans ce cas et un élu plus un agent technique avec 4 collectivités comptabilisées.

Dans le cas où plusieurs répondants étaient identifiés, il a été choisi de compter en priorité les agents techniques et les élus ayant participé. Car leurs avis sont très liés au terrain pour les premiers, et plus politisés pour les seconds, ce qui peut influencer les réponses au questionnaire.

Cette information a été récoltée sous la forme d'une question ouverte. Une question sous forme de case à cocher aurait été moins précise tout en simplifiant le traitement. En effet, chacun a précisé son nom, sa fonction, parfois l'un ou l'autre, à sa façon (majuscule, minuscule, tiret, virgule, ...), donnant de multiples résultats différents qu'il a fallu simplifier.

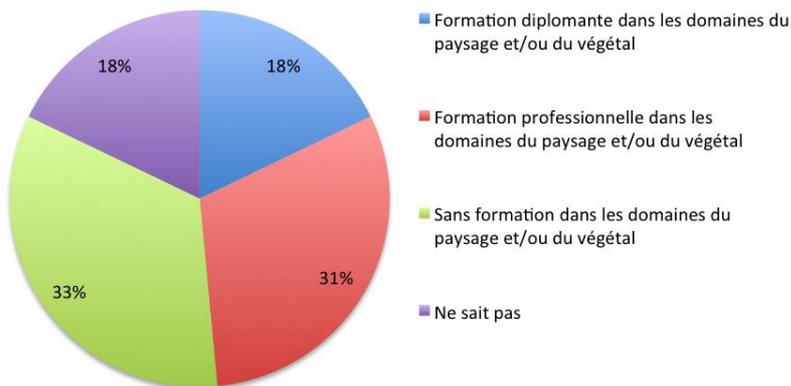
3- Identité des personnes en charge de l'aménagement paysager communal

Cette question ouverte permettant de connaître les identités des techniciens en charge de l'aménagement paysager nous a permis de récolter une liste de noms, qui ne sera pas présentée ici, mais sera traitée à part sur les fiches cimetière de chaque commune.

Cependant, une confusion s'est faite : parfois les répondants ont indiqué l' élu responsable de l'aménagement, ou le maire, et non la personne en charge sur le terrain.

4- Quel type de formation ont majoritairement ces personnes ?

Formation des personnes en charge de l'aménagement paysager de la commune



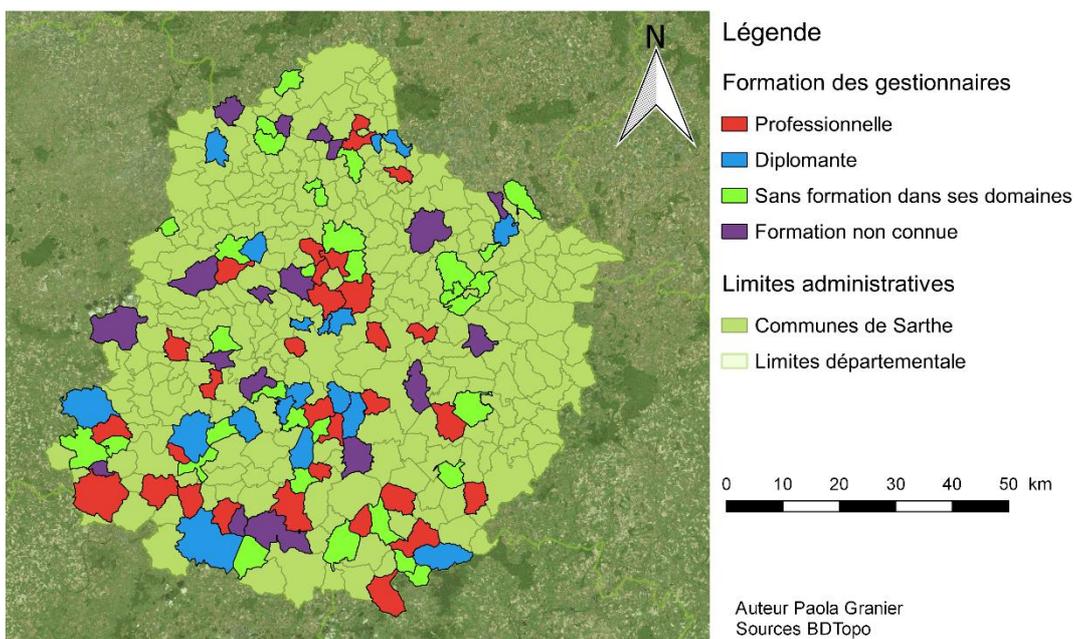
34 : Sans formation dans les domaines du paysage et/ou du végétal

31 : Formation professionnelle dans les domaines du paysage et/ou du végétal

18 : Formation diplômante dans les domaines du paysage et/ou du végétal

18 : Ne sait pas

Formations des gestionnaires des cimetières de la Sarthe, dans les domaines du paysage et/ou du végétal

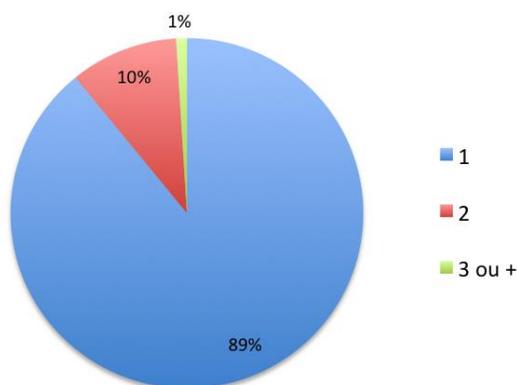


Il semble que majoritairement les personnes en charge de l'aménagement paysager des communes n'aient pas de formation dans les domaines du paysage et/ou du végétal, c'est le cas pour 33 % des répondants. Celles ayant une formation de ce type ont principalement suivi une formation professionnelle pour 31 %. Les formations diplômantes dans ces domaines n'ont été citées que par 18 % des communes. Néanmoins, 18 % des répondants n'ont pas su répondre à la question, ce qui laisse, là aussi, un doute sur ce résultat.

S'il y a eu confusion à la réponse précédente, il est possible qu'elle ait faussé les résultats de cette question-ci, la réponse correspond peut-être parfois à la formation de l' élu au lieu de celle des techniciens.

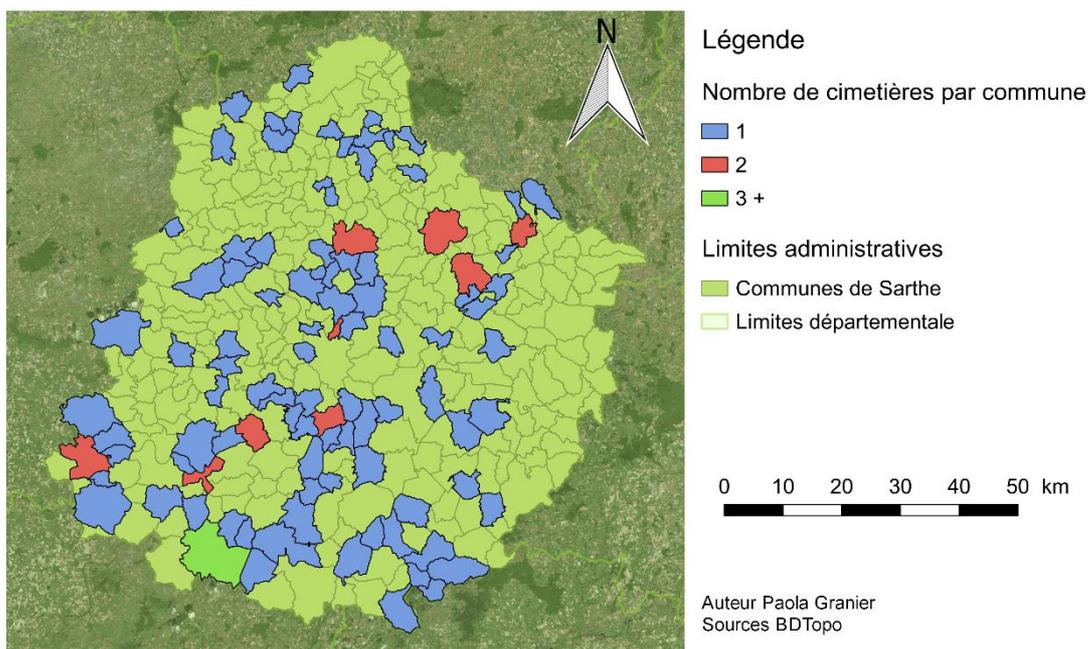
5- Nombre de cimetières au total sur la commune

Nombre de cimetières par commune



90 : 1 cimetière
 10 : 2 cimetières
 1 : 3 ou +

Nombre de cimetières par commune répondantes



On constate que la grande majorité des communes répondantes sont équipées d'un seul cimetière (89 %), ce qui ne semble pas étonnant au vu du nombre d'habitants, qui est majoritairement inférieur à 1000 habitants parmi les communes répondantes. Seules 11 % des collectivités enquêtées déclarent avoir plusieurs cimetières sur leur territoire.

13. Informations générales sur le cimetière

6- Nom et adresse du cimetière

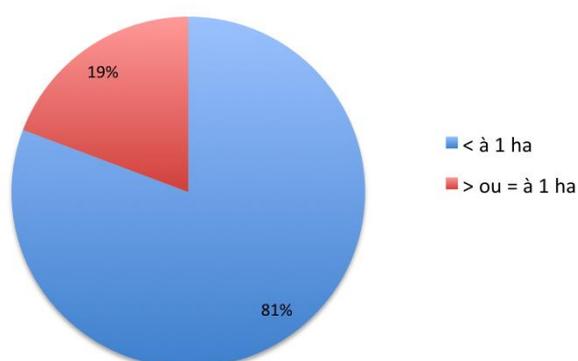
Cette question ouverte nous a permis de récolter les adresses des cimetières, et parfois leur nom s'ils en ont un. Cela nous a aidés à de les retrouver plus facilement, sur place ou lors d'une recherche cartographique sur Internet. Cette liste ne sera pas retransmise ici. Le plus souvent, les cimetières n'ont pas de nom défini, car il n'en existe qu'un seul sur la commune. Cependant cette question était nécessaire afin de différencier les cimetières des communes en comportant deux ou plus, nous pensions notamment à la ville du Mans.

Cette question rencontre les mêmes soucis de traitement que toutes les questions ouvertes, la diversité des réponses et la manière dont elles sont formulées a nécessité un traitement au cas par cas, afin de fournir des données homogènes, permettant notamment d'élaborer des fiches cimetières notamment.

7- Superficie du cimetière (ha)

Cette question correspond à une information recueillie pour les fiches cimetière, les réponses y sont retranscrites en détail. Cependant, il nous a semblé intéressant de présenter ici les résultats, de façon simplifiée.

Superficie des cimetières

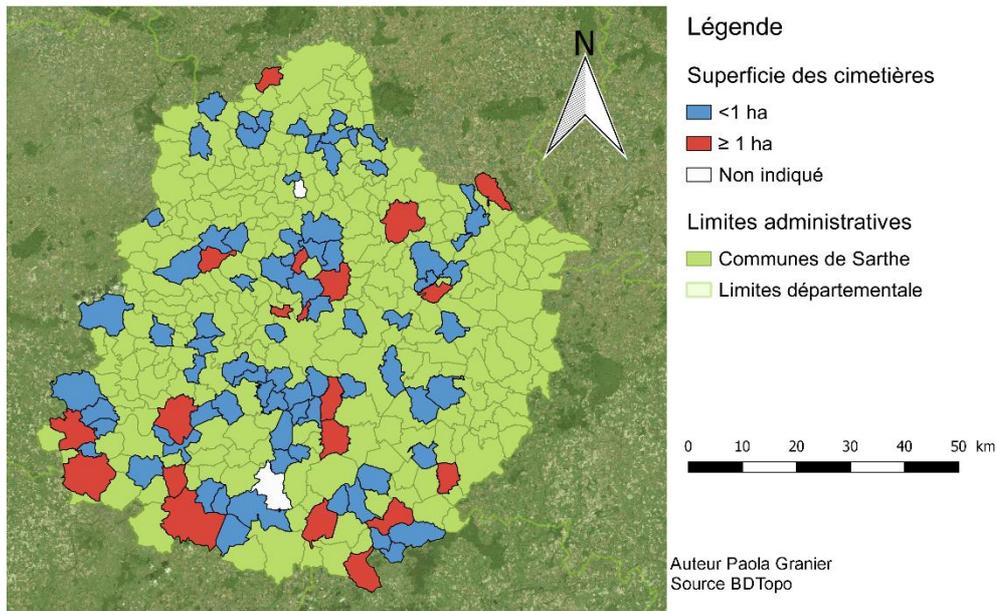


84 : < 1 ha

20 : > ou = 1 ha

Les réponses à cette question ont été très diversifiées, c'est pour cela que nous avons décidé de simplifier en prenant comme surface de base 1 ha.

Superficie (ha) des cimetières des communes sarthoises



Nous pouvons constater qu'une large majorité des cimetières fait moins d'1ha (81 %). Ce qui ne semble pas étonnant au vu du nombre d'habitants, qui est majoritairement inférieur à 1000 habitants parmi les communes répondantes.

Il est à noter que :

2 communes n'ont pas répondu à cette question

5 communes ont répondu pour 2 cimetières, qui ont été comptabilisés séparément ici

8 communes ayant indiqué avoir plus d'un cimetière, n'ont répondu que pour un seul

Les répondants ont souvent parlé en m² au lieu d'en ha, des conversions ont donc été nécessaires pour harmoniser les réponses. La question aurait pu être posée en m², car cela est à priori plus parlant pour les collectivités.

8- Dans quel environnement se situe le cimetière ?

39 : Cœur de bourg/centre-ville (Dont 2 ajoutées depuis la catégorie "Autre")

17 : A proximité immédiate d'un espace naturel ou d'un espace vert

13 : Au milieu d'espaces cultivés (Dont 1 ajoutée depuis la catégorie "Autre")

10 : Quartier résidentiel (Dont 1 ajoutée depuis la catégorie "Autre")

9 : Autre : Sortie de bourg

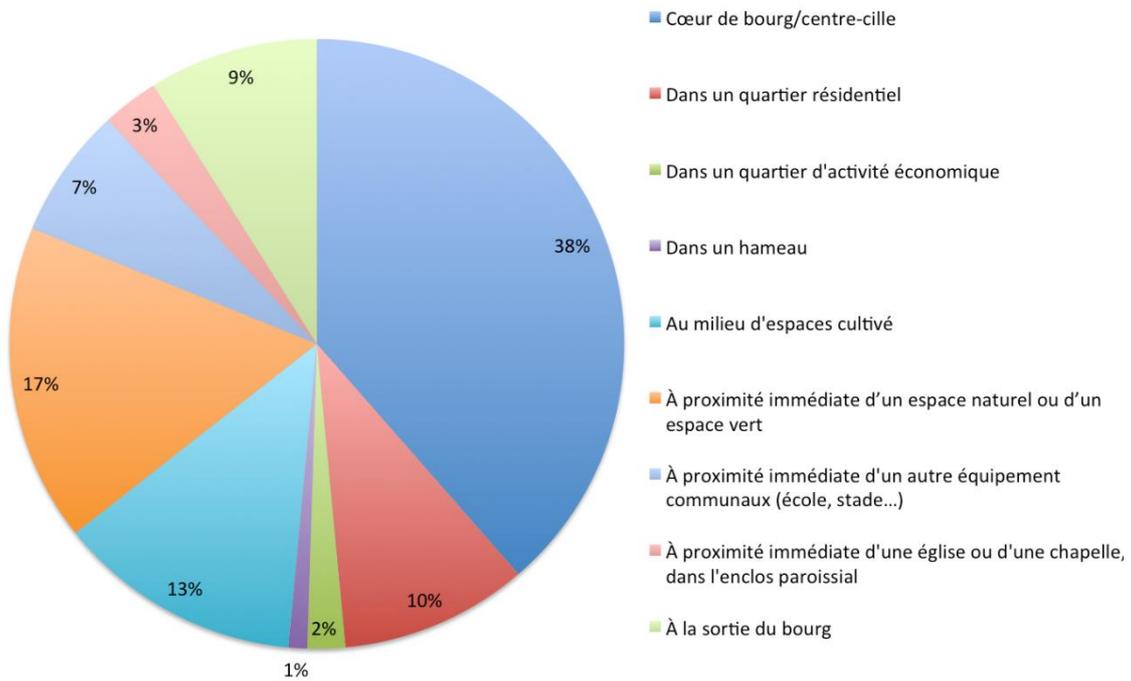
7 : A proximité immédiate d'un autre équipement de la commune (école, stade, ...)

3 : A proximité immédiate d'une église ou d'une chapelle, dans l'enclos paroissial

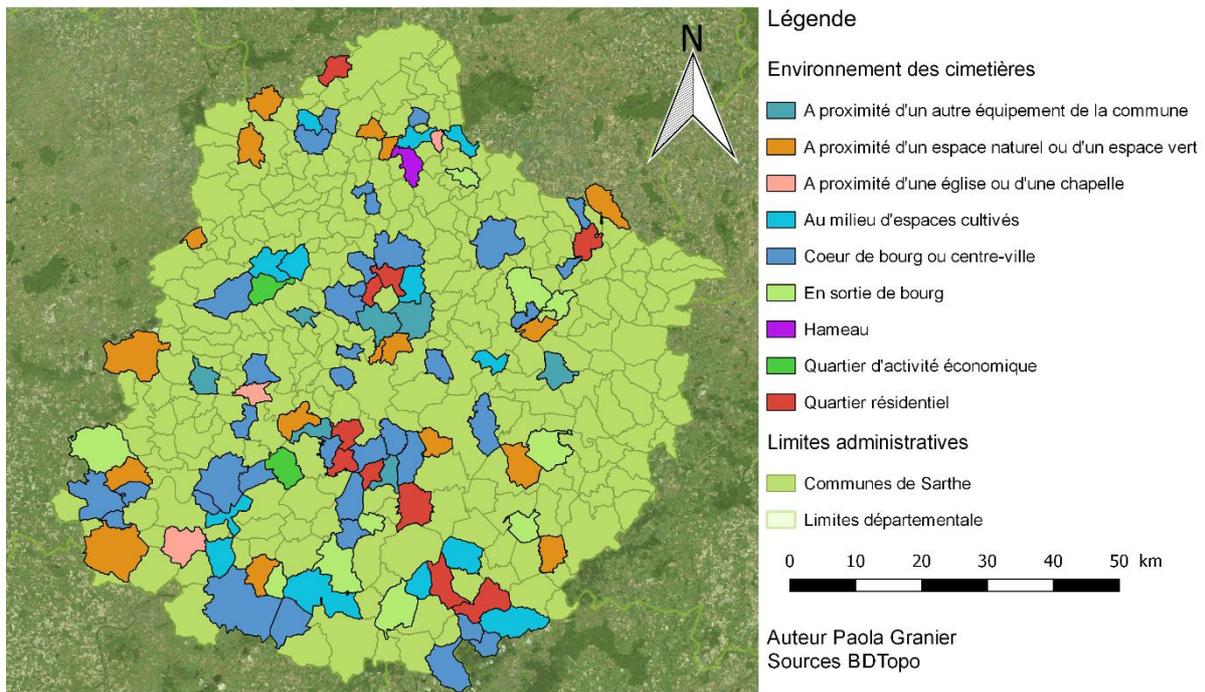
2 : Quartier d'activité économique

1 : Hameau

Environnement des cimetières



Environnement des cimetières



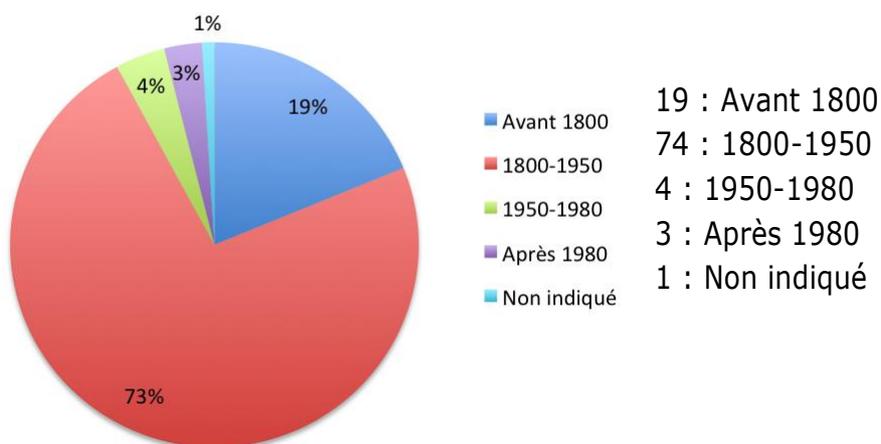
Les cimetières des communes répondantes sont majoritairement situés en cœur de bourg ou en centre-ville (38%). Les cimetières compris dans l'espace urbain de la commune (Cœur de bourg/centre-ville, quartier résidentiel, quartier d'activité économique, à la sortie du bourg) représentent 59 % des réponses. En sachant que les réponses « À proximité immédiate d'un autre équipement communal » (7 %), « À proximité immédiate d'une église ou d'une chapelle, dans l'enclos paroissial » (3%), « À

proximité immédiate d'un espaces naturels ou d'un espace vert » (17 %) peuvent également faire référence à des localisation dans l'espace urbain. Ce qui place les cimetières majoritairement dans des cadres urbanisés. Les cimetières sont soit restés dans les centres urbains, soit ont été rattrapés par l'urbanisation au fil des ans. Seuls 13 % des cimetières semblent situés en espace rural de façon avérée, avec la réponse « Au milieu d'espaces cultivés ».

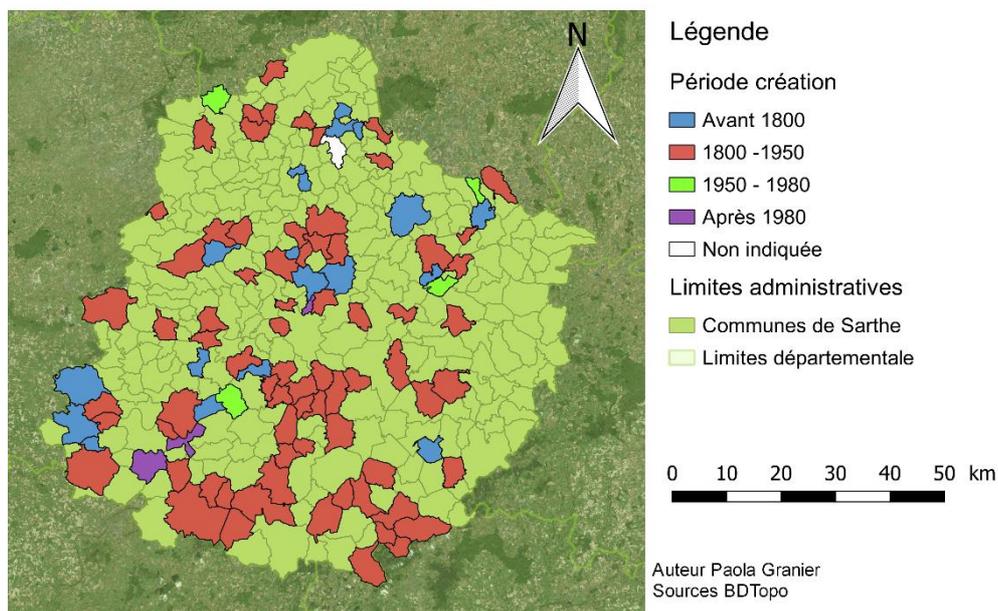
La difficulté de cette question, réside dans le fait est qu'elle n'admettait pas plusieurs réponses, donc ne permettait pas de présenter toute la complexité du cadre du cimetière, dans le cas où un cimetière se trouvait au carrefour de plusieurs type d'environnement.

9- Quelle est la période de création du cimetière ?

Période de création des cimetières



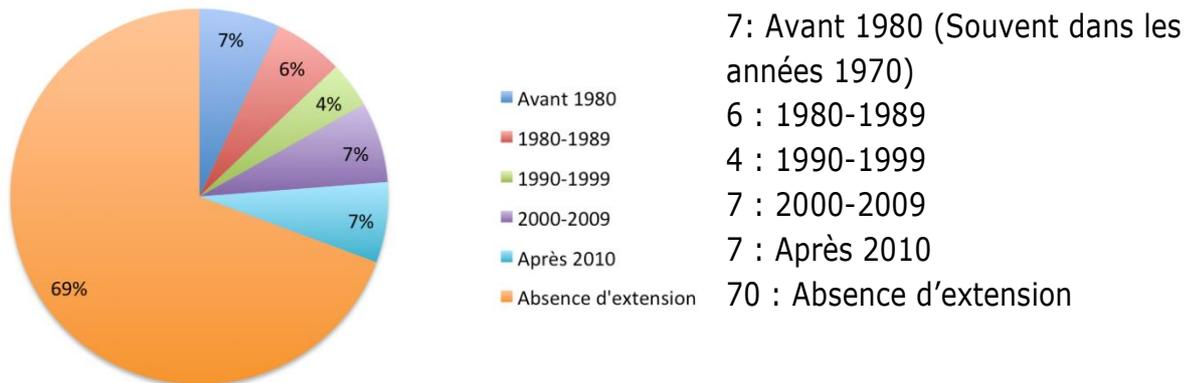
Période de création des cimetières



La période de 1800 à 1950, semble être une époque de forte création de cimetières sur notre territoire d'étude, on compte 73 % de cimetières construits pendant ces 50 ans dans les communes répondantes.

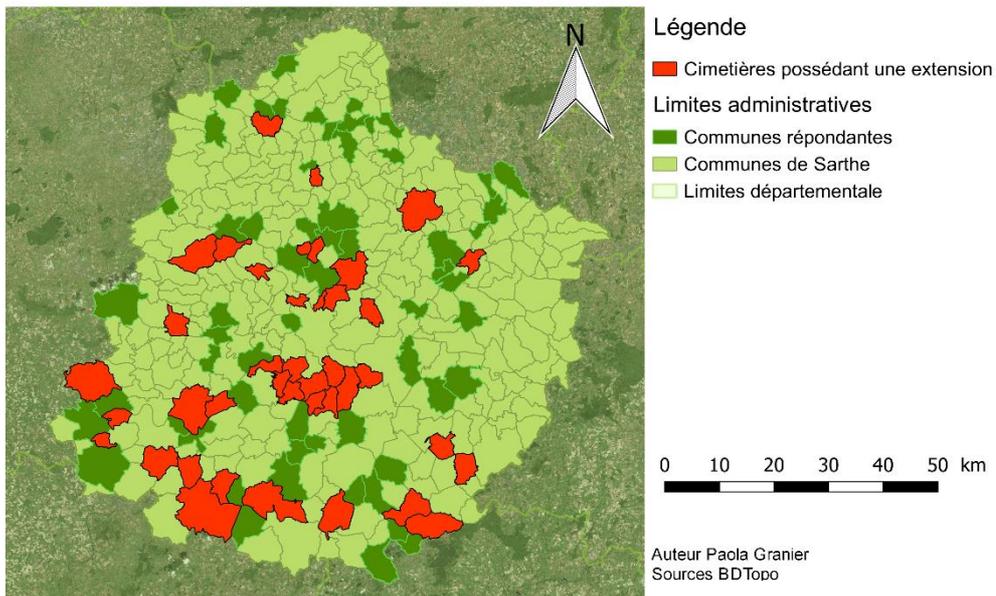
10- Si elle a eu lieu, quelle est l'année d'extension du cimetière ?

Années d'extensions des cimetières



7 : Avant 1980 (Souvent dans les années 1970)
 6 : 1980-1989
 4 : 1990-1999
 7 : 2000-2009
 7 : Après 2010
 70 : Absence d'extension

Extension des cimetières sarthois

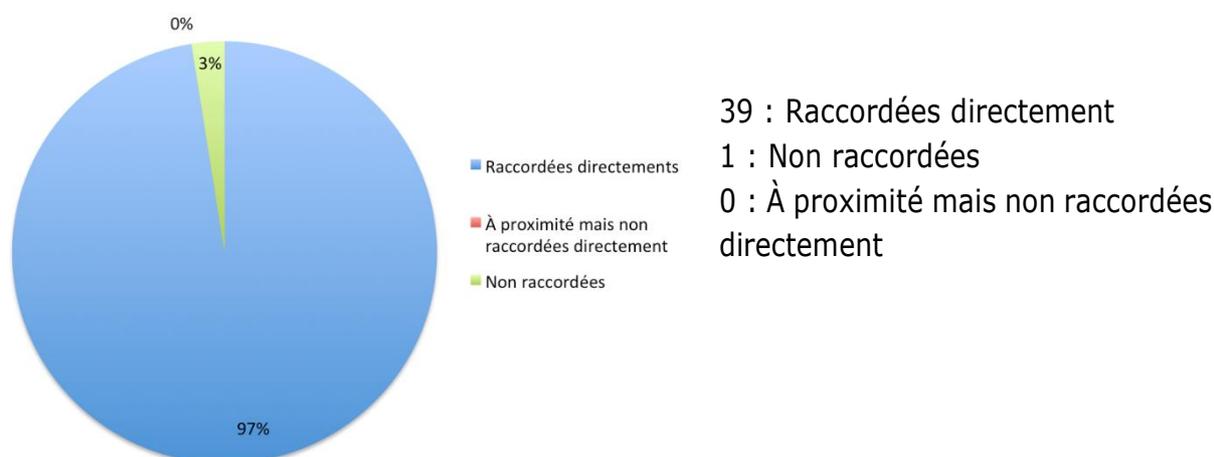


Sur les 101 réponses **40 cimetières ont des extensions. Il semblerait qu'il y ait plus d'extensions réalisées depuis 2000 (14 %).**

Il est à noter que certaines communes ont répondu à la question suivante « Les extensions sont-elles raccordées au cimetière préexistant ? », indiquant que l'extension du cimetière était raccordée, ou non, sans répondre à cette question-ci. On peut imaginer que la date n'était pas connue par le répondant. Ils sont 9 dans ce cas, dont un indiquant que l'extension est à venir. Ils sont comptabilisés pour le total des cimetières possédant une extension (40), mais ils n'ont pas pu être inclus dans les résultats de cette question, car l'année d'agrandissement n'est pas connue.

11- Les extensions sont-elles raccordées au cimetière préexistant ?

Raccordement des extensions des cimetières



Majoritairement, les extensions sont directement reliées au cimetière préexistant, c'est le cas pour 97 % des communes possédant une extension.

Il est à noter que les réponses « Raccordée » qui n'avaient pas indiqué l'année d'extension sont tout de même incluses dans ce pourcentage. Nous avons également intégré une réponse « l'extension future sera raccordée directement » dans cette catégorie. Les 3 % restant correspondent à une réponse "non raccordée", associé à une commune n'ayant pas répondu à la question précédente.

12- Existe-t-il des mesures de protection sur le cimetière ?

Cette question correspondait à un choix multiple, plusieurs réponses par commune étaient donc acceptées.

70 : Aucune protection

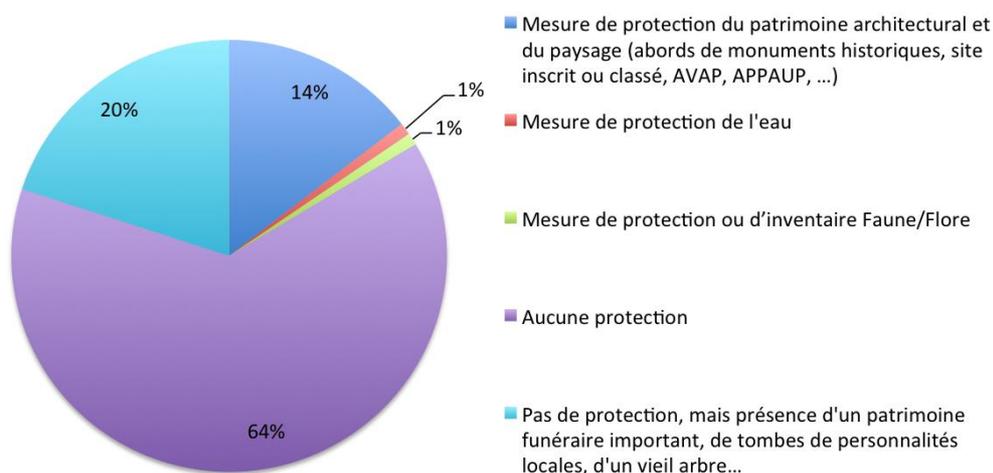
22 : Pas de protection, mais présence d'un patrimoine funéraire important, de tombes de personnalités locales, d'un vieil arbre... (Dont 4 ajoutées depuis la catégorie "Autre")

16 : Mesure de protection du patrimoine architectural et du paysage (abords de monuments historiques, site inscrit ou classé, AVAP, APPAUP, ...)

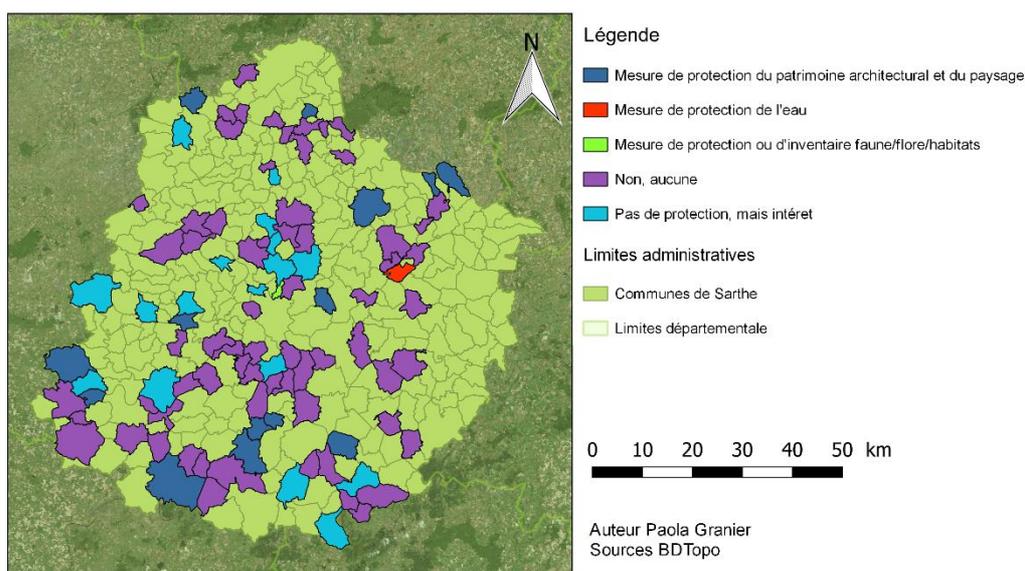
1 : Mesure de protection ou d'inventaire Faune/Flore

1 : Mesure de protection de l'eau

Mesures de protection des cimetières



Mesures de protection des cimetières



Une large majorité des cimetières ne possède aucune protection particulière,

cela concerne 84 % des cimetières des communes répondantes, correspondant aux catégories « Aucune protection » et « Pas de protection, mais présence d'un patrimoine funéraire important, de tombes de personnalités locales, d'un vieil arbre... ». **S'il existe une protection, elle va tout d'abord se porter sur le patrimoine funéraire présent dans le cimetière, c'est le cas pour 14 % des cimetières de l'étude.**

4 répondants ont indiqué dans la catégorie « Autre » des éléments de patrimoine présents sans préciser si une protection s'applique à eux "Chapelle, cimetière belge" ; "Cimetière autour de l'église, ..." ; "Tombes napoléoniennes" ; "Chapelle". Nous avons considéré que ces réponses rentraient dans la catégorie "Pas de protection, mais présence d'un patrimoine funéraire important, de tombes de personnalités locales, d'un vieil arbre,..."

13- Des mesures particulières ont-elles été mises en place sur le cimetière ?

Cette question correspondait à un choix multiple, plusieurs réponses par commune étaient donc acceptées.

84 : Aucune

7 : Inventaire petit patrimoine

6 : Réflexion sur la trame verte incluant le cimetière

3 : Mise en place d'abris pour la faune et/ou nichoirs

1 : Labélisation (Dont 1 ajoutée à partir de la catégorie « Autre » : « Label terre saine »)

0 : Inventaire naturaliste

0 : Mise en place de ruches

7 : Autres :

1 : Autre, Aménagement d'un cimetière paysager

1 : Autre, Arbres remarquables de France

1 : Autre, Engazonnement, intégration d'un square

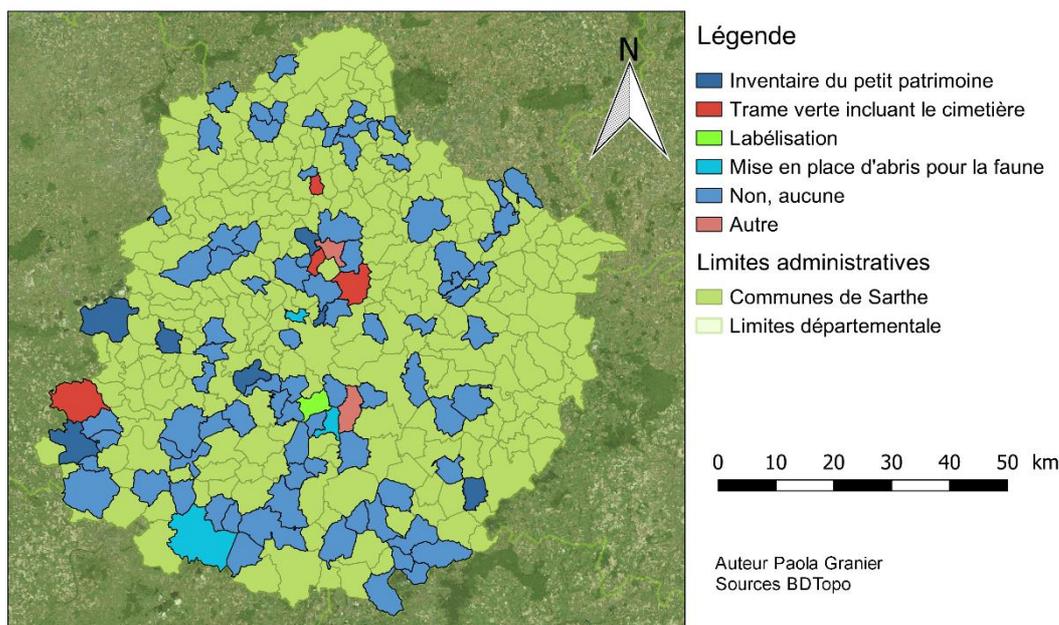
1 : Autre, Réflexion pour mise en place de ruches

1 : Autre, Lauréat pour le prix de l'aménagement 2016

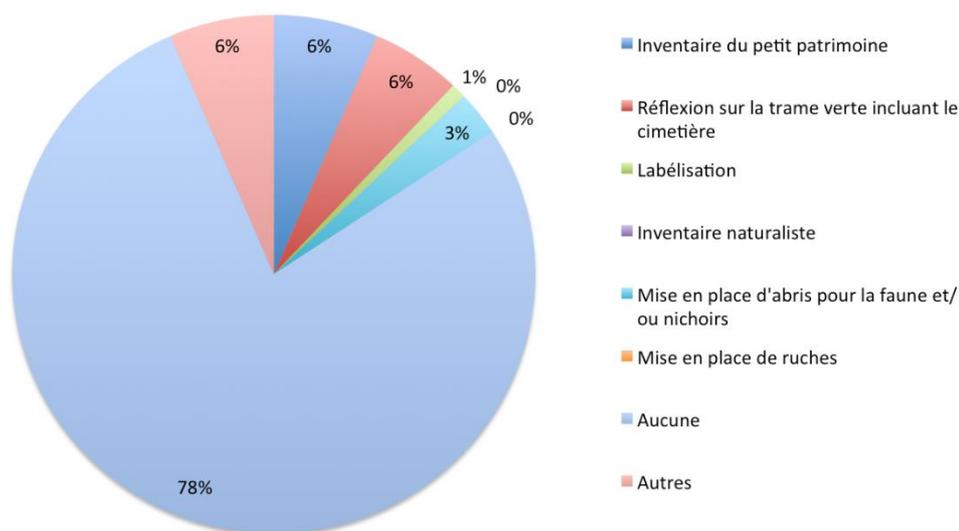
1 : Autre, croix boisée

1 : Autre, Zéro phyto (Attention, d'autres communes ont également fait ce choix, mais un répondant a souhaité le notifier ici dans la catégorie « Autre »).

Mesure particulières mises en place sur les cimetières



Mesures particulières mises en place sur les cimetières



- 11 communes ont répondu 1 seule mesure
- 4 communes ont répondu 2 mesures
- 2 communes ont répondu 3 mesures

Majoritairement, les communes n'ont pas de mesures particulières mises en place sur leur(s) cimetière(s), c'est le cas pour 78 % des répondants. Seulement 22 % en ont, leur nature est diversifiée, **les mesures les plus adoptées concernent l'inventaire du petit patrimoine et la réflexion sur la trame verte incluant le cimetière, avec 6 % chacun.**

14- Quels types d'emplacements sont présents dans le cimetière ? En quelle quantité ?

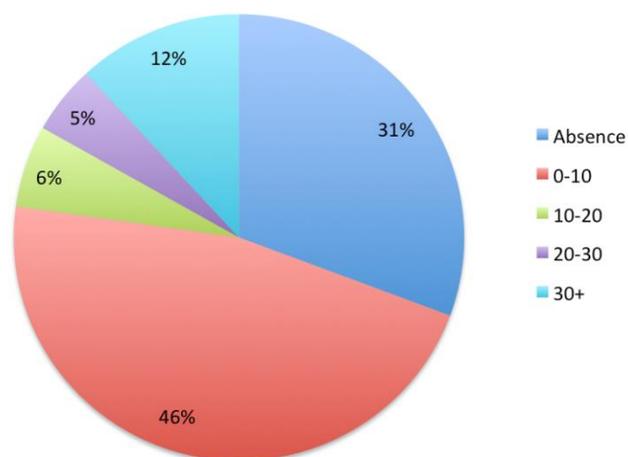
Cette question se présentait sous la forme d'un tableau dans lequel les répondants pouvaient cocher la quantité de chaque type d'emplacements présents dans leurs cimetières. Le tableau ci-dessous reprend le nombre de fois où un type d'emplacement a été associé à une quantité.

Type d'emplacement	Terrains communs	Concessions pleine-terre	Concession caveaux	Cavurnes	Columbariums	Jardins du souvenir	Ossuaire
Quantité							
0	28	15	1	26	29	16	17
1-10	47	33	1	39	36	77	79
10-20	6	9	1	21	15	4	3
20-30	5	9	2	5	9	2	0
30+	12	34	96	10	12	2	2

Terrains communs

La présence d'un terrain commun est censée être obligatoire dans tous les cimetières, néanmoins cet espace ayant une mauvaise image ("carré des indigents, "fosses communes"), il n'est pas dans les mœurs de la plupart des familles, et reste souvent réservée aux personnes sans famille, sans foyer ayant droit d'être inhumé sur la commune. C'est sans doute pour cela que **31% des répondants déclarent ne pas posséder, alors que 69 % en sont équipés.**

Nombre de terrains communs par cimetière

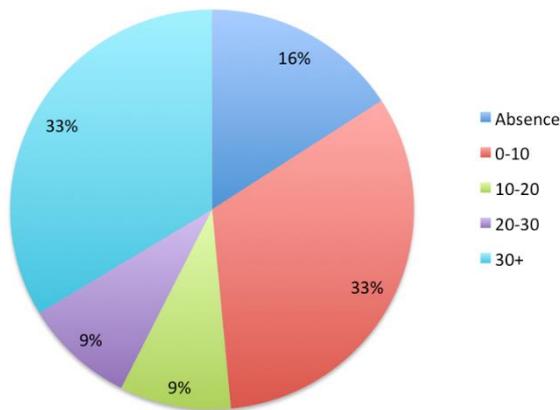


31% des répondants déclarent ne pas posséder, alors que 69 % en sont équipés.

Certains répondants ont eu pour logique de mettre le nombre de terrains communs, et d'autres le nombre d'emplacements de ces terrains communs, on comprendra donc que 70 des 101 répondants ont un cimetière équipé d'au moins un terrain commun.

Concession pleine-terre

Nombre de concessions pleine-terre par cimetière

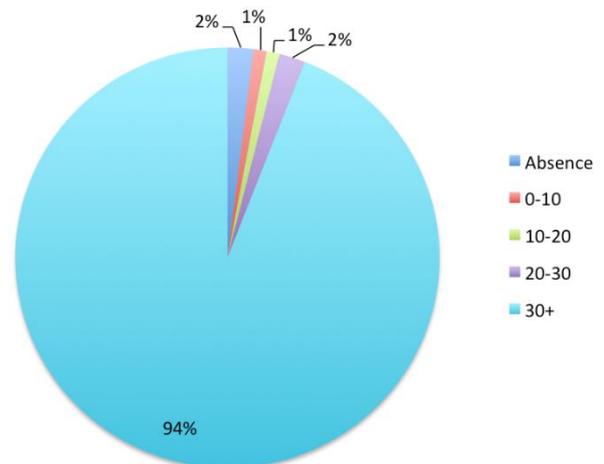


La concession pleine terre est bien moins présente dans les cimetières que la concession caveaux. Mais **84 % des répondants déclarent posséder au moins un emplacement.** Soit la pratique n'est pas abandonnée, soit ce sont d'anciennes concessions, ou encore, ce sont les concessions du terrain commun (faite en pleine terre) qui ont été comptabilisées ici.

Concession caveaux

La concession caveaux semble être l'emplacement le plus présent dans les cimetières de notre territoire d'étude avec 95 cimetières indiquant en avoir plus de 30 emplacements, et 99 déclarants en posséder au moins un emplacement (ou espaces dédiés).

Nombre de concessions caveaux par cimetière

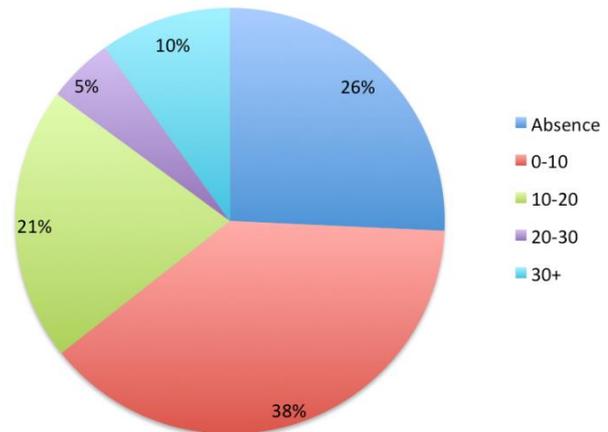


Les répondants ayant indiqué ne posséder aucune concession caveaux ont tout de même indiqué son taux d'occupation dans la question 16. Cela est sans doute une erreur, ou alors le répondant pensait indiquer ici le nombre d'emplacements restants. C'est sans doute également le cas pour le répondant ayant indiqué ne posséder qu'une concession caveaux.

Cavernes

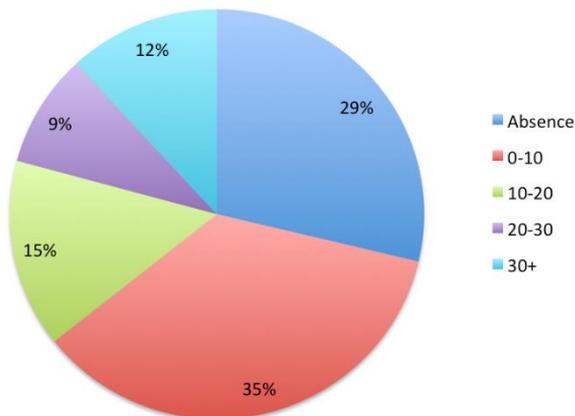
1 à 10 cavernes semblent être la norme sur notre territoire d'études, c'est le cas pour 38 % des communes. 36 % des enquêtés en possèdent plus de 10, principalement entre 10 et 20 emplacements. 26 % des cimetières ne proposent aucun emplacement de type cavernes. Peut-être que d'autres choix cinéraires ont été faits, ou que la commune n'a pas mis en place d'espace dédié aux cendres.

Nombre de cavernes par cimetière



Columbariums

Nombre de columbariums par cimetière



1 à 10 columbariums semblent être la norme sur notre territoire d'étude avec 35 % des réponses. 36 % des communes déclarent en posséder plus de 20. Il reste 29 % des répondants ne possédant pas du tout de columbariums, là aussi la collectivité a peut-être fait un autre choix dans le domaine du cinéraire, ou n'a pas du tout créé d'espace dédié.

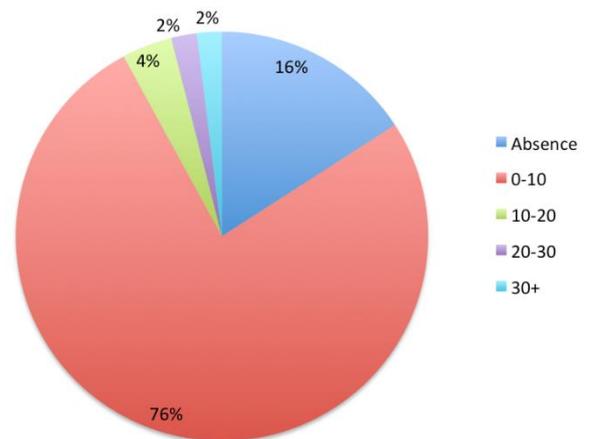
Ici aussi, on peut se demander si les répondants parlent du nombre de "cases" que peut contenir le columbarium, ou du nombre "d'objets" columbariums au sein du cimetière.

Jardins du souvenir

La majorité des cimetières propose 1 à 10 jardins du souvenir avec 77 % des réponses dans ce sens. 16 cimetières n'ont pas de jardin du souvenir tandis que 85 en sont équipés.

Les répondants ayant indiqué posséder plus de 10 jardins du souvenir nous font nous interroger sur la logique de cette réponse. Ont-ils voulu mettre le nombre « d'emplacements » possibles dans ce jardin du souvenir ?

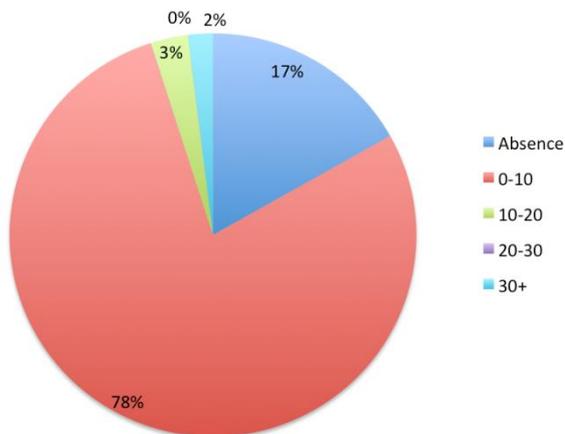
Nombre de jardins du souvenir par cimetière



Ossuaires

La majorité des communes (78 %) ont indiqué avoir 1 à 10 ossuaires. 17 cimetières n'en ont pas alors que 84 en sont équipés.

Nombre d'ossuaires par cimetière



Certains répondants ont eu pour logique de mettre le nombre d'ossuaires, et d'autres le nombre d'emplacements dans cet ossuaire.

Attention : certains répondants ont indiqué n'avoir aucun emplacement de tel ou tel type, mais ont tout de même indiqué un taux d'occupation de cet emplacement dans la question 16. Peut-être est-ce dû à une mauvaise compréhension, et donc certains répondants auraient ainsi indiqué le nombre d'emplacements restants et non tous ceux existants au sein du cimetière. De plus, quand certains ont indiqué avoir 1-10 d'un type d'emplacements, d'autres ont indiqué en avoir 30 + (par exemple). Une confusion entre le nombre d'emplacements et le nombre d'espaces dédié doit exister ici.

Le type d'emplacement le plus présent dans les cimetières enquêtés est celui des concessions caveaux qui semblent être la norme actuelle.

15- D'autres types d'emplacement sont-ils présents dans le cimetière ? En quelle quantité ?

- 5 : Carré ou tombes militaires
- 3 : Chapelles (privée ou faisant office de caveau)
- 3 : Caveau provisoire
- 1 : Terrains enfants
- 1 : Caveau de châtelains
- 1 : "Deux places" (?)

Ces chiffres correspondent au nombre de fois où ces emplacements ont été cités par les répondants, et non à leur nombre réel sur place. Il est possible que d'autres cimetières soient équipés de ce type d'emplacements, mais ils ont été comptabilisés dans les emplacements de la question précédente.

16- Quel est le taux d'occupation de ces emplacements ?

Cette question se présentait sous la forme d'un tableau dans lequel les répondants pouvaient cocher le taux d'occupation de chaque type d'emplacements présents dans leurs cimetières.

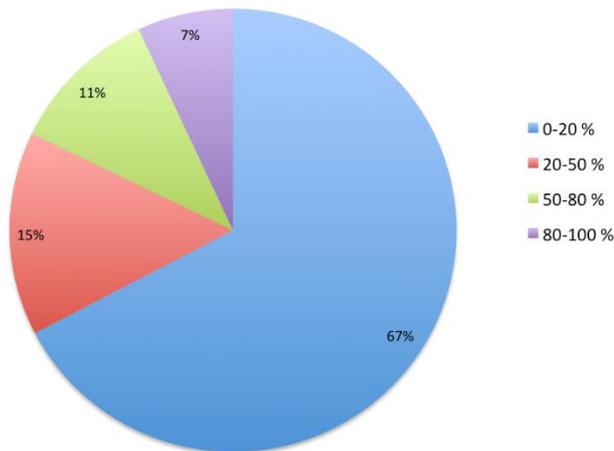
Le tableau ci-dessous reprend le nombre de fois où un type d'emplacement a été associé à un taux d'occupation.

Type d'emplacement Taux d'occupation	Terrains communs	Concessions pleine-terre	Concession caveaux	Cavernes	Columbariums
0-20 %	68	59	2	68	59
20-50 %	15	13	9	18	14
50-80 %	11	21	62	8	19
80-100 %	7	18	28	7	9

Terrains communs

Ici, on peut voir que 67% des répondants ont indiqué que leur terrain commun est occupé à 0-20 % de ses capacités.

Taux d'occupation des terrains communs



Les terrains communs semblent peu occupés, (67 % ont un taux d'occupation de 0 à 20 %) ce qui peut s'expliquer par le fait qu'ils soient très peu choisis par les familles, mais également par le fait que leur temps avant reprise soit bien plus court (5 ans dans la loi, souvent plus sur le terrain). Seuls 18 % sont occupés à plus de 50 %. Pour 82 % d'entre eux, le taux d'occupation est inférieur à 50 %.

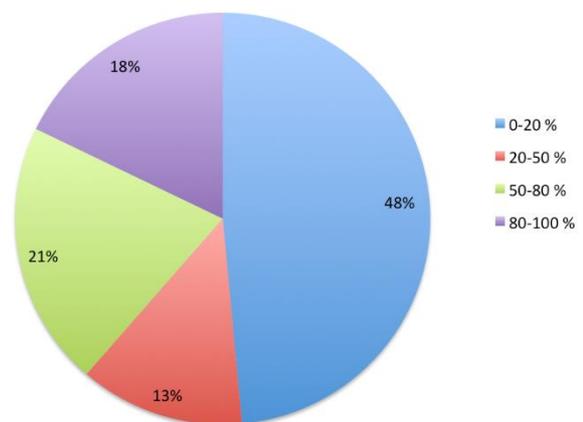
Concessions pleine-terre

Ici, on peut voir que 48% des répondants ont indiqué que leurs concessions pleine-terre sont occupées à 0-20 % de leur capacité.

Les concessions pleine terre sont également assez peu occupées, ce n'est pas un choix très fréquent actuellement. La majorité de ces emplacements (48 %) a

seulement un taux de remplissage compris entre 0 et 20 %. 39 % sont remplis à plus de 50 % alors que pour 61 % le taux d'occupation est inférieur à 50 %.

Taux d'occupation des concessions pleine-terre



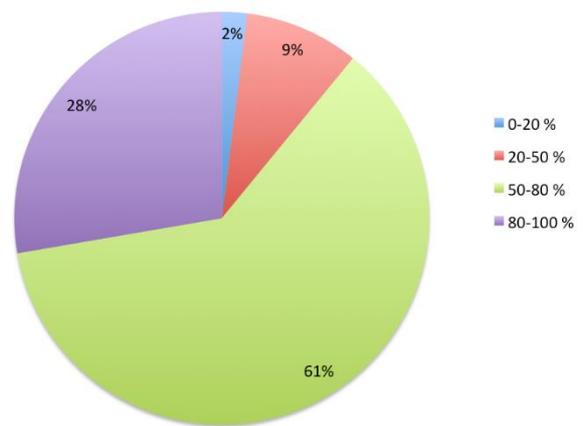
Concession caveaux

Ici, on peut voir que 61% des répondants ont indiqué que leurs concessions caveaux sont occupées à 50-80 % de leur capacité.

Les concessions caveaux, au contraire, sont souvent très occupées, voire pour 27,7 % des cas, occupées à 80-100 %.

Seulement 11 % des cimetières indiquent un taux d'occupation inférieur à 50 % alors que pour les 89 % restant, le taux d'occupation s'élève à plus de 50 %.

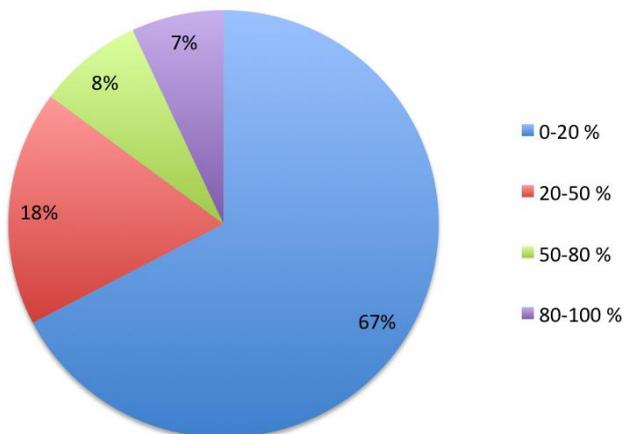
Taux d'occupation des concessions caveaux



Cavernes

Ici, on peut voir que 67% des répondants ont indiqué que leurs cavernes sont occupées à 0-20 % de leur capacité.

Taux d'occupation des cavernes



Les cavernes sont assez peu occupées, 67 % des répondants indiquent un taux d'occupation entre 0 et 20 %. 15 % seulement déclarent un taux d'occupation de plus de 50 % pour 85 % indiquant une occupation de moins de 50 %.

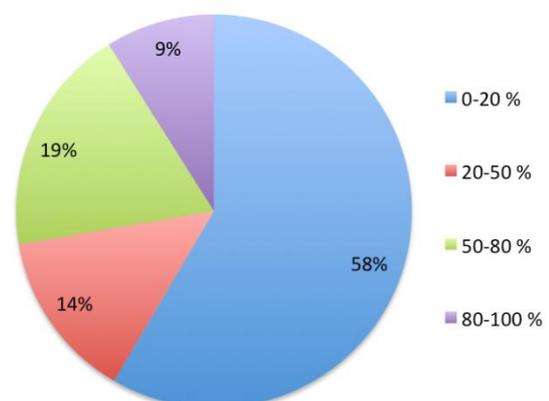
Ce choix resterait il encore minoritaire pour les familles ?

Columbariums

Ici, on peut voir que 58% des répondants ont indiqué que leurs columbariums sont occupées à 0-20 % de leur capacité.

Les columbariums sont également assez peu occupés, tout comme les cavernes, alors que la crémation est une pratique qui se développe énormément. 72 % des

Taux d'occupation des columbariums

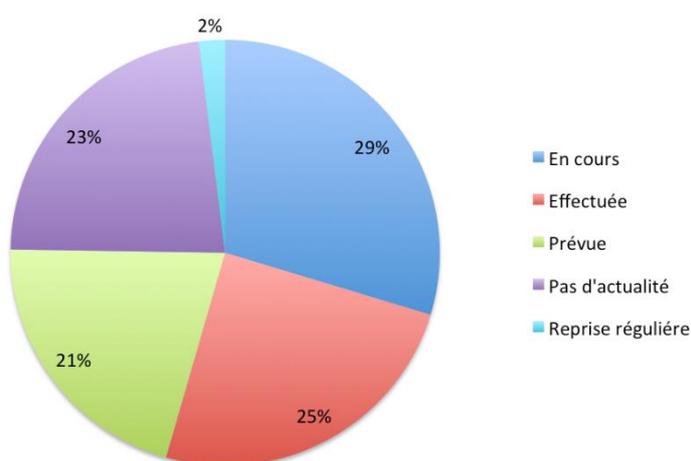


communes indiquent un taux d'occupation inférieur à 50 %, dont 58 % entre 0 et 20 %. Et seuls 28 % déclarent un taux d'occupation supérieur à 50 %.

Soit notre territoire d'étude est encore peu concerné par le développement du cinéraire, soit le choix des personnes ayant opté pour l'incinération se porte plus sur les jardins du souvenir ou la dispersion en pleine nature. **Il est possible que l'incinération soit encore peu choisie dans les communes rurales, qui représentent la majorité de nos répondants, la tradition de l'inhumation y est sans doute encore majoritairement répandue.**

17- Où en est la procédure de reprise des concessions ?

Procédure de reprise des concessions



30 : En cours (Dont 1 ajoutée depuis la catégorie « Autre »)

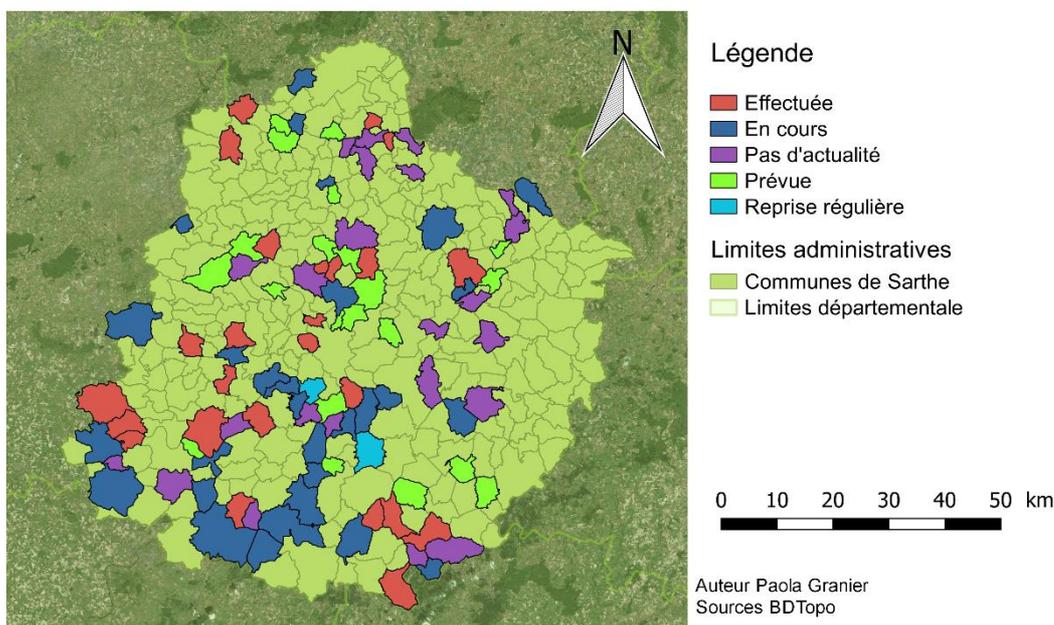
25 : Effectuée

23 : Pas d'actualité

21 : Prévue

2 : Autre, Reprise régulières

Procédure de reprise des concessions



La procédure des reprises de concessions semble être mise en place sur la plupart des cimetières concernés par l'enquête. Seuls 23 % des répondants ont indiqué qu'elle n'était pas d'actualité. Les 77 % restants ont soit déjà réalisé la reprise, soit l'ont démarrée, soit l'ont prévue, ou encore ont mis en place un système de reprise régulière.

La reprise de concession est souvent l'occasion pour les communes de mener une réflexion sur l'aménagement globale de leur cimetière.

18- Quelles autres fonctions que l'inhumation des défunts peut avoir un cimetière selon vous ?

Cette question correspondait à un choix multiple, plusieurs réponses par commune étaient donc acceptées.

47 : Non, aucun usage (Dont 2 ajoutées à partir de la catégorie « Autre »)

34 : Un lieu social, de rencontre des habitants

22 : Un lieu de promenade

21 : Un lieu de tourisme ou de représentation de l'histoire et du patrimoine local

5 : Un lieu d'observation et de protection de la faune et de la flore

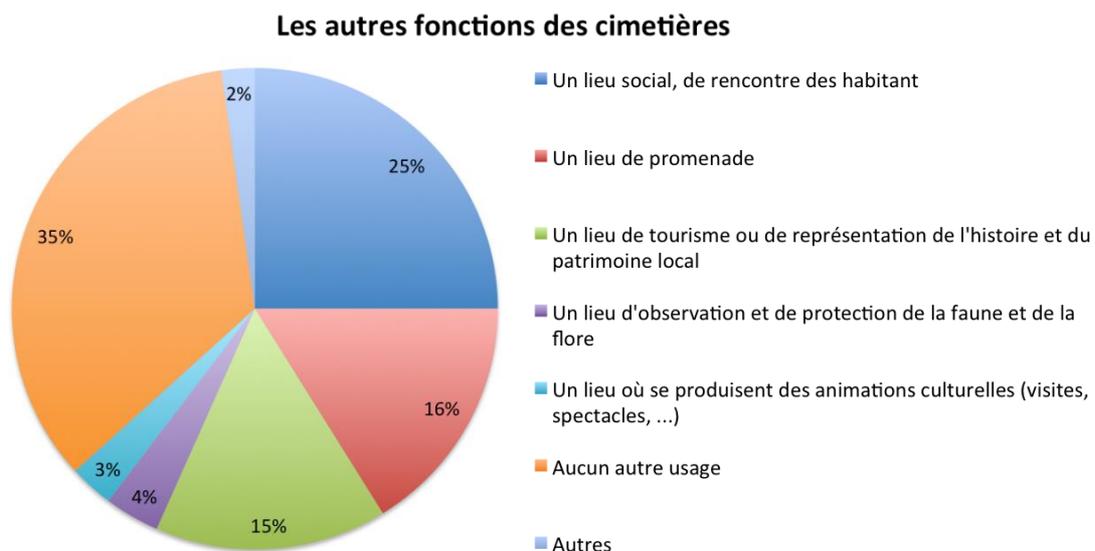
4 : Un lieu où se produisent des animations culturelles (visites, spectacles, ...)

3 : Autres

1 : Autre, un lieu d'égalité

1 : Autre, un lieu de détente

1 : Autre, un lieu de commémoration des morts pour la Patrie



Majoritairement, les répondants ne voient pas d'autres fonctions au cimetière que l'inhumation (35 %). La première autre fonction à ressortir est l'aspect social du cimetière avec 25 % de citations, bien avant les fonctions de promenade ou

de tourisme, qui sortent tout de même du lot avec 16 % et 15 % des réponses. Les fonctions d'observation de la faune et de la flore, ou encore de lieu d'animation sont loin derrière avec 4 % et 3 %. Ce ne sont pas des fonctions habituellement associées aux cimetières.

Pour les communes, les cimetières ne sont pas réellement des lieux qui présentent une variété d'usages. Cela peut être un lieu social, parfois un lieu de promenade et d'histoire, mais cela ne semble pas évident pour tous les répondants.

14. Le paysage du cimetière

19- Quelle est l'ambiance générale du cimetière ?

48 : Cimetière à ambiance minérale (essentiellement des tombes de pierres, des surfaces au sol en gravillons ou stabilisé, ou sable)

30 : Cimetière mixte avec partie(s) minérale(s) et partie(s) végétale(s) (Dont 1 ajoutée à partir de la catégorie « Autre »)

8 : Cimetière en cours de végétalisation (enherbement et/ou plantations) (Dont 1 ajoutée à partir de la catégorie « Autre »)

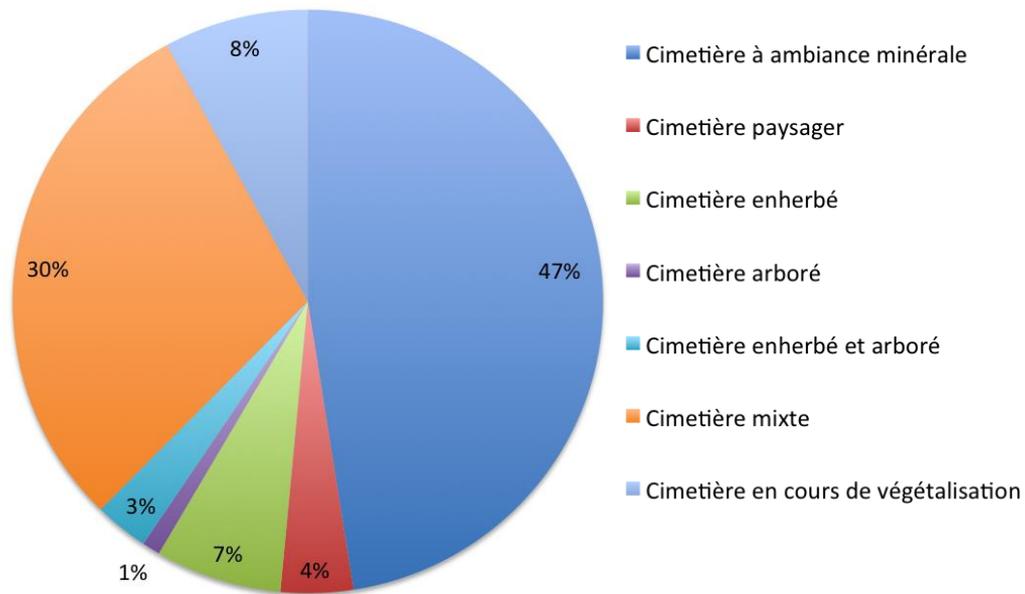
7 : Cimetière enherbé (présence d'herbe seulement), (Dont 1 ajoutée à partir de la catégorie « Autre »)

4 : Cimetière paysager (une très large place a été accordée à la végétation dans la conception initiale, création d'un cadre végétal.). Cependant un de ces cimetières dit paysagers est mis en doute par les autres réponses qu'il a pu apporter au questionnaire.

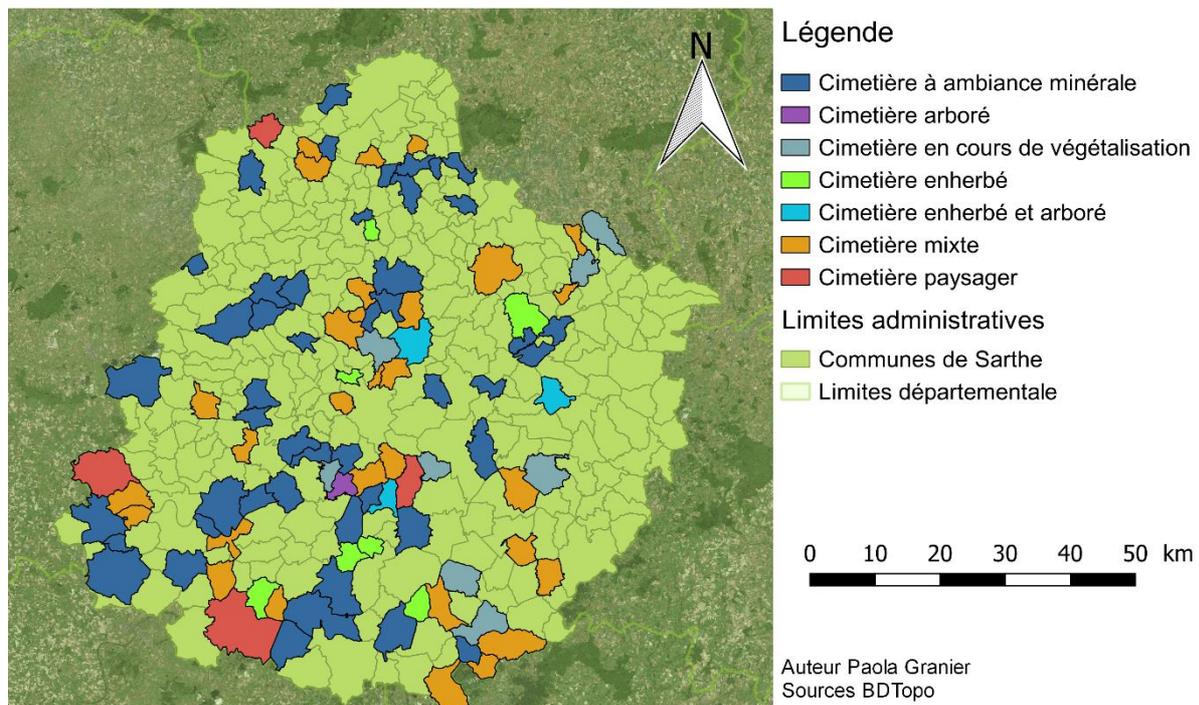
3 : Cimetière enherbé et arboré (présence d'herbe et d'arbres, sans création d'un cadre végétal)

1 : Cimetière arboré (présence d'arbres seulement)

Les ambiances des cimetières



Ambiances des cimetières sarthois



Une majorité des cimetières enquêtés sont à ambiance minérale (47 %) suivis par les cimetières mixtes (30 %). Cela montre que le cimetière minéral reste la norme en Sarthe, bien que des cimetières mixtes, en cours de végétalisation ou enherbés commencent à prendre de la place peu à peu.

En mettant ensemble les cimetières arborés, enherbés, enherbés et arborés et paysagers : on recense 15% de cimetières comprenant une partie végétale perceptible,

alors que dans 47 % des cimetières, le végétal reste très minoritaire. 30 % de cimetières sont dans une situation intermédiaire (mixte) et 8 % en cours de végétalisation.

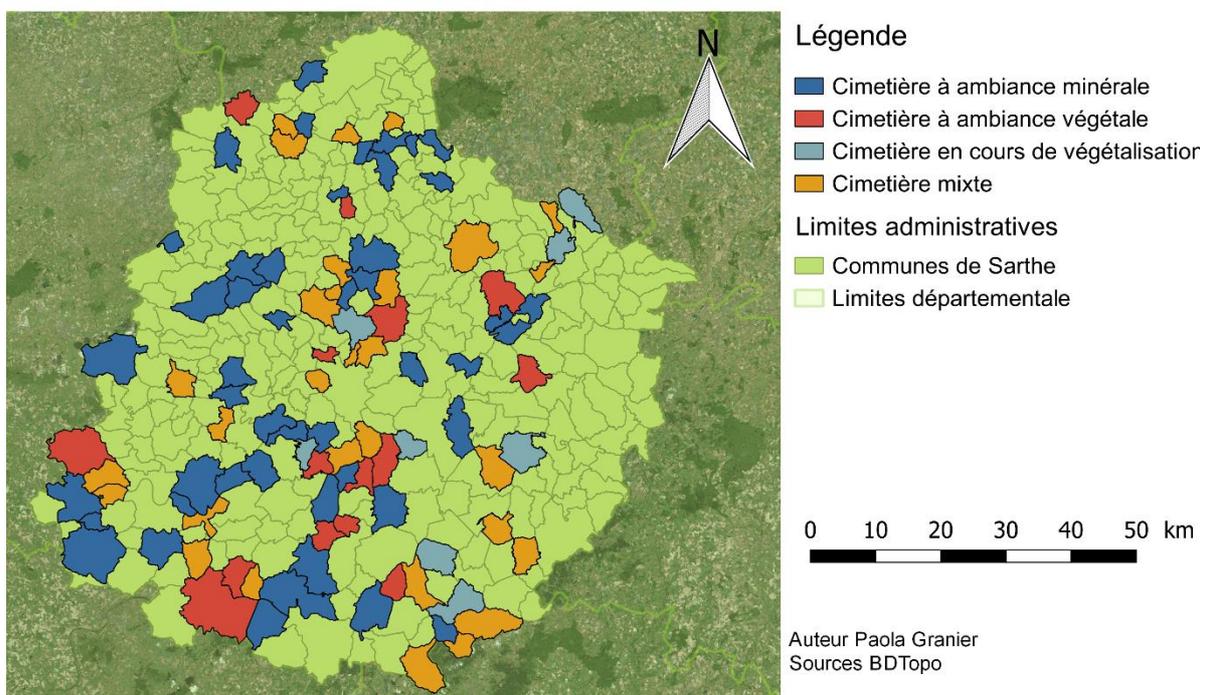
Si les cimetières « minéraux » restent encore très présents, les cimetières comprenant une part de végétal prennent de plus en plus d'importance.

Ce choix de classification c'est finalement avéré inadéquat. En effet, au vu des résultats, il aurait été plus intéressant de regrouper les cimetières dit « Végétaux » en une seule catégories. Ainsi nous aurions obtenus les catégories suivantes :

- Cimetière à ambiance minérale (essentiellement des tombes de pierres, des surfaces au sol en gravillons ou stabilisé, ou sable)
- Cimetière à ambiance végétale (paysager + enherbé + arboré + enherbé et arboré)
- Cimetière mixte (avec une partie minérale et une partie végétale)
- Cimetière en cours de végétalisation (enherbement et/ou plantation)

Ci-dessous la carte des ambiances des cimetières sarthois selon cette nouvelles classification :

Ambiances des cimetières sarthois



20-Y a-t-il eu des grands changements au sein du cimetière ces 10 dernières années ?

Cette question permettait d'introduire les deux suivantes (21 et 22) afin de permettre aux gestionnaires de cimetières n'ayant pas réalisé de grands changements ces 10 dernières années de passer directement à la suite, sans avoir à préciser « aucun travaux ». Cela facilite dans le même temps le traitement des résultats.

48,5 % (49) Oui

51,5 % (52) Non

21- Si oui, lesquels (travaux, aménagements, ...) ?

Cette question concerne les 49 répondants ayant indiqué avoir réalisé des changements au sein de leurs cimetières ces 10 dernières années.

23 : Aménagement funéraire. (Exemple : "Aménagement du jardin du souvenir")

17 : Travaux paysagers. (Exemples : "enherbement")

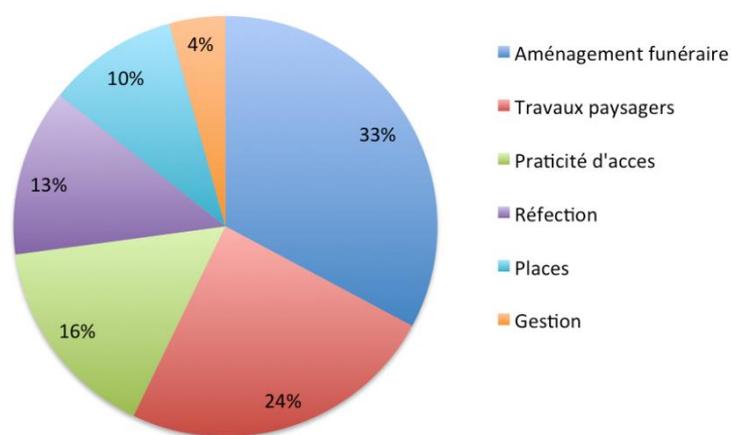
11 : Praticité d'accès. (Exemples : "allées PMR")

9 : Réfection. (Exemples : "peinture du monument aux morts")

7 : Places. (Exemples : "Agrandissement")

3 : Gestion. (Exemples : "gestion informatique du cimetière")

Grands changements au sein des cimetières sur les 10 dernières années



La majorité des travaux effectués

ces 10 dernières années concernent des aménagements funéraires (33 %), pour la plupart d'entre eux, il s'agit la mise en place d'espaces cinéraires.

Ensuite, 24 % indiquent avoir réalisé des travaux paysagers, notamment avec la réalisation de gazons ou de plantations. Faciliter l'accès est également une des problématiques qui a touché les cimetières, avec 16 % de réponses en ce sens. Les gestionnaires parlent soit de réalisations de parking, soit d'accès PMR. Les réfections (13 %) concernent majoritairement des petits travaux de réparation ou de peinture au sein des cimetières. Les problématiques d'emplacement (10%) concernent soit des

procédures de reprise de concessions ou des créations d'extension. Quant aux changements de type « gestion » il ne concernent pas ici la gestion sur le terrain, mais celle qui concerne le fonctionnement du cimetière (4 %).

22- Quels en ont-été les objectifs ?

Cette question a donné lieu à une liste d'objectifs variés qui ont été repris en détails dans la fiche cimetière correspondante.

23- De nouvelles évolutions sont-elles à prévoir dans les 10 prochaines années ?

Cette question permettait d'introduire les deux suivantes (24 et 25) afin de permettre aux gestionnaires de cimetières n'ayant pas prévu de réaliser de grands changements ces 10 prochaines années de passer directement à la suite, sans avoir à préciser « aucun travaux ». Cela facilite dans le même temps le traitement des résultats.

42, 6 % (43) Oui

57, 4 % (58) Non

24- Si oui, lesquels (travaux, aménagements, ...) ?

23 : Travaux paysager. (Exemples : "enherbement des allées et paysager les lieux")

15 : Aménagement funéraire. (Exemples : "mise en place d'un jardin du souvenir")

12 : Places. (Exemples : "finir le relevage des tombes abandonnées »)

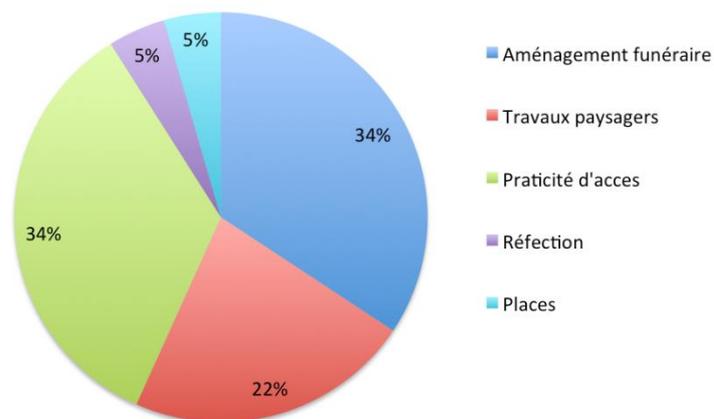
3 : Réfection. (Exemples : "la restauration de la chapelle du cimetière.")

3 : Praticité d'accès. (Exemples : "mise en accessibilité PMR des allées principales".)

Grands changements au sein des cimetières prévus pour les 10 prochaines années

La majorité des changements prévus pour les 10 années à venir concernent des travaux paysagers (41 %) ce qui confirmerait la tendance à la végétalisation des cimetières.

Ensuite viennent les aménagements funéraires (27 %) qui, là encore, semblent principalement liés à l'implantation d'espaces cinéraires. Puis la problématique de la place au sein des cimetières (22 %) avec la réalisation de reprise de concession ou d'extension de cimetière. Les réfections et les questions de praticité d'accès ne concernent chacune plus que 5 % des projets.



25- Quel en seront les objectifs ?

Cette question a donné lieu à une liste d'objectifs variés qui ont été repris en détails dans la fiche cimetière correspondante.

26- Quels sont les matériaux utilisés pour les surfaces au sol ?

Cette question se présentait sous la forme d'un tableau dans lequel les répondants pouvaient cocher les matériaux utilisés pour chaque type de surface au sol de leurs cimetières. Une surface au sol pouvant correspondre à plusieurs matériaux et inversement.

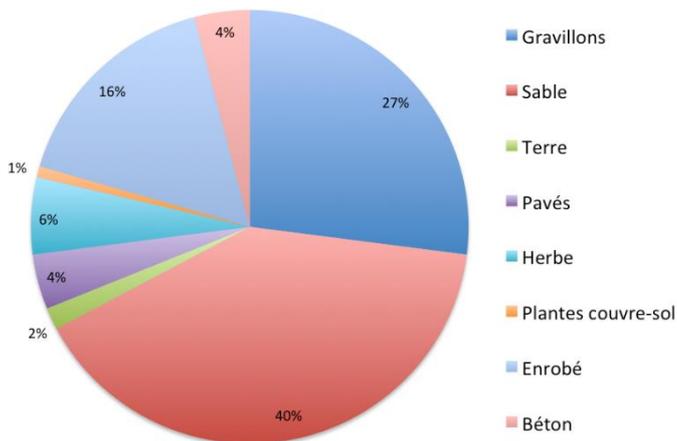
Le tableau ci-dessous reprend les matériaux associés à chaque surface au sol.

Matériaux	Gravillons	Sable	Terre	Pavés	Herbes	Plantes couvre-sol	Enrobé	Béton
Surfaces au sol								
Allées principales	33	49	2	5	7	1	20	5
Allées secondaires	27	64	4	0	16	1	3	1

Espaces inter-tombes/cavernes	21	65	9	1	22	6	0	2
Espaces entre allées et tombes/cavernes	27	61	7	0	22	4	0	2
Espaces en attente	7	36	10	0	54	2	0	1

Allées principales

Matériaux des allées principales des cimetières



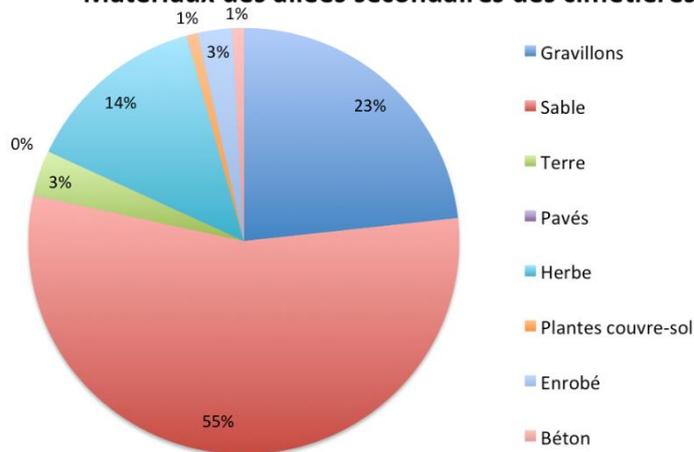
Les allées principales sont majoritairement en sable dans 40 % des cimetières, et en gravillons dans 27 %, voire en enrobé pour 16 % des cas.

Les allées principales gardent majoritairement un aspect minéral dans les cimetières enquêtés. Seules 6 % des communes déclarent avoir une allée principale enherbée.

Allées secondaires

Les allées secondaires sont également majoritairement en sable dans 55 % des cimetières et en gravillons pour 23 % des cas. La troisième surface la plus utilisée pour les allées secondaires est l'herbe pour 14 %. **Les allées secondaires restent majoritairement minérales, mais il semblerait qu'elles soient plus souvent végétalisées que les allées principales.**

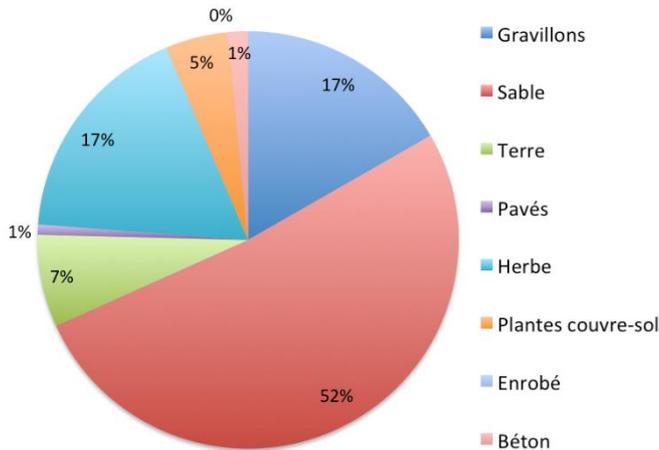
Matériaux des allées secondaires des cimetières



Espaces inter-tombes/cavernes

Les espaces inter-tombes/cavurnes sont majoritairement en sable pour 52 %

Matériaux des espaces entre-tombes ou entre-cavurnes des cimetières



des cimetières, en herbe pour 17 % des cimetières et en gravillons dans 17 % des cas. **Les espaces inter-tombes/cavurnes reste également majoritairement minéraux, mais l'enherbement semble faire partie des choix principaux des communes.** Il est à noter que 5 % des répondants utilisent des plantes couvre-sol dans ces espaces.

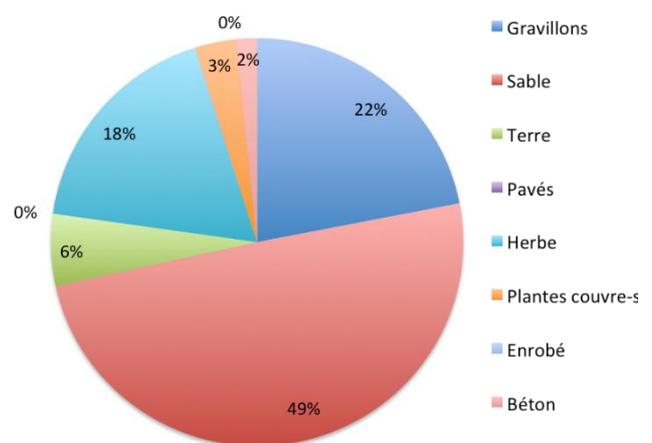
Espaces entres _____ allées

et tombes/cavurnes

Les espaces entre allées et tombes/cavurnes sont majoritairement en sable pour 49 % des cimetières enquêtés, en gravillons pour 22 % des cas et en herbe pour 18 % des cimetières.

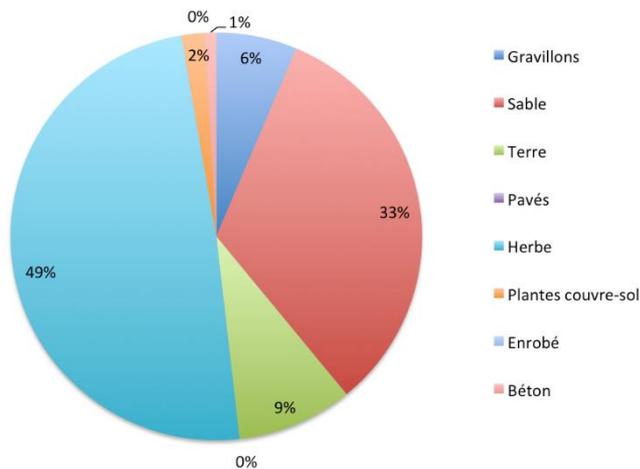
Les espaces entre allées et tombes/cavurnes présentent un profil similaire à celui des espaces entre-tombes/cavurnes. La gestion de ces espaces par les communes est assez identique. **Ils restent principalement minéraux, mais la végétation sous forme d'enherbement (18 %) ou de plantes couvre sol (3 %) fait tout de même son apparition.**

Matériaux des espaces entre les allées et les tombes ou cavurnes des cimetières



Espaces en attente

Matériaux des espaces en attentes des cimetières



Les espaces en attente sont majoritairement en herbe pour 49 % des répondants et en sable dans 33 % des cas. Pour les espaces en attente la tendance s'inverse. Ils sont majoritairement enherbés, sans doute dans un souci de faciliter leur gestion.

Quels que soient les espaces, le sable, les gravillons et l'herbe sont dans les surfaces les plus utilisées. Le béton, l'enrobée, les pavés et les plantes couvre-sol sont les surfaces les moins utilisées au cimetière, bien qu'ils puissent être présents dans certains cas.

27- Si d'autres matériaux sont utilisés pour les surfaces au sol du cimetière, merci de les préciser ci-dessous :

3 : type de sables (Sable porphyre, sable stabilisé, sable de Ségrie)

2 : Falin

2 : Prairies fleuries ou Semis de fleurs

2 : Ciment

1 : Bois

1 : Gravier

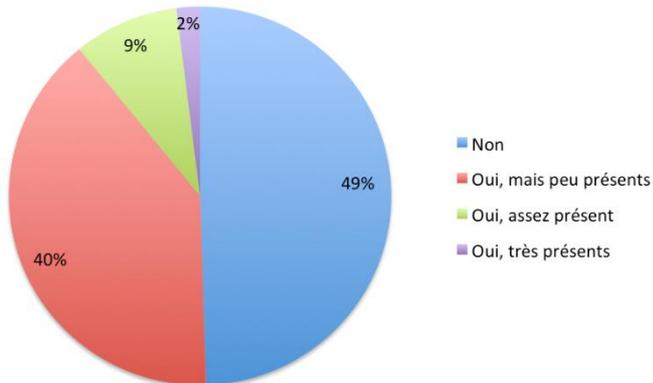
1 : Passe-pied

1 : Sedum

1 : Bulbes

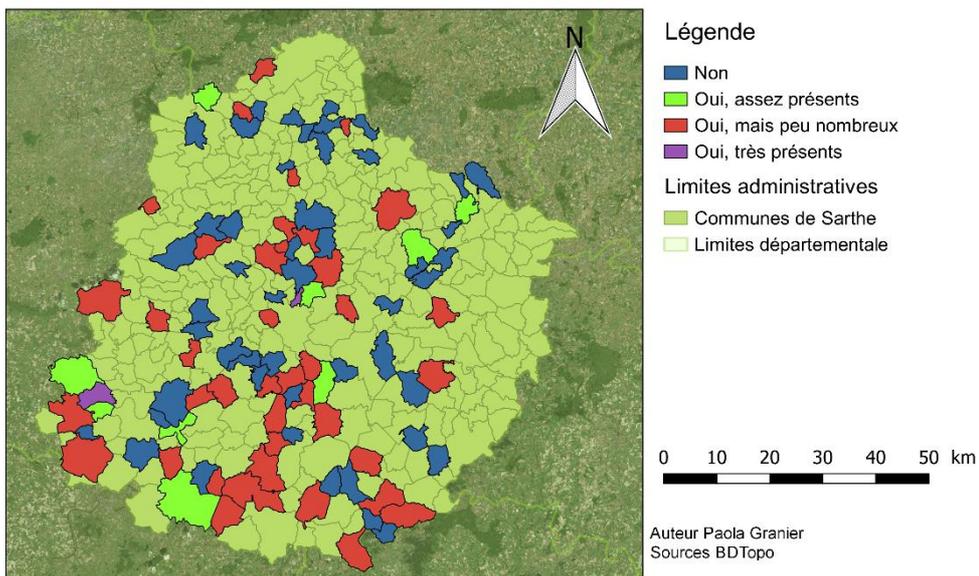
28- Les arbres sont-ils présents dans le cimetière ?

Présence d'arbres dans les cimetières



50 : Non
 40 : Oui, mais peu présents
 9 : Oui, assez présent
 2 : Oui, très présents

Présence d'arbres au sein des cimetières sarthois



La moitié des cimetières possèdent un ou des arbres, l'autre moitié n'en possédent pas du tout.

De façon générale, les arbres sont très peu présents dans les cimetières, car parmi les cimetières qui les mentionnent, la majorité en ont peu (40 %), et cela peut très bien correspondre à un seul arbre. Seuls 11 % des répondants soulignent la présence d'arbres notables.

29- Si oui, quelle(s) essence(s) ?

Cette question ouverte a donné lieu à des réponses très variées, nous avons listé ici les essences les plus citées :

10 : Variées	9 : Ifs
--------------	---------

7 : Chêne	4 : Résineux / conifères
4 : Magnolia	4 : Cyprès et faux cyprès
3 : Érables	3 : Buis
3 : Bouleaux	2 : Laurier
2 : Sapin	2 : Camélia
2 : Ginkgo	2 : Thuya
2 : Prunus	11 autres essences citées seulement une fois

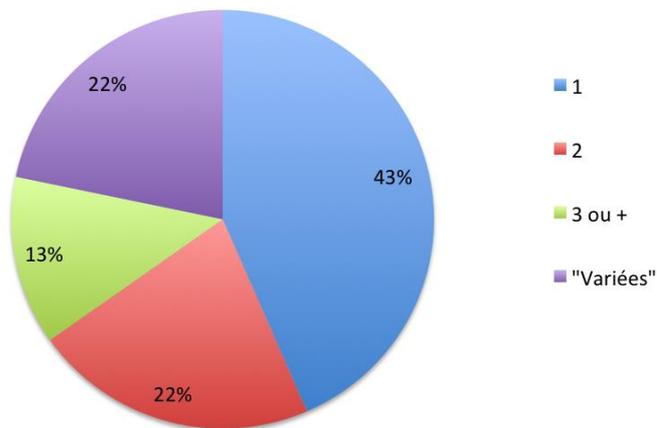
La réponse « variées » est la plus citée pour les cimetières possédant des arbres, ces communes possèdent donc plusieurs variétés d'arbres, dont nous n'avons pas le détail.

Nous pouvons constater que les ifs sont une essence qui garde une forte présence au sein des cimetières, cela est sans doute dû à leur implantation historique dans ces espaces funéraires. Les Variétés de chênes sont également régulièrement mentionnées, ce qui semble plus surprenant, du fait qu'ils ne soient pas traditionnellement liés aux cimetières. Néanmoins le feuillage persistant du chêne vert explique peut-être cette présence. En effet les végétaux persistants ont souvent été implantés dans les cimetières pour leur symbolique d'éternité. **Parmi les essences citées la moitié correspond à des persistants.**

Le biais serait la méconnaissance par le répondant des essences présentes, comme on peut le voir dans les réponses correspondant à la catégorie « Résineux/conifères » qui n'ont pas été précisés. Les essences citées ne sont pas toujours celles d'arbres, nous avons notamment eu une réponse « Lavandes ».

Ci-dessous, nous avons fait le compte du nombre d'essences différentes citées par les répondants.

Nombres d'essences d'arbres citées par répondant



20 : une seule essence citée
10 : 2 essences citées
6 : 3 + essences citées
10 : variées

38.46 % des répondants possédant des arbres sur leur cimetière, n'énoncent qu'une seule essence, **les cimetières possèdent donc assez peu d'arbres de façon générale.**

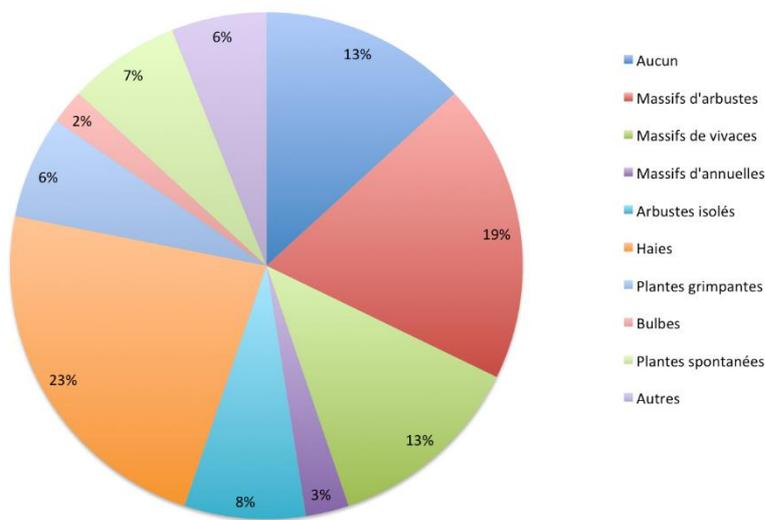
30- En dehors des arbres, d'autres végétaux sont-ils présents dans le cimetière ?

Cette question correspondait à un choix multiple, plusieurs réponses par commune étaient donc acceptées.

- 42 : Haies
- 35 : Massifs d'arbustes
- 24 : Non, aucune
- 23 : Massifs de vivaces
- 14 : Arbustes isolés
- 13 : Plantes spontanées
- 12 : Plantes grimpantes
- 5 : Massifs d'annuelles
- 4 : Bulbes

- 11 : Autre
- 3 : Autre, rosiers
- 3 : Autre, jardinières
- 1 : Autre, jachères fleuris
- 1 : Autre, gazon
- 1 : Autre, fleurs et compositions des familles
- 1 : Autre, propriété voisine comportant des arbres
- 1 : Buis

Autres végétaux présents dans les cimetières



13 % des répondants indiquent n'avoir pas d'autres végétaux au sein du cimetière. Les autres végétaux présents au sein des cimetières sont principalement des haies, on

peut imaginer qu'un certain nombre de cimetières sont entourés de haies (23 %) à la place ou en plus des murs d'enceinte. Viennent ensuite les massifs d'arbustes (19 %) et les massifs de vivaces (13 %).

Les végétaux sous toutes leurs formes sont donc globalement peu présents dans les cimetières.

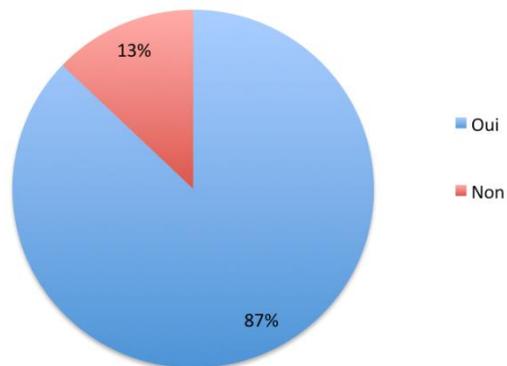
31- Pour vous, le végétal est-il important pour la qualité paysagère du cimetière ?

?

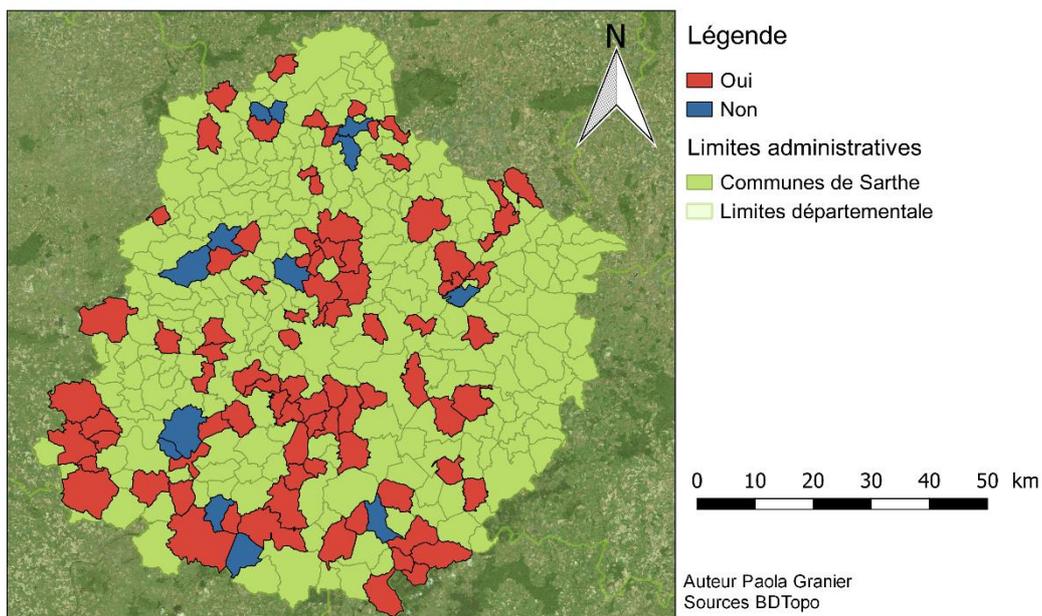
88 : Oui

13 : Non

Pour vous, le végétal est-il important pour la qualité paysagère du cimetière ?



Importance du végétal dans la qualité paysagère des cimetières, selon les répondants

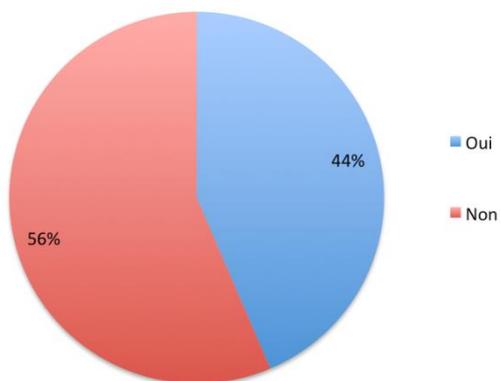


Majoritairement, les répondants estiment que le végétal est important au sein du cimetière. Cela semble rentrer en contradiction avec l'aspect encore très minéral des cimetières servant de base à l'enquête.

Après réflexion, le choix du groupe de mots « qualité paysagère » dans l'intitulé de la question n'était pas le plus adéquat. Et effet, il est difficile de savoir ce qu'il évoque pour les répondants, et il renvoie de façon peut-être trop évidente au végétal. Il aurait été plus approprié de formuler ainsi la question : « Pour vous, le végétal est-il important pour la qualité de l'espace cimetière ? »

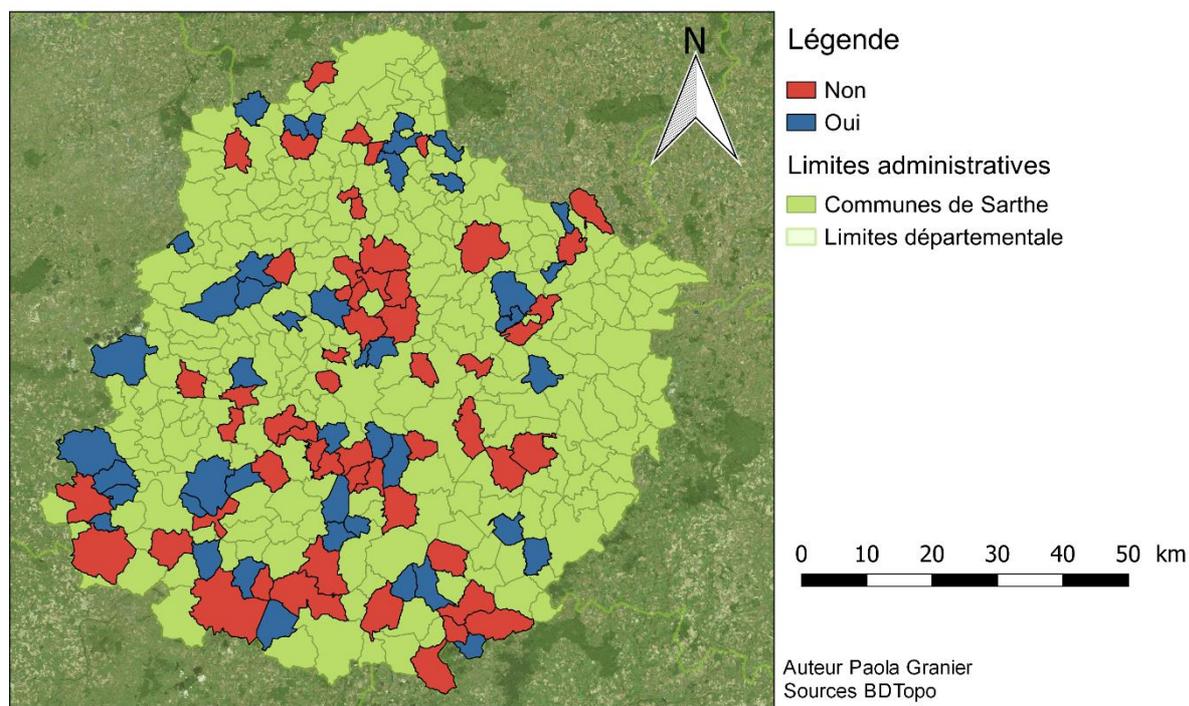
32- Selon vous, le cimetière est-il suffisamment planté ou fleuri ?

Selon vous, le cimetière est-il suffisamment planté ou fleuri ?



44 : Oui
57 : Non

Selon vous, le cimetière est-il suffisamment planté ou fleuri ?



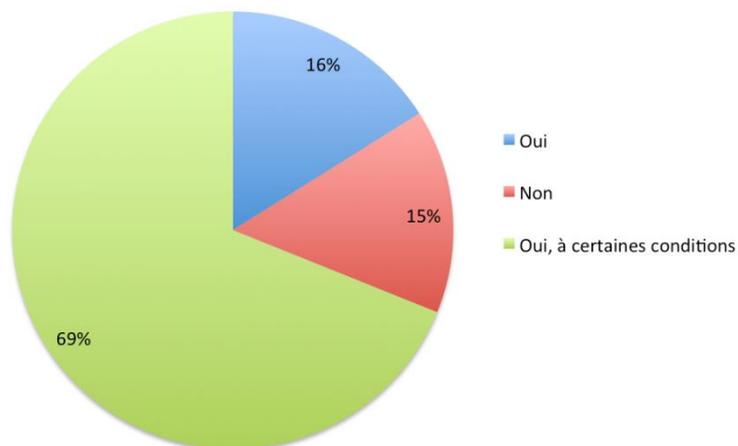
Un plus grand nombre de répondants estime que leur cimetière n'est pas suffisamment planté ou fleuri, mais les avis sont partagés.

Cela montre également que 56 % des répondants trouvent leurs cimetières insuffisamment plantés et fleuris, et pourraient donc être ouverts à une démarche de végétalisation.

La question est : est ce que les répondants ont estimé que les compositions apportées par les familles faisaient partie de la question précédente ?

33- Respect dû aux défunts et à la famille et plantes spontanées vous semblent-ils compatibles dans le cimetière ?

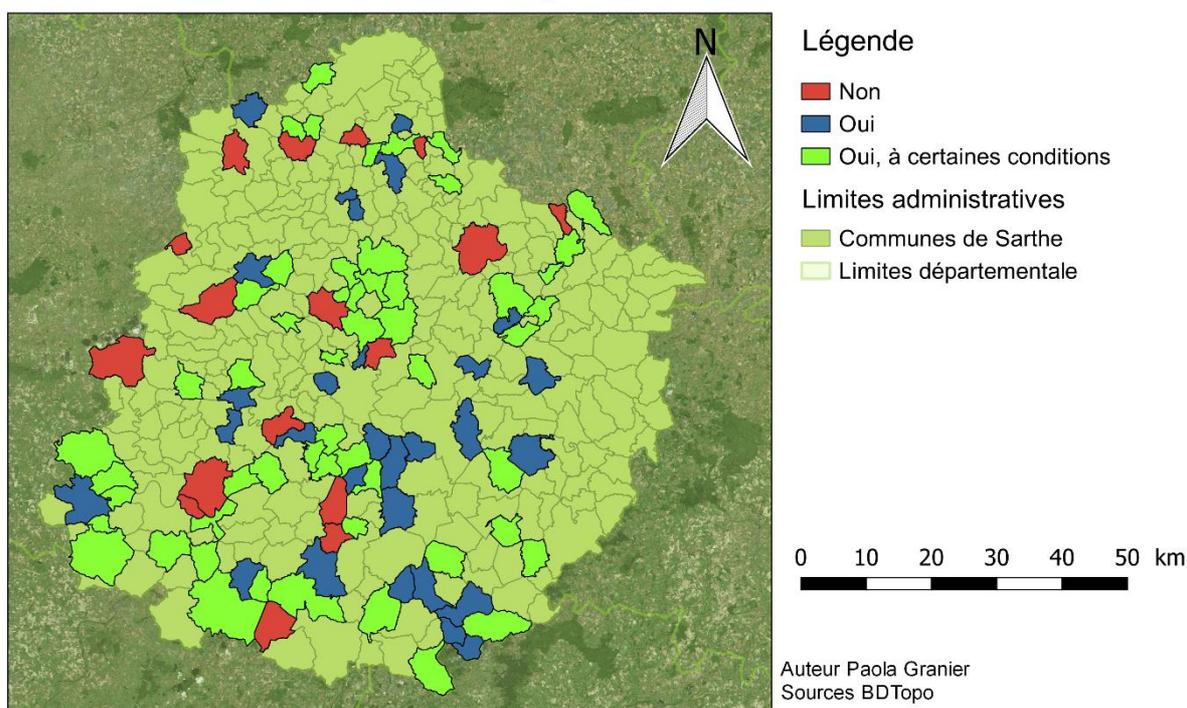
Respect dû aux défunts et aux famille et plantes spontanées vous semblent-ils compatibles dans le cimetière ?



17 : Oui
16 : Non
73 : Oui, à certaines conditions

Certains répondants ont émis des conditions après avoir répondu "Oui". Ils ont été inclus dans « Oui, à certaines conditions ».

Respect dû aux défunts et à la famille et plantes spontanées vous semblent-ils compatibles dans le cimetière ?



A priori, les répondants semblent accepter les plantes spontanées en grande majorité, totalement (16%) ou, le plus souvent (69 %) sous certaines conditions. Seuls 15 % des répondants trouvent incompatible respect des défunts et de leurs familles avec la présence de plantes spontanées.

34- À quelles conditions les plantes spontanées sont-elles acceptables ?

Cette question correspondait à un choix multiple, plusieurs réponses par commune étaient donc acceptées. Cette question ne concernait que les communes ayant répondu

« Oui, à certaines conditions », à la question précédente. Néanmoins, quelques communes ont évoqué plusieurs conditions, et certaines communes ayant répondu « Oui » à la question précédente ont tout de même répondu ici.

45 : Si elles ne sont pas trop nombreuses (dont 1 rajouté depuis la réponse "Autres")

36 : Si elles ont une floraison intéressante

40 : Si elles sont maintenues à une certaine hauteur

15 : Si elles sont mélangées à des plantes horticoles

Autres : 6

1 : Autres, si elles sont entretenues

1 : Autres, si elles n'empiètent pas sur le passage et devant les tombes

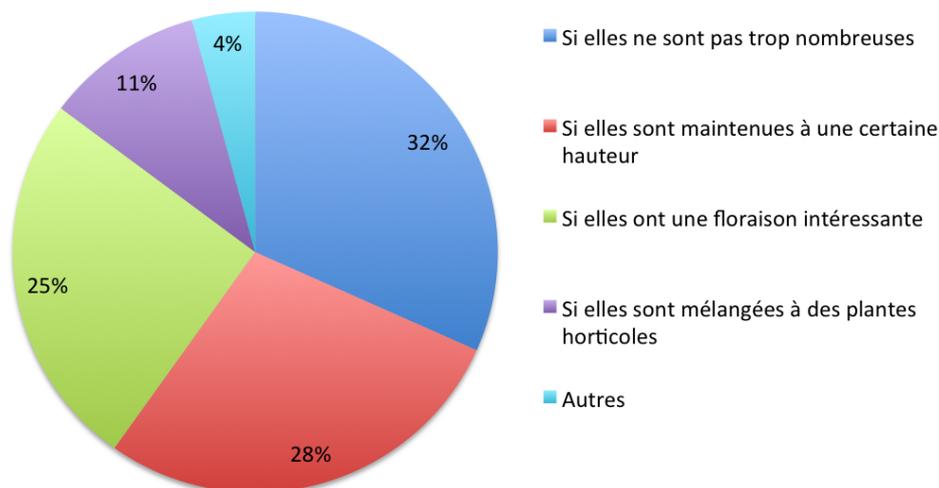
1 : Autres, Si elles sont en bon état

1 : Autres, bonne communication avec les utilisateurs

1 : Autres, Apparition d'Orchis (Orchidées) dans les zones non tondues

1 : Autres, "Plantes acceptées devant les tombes pas de plantes pleine terre"

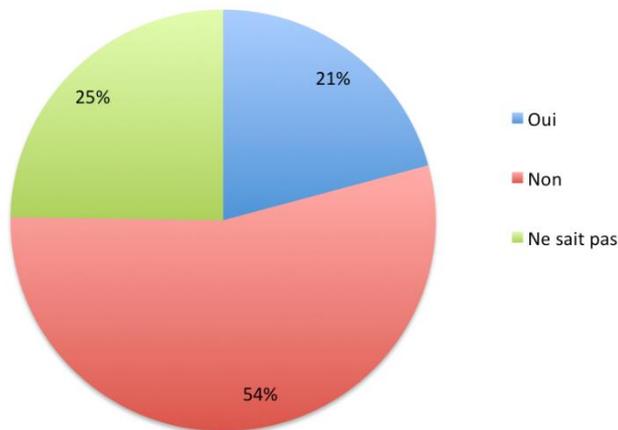
Conditions d'acceptation de la flore spontanée dans les cimetières



Les conditions principales qui permettent l'acceptation de la flore spontanée, semblent être : un nombre peu élevé (32 %). Les végétaux spontanés doivent être d'une hauteur assez basse (28 %) et présenter une floraison intéressante (25 %). Il est donc possible, pour les répondants, d'accepter quelques adventices peu nombreuses, dont la hauteur serait peu élevée ou contrôlable et qui aurait une floraison intéressante.

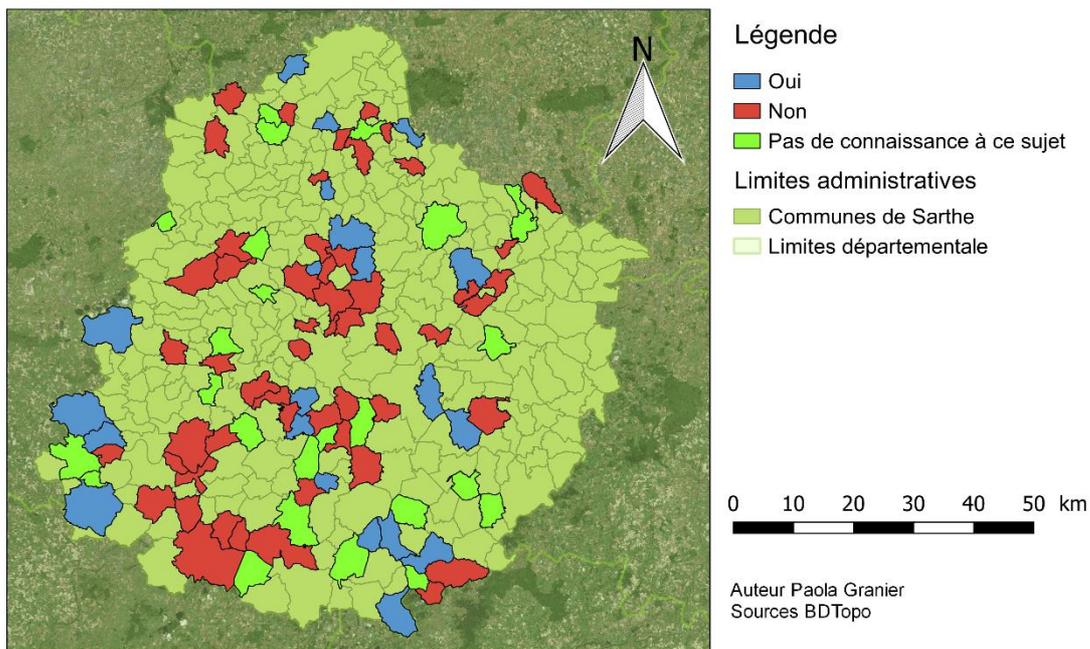
35- À votre connaissance, le végétal était-il plus présent par le passé dans le cimetière ?

À votre connaissance, le végétal était-il plus présent par le passé dans le cimetière ?



21 : Oui
55 : Non
25 : Je ne sais pas

A votre connaissance, le végétal était-il plus présent par le passé dans le cimetière ?

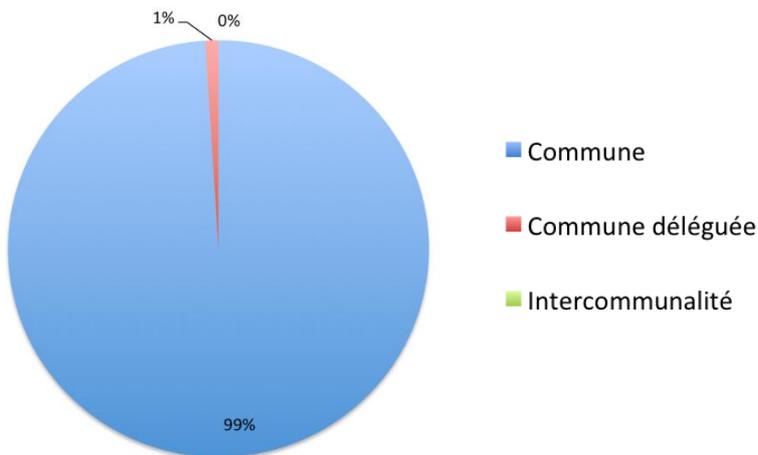


Les répondants n'ont majoritairement pas connaissance d'une végétalisation plus importante du cimetière par le passé (54 %). Néanmoins, 21 % des répondants en ont connaissance. Il pourrait être intéressant de contacter ces personnes pour savoir s'ils possèdent des cartes postales, ou autres éléments permettant de montrer cette évolution.

15. La gestion du cimetière

36- Qui a la compétence de l'entretien du cimetière ?

Qui a la compétence de l'entretien des cimetières ?

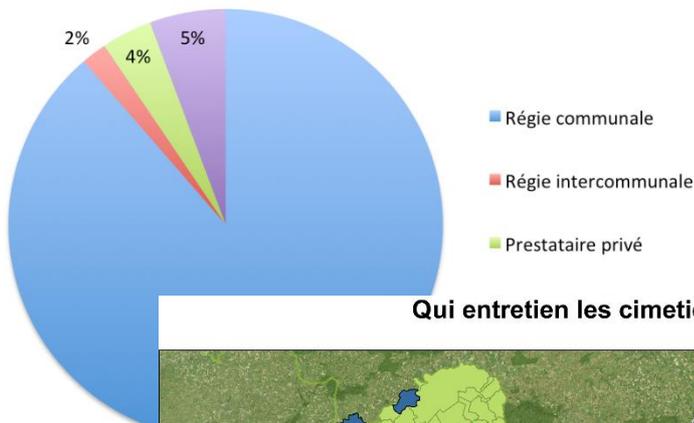


100 : commune
1 : commune déléguée
0 : intercommunalité

La grande majorité des cimetières dépend d'une compétence communale (99 %).

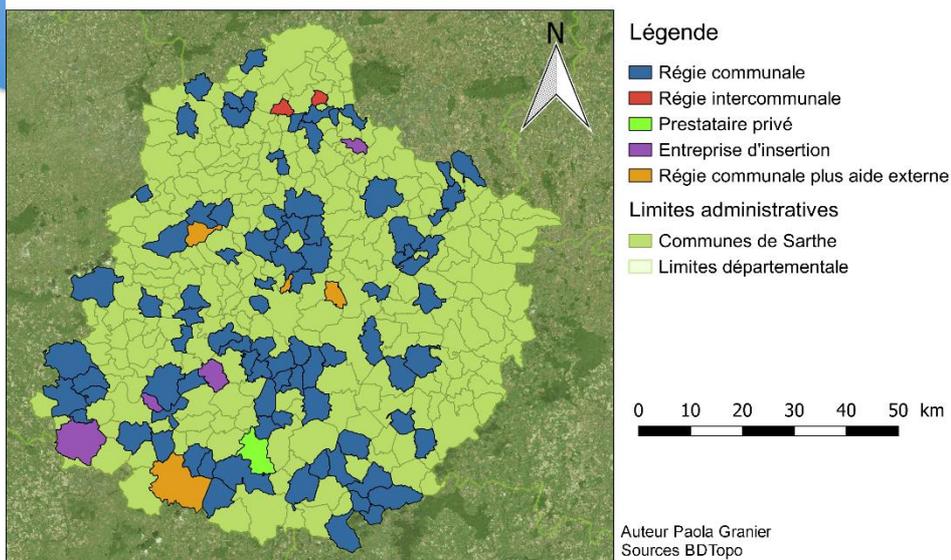
37- Par qui le cimetière est-il entretenu ?

Qui entretient les cimetières ?



94 : Régie communale (dont 5 rajoutées depuis la catégorie "Autres")
6 : Entreprise d'insertion
4 : Prestataire privé
2 : Régie intercommunale (dont 2 rajoutées depuis la catégorie "Autres")

Qui entretient les cimetières sarthois ?



Certaines communes ont sélectionné deux réponses, indiquant qu'elles combinaient la gestion bi-partite entre les agents communaux et une aide extérieure.

2 : Régie communale + Prestataire privé

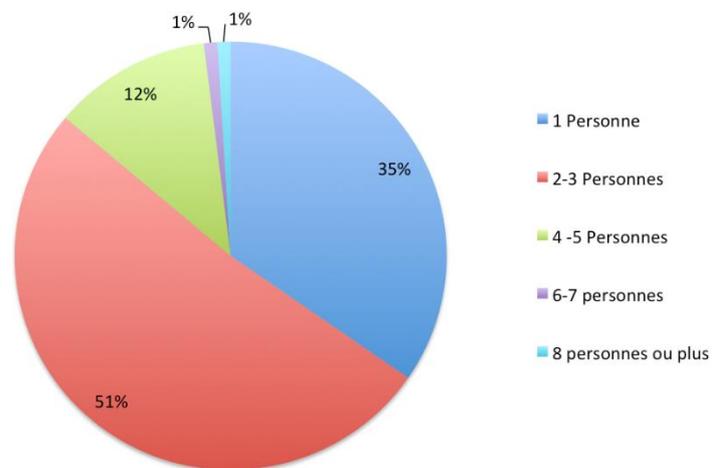
1 : Régie communale + Entreprise d'insertion

1 : Régie communale + Prestataire privé + Entreprise d'insertion

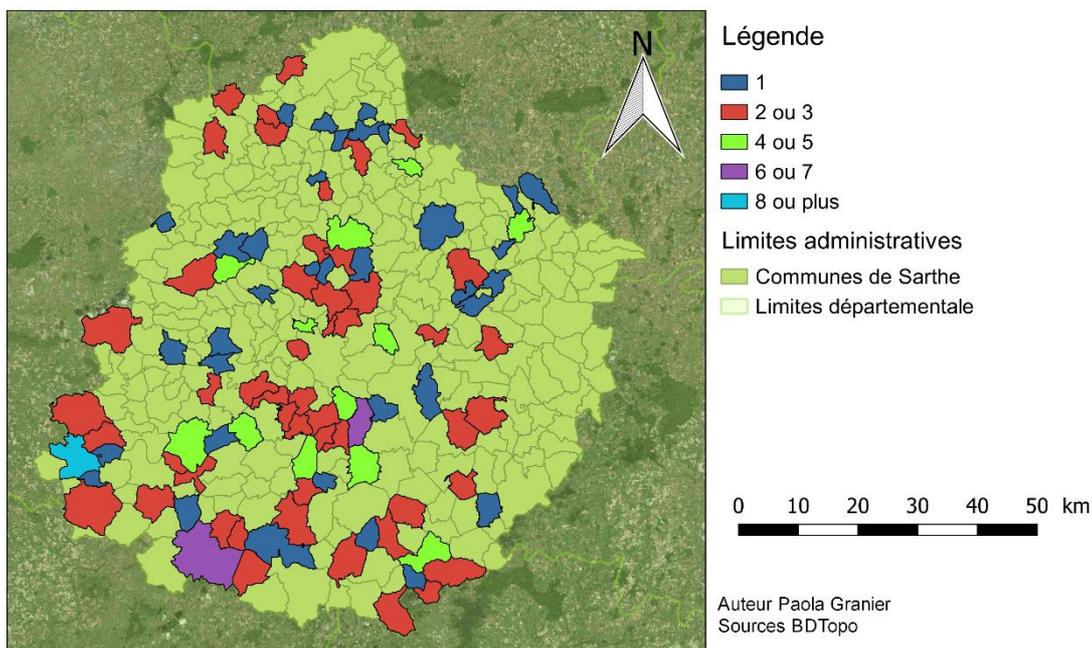
En grande majorité, les cimetières sont entretenus par les employés de la commune (89 %). Seules 9% font appel à un prestataire extérieur, en remplacement ou en complément de l'action des employés communaux/intercommunaux. 2 % des répondants indiquent que leurs cimetières sont gérés par la régie intercommunale.

38- Combien de personnes sont amenées à intervenir dans l'entretien du cimetière, en temps normal ? **Nombre de personnes entretenant les cimetières, en temps normal**

- 35 : 1 personne
- 52 : 2-3 personnes
- 12 : 4-5 personnes
- 1 : 6-7 personnes
- 1 : 8 + personnes



Nombre de personnes entretenant les cimetières, en temps normal

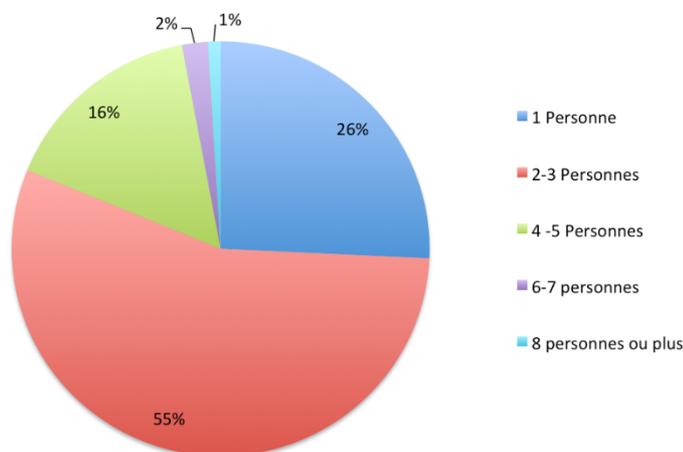


Majoritairement, les communes ont chargé 2 à 3 personnes de l'entretien des cimetières (51 %) et sans doute aussi de l'ensemble des espaces verts. On note tout de même un pourcentage assez important de communes n'ayant qu'une seule personne en charge de l'entretien (23 %). 14 % des répondants ont plus de 4 personnes pour entretenir leurs cimetières en temps normal.

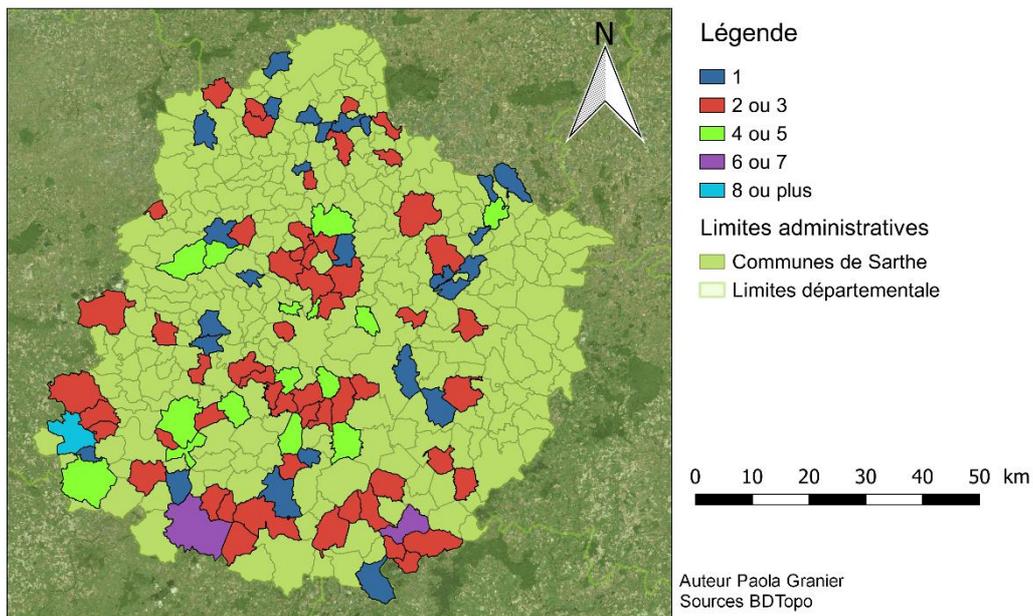
39- Combien de personnes sont amenées à intervenir dans l'entretien du cimetière avant les cérémonies religieuses (la Toussaint, les Rameaux, ...), ou les commémorations ?

Nombre de personne entretenant les cimetières, avant les cérémonies religieuses ou les commémorations

26 : 1 personne
56 : 2-3 personnes
16 : 4-5 personnes
2 : 6-7 personnes
1 : 8 + personnes



Nombre de personnes entretenant les cimetières, avant les cérémonies religieuses ou les commémorations

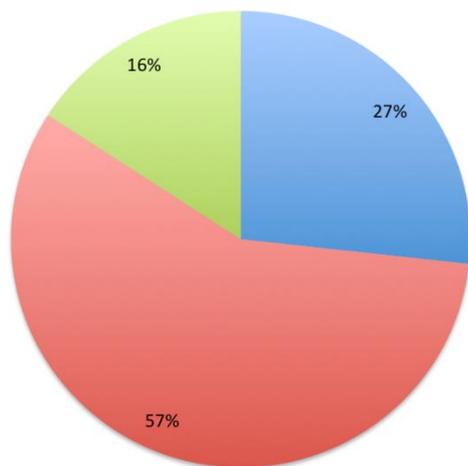


Majoritairement, les communes ont toujours 2 à 3 personnes pour s'occuper de l'entretien des cimetières en période de cérémonies ou de commémorations (55 %). Le nombre de répondants n'ayant qu'un agent pour l'entretien des cimetières pendant ces périodes est moins élevé mais reste important (26 %). 19 % des communes comptent plus de 4 personnes pour entretenir leurs cimetières durant ces périodes.

Certains répondants ont indiqué disposer de moins d'intervenants en période de cérémonies ou de commémorations qu'en période normale, cela est peut-être une erreur car il semblerait logique que le travail nécessaire pour la préparation de ces événements soit plus important qu'à l'ordinaire.

40- Des formations sur les méthodes alternatives de gestion, ont-elles été réalisées avec l'équipe qui entretient le cimetière ?

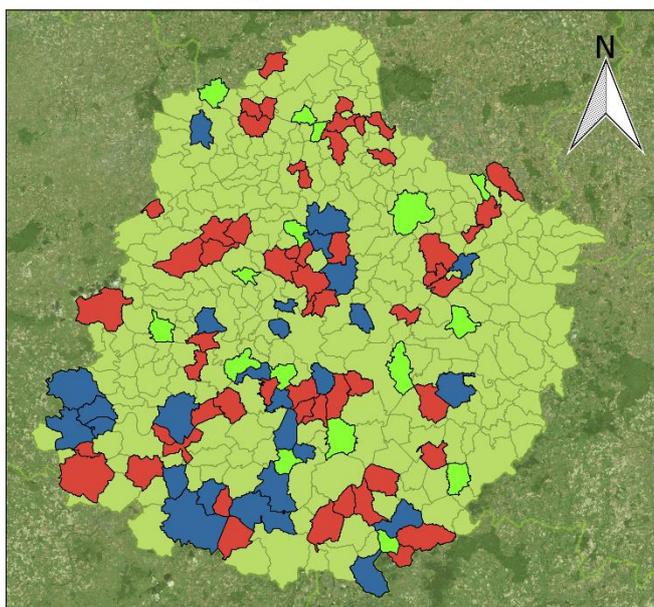
Des formations sur les méthodes alternatives de gestion ont-elles été réalisées avec l'équipe qui entretient le cimetière ?



■ Oui
■ Non
■ Ne sait pas

27 : Oui
58 : Non
16 : Ne sais pas

Réalisation de formation aux méthodes alternatives de gestion avec l'équipe qui entretient le cimetière



Légende

■ Oui
■ Non
■ Non renseigné
Limites administratives
■ Communes de Sarthe
■ Limites départementale

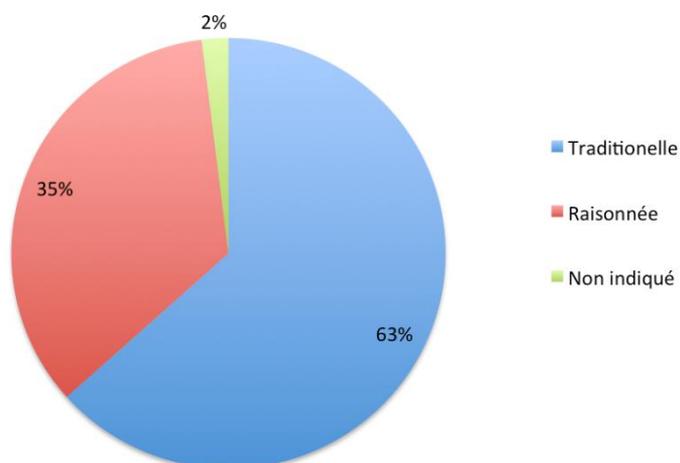
0 10 20 30 40 50 km

Auteur Paola Granier
Sources BDTopo

On note que peu de commune ont réalisé des formations sur les méthodes alternatives de gestion, y a-t-il un manque à ce niveau-là ? Ou les communes n'en voient elles pas le besoin ?

41- Quel type de gestion est actuellement mis en place ?

Type de gestion mis en place sur les cimetières



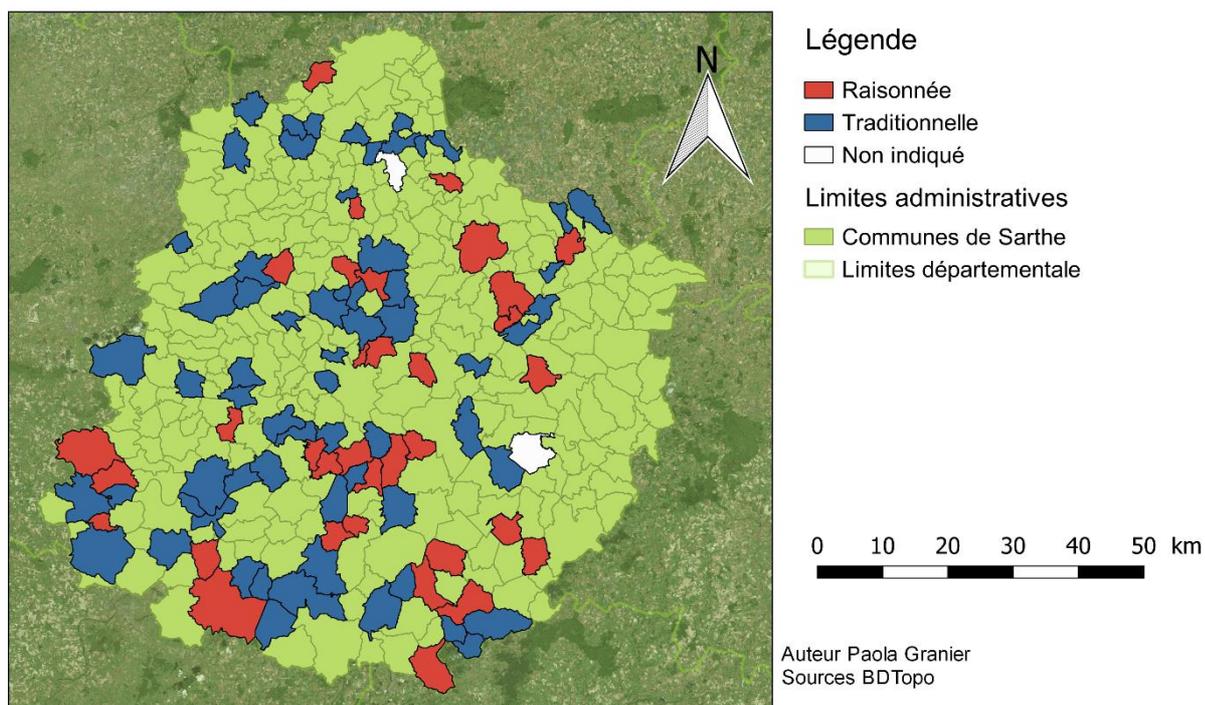
64 : Gestion « Traditionnelle »

35 : Gestion « Raisonnée »

2 : Non indiqué

Majoritairement, les cimetières enquêtés sont en gestion dite "traditionnelle", c'est le cas pour 63% d'entre eux.

Types de gestion mis en place sur les cimetières



Deux réponses « tonte et binage », et « Herbe, et désherbage des allées en sables » ont été placées en gestion « Traditionnelle ». Une réponse « écologique » a été placée en gestion « Raisonnée ».

42- Pouvez-vous classer ces missions d'entretien, du plus chronophage (6) au moins chronophage (1) :

Pour répondre à cette question les répondants devaient classer dans un tableau les missions d'entretien selon le temps passé, du 1 pour le moins chronophage, jusqu'au 6. Le tableau ci-dessous reprend le nombre de fois où les missions d'entretien ont été citées selon le niveau de temps passé.

Échelle de classement Missions d'entretien	1	2	Total	3	4	Total	5	6	Total
	Peu chronophage			Moyennement chronophage	Très chronophage				
Propreté	2	1	3	13	11	24	28	46	74
Taille	14	23	37	30	20	50	13	1	14
Tonte/ Fauche	17	14	31	10	32	42	20	8	28
Désherbage	0	5	5	10	13	23	30	42	72
Soufflage ou ramassage des feuilles	24	31	55	20	20	40	5	1	6
Plantation/ Aménagement	43	27	70	18	5	23	5	3	8

Selon ces informations, on peut dire que :

La mission de propreté est très chronophage, elle a été citée 74 fois au total pour le niveau « Très chronophage », pour seulement 24 fois au niveau « Moyennement chronophage » et 3 fois au niveau « Peu chronophage ».

La mission de taille est moyennement chronophage, elle a été citée 50 fois au niveau « Moyennement chronophage » pour 37 fois au niveau « Peu chronophage » et 14 fois au niveau « Très chronophage ».

La mission de tonte/fauche est moyennement chronophage, elle a été citée 42 fois pour le niveau « Moyennement chronophage », pour 31 fois pour le niveau « Peu chronophage » et 28 fois pour le niveau « Très chronophage ».

La mission de désherbage très chronophage, elle a été citée 72 fois pour le niveau « Très chronophage », pour 23 fois pour le niveau « Moyennement chronophage » et 5 fois pour le niveau « Peu chronophage ».

La mission de soufflage ou ramassage des feuilles est peu chronophage, elle a été citée 55 fois pour le niveau « Peu chronophage », pour 40 fois pour le niveau « Moyennement chronophage » et 6 fois pour le niveau « Très chronophage ».

La mission de plantation/ Aménagement peu chronophage, elle a été citée 70 fois pour le niveau « Peu chronophage », pour 23 fois pour le niveau « Moyennement chronophage » et 8 fois pour le niveau « Très chronophage ».

Les missions les plus chronophages sont donc la propreté et le désherbage. Tandis que les moins chronophages sont le soufflage ou ramassage des feuilles et la plantation et/ou Aménagement. La tonte ou la fauche et la taille restent moyennement chronophages. Il faut rappeler que cela dépend des répondants et de la façon dont sont gérés leurs cimetières.

Cette échelle de classement n'a pas toujours été bien comprise par les répondants. Certains ont inversé en mettant la mission la plus chronophage au numéro 1 et la moins au numéro 6. Ceci a pu être repéré et corrigé grâce aux autres caractéristiques du cimetière décrites dans le questionnaire, par exemple un répondant indiquant ne pas avoir de surface en herbe ne peut pas indiquer une mission « Taille/ Fauche » comme étant chronophage.

Cette question ne permettait pas non plus d'indiquer que les gestionnaires ne pratiquaient pas telle ou telle action. De ce fait, si deux missions d'entretien ne sont pas réalisées dans un cimetière, la commune répondante était tout de même obligée de classer ces deux actions avec les autres, en leur donnant un ordre, alors qu'elles ne prennent du temps ni l'une ni l'autre. C'est également le même souci si deux missions prennent le même temps, les répondants ont dû tout de même les ordonner.

Au vu des réponses à d'autres questions, on peut se demander ce que les répondants ont compris du terme « Propreté ». En effet, dans la question suivante d'autres missions d'entretien ont été citées, qui selon nous, correspondent à cette catégorie. L'association du terme « Propreté » avec la notion d'absence d'adventices est régulière, il est possible que ce soit le cas ici aussi.

43- Si d'autres missions d'entretien sont réalisées, indiquez-le ci-dessous :

4 : poubelle et tri sélectif

3 : nettoyage des éléments (regards, grilles, ...)

44- S'il y a désherbage, quelle(s) technique(s) est (sont) utilisée(s) pour l'entretien du cimetière ?

Cette question correspondait à un choix multiple, plusieurs réponses par commune étaient donc acceptées.

68 : Désherbage à la binette

67 : Désherbage manuel

39 : Désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de biocontrôle et produits utilisés en agriculture biologique (Dont 3 ajoutés depuis catégorie "Autre")

20 : Désherbage mécanique

15 : Désherbage thermique à flamme

5 : Désherbage thermique à vapeur et eau chaude

Autres : 3

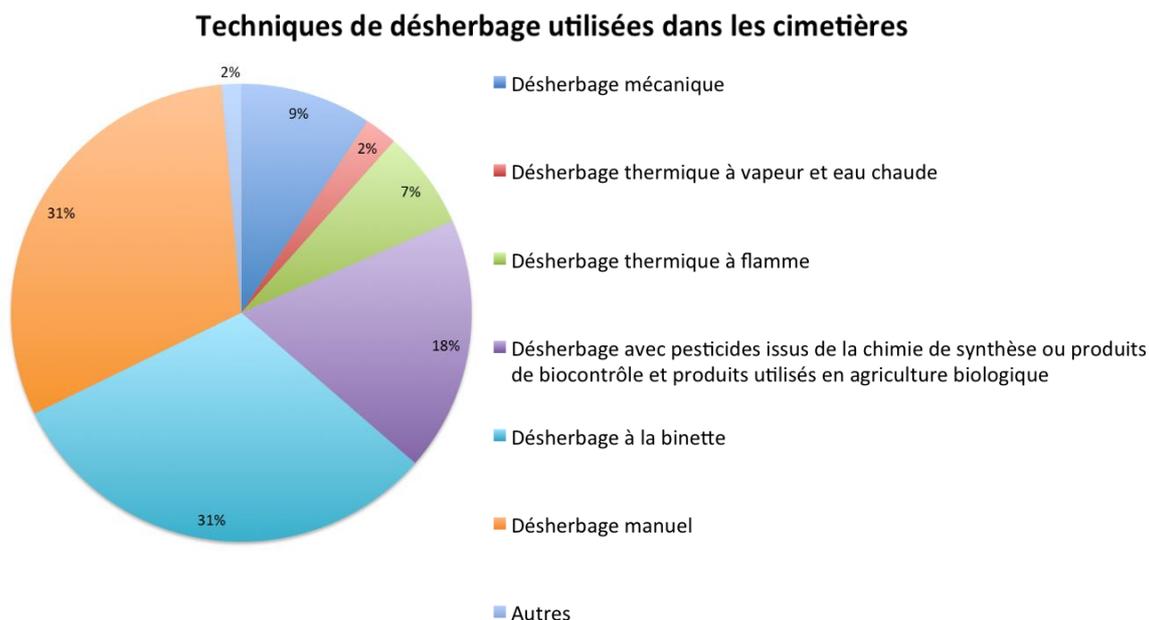
1 : Autres, absence de désherbage

1 : Autres, sarcluse batterie

1 : Autres, Maîtrise du verdissement spontané

La majorité des cimetières sont désherbés via le binage et/ou l'arrachage manuel (31 % chacun). Le désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de biocontrôle et produits utilisés en agriculture biologique arrive ensuite (18

%). Les techniques de désherbage thermique sont citées par 9 % des répondants, autant que pour le désherbage mécanique.



Les répondants ont souvent associé plusieurs techniques de désherbage, voici les combinaisons les plus fréquentes :

19 fois : binette + manuel

11 fois : binette + manuel + Désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de biocontrôle et produits utilisés en agriculture biologique

8 fois : Désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de biocontrôle et produits utilisés en agriculture biologique + binette.

7 fois : Désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de biocontrôle et produits utilisés en agriculture biologique seuls.

7 fois mécanique + binette + manuel.

7 fois : binette seule.

6 fois : Désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de biocontrôle et produits utilisés en agriculture biologique + manuel.

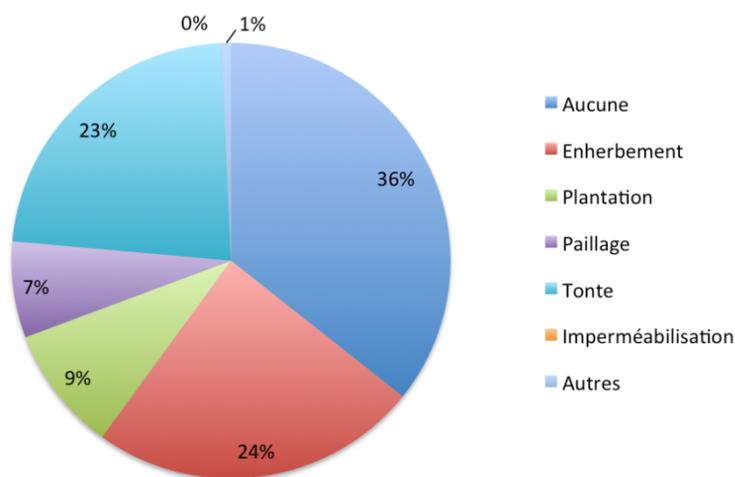
Soit des techniques manuelles (binette, manuel) dans 25,7% des cas, suivie par la combinaison de techniques manuelles et de désherbage chimiques (24,7%), puis le désherbage chimique seul (6,9%) et le désherbage mécanique combiné à des techniques manuelles (6,9%).

Les techniques de désherbage les plus utilisées sont donc la binette, l'arrachage manuel parfois combiné à l'usage de pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de biocontrôle et produits utilisés en agriculture biologique.

45 : Quelle(s) autre(s) stratégie(s) de gestion de la végétation spontanée sont utilisées sur le cimetière ?

Cette question correspondait à un choix multiple, plusieurs réponses par commune étaient donc acceptées.

Les autres stratégies de gestion de la flore spontanée des cimetières



50 : Aucune (dont 1 ajoutée depuis la catégorie autre)
 34 : Enherbement (dont 1 ajoutée depuis la catégorie autre)
 32 : Tonte
 13 : Plantation
 10 : Paillage
 0 : Imperméabilisation
 1 Autres :
 1 : Autre, gravillons

La grande majorité des collectivités n'a mis en place aucune autre technique que le désherbage pour gérer la végétation spontanée (36 %). La technique la plus utilisée est l'enherbement (24 %), la tonte allant forcément de pair (23 %). La réalisation de plantations est citée par 9 % des répondants, tandis que le paillage est utilisé dans 7 % des cas. A priori, aucune commune n'a fait le choix de l'imperméabilisation.

46- Êtes-vous satisfait vis-à-vis de ces pratiques ?

69 : Oui

18 : Non (Dont 3 ajoutés depuis la catégorie "Autre" formulé ainsi : "Pas d'autre choix". Ce qui correspond à une insatisfaction.)

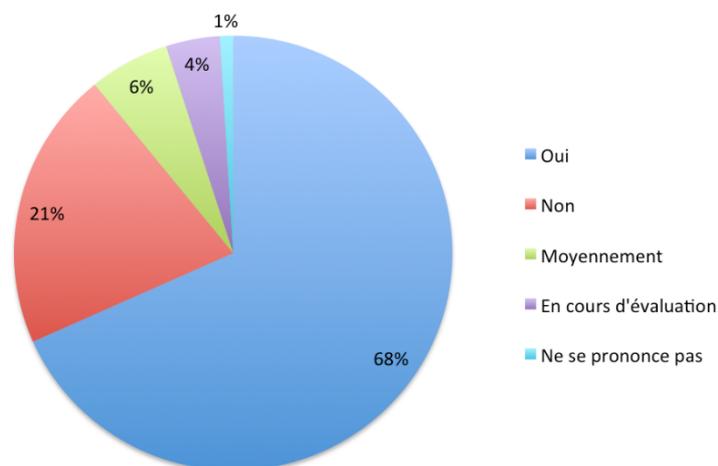
6 : En cours d'évaluation

4 : Moyennement

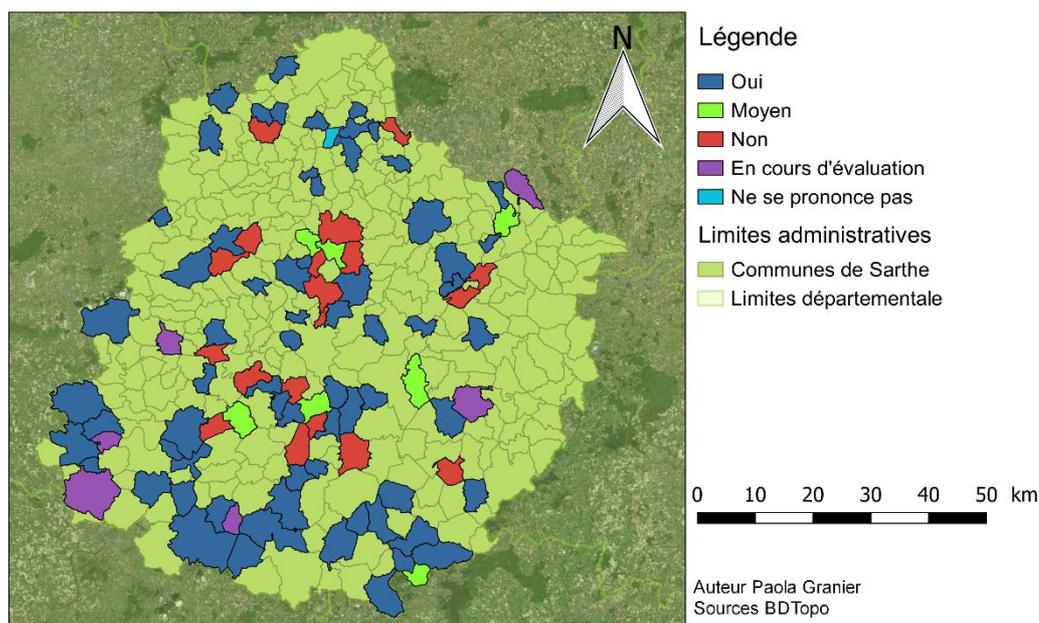
1 : Ne se

prononce pas. (Secrétaire de mairie expliquant que ce n'était pas à elle de se prononcer)

Satisfaction de la collectivité concernant les pratiques de gestion des cimetières



Satisfaction de la collectivité concernant les pratiques de gestion des cimetières



Majoritairement, les collectivités semblent satisfaites des pratiques de gestion utilisées (68 %). Néanmoins, on note 21 % des communes non satisfaites, dont certaines indiquant qu'elles n'ont « pas le choix ». Cela montre que les collectivités n'ont peut-être pas les moyens actuels d'entamer un changement (Humains, monétaires, de connaissances...). 6 % des répondants sont moyennement satisfaits et 4 % sont en cours d'évaluation de ces méthodes, montrant que ces dernières sont en évolution actuellement ou seront amenées à évoluer.

47- Pourquoi ?

Les raisons de cette satisfaction, ou non-satisfaction sont diverses, nous avons tenté de les regrouper en groupes thématiques.

Dans les communes satisfaites on retrouve les raisons suivantes :

24 : Efficacité, gain de temps et/ou d'argent

16 : Écologie des pratiques, arrêt des produits dangereux.

12 : Esthétique / "propreté"

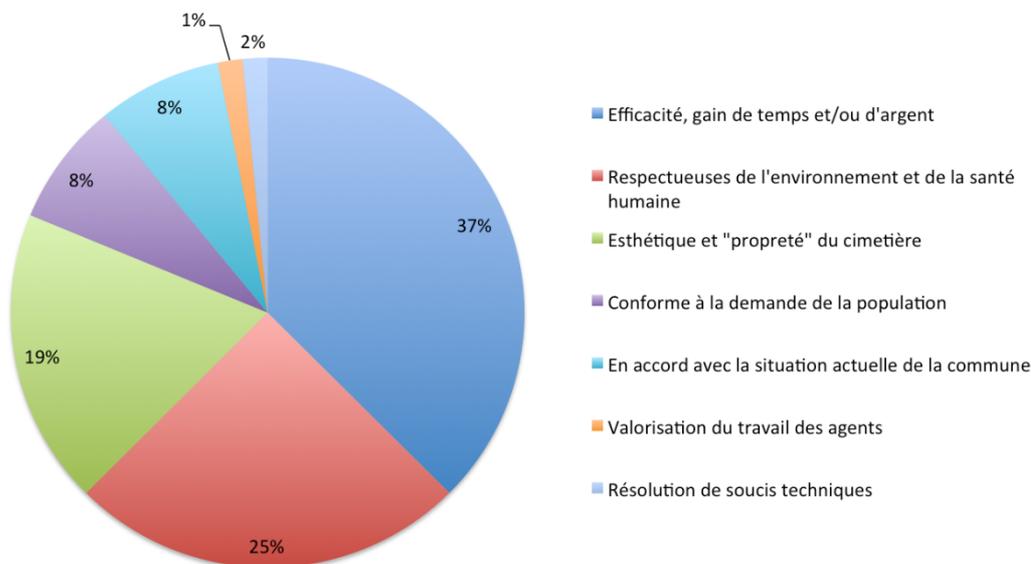
5 : Conforme à la demande de la population

5 : En accord avec la situation actuelle de la commune (exemple : "un seul agent", "ne peut pas être aménagé autrement"...)

1 : Valorisation du travail des agents

1 : Résout des soucis techniques. (Exemple : "moins de ravinement")

Raisons de la satisfaction des communes à l'encontre des pratiques de gestion de leur(s) cimetière(s)



Les communes satisfaites de leurs pratiques de gestion le sont principalement du fait de l'efficacité de celles-ci.

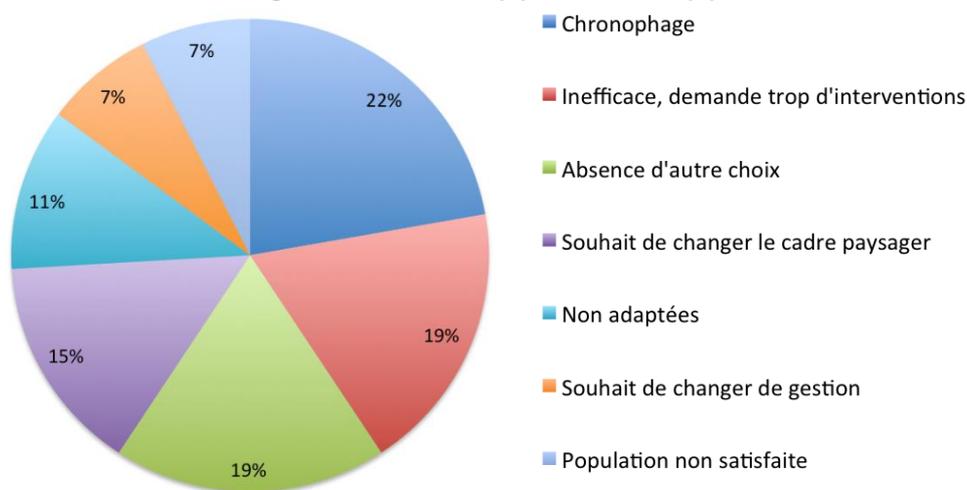
On arrive à 65 réponses sur les 68 ayant répondu "oui" à la question précédente, cet écart est expliqué par le fait que certains répondants n'ont pas souhaité expliquer leur satisfaction. Mais également, qu'il nous a été délicat de situer dans une catégorie certaines réponses telle que : "suivi régulier" ou encore "adaptation" par exemple.

Dans les communes non-satisfaites ou moyennement satisfaites, on retrouve les raisons suivantes :

- 6 : Chronophage
- 5 : Inefficace, trop d'interventions requises
- 5 : Pas d'autres choix
- 4 : Souhait de modifications paysagères
- 3 : Non adaptée
- 2 : Souhait de changement de gestion
- 2 : Population non satisfaite

Les catégories « Non-satisfaites » et « Moyennement satisfaites » ont été regroupées, car si une commune est moyennement satisfaites, c'est que la gestion appliquée ne lui convient pas entièrement.

Raisons de la non-satisfaction des communes à l'encontre des pratiques de gestion de leur(s) cimetière(s)



Les communes non-satisfaites de leurs pratiques de gestion le sont principalement du fait de leur aspect chronophage.

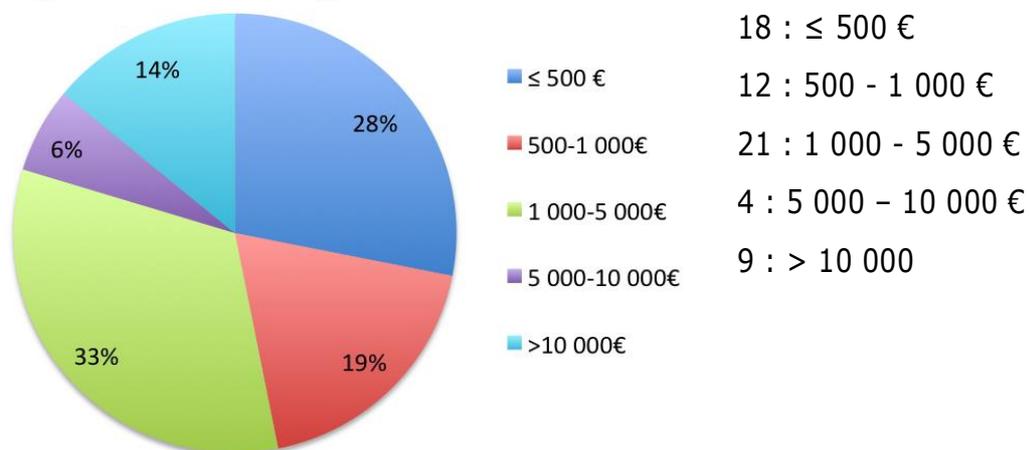
28 raisons évoquées par les 25 communes non-satisfaites ou moyennement satisfaites, les répondants ayant parfois évoqué plusieurs raisons.

Les communes semblent rechercher principalement l'efficacité et le gain de temps dans leurs pratiques de gestion.

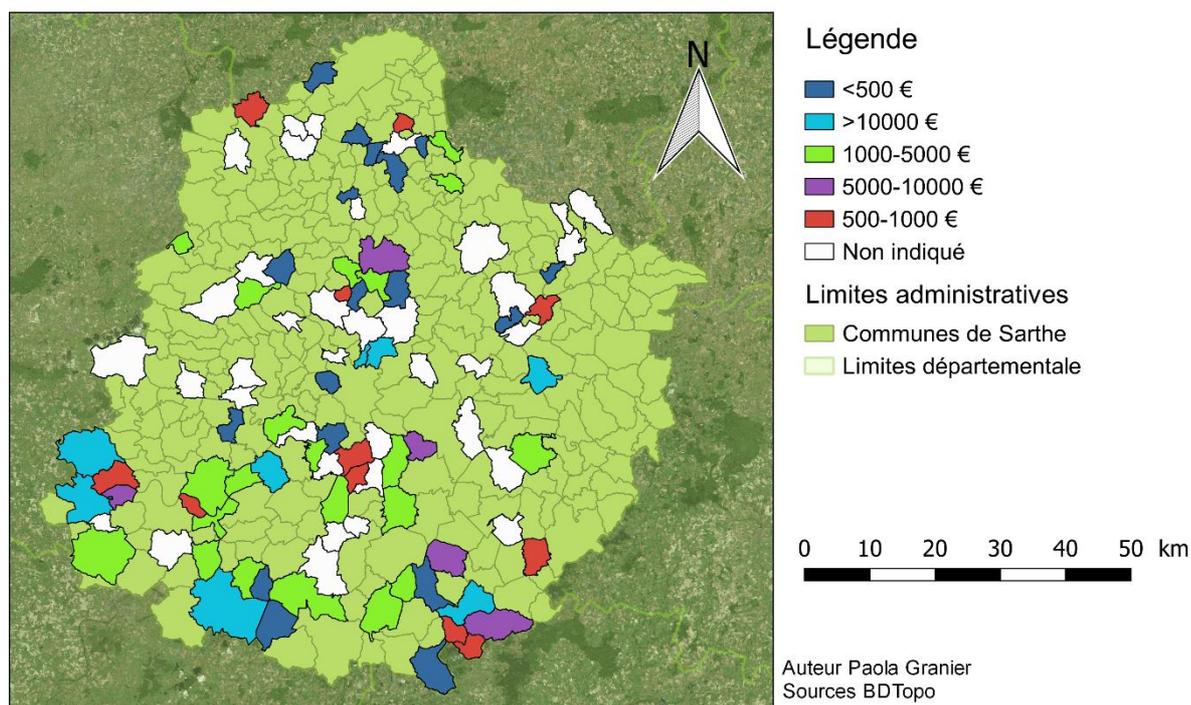
48- En 2018, quel était le budget consacré à l'entretien du cimetière ?

Cette question étant ouverte, nous avons tenté de regrouper les réponses par catégories, ces choix peuvent être discutés.

Budget consacré à la gestion des cimetières



Budget consacré à la gestion

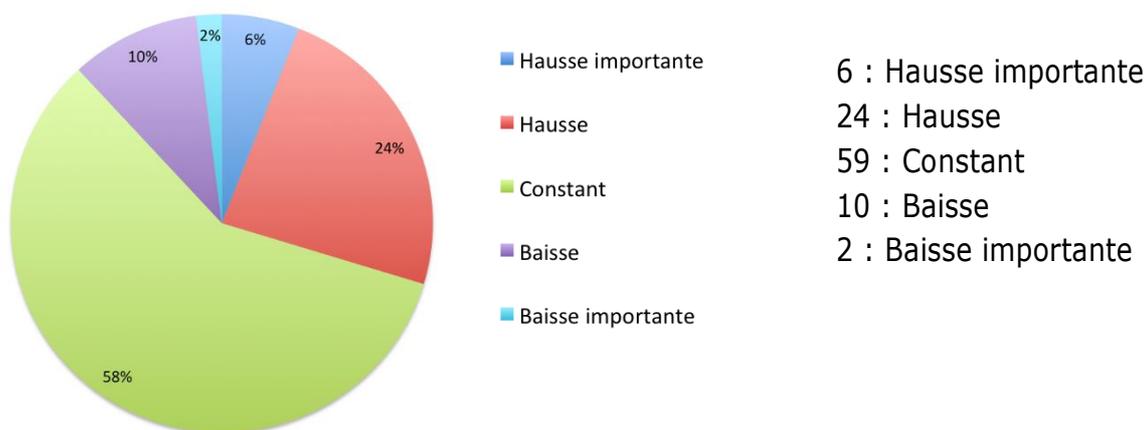


Les budgets destinés à la gestion des cimetières semblent principalement compris entre 1000 et 5 000 € (33%). Mais, on trouve également un certain nombre de budgets inférieurs à 500€ (28 %).

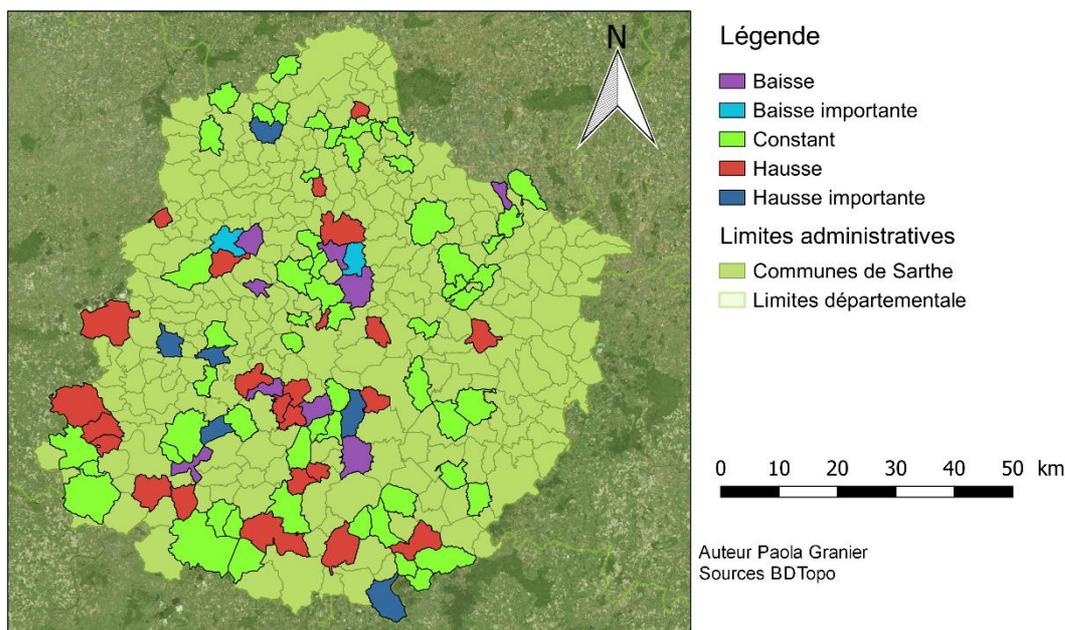
Il y a eu une incompréhension sur cette question. Si certains répondant ont indiqué un montant en euros, d'autre l'ont donné en heures. Pour certains le budget fait partie d'un forfait dont le détail n'était pas forcément connu, d'autres encore ont donné un budget sans le coût de la main d'œuvre. Ainsi, 38 réponses n'ont pas pu être incluses dans ces catégories. De plus, vu les nombreuses interprétations, il reste un doute sur les données citées ci-dessus, car nous ne pouvons pas savoir comment le répondant a compris la question. De ce fait, cette question est difficilement exploitable pour l'étude.

49- Ce budget a-t-il évolué ces 10 dernières années ?

Évolution du budget dédié à l'entretien des cimetières sur ces dix dernières années



Evolution du budget dédié à l'entretien des cimetières sur ces dix dernières années

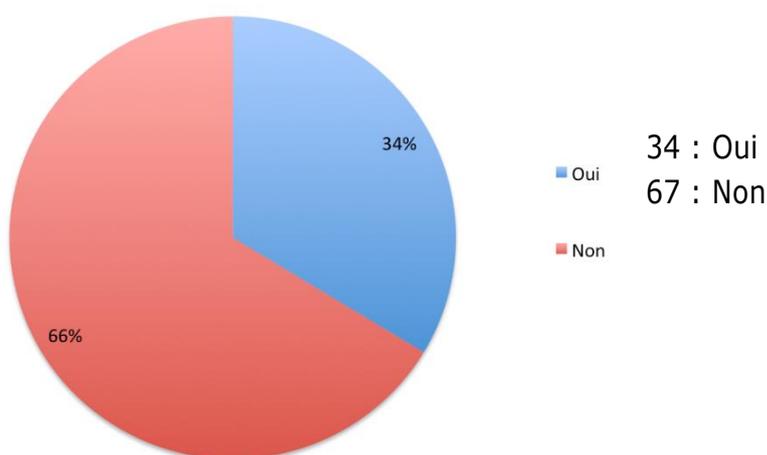


Le budget de l'entretien semble majoritairement constant sur les 10 dernières années, c'est le cas pour 58 % des répondants. 30 % des communes ont vu leur budget de gestion des cimetières augmenter (Hausse + Hausse importante). 12 % des communes ont vu leur budget de gestion des cimetières diminuer (Baisse + Baisse importante).

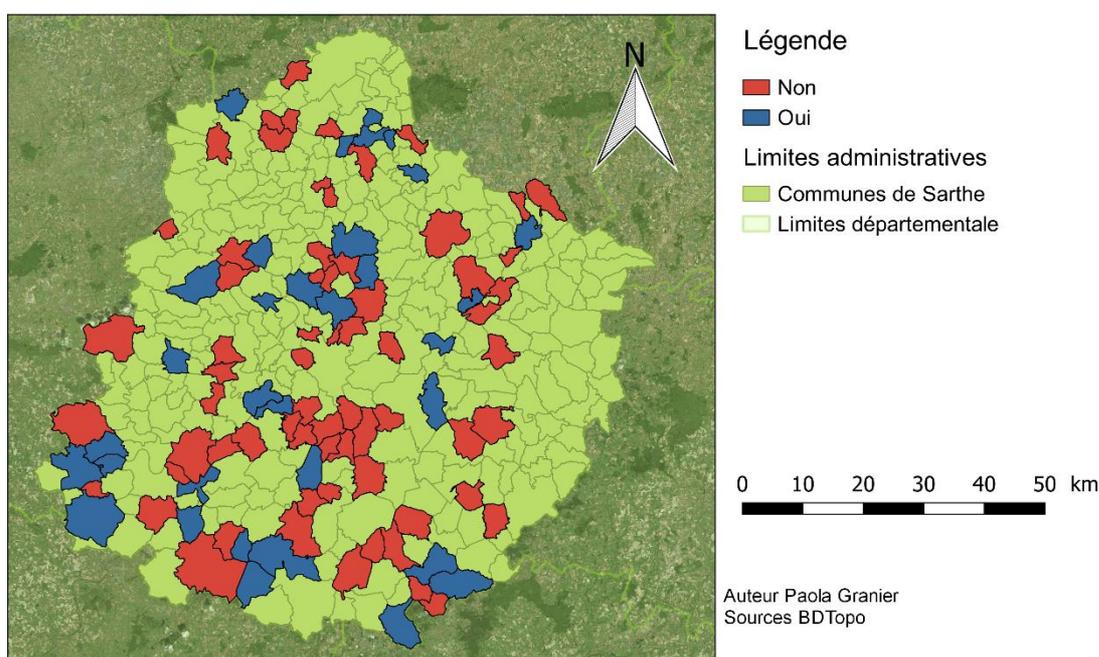
Les budgets dédiés à la gestion des cimetières sont donc majoritairement constants, voire en hausse.

50- Des pesticides sont-ils utilisés sur le cimetière ?

Des pesticides sont-ils utilisés sur le cimetière ?



Des pesticides sont-ils utilisés sur le cimetière ?



La majorité des communes n'utilisent pas ou plus de pesticides au sein de son/ses cimetières(s) (66 %).

Néanmoins, plus d'1/4 des communes (34 %) en utilise toujours, ce chiffre reste important.

51- Si les pesticides sont utilisés, pourquoi ?

Cette question étant ouverte, nous avons tenté de regrouper les réponses par catégories, ces choix peuvent être discutés.

18 : Pour leur efficacité, leur rapidité d'action et la facilité d'utilisation

7 : Car il n'y a pas d'autres solutions adaptées pour la commune

5 : Car cela correspond à la demande sociale (population et élus)

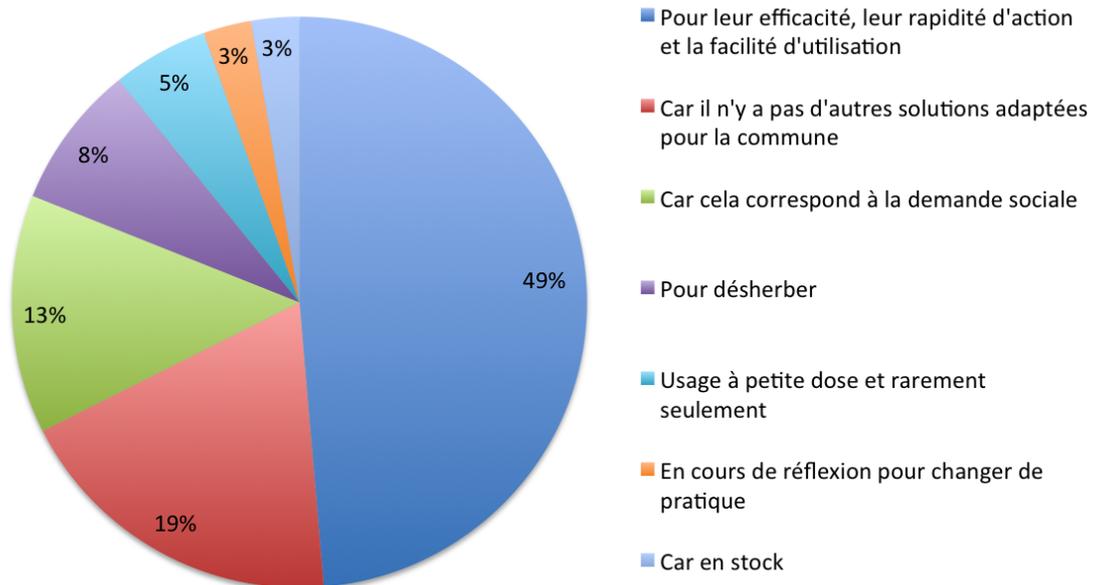
3 : Pour désherber

2 : Usage à petite dose et rarement seulement

1 : En cours de réflexion pour changer de pratique

1 : Car en stock

Les raisons s'utilisation des pesticides dans la gestion des cimetières



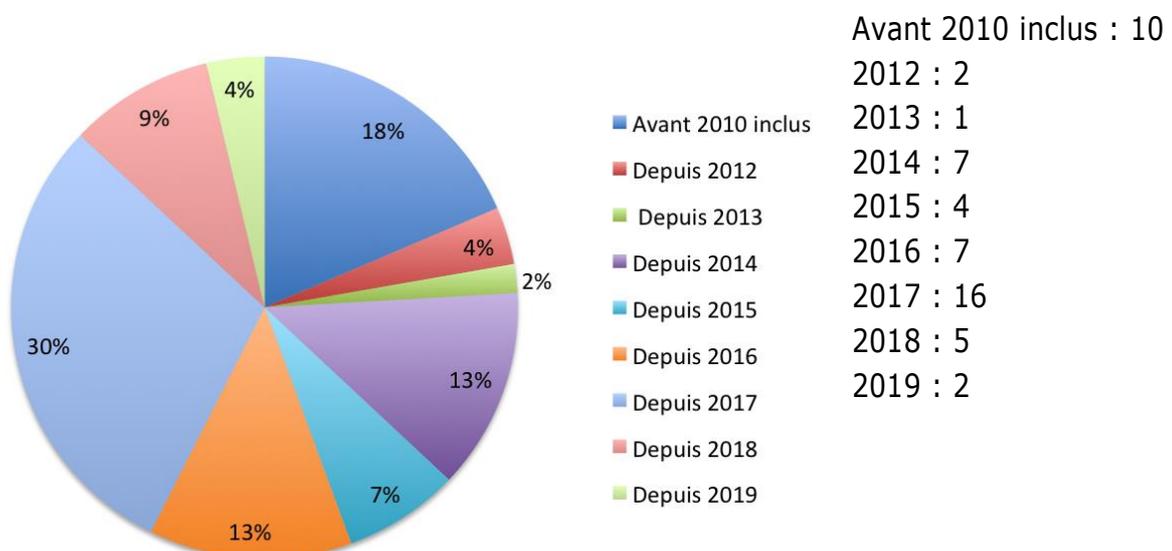
Les pesticides sont donc conservés par certaines collectivités pour leur efficacité à détruire la flore spontanée rapidement avec peu de moyens humains

nécessaire (49 %). Et ainsi répondre à la demande sociale (13 %), qu'elle vienne des visiteurs du cimetière, ou des élus.

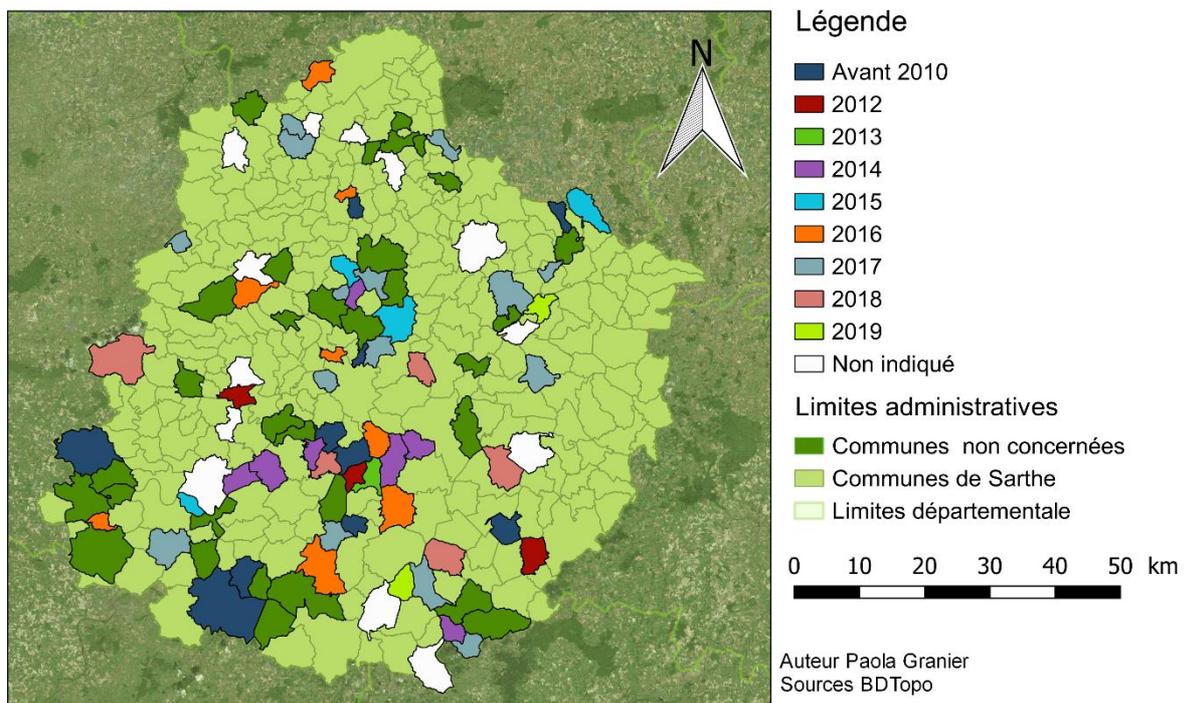
Cette question étant posée seulement aux communes utilisant des pesticides, elle a obtenu 37 réponses, dont celles de 3 communes ayant évoqué deux raisons différentes. Toutes les communes concernées par l'usage des pesticides ont donc répondu.

52- S'ils ne sont pas utilisés, depuis quelle année ? (AAAA)

Années d'abandon des pesticides dans les cimetières



Année d'abandon des pesticides dans les cimetières



On voit une nette tendance à l'abandon des pesticides en 2017, probablement en réaction à la loi Labbé.

Cette question était posée seulement aux communes ayant abandonné les pesticides, elle a obtenu 58 réponses sur les 67 collectivités concernées. Les personnes interrogées dans les autres communes ignoraient peut-être l'année d'abandon des pesticides.

53- Quelles ont été les raisons principales de l'abandon des pesticides ?

Cette question correspondait à un choix multiple, plusieurs réponses par commune étaient donc acceptées.

45 : Volonté des élus

45 : Obligation réglementaire

35 : Santé des agents

28 : Choix d'une gestion écologique

24 : Préservation de la biodiversité

23 : Santé des usagers

18 : Pollution des eaux

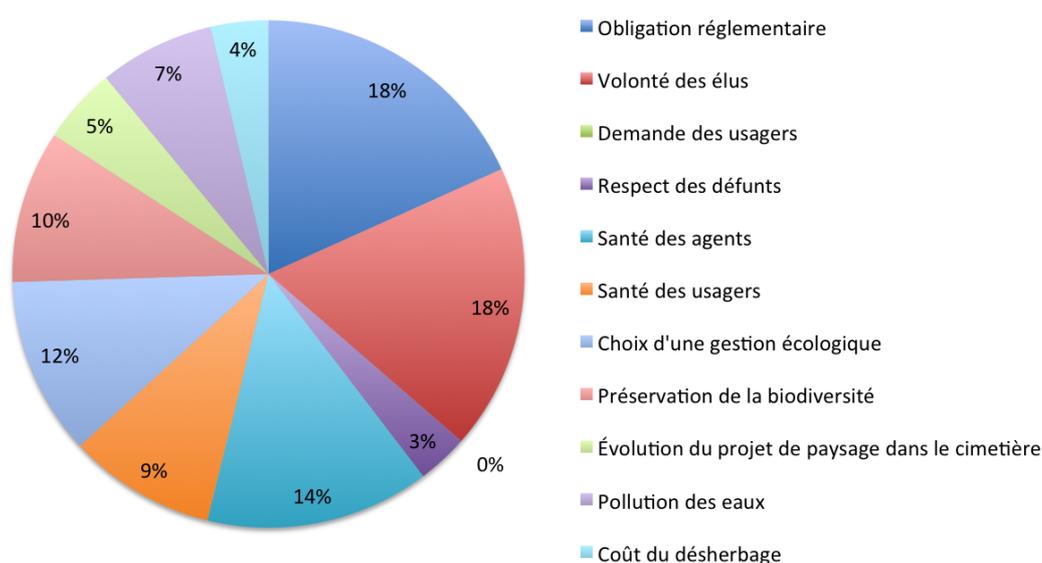
12 : Évolution du projet de paysage dans le cimetière

9 : Coût du désherbage

8 : Respect des défunts (dont 1 ajouté depuis la catégorie "Autre")

0 : Demande des usagers

Raisons d'abandon des pesticides dans la gestion des cimetières



La décision d'abandonner l'usage des pesticides revient principalement à une volonté des élus et à l'obligation réglementaire du 0 phyto, raisons citées chacune par 18 % des répondants. La santé des agents est également une raison mise en avant (14 %). Des raisons écologiques (choix d'une gestion écologique, préservation de la biodiversité) sont aussi évoquées par 34 % des répondants au total.

35 répondants n'ont coché aucune réponse

9 en ont coché 2

11 en ont coché 4

3 en ont coché 6

4 en ont coché 8

18 en ont coché seulement une

4 en ont coché 3

8 en ont coché 5

8 en ont coché 7

1 en a coché 9

Les combinaisons les plus fréquentes sont les suivantes :

12 : Obligation réglementaire seule

6 : Volonté des élus seule

4 : Obligation réglementaire + Volonté des élus

3 : Volonté des élus + Santé des agents + Santé des usagers + Choix d'une gestion écologique + Préservation de la biodiversité + Évolution du projet de paysage dans le cimetière + Pollution des eaux

2 : Obligation réglementaire + Volonté des élus + Santé des agents + Choix d'une gestion écologique

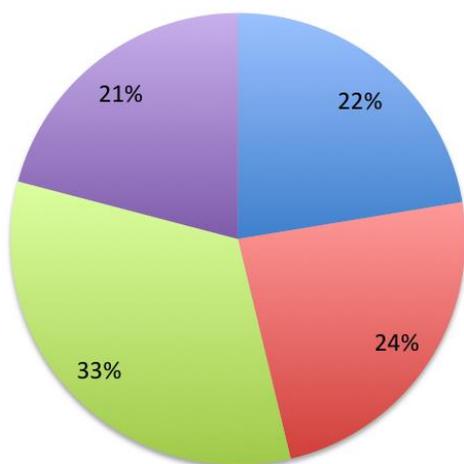
2 : Obligation réglementaire + Volonté des élus + Respect des défunts + Santé des agents + Santé des usagers

Cette décision est donc principalement prise face à des textes de loi et par les élus, afin de préserver la santé humaine et l'environnement.

Cette question était posée seulement aux communes ayant abandonné les pesticides, elle a obtenu 66 réponses sur les 67 collectivités concernées. Une commune n'a donc pas répondu.

54- Avez-vous rencontré des difficultés face à l'abandon des pesticides ?

Les niveaux de difficulté rencontrés face à l'abandon des pesticides dans la gestion des cimetières



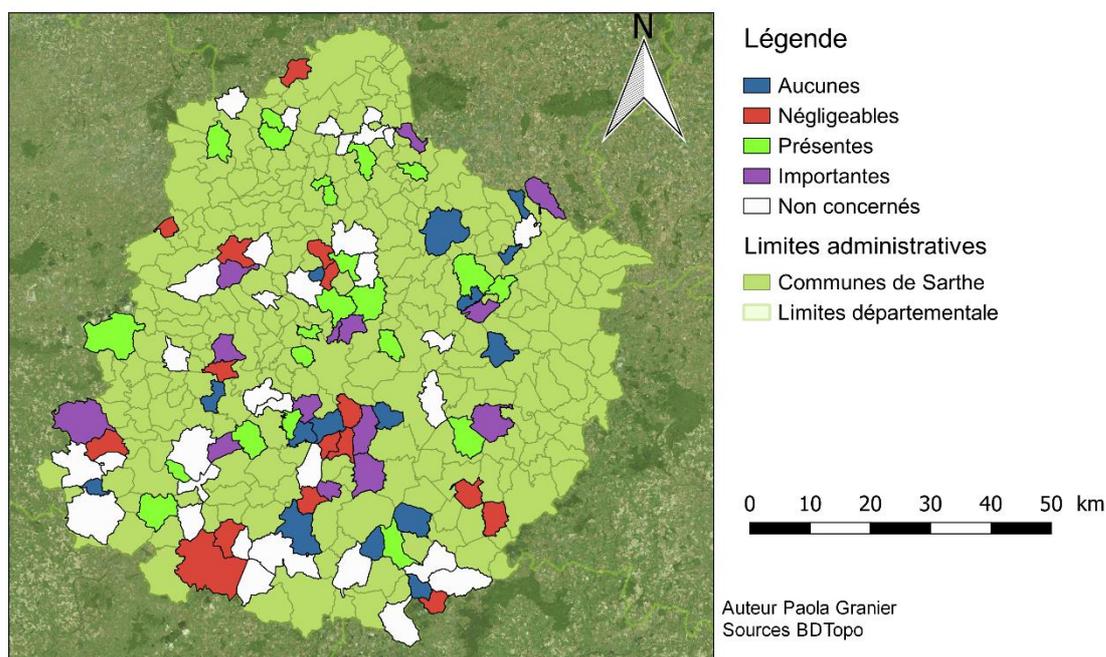
■ Aucune
■ Négligeables
■ Présentes
■ Importantes

15 : Aucune
16 : Négligeables
22 : Présentes
14 : Importantes

31 communes sans grandes difficultés notables. (Aucune + Négligeables)

36 communes avec des difficultés notables. (Présentes + Importantes)

Niveau de difficulté rencontré face à l'abandon des pesticides dans la gestion des cimetières



Les réponses à cette question sont relativement bien réparties, mais on perçoit tout de même une petite majorité de communes ayant rencontré des difficultés, qu'elles soient juste « Présentes » ou « Importantes ».

Cette question était posée seulement aux communes ayant abandonné les pesticides, elle a obtenu 67 réponses sur les 67 collectivités concernées. Toutes les communes concernées ont donc répondu.

55- Si oui, lesquelles ?

Cette question étant ouverte, nous avons tenté de regrouper les réponses par catégories, ces choix peuvent être discutés.

17 : Problème d'acceptation (par visiteurs, ou les agents). (Exemple : « Difficile de faire passer le message auprès des " habitués" du cimetière. »)

16 : Temps de travail accru. (Exemple : « Temps du personnel augmenté pour l'entretien.»)

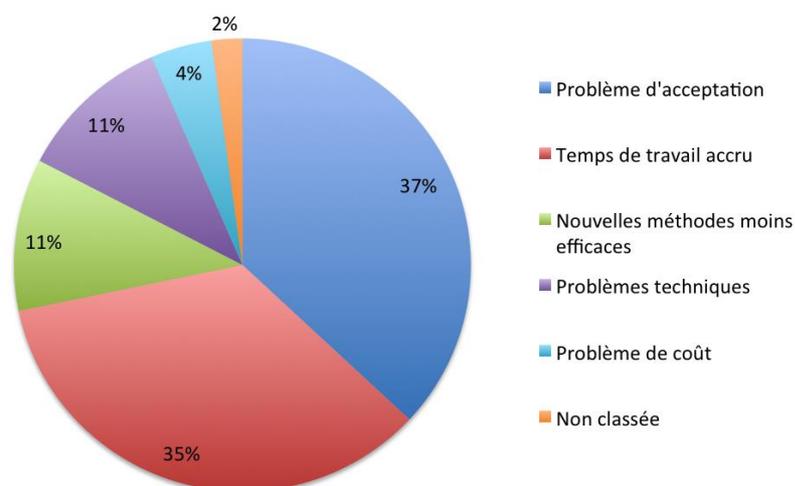
5 : Nouvelles méthodes moins efficaces. (Exemple : « Repousse rapide des mauvaises herbes. »)

5 : Technique. (Exemple : « Beaucoup plus de travail physiquement. », « Pas d'autre solution trouvée. »)

2 : Coût

1 : Non classée. (Exemple : « Quelques remarques de ceux qui ont pitié de l'employé communal à genoux à désherber. »)

Types de difficultés rencontrées face à l'abandon des pesticides dans la gestion des cimetières



Les difficultés rencontrées face à l'abandon des pesticides, sont majoritairement liées à des problèmes d'acceptation auprès du public ou des agents (37 %), mais également à un temps de travail accru pour ces agents (35 %).

Cette question était posée seulement aux communes ayant abandonné les pesticides et rencontrant des difficultés (Négligeables, présentes ou importantes), elle a obtenu 45 réponses sur les 52 collectivités concernées. La plupart des communes rencontrant des difficultés « négligeables » n'ont pas répondu ici. Certaines communes, rencontrant des difficultés importantes, ont émis des remarques rentrant dans plusieurs catégories. Il est aussi à noter que certaines communes n'ayant pas abandonné les pesticides ont également répondu ici.

56- Face à ces difficultés, quelles solutions ont pu être amenées ?

Cette question correspondait à un choix multiple, plusieurs réponses par commune étaient donc acceptées.

16 : Achat de nouveau matériel

15 : Réaménagement du cimetière (Dont 2 ajoutées depuis la catégorie "Autres")

9 : Appel à un prestataire extérieur

7 : Embauche

6 : Évolution des compétences (formation des agents, création d'un poste spécifique, ...)

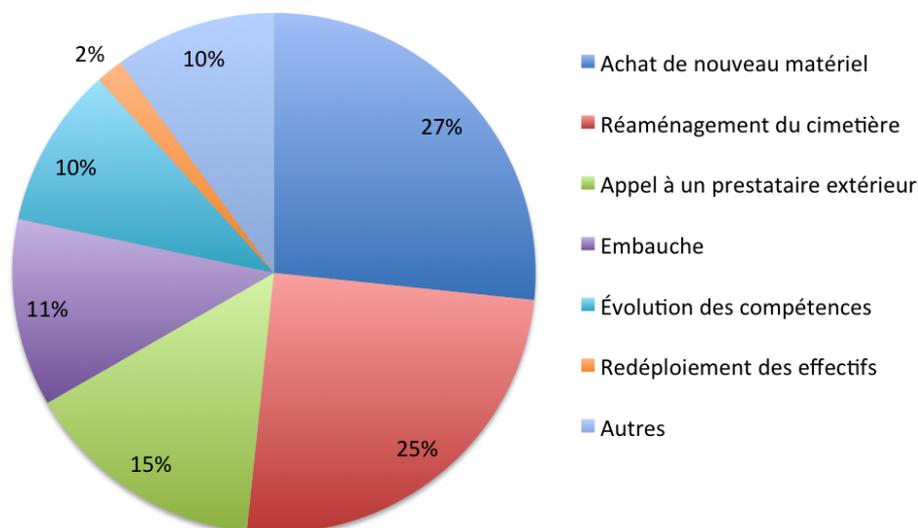
1 : Redéploiement des effectifs

Autres :

5 : Autres, pédagogie/communication

1 : Autre, écoute des expériences similaires, présence à des réunions

Solutions mises en place face aux difficultés rencontrées lors de l'abandon des pesticides dans la gestion des cimetières



30 communes ont sélectionné une seule réponse.
14 en ont sélectionné 2.
3 en ont sélectionné 3 et plus.

Majoritairement, les communes qui rencontraient des difficultés face à l'abandon des pesticides ont privilégié l'achat de nouveau matériel (27 %) et un réaménagement de leurs cimetières (25 %). Vient ensuite l'appel à un prestataire extérieur avec 15 %. Des mesures touchant à la main d'œuvre (embauche, évolutions des compétences, redéploiement des effectifs) sont assez peu choisies (23 % au total).

Cette question était posée seulement aux communes ayant abandonné les pesticides et rencontrant des difficultés (Négligeables, présentes ou importantes), elle a obtenu 47 réponses sur les 52 collectivités concernées. Toutes les communes concernées n'ont donc pas répondu. Les communes ayant rencontré des difficultés « Négligeables » ont souvent ignoré cette question, leurs difficultés ne nécessitant peut-être pas la mise en place de telles solutions. Il est aussi à noter que certaines communes n'ayant pas abandonné les pesticides ou ne rencontrant pas de difficultés, ont également répondu ici. Elle aurait néanmoins mis en place ce genre de mesures.

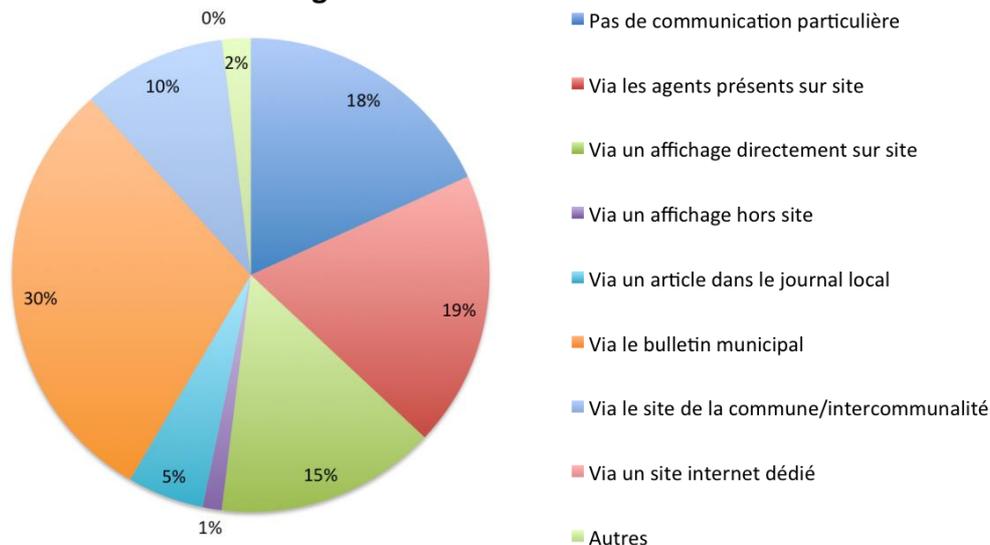
16. Communication sur ces changements de gestion et réaménagements au sein du cimetière

57- Comment ces changements ont-ils été communiqué à la population ?

Cette question correspondait à un choix multiple, plusieurs réponses par communes étaient donc acceptées.

46 : Via le bulletin municipal
29 : Via les agents présents sur site
28 : Pas de communication particulière
23 : Via un affichage directement sur site
15 : Via le site de la commune/intercommunalité
8 : Via un article dans le journal local
2 : Via un affichage hors site
0 : Via un site internet dédié
3 Autres :
2 : Via des interventions publiques
1 : Via l'organisation d'évènements

Moyens de communication mis en place pour informer les populations des changements au sein des cimetières



56 communes ont sélectionné un seul moyen de communication.

18 en ont sélectionné 2

10 en ont sélectionné 3

4 en ont sélectionné 4

2 en ont sélectionné 5

1 en a sélectionné 6

Le moyen de communication le plus utilisé, pour informer le public des changements au sein des cimetières, est le bulletin municipal (30 %). Suivi d'une communication directe via les agents présents sur site (19 %) et d'un affichage direct sur site (15 %).

18 % des communes répondantes ne mettent pas en place de communication particulière.

Cette question était posée seulement aux communes ayant abandonné les pesticides et ayant réalisé des changements de gestion ou d'aménagement de leurs cimetières, elle a obtenu 154 réponses sur les 52 collectivités concernées. La plupart des répondants ont choisi de répondre ici, quelque soit leurs réponses précédentes. Certaines collectivités ont choisi plusieurs moyens de communication.

58- Quels sont les retours de la part de la population ?

Cette question étant ouverte, nous avons tenté de regrouper les réponses par catégories, ces choix peuvent être discutés.

41 : Retours plutôt positifs, que ce soit après une période de retours plus négatifs ou non.

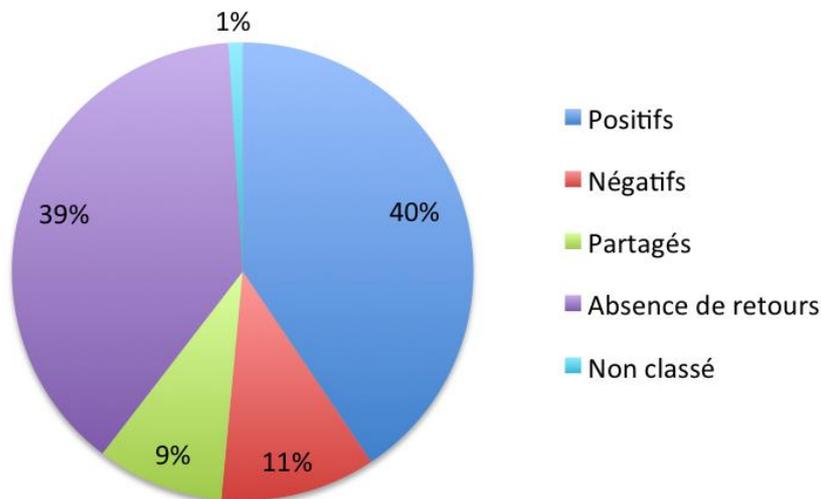
11 : Retours plutôt négatifs

9 : Retours mitigés ou partagés dans la population

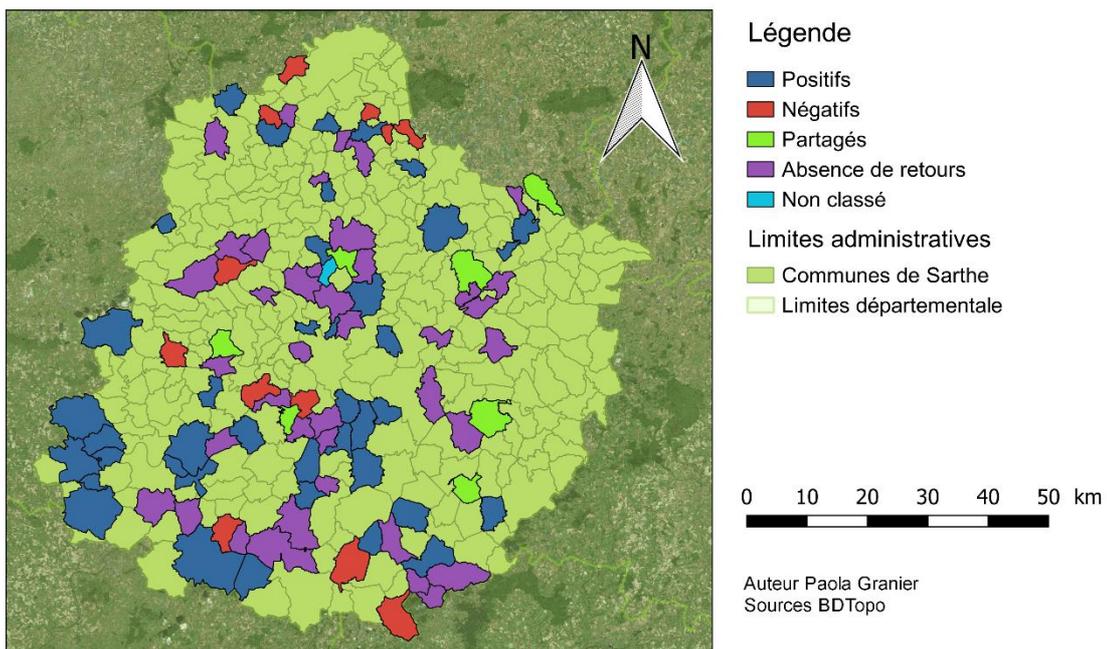
39 Pas de retour de la part de la population

1 : Hors classement : « Attente forte de la population sur la création d'un site cinéraire »

Teneur des retours de la part des populations sur les cimetières t leurs gestions



Teneur des retours de la part des populations sur les cimetières et leurs gestions



La majorité des communes enquêtées rapportent des retours plutôt positifs de la part de la population (40 %), les retours négatifs concernent 11 % des répondants. 9 % reçoivent des retours partagés, c'est à dire qu'il n'y a ni tendance positive ni négative, mais que les deux existent. **39 % des collectivités n'ont pas de retour à transmettre de la part de la population.** On peut soit considérer que l'absence de retour est plutôt positive, car personne ne vient se plaindre en mairie, ou alors que les retours ne remontent pas jusqu'à la mairie, car la population n'a pas les moyens ou l'envie d'émettre son avis.

59- De manière générale, quels moyens la commune a-t-elle mis en place pour communiquer avec les usagers sur le fonctionnement du cimetière ?

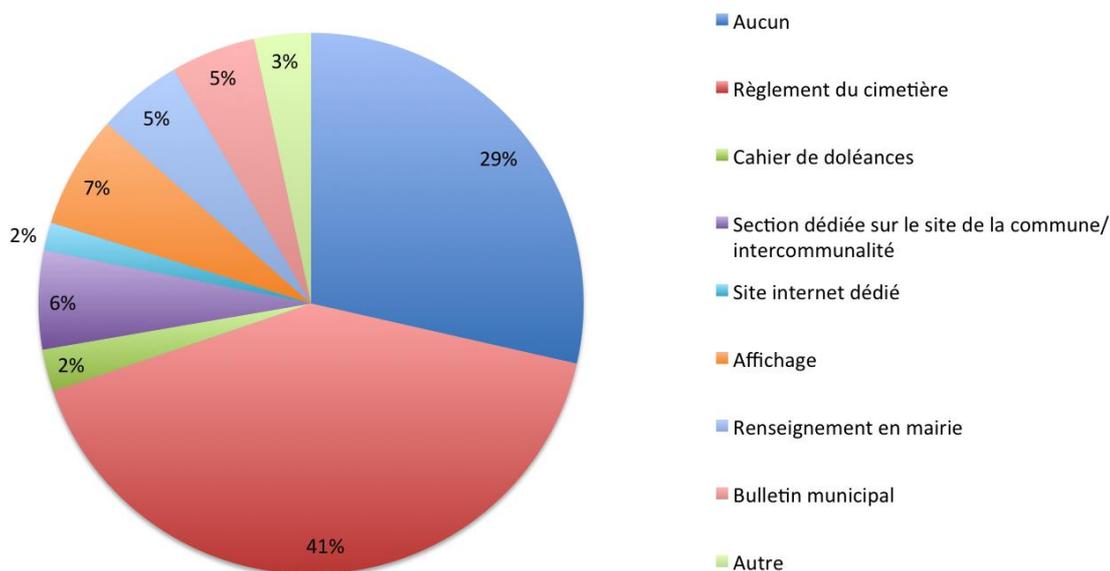
Cette question correspondait à un choix multiple, plusieurs réponses par communes étaient donc acceptées.

- 49 : Règlement (mis en place ou en cours de rédaction)
- 34 : Aucun moyen de communication particulier
- 7 : Section dédiée sur le site de la commune/intercommunalité
- 3 : Cahier de doléances
- 2 : Site internet dédié
- 25 : Autre
- 8 : Affichage
- 6 : Renseignement en mairie
- 6 : Bulletin municipal
- 2 : Magazine annuel ou journal local
- 2 : Lors des cérémonies officielles ou de réunions publiques
- 1 : Guide pratique

Le moyen d'échange le plus utilisé par les collectivités pour informer et échanger sur le fonctionnement du cimetière au quotidien, est le règlement de cimetière (41 %). 28 % des communes répondantes n'ont aucun moyen d'échange de ce type avec les populations.

Quelques communes privilégient un échange direct, que ce soit en mairie ou lors d'évènements officiels 6%.

Moyen d'échange mis en place pour communiquer avec les populations sur le fonctionnement des cimetières



Il est possible que certains moyens de communication mis en place par les communes ne soient pas indiqués dans les réponses. En effet, la catégorie « Autres » permet d'exprimer des options non proposées par la question. Mais le répondant peut ne pas remplir cette catégorie ou oublier de mentionner certains moyens de communication que la commune a pu mettre en place. Cela est valable pour toutes les questions « à cocher » où une catégorie

Commentaires et remarques

Avez-vous des commentaires supplémentaires à nous faire parvenir ? Des compléments à certaines réponses ?

20 des 101 répondants nous ont laissé des remarques variées à la fin du questionnaire. Les voici :

Des questionnement ou des remarques sur l'entretien du cimetière :

« Qui prend en charge l'entretien entre les tombes qui se touchent ? »

« Proposer des subventions pour l'engazonnement et végétalisation des cimetières. »

« Le coût sera beaucoup plus important sans 0 phyto, y aura t-il des aides ? »

« Manque d'efficacité des produits bios : quelle solution ? Le budget dédié à l'entretien

n'est pas facile à estimer (heures des agents...). Le cimetière étant en pente, problème de ravinement dans les allées. Gestion des concessions perpétuelles en état d'abandon ? Entretien d'une chapelle perpétuelle. »

« Questions qui demandent des réponses que l'on ne maîtrise pas toujours, mais il est vrai que le cimetière est triste et aurait besoin d'un aménagement paysagé pour accueillir les visiteurs. »

Des précisions sur certaines questions :

« Le désherbage est effectué avec des sarcleuses à batteries. »

« Question 10 : Dans les années 70 »

« Un règlement du cimetière va être établi prochainement. »

« Je ne suis pas certaine de certaines réponses.»

« Nous sommes en reconversion sur la suppression du phyto donc à ce jour 50 % de notre cimetière engazonné.»

« Bon retour sur l'aménagement paysagé même au-delà de la commune »

Des précisions sur la situation du cimetière ou sur le positionnement de ses gestionnaires :

« Le manque de moyens financiers nous contraint à l'usage des pesticides. »

« La municipalité de Champagné est sensible à l'image de ses cimetières. Elle s'engage dans une gestion plus protectrice de l'environnement par le biais du zéro phyto. Elle met donc en place des solutions alternatives comme l'engazonnement, le semis de fleurs, le désherbage mécanique et raisonné, la pose de sol drainant. Aussi, l'entretien des allées et murs encadrants les cimetières sera une priorité cette année, un nettoyage haute pression et quelques réfections seront effectués afin de rajeunir toutes ces surfaces. Enfin, des projets sont à venir pour répondre aux besoins dans le jardin du souvenir. »

« Nous souhaitons que Pizieux conserve son cimetière autour de l'église le plus longtemps possible. Cela donne une certaine sérénité à l'endroit. »

Des réflexions sur le problème de l'acceptation de la flore spontanée

« La gestion des cimetières est une confrontation entre plusieurs générations

: ==> nos anciens habitués à ne voir aucune herbe "par respect des défunts" et donc autorisation des traitements ==> les générations plus jeunes, qui vont moins dans les cimetières et attachent moins d'importance à la "propreté = netteté" du site. »

« Une communication médiatique sur l'histoire passée des coutumes des cimetières et des points de vue qui les soutenaient serait utile. »

« Montrer que l'on fait du zèle dans le respect des défunts est encore une obligation sociétale.

Proposition de désherbage pour éviter d'utiliser des phytos dans l'avenir et comment entretenir tous les petits recoins entre les pierres tombales. »

« L'utilisation de pesticides pour un cimetière avec de la pierre partout et en pleine campagne n'est vraiment pas un problème. »

Des remarques sur le questionnaire

« Enquête trop longue. »

II-Approfondir la réflexion- croisement de données

Face à certaines questions que nous avons pu nous poser lors du traitement de ce questionnaire, nous avons réalisé des croisements de données permettant d'approfondir certains points.

17. Quel est le lien entre le nombre d'habitants d'une commune et la place consacrée aux cimetières ?

Relation entre le nombre d'habitants de la commune et son nombre de cimetières

Nombre de cimetières selon le nombre d'habitants	<1000 habitants	Entre 1000 et 3000 habitants	> 3000 habitants	Total
1	47	34	9	90
2	0	4	6	10
3 et +	0	0	1	1
Total	47	38	16	101

On peut constater que **les communes de moins de 1000 habitants sont équipées d'un seul cimetière**. C'est également majoritairement le cas des communes de 1000 à 3000 habitants, mais à celles-ci peuvent en avoir 2 dans certains cas. Pour **les communes de plus de 3000 habitants, la norme est d'avoir un à deux cimetières**, seule une commune en possède 3 ou plus.

Afin de compléter cette information nous avons besoin de connaître la taille de ces cimetières.

Relation entre le nombre d'habitants d'une commune et la superficie de son cimetière

Superficie du cimetière selon le nombre d'habitants	<1000 habitants	Entre 1000 et 3000 habitants	> 3000 habitants	Total
<1 ha	42	28	7	77
≥1 ha	4	9	9	22
Non renseigné	1	1	0	2
Total	47	38	16	101

Les communes de moins de 1000 habitants et de 1000 à 3000 habitants possèdent majoritairement des cimetières de moins de 1 hectare. Au-delà de 3000 habitants le nombre de cimetières d'un hectare ou plus est supérieur à celui des cimetières de moins d'un hectare, bien que la différence soit peut importante.

Il serait également intéressant de voir si les communes avec le plus d'habitants sont celles ayant agrandi leur(s) cimetière(s)

Relation entre le nombre d'habitants d'une commune et la présence ou non d'extension(s) du/des cimetière(s)

Présence ou non d'extension(s) selon le nombre d'habitants	<1000 habitants	Entre 1000 et 3000 habitants	> 3000 habitants	Total
Présence d'extension(s)	9	21	10	40
Absence d'extension	38	17	6	61
Total	47	38	16	101

Ce sont les communes de 1000 à 3000 habitants qui ont réalisé le plus d'extension(s) de leur(s) cimetière(s). Les communes de moins de 1000 habitants ayant réalisé des extensions sont minoritaires par rapport au nombre total de communes de moins de 1000 habitants. Les communes de plus de 3000 habitants sont assez

partagées, même si elles sont majoritaires à avoir réalisé des agrandissements sur leur(s) cimetière(s).

Il est assez logique que **les communes de moins de 3000 habitants possèdent en général un seul cimetière de superficie inférieure à un hectare, avec ou non des extensions selon les cas**. Tandis que pour les quelques communes de plus de 3000 habitants, les chiffres sont plus dispersés, car cette catégorie comprend aussi bien des communes de 3010 habitants que des communes de 15 000 habitants, dont les besoins sont très différents. On retrouve donc aussi bien des communes avec un cimetière que des communes en possèdent plusieurs, avec des tailles variables et des extensions ou non. La population influence la place consacrée au cimetière, car c'est à partir de cette donnée que les communes anticipent les besoins d'emplacements pour les prochaines décennies.

18. Quelle est l'importance donnée au cadre paysager au sein des cimetières ?

Afin de comprendre l'importance que les communes donnent à l'ambiance de leur(s) cimetière(s) nous devons nous pencher sur la place donnée à la végétation, à la façon dont elle est perçue et entretenue.

Relation entre l'ambiance du cimetière et son mode de gestion.

Ambiances des cimetières selon leur type de gestion	Raisonnée	Traditionnelle	Total
Cimetière à ambiance minérale	7	41	48
Cimetière mixte	12	18	30
Cimetière en cours de végétalisation	6	2	8
Cimetière enherbé	4	3	7
Cimetière arboré	1	0	1
Cimetière enherbé et arboré	2	1	3
Cimetière paysager	3	1	4
Total	35	66	101

De façon générale, **les cimetières ciblés par l'enquête sont majoritairement gérés de façon traditionnelle**, c'est-à-dire que la flore spontanée y est systématiquement désherbée. **Les cimetières minéraux sont principalement gérés de façon traditionnelle**, ils sont majoritaires dans notre étude, ce qui explique ce chiffre aussi important de cimetières en gestion traditionnelle. Les cimetières mixtes sont assez partagés, bien que majoritairement gérés de façon traditionnelle. **Tandis que pour les cimetières en cours de végétalisation, enherbé, arboré, enherbé et arboré ou encore paysager, c'est la gestion raisonnée qui prédomine.**

Pour comprendre l'ambiance de ces cimetières, nous nous sommes intéressés à la présence de végétaux en leur sein.

Relation entre la présence d'arbres et la présence d'autres végétaux dans les cimetières

	Absence d'autres végétaux	1-2 types de végétaux	3-4 types de végétaux	5+ types de végétaux	Total
Absence d'arbre	17	29	4	0	50
Arbres peu nombreux	10	18	9	3	40
Arbres assez présents	0	4	3	2	9
Arbres très nombreux	0	1	0	1	2
Total	27	52	16	6	101

17 cimetières sont donc sans arbres ni autres végétaux, 29 sont sans arbres et avec assez peu de variété de végétaux et seulement 1 cimetière possède une grande variété de végétaux et d'arbres. De nombreux cimetières semblent donc dépourvus de végétation, celle-ci est rare et ne se décline que sur 1 à 4 types (haies, massifs de vivaces, plantes grimpantes, bulbes, ...) différentes au sein des cimetières.

Ce cadre végétal satisfait-il les collectivités ? C'est ce que nous avons cherché à savoir à travers ces croisements de données.

Relation entre l'ambiance du cimetière et la satisfaction sur le niveau de végétalisation

Satisfaction liée à la végétation selon l'ambiance	Pas suffisamment planté/fleuri	Suffisamment planté/fleuri	Total
Cimetière à ambiance minérale	28	20	48
Cimetière mixte	15	15	30
Cimetière en cours de végétalisation	8	0	8
Cimetière enherbé	2	5	7
Cimetière arboré	1	0	1
Cimetière enherbé et arboré	2	1	3
Cimetière paysager	1	3	4
Total	57	44	101

Bien **que la majorité des répondants trouve leur cimetière insuffisamment planté et/ou fleuri, les réponses restent partagées.** Les cimetières minéraux sont très partagés sur la question, tout comme les cimetières enherbés et arborés. Les cimetières en cours de végétalisation sont insatisfaits du cadre végétal actuel. Les cimetières paysagers et enherbés sont plutôt satisfaits de leur cadre végétal qui leur semble suffisant.

Les communes ayant un cimetière ne possédant pas de cadre végétal sont donc partagées entre celles satisfaites de cet état, et celles qui trouvent que cela manque.

Relation entre la présence d'arbres et la satisfaction sur le niveau de végétalisation

Satisfaction liée à la végétalisation selon la présence d'arbres	Absence d'arbre	Arbres peu nombreux	Arbres assez présents	Arbres très nombreux	Total
Pas suffisamment planté/fleuri	26	28	3	0	57
Suffisamment planté/fleuri	24	12	6	2	44
Total	50	40	9	2	101

Les cimetières concernés par notre étude ont majoritairement peu d'arbres, ce qui explique l'importance des chiffres de la colonne « Absence d'arbres ».

Lorsque les arbres sont peu nombreux, les communes trouvent, majoritairement, que leur(s) cimetière(s) n'est pas suffisamment planté et/ou fleuri. Lorsque les arbres sont « assez présents » et « très nombreux », les communes trouvent, majoritairement, leur(s) cimetière suffisamment planté et/ou fleuri.

La présence de plusieurs arbres permet donc d'aider à la création d'un cadre paysager de qualité pour les communes.

Qu'en est-il pour les autres types de végétation ?

Relation entre la présence d'autres végétaux et la satisfaction sur le niveau de végétalisation

Satisfaction liée à la végétalisation selon la présence d'autres végétaux	Absence d'autres végétaux	1-2 types de végétaux	3-4 types de végétaux	5+ types de végétaux	Total
Pas suffisamment planté/fleuri	16	27	10	4	57
Suffisamment planté/fleuri	11	25	6	2	44
Total	27	52	16	6	101

Quel que soit le nombre de types de végétaux présents (haies, massifs de vivaces, plantes grimpantes, bulbes, ...), **les communes trouvent majoritairement leur(s) cimetière(s) insuffisamment planté, mais la différence reste mince.**

Les communes semblent assez partagées sur la présence de végétal au sein des cimetières. Si la majorité semble être d'accord pour dire que leur présence est un atout, le végétal reste peu présent malgré tout. **On pourrait dire qu'en théorie les communes sont d'accord avec la végétalisation, mais qu'en pratique les cimetières restent peu végétalisés.**

Pour voir si la tendance change, nous allons voir si des projets de végétalisation sont prévus au sein des cimetières.

Relation entre l'ambiance du cimetière et les travaux paysagers effectués ou prévus.

Satisfaction liée à la végétation selon l'ambiance	Travaux paysagers effectués	Travaux paysagers prévu	Absence de travaux paysagers	Total
Cimetière à ambiance minérale	1	10	37	48
Cimetière mixte	7	7	19	33
Cimetière en cours de végétalisation	2	3	4	9
Cimetière enherbé	2	2	3	7
Cimetière arboré	0	0	1	1
Cimetière enherbé et arboré	2	1	1	4
Cimetière paysager	3	0	1	4
Total	17	23	66	106*

**Le total est supérieur au nombre de cimetières enquêtés du fait que certains répondants ont sélectionné plusieurs réponses.*

Si la majorité des communes n'ont ni réalisé de travaux paysagers sur les dix dernières années, ni prévues d'en réaliser dans les 10 suivantes, on peut tout de même observer que certains cimetières minéraux vont se voir modifier avec des projets paysagers. Les cimetières mixtes, en cours de végétalisation ou enherbé sont en cours de mutation, avec des travaux réalisés et d'autres à venir. Tandis que les communes qui possèdent déjà des cimetières fortement végétalisés (paysagers ou enherbé et arboré), ont déjà effectué les travaux paysagers et n'en ont pas forcément d'autres de prévus.

On voit aussi que sur la majorité des cimetières à ambiance minérales aucun projet de travaux paysagers n'a été réalisé ou prévu. On peut se demander quelle gestion ces communes envisageant, pour s'adapter à la réglementation qui tend de plus en plus à diminuer l'usage des produits phytosanitaires.

Au cours de nos recherches, nous nous sommes demandé si la reprise des concessions était l'occasion de réaliser des projets paysagers sur le cimetière.

Relation entre la procédure de reprise des concessions et la prévision de travaux paysagers sur le(s) cimetière(s).

Reprise des concessions / travaux paysagers	Prévue	En cours	Effectué	Pas d'actualité	Reprise régulière	Total
Absence	17	18	18	13	0	66
Travaux paysagers effectué	4	6	4	3	0	17
Travaux paysagers prévus	5	7	5	4	2	23
Total	26	31	27	20	2	106*

*Le total est supérieur au nombre de cimetières enquêtés du fait que certains répondants ont sélectionné plusieurs réponses.

Bien que les communes en cours de procédure semblent avoir plus de projets paysagers prévus, ces données ne permettent pas de distinguer de tendances nettes.

On retrouve donc d'un côté les quelques communes ayant choisis de végétaliser fortement leurs cimetières (cimetières paysagers, enherbé, arboré), qui sont plutôt satisfaites de se végétal et n'ont pas de grands projets pour le faire évoluer. Et de l'autre, les communes avec des cimetières plutôt minéraux (cimetière à ambiance minérale, mixte, en cours de végétalisation), qui se divisent en deux grandes catégories :

- Celles qui ne sont pas dans une dynamique d'évolution de leurs cimetières vers le végétal, qui conservent une ambiance principalement minérale et qui n'ont pas de projets de végétalisation. Il est probable que ces communes correspondent à celles qui trouvent leur(s) cimetière(s) suffisamment végétalisé(s). Mais il est possible que certaines ne trouvent pas ce cadre végétal suffisant, mais n'ont pas l'intention de le faire évoluer pour autant.
- Celles qui s'engagent petit à petit dans une démarche de végétalisation, et qui sont rendues à des stades très différents les unes des autres. Ces communes trouvent le cadre végétal de leur(s) cimetière(s) insuffisant et engagent des travaux de végétalisation.

19. Quelle gestion des cimetières satisfait le plus les communes et les populations ?

Relation entre la gestion appliquée au(x) cimetière(s) et la satisfaction de la collectivité

Satisfaction de la collectivité selon le type de gestion du cimetière	Gestion raisonnée	Gestion traditionnelle	Total
Commune satisfaite	27	41	68
Commune moyennement satisfaite	4	3	7
Commune non satisfaite	3	16	19
Gestion en cours d'évaluation	1	5	6
Ne se prononce pas	0	1	1
Total	35	66	101

Majoritairement, les communes répondantes ont indiqué être satisfaites de la gestion mise en place sur le(s) cimetière(s), et le nombre de cimetières en gestion traditionnelle est plus importants. Néanmoins, nous pouvons observer qu'**un certain nombre de communes appliquant une gestion dite « traditionnelle » ne sont pas satisfaites de celle-ci**, tendance que nous ne retrouvons pas pour les communes appliquant une gestion dite « raisonnée ».

Pour mieux comprendre cela, il faut aller voir du côté des techniques de gestion mise en place, car il y a parfois eu confusion sur les types de gestion.

Relation entre le type de gestion et les techniques de désherbage appliquées

Type de gestion selon les méthodes de désherbage employées	Gestion raisonnée	Gestion traditionnelle	Total
Absence de désherbage	1	2	3
Désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique seule ou avec techniques manuelles (binette, manuel)	5	26	31
Désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique avec techniques mécaniques ou thermiques et techniques manuelles	4	4	8
Techniques de désherbage manuelles (Binette + manuel)	15	20	35
Désherbage mécanique ou thermique avec techniques manuelles (binette + manuel)	9	9	18
Désherbage thermique et/ou mécanique	1	5	6
Total	35	66	101

Il est important de rappeler que les cimetières en gestion traditionnelle sont majoritaires dans notre étude. On peut voir que si les communes utilisant des pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique, ce sont généralement placées dans une gestion « traditionnelle », certaines ont indiqué être en gestion « raisonnée ». Cela est peut-être dû à un usage minime, sur certains espaces ciblés, ou à une confusion dans les types de gestion.

On peut également voir que les communes dés herbantes manuellement leur(s) cimetièr(e)s sont assez partagé entre les deux types de gestion, tout comme celles utilisant des méthodes thermiques ou mécaniques combinées à des méthodes de dés herbage manuelles.

Relation entre le type de gestion appliqué au cimetière et l'usage ou non de pesticides

Usage de pesticides selon le type de gestion	Pesticides non utilisés	Pesticides utilisés	Total
Gestion raisonnée	27	8	35
Gestion traditionnelle	40	26	66
Total	67	34	101

Bien qu'ils soient minoritaires dans la gestion, les pesticides sont plus utilisés en gestion « traditionnelle ». Mais on peut voir ici que même en gestion dite « raisonnée » des pesticides sont utilisés, bien que cela reste minoritaire.

Relation entre les techniques de dés herbage appliquées au cimetière et la satisfaction de la collectivité.

Satisfaction de la commune selon les techniques de dés herbage	Commune satisfaite	Commune moyennement	Commune non satisfaite	Gestion en cours	Ne se prononce pas	Total
Absence de dés herbage	3	0	0	0	0	3
Dés herbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique seule ou avec techniques manuelles (binette, manuel)	20	2	4	4	1	31

Désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique avec techniques mécaniques ou thermiques et techniques manuelles	6	1	1	0	0	8
Techniques de désherbage manuelles (Binette + manuel)	24	2	8	1	0	35
Désherbage mécanique ou thermique avec techniques manuelles (binette + manuel)	12	1	4	1	0	18
Désherbage thermique et/ou mécanique	3	1	2	0	0	6
Total	68	7	19	6	1	101

Comme nous l'avons vu précédemment les communes répondantes sont principalement satisfaites de la gestion mise en place sur leur(s) cimetière(s). Néanmoins, on peut voir que **parmi les communes appliquant uniquement des techniques manuelles (binette, manuel) de désherbage, une partie ne sont pas satisfaites de celles-ci.**

Les techniques de désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique, comprennent notamment l'usage de pesticides. Nous avons souhaité préciser la satisfaction des communes selon l'usage ou non de ces derniers.

Relation entre la gestion appliquée aux cimetières et l'usage de pesticides

Usages des pesticides selon les techniques de désherbage	Pesticides non utilisés	Pesticides utilisés	Total
Absence de désherbage	3	0	3
Désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique seule ou avec techniques manuelles (binette, manuel)	5	26	31
Désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique avec techniques mécaniques ou thermiques et techniques manuelles	2	6	8
Techniques de désherbage manuelles (Binette + manuel)	35	0	35
Désherbage mécanique ou thermique avec techniques manuelles (binette + manuel)	17	1	18
Désherbage thermique et/ou mécanique	5	1	6
Total	67	34	101

Les techniques de désherbage avec pesticide issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique, ne comprennent pas uniquement l'usage des pesticides, nous avons cherché à comprendre quels était leurs parts d'utilisation au sein des techniques de gestion.

Il semble qu'au **sein Les techniques de désherbage avec pesticide issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique, les pesticides soient largement utilisés**. Mais ils sont parfois également utilisés avec d'autres techniques de désherbage, sans que cela ait été précisé.

Relation entre l'usage de pesticides sur le(s) cimetière(s) et la satisfaction de la collectivité.

Satisfaction de la commune selon l'usage ou non de pesticides	Pesticides non utilisés	Pesticides utilisés	Total
Commune satisfaite	47	21	68
Commune moyennement satisfaite	5	2	7
Commune non satisfaite	13	6	19
Gestion en cours d'évaluation	2	4	6
Ne se prononce pas	0	1	1
Total	67	34	101

Parmi les répondants, ceux n'utilisant pas de pesticides sont majoritaires, et les communes satisfaites de la gestion de leur(s) cimetière(s) également. On remarque que **parmi les communes n'employant pas de pesticides, même si la majorité sont satisfaites, une partie non-négligeable ne l'est pas.**

Malgré le fait que globalement les communes disent être satisfaites de la gestion de leur(s) cimetière(s), **il est probable que les communes en gestion traditionnelle, n'employant pas de pesticides et réalisant le désherbage manuellement, ne soit pas entièrement satisfaites** de cette solution de gestion.

Pour comprendre cela, nous avons besoin de comparer cette gestion aux difficultés rencontrées par les communes face à l'abandon des pesticides dans la gestion des cimetières.

Relation entre la gestion appliquée aux cimetières et le niveau de difficulté rencontré

Niveau de difficulté selon les techniques de désherbage	Aucune	Négligeables	Présentes	Importante	Non concernée	Total
Absence de désherbage	1	0	1	0	1	3
Désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique seule ou avec techniques manuelles (binette, manuel)	1	3	2	0	25	31
Désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique avec techniques mécaniques ou thermiques et techniques manuelles	1	0	0	0	6	8
Techniques de désherbage manuelles (Binette + manuel)	8	8	9	9	1	35
Désherbage mécanique ou thermique avec techniques manuelles (binette + manuel)	2	2	9	5	0	18
Désherbage thermique et/ou mécanique	2	2	1	0	1	6
Total	15	16	22	14	34	101

Ici, on peut voir que **les communes entretenant leur(s) cimetièr(e)s avec des techniques manuelles ou des techniques mécaniques et thermique accompagnées de techniques manuelles, semblent rencontrer davantage de difficultés.**

Pour comprendre ces difficultés, nous avons besoin de connaître leur nature.

Relation entre la gestion appliquée aux cimetières et le type de difficulté rencontré

Type de difficulté rencontrée selon les techniques de désherbage	Acceptation	Coût	Efficacité	Temps	Technique	Non indiquée ou	Total
Absence de désherbage	1	0	0	0	0	2	3
Désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique seule ou avec techniques manuelles (binette, manuel)	1	0	2	1	0	27	31
Désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique avec techniques mécaniques ou thermiques et techniques manuelles	1	0	0	0	0	7	8
Techniques de désherbage manuelles (Binette + manuel)	8	0	1	12	2	13	35
Désherbage mécanique ou thermique avec techniques manuelles (binette + manuel)	7	2	2	3	1	5	18

Désherbage thermique et/ou mécanique	0	0	0	1	0	5	6
Total	18	2	5	17	3	59	101

En excluant la catégorie « Non indiquée ou non concernée », qui concernent les communes n'ayant pas arrêté les pesticides ou n'ayant pas souhaité répondre ici, on **peut voir que les types de difficultés sont assez répartie selon le type de gestion.** Néanmoins, on peut observer **une concentration de difficulté liée au temps de gestion pour les techniques manuelles. Ces techniques rencontrent également un certain nombre de problèmes d'acceptation. C'est aussi le cas des techniques de désherbage mécanique ou thermique combinées à des techniques manuelles.** Les difficultés liées au coût d'entretien sont essentiellement présentes pour les techniques de désherbage mécanique ou thermique combinées à des techniques manuelles.

Les techniques manuelles de désherbage des cimetières sont liées à d'avantage de difficulté, car elles requièrent du temps de travail, mais également, car les populations acceptent moins leur rendu.

Retours de la population selon les techniques de désherbage	Retours plutôt	Retours partagés	Retours plutôt	Pas de retours	Total
Absence de désherbage	1	0	0	2	3

Désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique seule ou avec techniques manuelles (binette, manuel)	13	1	5	12	31
Désherbage avec pesticides issus de la chimie de synthèse ou produits de bio contrôle et produits utilisés en agriculture biologique avec techniques mécaniques ou thermiques et techniques manuelles	2	0	1	5	8
Techniques de désherbage manuelles (Binette + manuel)	13	5	2	15	35
Désherbage mécanique ou thermique avec techniques manuelles (binette + manuel)	9	3	3	3	18
Désherbage thermique et/ou mécanique	2	0	0	4	6
Total	40	11	9	41	101

Majoritairement, les communes n'ont pas indiqué de retours de la part des populations, ou alors des retours plutôt positifs. Néanmoins, ces données permettent de voir que les communes appliquant des méthodes de désherbage manuelles n'ont pas plus de retours négatifs que les autres. Au contraire, les retours négatifs sont plus importants pour les communes appliquant une gestion avec des pesticides issus de la chimie de synthèse ou des produits de bio contrôle et des produits utilisés en agriculture biologique.

Si majoritairement les communes se disent satisfaites de la gestion appliquée à leur(s) cimetière(s), nous avons pu voir que les communes appliquant une gestion traditionnelle à l'aide de techniques de désherbage manuelles semblent rencontrer plus de difficultés et de ce fait sont parfois moins satisfaites de la gestion. Ces difficultés sont liées à l'aspect chronophage de ces méthodes et à une acceptation plus difficile de la part des populations, perçus par les communes, mais qui ne semblent pas forcément se vérifier concrètement, cette acceptation de la flore spontanée semble plus délicate sur des surfaces minérales que sur des surfaces végétalisées.

III-Comparaison avec une étude à l'échelle nationale

Afin de comprendre si les tendances que nous avons pu identifier à l'échelle de la Sarthe étaient en cohérence avec la situation des cimetières à l'échelle nationale, nous avons comparé certains résultats avec l'étude de Plante&Cité « paysage et entretien des cimetières », menée en 2016 et publiée en 2017. L'étude nationale de Plante&Cité sur les cimetières et leur gestion s'est déroulée du 25 avril au 15 juin 2016. Elle a obtenu 233 réponses décrivant en tout 254 cimetières différents.

Toutes les questions n'ont pas pu être comparées, car elles n'ont pas toujours été formulées à l'identique.

Il est important de notifier que cette étude représente plus les tendances des grandes villes, car en proportion, elles sont plus représentées que les petites communes.

Il est également important de signaler que les traitements des deux questionnaires n'ont pas été fait de la même façon, ni à la même période. Afin de les comparer, nous avons dû nous adapter à l'étude de Plante&Cité, ce qui explique pourquoi les pourcentages qui servent à la comparaison ne sont pas forcément les mêmes que dans l'étude rendue au CAUE 72. Les chiffres de base sont les mêmes, mais au lieu de ramener l'ensemble des réponses sur 100, comme dans notre étude, nous avons ramené chaque réponse, individuellement, sur 100. Ceci induit donc une modification des pourcentages, lorsque les répondants ont sélectionné plusieurs réponses.

Il est également intéressant de signaler que 12 communes sarthoises avaient participé à cette étude, dont la moitié qui ont également répondu à notre questionnaire. Ci-dessous la liste de ces communes, avec en gras celle ayant également participé à l'étude du CAUE 72 :

- Changé
- Chemiré-le-Gaudin
- Coulombiers
- Crannes-en-Champagne
- La chapelle-Saint-Aubin
- La Guierche
- La Bazoge
- Le Mans
- Mansigné
- Saint-Célerin
- Saint-Mars-d'Outillé
- Vezot

Mesures de protection s'appliquant aux cimetières

L'étude nationale met en lumière que la majorité des cimetières (60%) ne possèdent pas de mesures de protections. Cette tendance est la même sur la Sarthe, où 84% des cimetières sont dans ce cas. Plante&Cité fait remarquer que les mesures les plus courantes sont celles qui portent sur la protection du patrimoine architectural et paysager, ce qui est également le cas pour notre étude.

Usages des cimetières

Si pour l'étude nationale 14% des répondants n'imaginent aucun autre usage des cimetières, celle du CAUE 72 recense 47% de répondants de cet avis.

Les usages qui ressortent le plus souvent dans l'étude de Plante&Cité sont un lieu de promenade puis comme lieu social, pour la nôtre, ce sont également les usages les plus courants, mais leur ordre de citation est inversé.

Ambiance des cimetières

Dans l'étude de Plante&Cité, les cimetières à ambiance minérale sont également majoritaires, c'est l'ambiance de cimetière la plus répandue sur le territoire aussi bien

nationale (60%) que celui du département de la Sarthe (47%). La tendance des cimetières mixtes semble plus implantée sur les 101 cimetières sarthois enquêtés, avec 30%, pour 17% sur les 254 cimetières décrits dans l'étude de Plante&cité. En regroupant les cimetières à ambiance plus ou moins végétale (Paysager, Enherbé et arboré, Arboré et Enherbé) de l'étude de Plante&cité, on obtient 23%, notre étude en compte 15%, la végétalisation semble moins développée sur notre territoire d'étude. Ce qui se confirme par le pourcentage de cimetières en cours de végétalisation, 21% pour l'étude nationale contre 8% pour le département. Une hypothèse serait que ce sont les villes qui végétalisent en priorité leurs cimetières, notre étude en comptant très peu.

Le cimetière a-t-il fait l'objet d'aménagements et/ou travaux dans les 10 dernières années ?

À l'échelle nationale, la majorité (93%) des cimetières ont connu des travaux sur les 10 années précédentes l'étude (2006 à 2016). Ceux-ci correspondent premièrement à l'aménagement d'espaces cinéraires (69%), suivi par la reprise de concessions (57%), des plantations (43%), la réfection des surfaces au sol (43%) et enfin l'enherbement (40%).

À l'échelle du département, seul 48,5% des cimetières ont fait l'objet de travaux sur la période de 2009 à 2019. Ceux-ci correspondaient à la réalisation d'aménagement funéraire (23%), dont la majorité était également l'aménagement d'espaces cinéraires. Ensuite, viennent les travaux paysagers (17%), qui comprennent les plantations et les enherbements. Puis les travaux d'accessibilité, notamment PMR (11%).

Le cimetière fera-t-il l'objet d'aménagements et/ou de travaux d'ici 10 ans ?

Pour la période 2016 à 2026, l'étude nationale recense principalement des reprises de concession (50%), des aménagements paysagers, notamment des enherbements (46%) et enfin des créations d'espaces cinéraires (33%).

Pour la période 2019 à 2029, l'étude sarthoise recense 42,6% de cimetières qui feront l'objet de travaux. Ceux-ci correspondront principalement à des travaux paysagers (23%), à des aménagements funéraires (15%), notamment l'aménagement d'espaces

cinéraires, et enfin des travaux permettant d'augmenter les emplacements disponibles au sein des cimetières (12%) tel que les reprises de concession ou des agrandissements.

Respect dû aux défunts et à la famille et plantes spontanées vous semblent-ils compatibles dans le cimetière ?

Pour l'étude nationale : "Oui" et "Oui, à certaines conditions" correspondent à 80% des réponses, dont 74% de "Oui, à certaines conditions".

Les conditions évoquées sont principalement leurs maintiens à une certaine hauteur (77%), leurs floraisons intéressantes (59%) et enfin, si elles ne sont pas trop nombreuses (42%).

Pour notre étude : "Oui" et "Oui, à certaines conditions" correspondent à 85% des réponses, dont 69% de "Oui, à certaines conditions", ce qui reste dans le même ordre d'idées.

Tandis que pour les conditions d'acceptation, ce sont les mêmes qui sont principalement citées, même si l'ordre est changé, puisque dans un premier temps, c'est le nombre de plantes spontanées qui est cité (45%), puis l'intérêt de la floraison (36%) et enfin le maintien de ces végétaux à une certaine hauteur (40%).

Qui a la compétence cimetière ?

Les cimetières décrits dans l'étude nationale sont en grande majorité (99%) gérés par la commune, c'est également le cas pour les cimetières décrits par notre étude. Le pourcentage restant correspond dans le premier cas à 0,5 % par une intercommunalité et 0,5% par une commune déléguée, et dans le second à 1% par une commune déléguée.

Qui entretient les cimetières ?

Pour l'étude nationale, comme pour l'étude sarthoise, la majorité des cimetières sont entretenus par les agents communaux, 92% pour la première, 94% pour la seconde.

Plante&icité ajoute que dans 10% des cas la commune est aidée par un prestataire privé, c'est le cas pour seulement 4% des communes sarthoises enquêtées.

Missions les plus chronophage :

Selon l'étude Plante&Cité, le désherbage est la mission d'entretien la plus chronophage, suivi par les missions de propreté et de tonte, fauche, tondobroyage. Dans notre étude, les missions de désherbage et de propreté arrivent également en tête.

Technique désherbage :

Selon l'étude nationale, les techniques de désherbage les plus utilisées sont les techniques manuelles (à la main et à la binette) avec 84% de citation, c'est également la tendance observée pour notre étude (68% désherbage manuel et 67% désherbage à la binette).

Ensuite, les tendances de l'étude Plante&Cité placent le désherbage thermique à flamme (39%), les techniques chimiques (35%) et les techniques mécaniques (30%).

Pour notre étude, ces techniques sont bien moins utilisées, l'ordre est le suivant :

Techniques chimiques (39%), technique mécaniques (20%) et techniques thermiques (20%).

Plante&Cité ajoutent que la tendance est majoritairement aux techniques de désherbage manuelles seules (17%), suivi par la combinaison du désherbage manuel et du désherbage chimique (14%) puis désherbage manuel et désherbage thermique à flamme (13%).

Pour les cimetières sarthois enquêtés, c'est principalement les techniques manuelles seules (25,7%) qui sont utilisées, suivie par la combinaison de techniques manuelles et de désherbage chimiques (24,7%), puis le désherbage chimique seul (6,9%) et enfin, le désherbage mécanique combiné à des techniques manuelles (6,9%).

Autres stratégies de gestion de la végétation spontanée

Les communes enquêtées au niveau national évoquent des pratiques d'enherbement (65%), de tonte (65%), de paillage (40%) et de plantation (34%).

Tandis que pour notre étude, la moitié des communes n'utilisant pas d'autres techniques de gestion de la flore spontanée. Cependant, l'ordre d'utilisation de ces stratégies de gestion reste identique, avec l'enherbement (34%), la tonte (32%), le paillage (13%) et les plantations (10%).

Satisfaction des communes

Pour la satisfaction des communes face à la gestion, les 2/3 des communes enquêtées par Plante&Cité sont satisfaites, ce qui est également le cas pour l'étude sarthoise.

Les raisons d'insatisfaction évoquées pour le désherbage manuel, sont les suivantes : "chronophage, rendu aléatoire, difficulté de maintenir le niveau face aux attentes des usagers"

Les inconvénients évoqués pour le désherbage manuel rappellent ceux présents dans notre étude : chronophage, efficacité,...

L'évolution du budget dédié à la gestion

L'étude nationale n'a pas révélé de tendance franche pour l'évolution du budget sur 5 ans, la moitié des répondants indique un budget constant, 1/4 indique une baisse et 1/4 une hausse. Pour notre étude, le choix a été fait d'augmenter à 10 ans la période d'observation. Plus de la moitié indique un budget constant, 30% une hausse et 12% une baisse. Il est important de rappeler que les deux études ne se font pas sur la même temporalité, puisque l'étude de Plante&Cité date de 2016 et que la nôtre s'est déroulée en 2019.

Usages des pesticides

À l'échelle nationale, 62% des cimetières ne font pas l'objet de traitement avec pesticides, pour la Sarthe, la tendance est relativement identique, avec 66%.

Depuis quand les pesticides ne sont plus utilisés sur le cimetière ?

L'étude de Plante&Cité montre que la majorité des cimetières est passée en "Zéro pesticides" depuis 2011. Comme l'étude se déroule en 2016, nous avons comptabilisé le

nombre de cimetières sarthois ayant abandonné l'usage des pesticides entre 2011 et 2016, ce qui nous a donné 14 cimetières, 10 cimetières ont fait cette démarche avant 2010 et 30 l'ont engagé pendant et après 2016. Si un certain nombre de cimetières ont engagé une démarche "zéro pesticides entre 2011 et 2016, la tendance s'est sans doute intensifiée par la suite, notamment avec la loi Labbé en 2017.

Raison(s) d'abandon des pesticides,

Pour l'étude nationale, les 3 principales raisons d'abandon des pesticides sont :

- la préservation de la biodiversité
- la santé des usagers
- l'évolution du projet de paysage

Pour notre étude, les 3 principales raisons d'abandon des pesticides sont :

- La volonté des élus
- L'obligation réglementaire
- La santé des agents

Le contexte réglementaire ayant changé depuis 2016, il est devenu une des principales motivations pour l'arrêt des traitements phytosanitaires. La préservation de la biodiversité n'arrive qu'en 5ème place, suivie par la santé des usagers et l'évolution du projet de paysage est en 8ème place.

Le Règlement du cimetière

Pour l'étude de Plante&Cité, 83% des cimetières possèdent un règlement, pour 49% pour l'étude sarthoise.

Dans l'ensemble, il semblerait que les données que nous avons récoltées dans le cadre de notre questionnaire sur la gestion des cimetières en Sarthe, soient inscrites dans les mêmes tendances que celles de l'étude de Plante&Cité.

Ce qui explique la plupart des décalages, est la différence de répondants. Comme nous avons pu l'expliquer plus tôt, l'étude nationale regroupe plus de répondants, avec une plus grande proportion de villes, alors que la nôtre touche plus des petites communes rurales. Les besoins et les attendues de ces deux publics ne sont pas les mêmes.

IV-Bilan des entretiens au cimetière

Afin de compléter cette étude nous avons décidé de rencontrer des gestionnaires de cimetières, cela nous permettant d'échanger avec eux sur des points précis de l'étude, d'avoir leurs réactions en direct, ce qui nous a parfois permis de mieux comprendre les résultats du questionnaire. Tout en découvrant des cas précis, qui pourront servir d'exemple.

7 communes ont été visitées pour ces entretiens, dont 6 ayant participé au questionnaire.

Cette fiche reprend la liste des entretiens menés dans le cadre de l'état des lieux de la gestion des cimetières, les raisons qui ont poussées à choisir ces communes, ainsi que les principales conclusions qui en ont été tirées pour chacune.

20. Liste des entretiens réalisés

Ci-dessous, les communes rencontrées dans le cadre des entretiens au cimetière :

Auvers le Hamon, le 11 juin 2019, rencontre avec Jean-Pierre LEGAY maire de la commune, Geneviève FOURRIER adjointe, Edith FERRAND et Jimmy REMARS agents espaces verts de la commune.

Savigné-l'évêque, le 12 juin 2019, rencontre avec Olivier RÉTIF adjoint aux réseaux, à l'environnement et au développement numérique.

Le Flée, le 19 juin 2019, rencontre avec Loïc GUILOT adjoint à la voirie et au cimetière.

Laigné-en-Belin, le 20 juin 2019, rencontre avec Bruno LANGLOIS adjoint aux espaces verts et Arnaud CORNILLEAU agent espaces verts.

Fillé, le 20 juin 2019, rencontre avec Loïc TRIDEAU maire de la commune.

Maigné, le 24 juin 2019, rencontre avec Régis LUCAS maire de la commune et Sylvie CHORIN secrétaire de mairie.

Téloché, le 25 juin 2019, rencontre avec Patricia GARDIEN responsable espaces verts et Jérémy BRETTE agent espaces verts.

Souigné-sous-Ballon, le 25 juin 2019, rencontre avec David CHOLLET maire de la commune, Stéphanie COLLET secrétaire de mairie, Francis LETAY adjoints à la voirie et au cimetière, Cyril GUELFF adjoint aux affaires scolaire et Miguel DECHERE agent technique.

La Flèche, le 4 juillet 2019, rencontre avec Jérôme LEGAT directeur adjoint du service technique et du cadre de vie et responsable du pôle environnement, Michèle JUGUIN-LALOYER adjointe au maire, Julien GERVAIS responsable espace vert et cimetière et Frédéric ANDOUARD agent espaces verts.

21. Choix des communes

Afin d'avoir une certaine représentativité, il était nécessaire de choisir des communes de taille variée en nombre d'habitants, avec des profils de cimetières différents. Le choix, s'est également fait en fonction des réponses au questionnaire, en choisissant de contacter des communes ayant tenté des expériences différentes, des communes qui ont connu plus ou moins de difficultés, avec des gestions différentes, mais toujours sans pesticides.

Auvers le Hamon a été choisie car c'est une commune moyenne de 1 568 habitants, qui a réalisé un projet important d'aménagement sur l'extension de son cimetière. C'est également une commune ayant présenté son cimetière comme « paysager » en gestion raisonnée. Il nous a semblé instructif d'en apprendre plus sur ce projet d'extension et ce qu'il a suscité.

Savigné-l'Évêque a été choisie car c'est une grande commune de 4 132 habitants, qui a déclaré avoir un cimetière enherbé et arboré intégrant la création d'un « petit square ». Dans le questionnaire, la commune dit avoir eu des difficultés au départ avec les retours de la population, mais que cela a changé avec le temps. Il nous semblait donc intéressant de comprendre cette évolution.

Le Flée a été choisie car c'est une petite commune de 560 habitants, qui, malgré son absence de réponse au questionnaire, nous a été conseillé pour son cimetière enherbé rencontrant des problèmes de ravinement. C'était l'occasion de découvrir un nouveau lieu et de se confronter aux problèmes et solutions d'une petite commune.

Laigné-en-Belin a été choisie car c'est une grande commune de 2 446 habitants, qui possède un cimetière enherbé et arboré dans lequel de nombreuses initiatives ont été menées (abris pour la faune, paillage, plantations, etc.). De plus, c'est une des communes qui accueillera la manifestation « Jardiner sa ville ou son village » édition 2020. Il semblait donc intéressant de découvrir ces initiatives, leur cadre et leurs retombées.

Fillé a été choisie car c'est une commune moyenne de 1 542 habitants, qui est en cours de végétalisation via l'enherbement, mais qui rencontre des problèmes au niveau de l'acceptation par la population, et qui de plus n'est pas encore entièrement satisfaite de la gestion et de l'aspect de son cimetière. Il nous a semblé utile de comprendre où en était la réflexion sur cette gestion et quelles étaient les problématiques rencontrées lors de cette transition.

Maigné a été choisie car c'est une petite commune de 346 habitants, dont le cimetière est présenté comme mixte (une partie minérale, une partie végétale) ayant opté pour une gestion raisonnée. La commune indique être satisfaite de cette décision et n'avoir rencontré aucune difficulté. Il nous a semblé instructif de comprendre quelles solutions une petite commune a pu mettre en place face à l'arrêt des pesticides et quels ont été les choix réalisés.

Téloché a été choisie car c'est une grande commune de 3 020 habitants, dont le cimetière est présenté comme paysager et qui a indiqué dans l'enquête avoir ouvert le cimetière sur un parc et réalisé un certain nombre d'aménagements. Il nous a semblé intéressant de découvrir un cimetière qui a fait l'objet de nombreux projets et de comprendre quels en ont été les déclencheurs et les aboutissants.

Souigné-sous-Ballon a été choisie car c'est une commune moyenne de 1 172 habitants, qui présente son cimetière comme appartenant à la catégorie "ambiance minérale" avec une gestion raisonnée. La commune a indiqué dans l'enquête être moyennement satisfaite des pratiques actuelles de gestion et avoir rencontré quelques difficultés face à l'arrêt des pesticides, avec notamment des retours parfois négatifs de la part de la population. Il nous a semblé utile de comprendre les difficultés que peuvent rencontrer les communes ayant choisi de conserver un cimetière minéral, et quelles solutions ont pu être testées et mises en place.

La Flèche a été choisie car c'est une très grande commune, de 15 000 habitants, qui regroupe 4 cimetières. Dans le questionnaire le cimetière présenté est dit paysager, géré de manière raisonnée et à priori sans grande difficulté de la part de la collectivité. Il nous a semblé intéressant de découvrir les pratiques d'une commune plus urbaine possédant plusieurs cimetières, afin de comprendre les choix qui ont été fait pour gérer les cimetières.

D'autres communes ont été contactées, mais sans réponse de leur part, ou en l'absence de disponibilités en commun, il n'y a pas eu de suite.

Moncé-en-Belin est une grande commune de 3 482 habitants, qui présente son cimetière comme mixte à gestion raisonnée. La commune nous avait notamment indiqué avoir reçu le label « Terre saine », et qu'elle poursuivait la réflexion sur son cimetière, via notamment un enherbement. Il nous a semblé instructif de découvrir cette réflexion menée sur l'ensemble de la commune.

Beaumont-pied-de-Bœuf est une grande commune de 2 468 habitants, qui est satisfaite de son cimetière en cours de végétalisation et en gestion raisonnée et qui indique ne pas rencontrer de difficultés dans son évolution. Il nous a semblé intéressant de découvrir ce cimetière et les choix qui y ont été faits pour éviter les difficultés.

La Guierche a été choisie car c'est une commune moyenne de 1 074 habitants, qui n'est pas satisfaite de son cimetière minéral en gestion traditionnelle et qui se pose actuellement des questions pour résoudre ces soucis. Il nous a semblé utile de comprendre les problématiques d'un cimetière minéral en gestion traditionnelle dont la commune n'est pas satisfaite.

Mareil-en-champagne a été choisie car c'est une petite commune de 332 habitants, qui, bien qu'elle n'ait pas répondu au questionnaire, nous a été conseillée compte tenu de la réflexion menée sur son cimetière. C'était aussi l'occasion de découvrir un nouveau cimetière, et de se confronter aux problèmes et solutions d'une petite commune.

Saint-Denis-d'Orques est une petite commune de 901 habitants, qui se dit satisfaite de son cimetière à ambiance minérale en gestion traditionnelle. Il nous a semblé intéressant de comprendre le choix de la gestion traditionnelle et de l'ambiance minérale et ce que cela implique pour la commune.

Ci-après, un tableau reprenant les caractéristiques de ses communes qui ont été prises en compte dans leur sélection.

Communes	Auvers-leHamon	Savigné-l'Évêque	Flée	Laigné-en-Bein	Fillé	Maigné	Téloché	Souigné-sous-Ballon	La Flèche
Nombre d'habitant	1558	4 132	560	2 446	1 542	346	3 020	1 172	15 000
Type de cimetière	Paysager	Enherbé et arboré		Enherbé et arboré	En cours de végétalisation	Mixte	Paysager	Minéral	Paysager
Type de gestion	Raisonnée	Traditionnelle		Raisonnée	Raisonnée	Raisonnée	Raisonnée	Raisonnée	Raisonnée
Particularités	Lauréat pour le prix de l'aménagement 2016	Création d'un « petit square »	Commune n'ayant pas répondu au questionnaire, mais qui a été conseillé par un tiers.	Réflexion et projets sur l'écologie du cimetière. Commune accueillant la manifestation « Jardiner sa ville au cimetière »			A ouvert le cimetière sur un parc et réalisé un certain nombre d'aménagements		4 cimetières sur la commune. Réflexion et projets sur l'écologie du cimetière
Difficultés	Importantes	Présente au départ. Évolution des		Négligeables	Présentes	Aucune	Importantes	Difficultés face à l'arrêt des pesticides et aux	Négligeables
Satisfaction	Satisfaite	Satisfaite		Satisfaite	Pas entièrement satisfaite	Satisfaite	Satisfaite	Moyennement satisfaite	Satisfaite

Communes	Moncé-en-Belin	Beaumont-pied-de-Bœuf	La Guierche	Mareil-en-champagne	Saint-Denis-d'Orques
Nombre d'habitants	3 482	2 468	1 074	332	901
Type de cimetière	Mixte	En cours de végétalisation	Minéral		Minéral
Type de gestion	Raisonnée	Raisonnée	Traditionnelle	Commune n'ayant pas répondu au questionnaire, mais qui a été conseillé par un tiers	
Particularités	Label « Terre saine »				
Difficultés	Aucune	Aucune	Négligeables		Présentes
Satisfaction	Moyennement satisfaite	Satisfaite	Pas satisfaite		Satisfaite

22. Conclusion individuelle

Cette partie a pour objectif de dégager les grandes lignes des entretiens en présentant ainsi les points les plus marquants qui ont pu être abordés et les connaissances qui en résultent sur le cimetière.

Auvers le Hamon

Le choix de créer une extension est tout d'abord parti d'un besoin d'espace dans le cimetière, pour avoir de nouvelles concessions. Le projet s'est fait en deux temps, tout d'abord la création de l'extension avec l'aide du CAUE, puis l'enherbement de l'ancien cimetière. La volonté était d'occuper l'espace avec l'herbe et les massifs, pour limiter la place laissée aux adventices, et ainsi réduire les temps de désherbage, la gestion paysagère reste cependant importante sur l'ensemble du cimetière (taille, tonte, débroussaillage) ce qui demande un budget pour payer les agents et qui n'est pas évident à mettre en place pour toutes les communes.

Un espace de repos, avec des bancs a également été rajouté dans l'ancien cimetière, tandis que le nouveau intègre un bâtiment de cérémonie et plusieurs bancs. Des parkings et un espace vert sont également présents à proximité du cimetière. Ce dernier n'est pas encore vraiment aménagé, mais pourrait accueillir des jeux pour enfants et des tables de pique-nique. Il a également été question de mieux relier le cimetière au village via la réfection des routes y menant et le développement de liaisons douces.

Les difficultés rencontrées sont surtout liées à l'ancien cimetière, car il a fallu s'adapter à l'existant. Le nouveau cimetière a intégré la gestion dès la réflexion sur sa conception et les agents ont été invités à participer à cette réflexion. Au niveau de l'acceptation par la population, il y a tout d'abord eu pas mal de scepticisme au démarrage, que ce soit pour l'enherbement que pour la réalisation du bâtiment dans le nouveau cimetière. Aujourd'hui le tout est bien mieux accepté voire apprécié, même s'il reste des personnes insatisfaites. Le cimetière est un lieu très sensible pour les gens qui vont facilement évoquer un besoin d'espace « propre » et respectueux. Il se pourrait que les gens réagissent assez négativement au changement lui-même plutôt qu'au projet, car une fois celui-ci mis en place et bien implanté, les réactions changent positivement.

La commune a choisi d'assumer sa volonté, déjà présente dans l'équipe et partagée entre élus et techniciens. Pour eux, c'est important que la commune montre l'exemple. De plus, les élus souhaitent conserver les 3 fleurs de « villes et villages fleurs ». Pour se renseigner et rapporter des idées, les personnes concernées sont allées voir d'autres cimetières tel qu'à Sargé-Lès-Le-Mans ou Savigné. Pour la collectivité, il est important d'assumer ses choix.

La communication a été importante, à travers le bulletin municipal et des panneaux pédagogiques. La présence d'une association du fleurissement réalisant des conférences a également été un atout, car cela révèle une sensibilité de la population à la végétation. La cohérence de la gestion du cimetière avec celle du reste de la commune est sans doute également d'une grande aide pour la compréhension auprès des gens.

L'entre tombe est un espace qui pose encore question et qui fait l'objet de tests. L'enherbement de cet espace n'est pas forcément la solution la plus adaptée, car il est trop étroit pour une tondeuse, et l'usage de la débroussailleuse projette l'herbe sur les tombes et peut abîmer celles-ci, ce qui peut poser des problèmes avec les familles.

Savigné-l'évêque

L'aspect réglementaire de plus en plus contraignant a amené la collectivité, aussi bien les élus que les techniciens, à remettre en question ses pratiques et à chercher d'autres solutions. La visite du cimetière de Pornichet, totalement végétalisé, apporte certains éléments de réponse. Discuter avec les agents permet de se rendre compte de ce qui est possible de faire. L'arrêt des produits s'est fait très progressivement entre 2014 et aujourd'hui, maintenant même le terrain de foot n'est plus traité.

Le choix s'est orienté vers la fétuque ovine à cause de son action très bloquante au niveau des racines, bien que l'aspect des feuilles ne soit pas exceptionnel, sous forme de petites touffes éparées qui crament assez facilement sous la chaleur. Mais elle fonctionne très bien pour bloquer la pousse des adventices et a un effet compactant sur le sol, ce qui permet de rendre le cimetière plus accessible aux PMR, le sable posant des difficultés d'accès. Son implantation s'est faite directement sur le sable, avec peu de préparation. Le semis a été débuté sur la partie ancienne du cimetière, car il y a moins de visites de familles, donc moins de remarques,

avant de généraliser cette pratique. Selon le technicien, les mélanges pour donner un plus bel aspect demandaient plus d'entretien.

Une partie des allées reste en stabilisé, ce qui en fait un cimetière mixte.

Les élus pensaient peut-être mettre davantage d'arbres, mais ils ont hésité face aux soucis que présentent les racines et les feuilles qui risquent d'abîmer les sépultures.

Les agents ont créé un petit espace de repos avec des bancs, un arbre, des rosiers sur tige... pour amener un peu de végétation. Ceci rentre également dans leur démarche pour les « villes et villages fleuris » et répond à la demande de bancs exprimée par la population. Le cimetière est pour les gens un lieu de balade et de rencontre, surtout pour les habitués qui viennent presque tous les jours.

L'espace entre tombe pose question, des sédums pourraient être implantés entre les « têtes » de tombes. Pour pallier cela, ils utilisent un réciprocatrice (*Outil adaptable sur une débroussailleuse, composé de deux disques dentelé tournant dans le sens opposé l'un de l'autre afin de sectionner l'herbe*) qui permet d'entretenir l'herbe dans des espaces plus étroits sans projeter d'herbe, ni abîmer les monuments.

Le temps de mise en place du projet (réflexion puis pousse) est un temps compliqué avec pas mal de remarques, une fois l'herbe implantée les gens changent de regard. L'acceptation de la flore spontanée reste un problème au-dessus d'une certaine taille (15-20 cm).

Les élus ont mis en place une communication sur l'arrêt des traitements, pour accompagner le changement qui est assez lent. Selon l'adjoint rencontré, c'est une prise de risque dont il ne faut pas avoir peur, une fois passé les premiers moments difficiles de l'implantation, c'est plus aisé. Mais pour cela, il faut une cohésion élus-agents, pour que chacun s'épaule et soutienne le projet.

Le cimetière reste très sensible pour les gens et il faut prendre en main son aménagement, plutôt que de laisser totalement faire face à l'arrêt des pesticides.

Selon lui, l'évolution des cimetières pourrait se faire vers plus de végétal car cela lui semble plus esthétique que les cimetières minéraux, depuis que celui de la commune a changé. Aussi, il pense que cela est plus proche du métier de jardinier que de « badigeonner » de produits, mais également plus respectueux pour les défunts, « En termes de respect des défunts,

finalement, c'est quoi, c'est de cultiver la terre qui est tout autours ou c'est d'empoisonner la terre. »

Le Flée

C'est un cimetière enherbé, avec une allée principale en gravillons, un arbre présent, plus un autre sur une concession, quelques arbustes autour du jardin du souvenir. Le parking récent est entouré de plantation, avec un banc sous un arbre. Le cimetière est très en pente, ce qui cause des problèmes de ravinement de l'allée principale et un souci d'accès PMR qui n'est pas encore fait. La commune manque de moyens pour effectuer ces travaux. Le cimetière a toujours été enherbé naturellement, seule l'allée était traitée avec des produits, ce qui n'est plus le cas depuis un an.

Il y a quelques remarques, mais les gens sont habitués à l'enherbement, c'est plus la présence de « tiges » qui les dérange. Néanmoins, les agents (1 temps complet et 2 mi-temps) ne peuvent pas passer plus de temps sur le cimetière, car il y a d'autres espaces à entretenir sur la commune. Et selon l'adjoint, quoi qu'il arrive, il y aura toujours des remarques. Pour lui, c'est normal qu'un cimetière rural soit enherbé, c'est plus esthétique, et cela coûte moins cher que de minéraliser. Et même s'il était minéralisé, l'herbe pousserait toujours. L'agent préfère tondre que d'arracher l'herbe, d'autant que c'est surtout sur la période avril-juin que cela demande de l'attention.

Les espaces entre tombes posent question, car malgré le fait que sur les nouvelles concessions, les tombes soient collées pour laisser peu d'espace à la plante, il y a quand même des pousses qui sont difficiles à arracher, et avec un outil cela risque d'abimer les monuments.

Laigné-en-Belin

Le projet de cimetière de Laigné-en-Belin est venu du constat qu'en période estivale, le désherbage manuel demandait beaucoup trop de temps et d'intervention. Parallèlement un agent espace vert a suivi une formation sur l'enherbement qui l'a amené à visiter le cimetière parc de Nantes. L'idée est donc venue : plutôt que de passer son temps à arracher l'herbe, autant l'accompagner, un brin d'herbe dans une pelouse ayant moins d'impact visuel que sur une allée par exemple. Il a été décidé de réaliser plusieurs tests, premièrement avec trois mélanges de gazons différents, qui se sont finalement orientés vers le micro trèfle pour son

aspect vert toute l'année. Mais également avec des plantes allélopathiques et entre tombe, qui empêchent la pousse d'autre végétation à leur pied, des sédums avaient été testés, mais cela ne s'est pas révélé concluant, enfin quelques arbres, des plantes grimpantes et des massifs ont été plantés. Le cimetière étant composé de deux parties (l'ancienne et l'extension), les tests ont été réalisés sur les deux zones. Le cimetière demeure une zone en mutation où rien n'est encore codifié concernant la végétalisation, ces tests ont également servi aux fournisseurs. L'allée principale du cimetière est actuellement en sable carrossable, mais pourrait passer en herbe dans le futur.

Pour permettre le succès du projet, il est nécessaire qu'il soit accepté par tous, d'où une communication indispensable. Celle-ci est passée par la présence d'affichettes sur le cimetière, expliquant la démarche, qui mettait l'accent sur le fait que ce sont des tests et que cela est amené à évoluer. Mais également via un échange direct avec les « habitués » du cimetière, afin de comprendre leurs besoins et de les intégrer dans le projet, cela permettait de se confronter à des questions très concrètes telles que « Où est ce qu'on pourra mettre les pots de fleurs si c'est enherbé autour ? ... ». Plus tard des affichettes présentant les plantes implantées ont été mises sur place afin que les gens connaissent et acceptent mieux cette végétation nouvelle.

Au niveau des réactions de la part de la population, il y a eu dans un premier temps quelques remarques, certains usagers ont enlevé l'herbe autour de leur concession marquant une certaine incompréhension du projet. Néanmoins, M. LANGLOIS explique qu'il n'y a pas eu tant de retours négatifs que cela, que finalement on pense à la place des gens en s'imaginant qu'ils ne vont pas aimer, mais on se trompe. Pour éviter que cela soit perçu comme un manque de respect, le cimetière ne doit pas paraître délaissé. Les remarques viennent plus des personnes qui ne sont pas de la commune et qui viennent une fois par an visiter leurs proches, elles n'ont pas connaissance de la démarche. Mais de façon générale, les gens semblent satisfaits, selon M. LANGLOIS, un changement de mentalité s'est opéré ces dernières années de façon collective et mondiale qui va dans ce sens.

Les membres de la collectivité (agents, élus) ont également été à convaincre, car ils avaient besoin de savoir si ça allait réellement marcher. Les gens en général ont besoin d'un exemple qui a fonctionné pour s'y référer, c'est pour cela que Laigné-en-Belin accueille souvent d'autres communes qui veulent visiter son cimetière. Pour que le projet fonctionne, il faut que les élus et les agents soit d'accord et aillent dans le même sens.

Au niveau de l'entretien, il n'est pas certain que cette gestion présente un réel gain de temps (le bilan n'est pas encore fait, car c'est encore trop récent), mais il est certain que le travail est moins pénible et plus agréable pour les agents. De plus, cela ne nécessite pas d'achat de matériel supplémentaire, car toute commune possède une tondeuse. Une réorganisation du travail est nécessaire, les tâches sont mieux réparties et sont plus facilement prévisibles dans le temps, ce qui permet une meilleure organisation.

La démarche étant généralisée sur toute la commune, les gens s'y habituent plus facilement. La commune sert d'exemple, et la gestion écologique se diffuse dans l'espace privé.

Selon M.CORNILLEAU, le passage au « 0 Phyto » est une bonne chose qui a permis de développer de nouvelles techniques, de travailler autrement. Aujourd'hui des insectes sont présents dans le cimetière, la biodiversité a repris sa place.

Pour l'avenir des cimetières en générale, M. LANGLOIS explique que chaque cimetière est différents, et que le vert ne reviendra pas partout, d'autre on fait le choix d'imperméabiliser, d'utiliser d'autre produits ou d'autre machines pour éviter la pousse d'adventice.

Selon eux, il y a un réel besoin d'information, pour aider les gestionnaires à savoir vers qui se tourner pour les conseiller dans leur démarche, mais également chez qui se fournir. Mais également un besoin d'exemples pour s'en inspirer et se rassurer avant de se lancer.

Fillé

Un travail est en cours sur toute la commune pour la gestion différenciée, avec l'aide du CAUE, et notamment sur le cimetière. Pour le moment le cimetière n'est plus traité depuis 7 ans et est laissé en végétalisation naturelle, avec des interventions désherbage à la binette. Mais la pousse naturelle ne tient pas toute l'année, et le couvert végétal n'est pas permanent. Le projet serait d'engazonner certains espaces et de planter des vivaces en entre-tombes.

La population fait des remarques, mais face aux réponses fermes du maire qui défend son projet, il y en a de moins en moins. Il y a un besoin de communication pour expliquer la démarche, pourquoi les pesticides sont arrêtés et quels sont les choix écologiques de la commune. Celle-ci a déjà communiqué via des publications, mais il y a longtemps, et cela a été oublié. Une meilleure communication via des panneaux sur site est en projet, ils sont

nécessaires pour expliquer que cela correspond à une démarche pensée et n'est pas une paresse ou un manque de moyens, le tout est d'éviter une impression de laisser aller, d'abandon. Selon le maire, un vrai travail de pédagogie est nécessaire pour changer le regard des gens sur les plantes spontanées et la biodiversité. Il y aurait une certaine appréhension des espaces naturels non strictement gérés, notamment avec la présence d'animaux tels que les serpents.

L'équipe technique de la commune n'est pas très sensibilisée à la gestion raisonnée, mais les membres sont impliqués dans la démarche et en comprennent les enjeux, néanmoins, cela ne facilite pas la mise en place de cette gestion. Il a été difficile pour eux de passer au binage avec l'arrêt des traitements, ils avaient l'habitude de venir et de tout « mettre propre » en une fois, avec le binage cela n'était pas possible et trop pénible. Il y a également une confusion sur le sens de « gestion raisonnée », le maire l'exprime comme une gestion avec des pesticides utilisés de façon raisonnée « Souvent ''raisonné'', ça veut dire qu'on en met, mais juste ce qu'il faut. »

Le fait de diminuer le désherbage à la binette, ce qui prend du temps, en le remplaçant par la tonte, permet de mieux s'impliquer sur d'autres espaces qui nécessitent un travail manuel, cela se rééquilibre sur toute la commune. Une cohérence de gestion différenciée sur toute la commune permettra également une meilleure acceptation.

Le maire explique que les pratiques funéraires ont changé, qu'il n'y a plus de rites codés comme autrefois. Ceux-ci bien que très strictes, guidaient les gens dans les moments de deuil et dans le souvenir, la vision de la mort est devenue tabou et on a plus tendance à la cacher, à ne pas la montrer ou à en parler.

Les gens vont moins au cimetière, des entreprises proposent même des services pour entretenir et fleurir les tombes à la place des familles. Le maire fait aussi référence à l'usage des produits qui est finalement très récente (depuis 2 ou 3 décennies), avant, la végétation spontanée était beaucoup plus présente, mais depuis, les gens se sont habitués au « net », au « propre ».

Maigné

La collectivité a fait le choix du « zéro phyto » il y a environ 4 ans. Depuis, une partie du cimetière, là où il y a moins de tombes, est enherbé. L'enherbement va sans doute se poursuivre sur d'autres zones, mais pas partout, car certains espaces comme l'entre-tombes, ne sont pas accessibles à la tondeuse. La commune n'a pas prévu d'aller plus loin dans cette démarche.

L'employé communal fait partie du jury des « villes et villages fleuris », ce qui a permis d'aller voir ce qui se faisait ailleurs.

La commune n'a pas mis en place de communication particulière, considérant que les gens voyaient les changements, que les mentalités avaient changé et aussi que la population acceptait mieux la gestion sans pesticides.

Il y a assez peu de retour de la population sur le cimetière, le maire le considère comme étant assez « propre ». Mais selon lui, il est nécessaire d'accepter quelques herbes quand on choisit de ne plus traiter, car c'est impossible de n'en avoir aucune. Néanmoins, ils ne sont pas favorables à une acceptation totale de l'herbe, car cela ne ferait pas « propre » mais abandonné.

Pour lui, les gens n'aiment pas les produits phytosanitaires, et sont donc plutôt favorables à l'arrêt de leur utilisation, principalement chez les nouvelles générations.

Selon eux, les gens ne sont pas prêts d'accepter « comme en Irlande », des cimetières totalement enherbés avec juste une stèle.

L'enherbement étant récent, il est un peu tôt pour établir un bilan. L'arrêt des traitements et le passage à un entretien à la binette sur l'ensemble des espaces publics, a nécessité l'embauche d'une personne supplémentaire à mi-temps. Le budget pour les produits est passé dans l'embauche, voire plus, car la main d'œuvre coûte plus cher.

L'entretien à la binette est fait une à deux fois dans l'année, mais selon le maire « on ne peut pas faire que ça ». D'après lui, c'est le plus écologique, car les techniques d'entretien au chalumeau ou à l'eau chaude consomment, et la chaleur dégagée favorise la germination des adventices.

Selon la collectivité, c'est dans les nouveaux cimetières que le changement se fait, car ils sont adaptés à la gestion sans produits.

Téloché

La commune de Téloché a décidé d'ouvrir son cimetière sur un parc existant en supprimant la haie qui les séparait, ainsi le lieu s'est trouvé très végétalisé d'un coup. Cela a également permis d'ouvrir l'espace et de le mettre en valeur. Suite à l'arrêt des traitements phytosanitaires en 2015, la collectivité a mis en place des mélanges fleuris en pied de mur et en entre-tombes, ce test n'a pas été concluant du fait des retours négatifs lors de la montée en graines des végétaux. Cela a été remplacé par de la pelouse dans les zones en attente et les allées. D'autres travaux ont eu lieu, tels que la mise en valeur de la croix par un pavage, la mise en évidence des portails d'accès et du mobilier du parc par une peinture rouge, la végétalisation par des rosiers du carré militaire. Du ciment a également été coulé entre les têtes de tombes afin de diminuer l'espace à entretenir, du fait que le matériel ne pouvait pas accéder à ces espaces trop étroits. Le cimetière maintenant végétalisé est plus reposant, et une certaine biodiversité y trouve sa place. Les gens continuent à venir au parc, d'autres projets sont en cours, mais attendent la fin de la période électorale pour être mis en place. La collectivité réfléchit même à la mise en place de jeux pour enfants dans la partie parc.

Un gros travail de communication a été effectué afin d'expliquer la démarche

Selon les techniciens rencontrés les communes qui se lancent maintenant peuvent peut-être se permettre d'en faire moins, car on en entend déjà parler dans les médias. Des panneaux pédagogiques ont été mis en place sur différents espaces publics formant un parcours, afin de présenter la gestion qui y est appliquée et pourquoi. Cela permet de faire connaître les méthodes alternatives de gestion aux usagers afin qu'ils puissent les comprendre et les accepter. La commune réfléchit également à pousser plus loin ce concept en conseillant davantage les habitants pour entretenir leurs propres jardins.

Lors de la mise en place des mélanges fleuris un grand mécontentement s'est exprimé de la part de la population, du fait que les fleurs avaient fané, et selon la responsable espaces verts, les gens n'étaient pas prêts à voir cela au cimetière. Néanmoins lorsque ces végétaux ont été retirés, certains habitants sont venus demander pourquoi, car ils appréciaient la floraison.

Selon les habitants, les personnes qui se plaignaient ne connaissaient rien au cycle végétal. Deux personnes croisées dans le cimetière, ont ajouté que lors de l'arrêt des traitements, les agents passaient la moto bêche et que cela projetait du sable sur les tombes. Durant la période de test, les remarques se sont faites plus vives, et cela a été difficile à vivre pour les agents ; des personnes ont même fait venir des journalistes pour dénoncer la gestion du cimetière. Mais maintenant l'aspect du cimetière est globalement accepté par la population. La généralisation de ce type de gestion sur la commune aide sans doute la population. à s'y habituer. Selon la responsable espaces verts, la principale difficulté qu'ils ont pu rencontrer, c'est que dans la réglementation, l'usage des produits phytosanitaires a été interdit dans les communes avant une interdiction effective chez les particuliers, ce qui a entraîné une incompréhension de la part de ces derniers. La façon dont chacun perçoit la mort peut également jouer sur l'acceptation de la population, notamment avec l'ouverture du parc sur le cimetière.

L'entretien se résume à une tonte mensuelle avec un matériel électrique (tondeuse et débroussailleuse) pour éviter le bruit. Pour les équipes, c'est plus simple de passer la tondeuse plutôt que de devoir désherber les allées, le travail est plus agréable. Au niveau du temps d'entretien, le cimetière en demande un peu plus qu'avant, mais avec la généralisation de la tonte différenciée sur la commune, la gestion globale des espaces verts s'équilibre au final. Au niveau du budget, il peut y avoir un investissement de départ pour la végétalisation, mais ensuite, ce n'est pas réellement plus cher, de plus, semer un gazon reste moins cher que de bitumer le cimetière. Tout peut être réalisé en interne, le matériel d'entretien nécessaire (tondeuse, débroussailleuse) est généralement déjà en possession des services techniques. Et même si l'installation d'un gazon n'est pas possible pour la commune, un verdissement naturel peut être mis en place facilement. Pour les agents, il est un peu plus long de tondre que de passer les produits, mais c'est surtout un gain énorme pour la protection de l'environnement, d'eux même et du public.

Selon la responsable espaces verts, les générations qui ont plus de 55-60 ans aujourd'hui connaissent déjà la gestion sans produits phytosanitaires, car elle existait quand ils étaient jeunes. Tandis que les générations qui ont suivi sont « nés avec l'arrosoir à la main », ce qui sous-entend qu'elles n'ont connu que ça, et qu'il faut ainsi réapprendre à faire autrement. Selon les techniciens rencontrés, à l'avenir, les cimetières seront divisés en deux catégories, ils seront soit végétalisés soit totalement bétonnés.

Ils conseillent aux autres communes d'être elles-mêmes convaincues du bien-fondé de leur projet pour pouvoir le défendre. Les informations sont à priori faciles à trouver que ce soit sur Internet ou près de personnes ressources (commerciaux, communes ayant réalisé des tests). En étant convaincu il est plus facile de trouver les bons arguments pour répondre aux éventuelles remarques.

Souigné-sous-Ballon

La commune de Souigné-sous-Ballon a fait le choix d'abandonner les produits phytosanitaires en 2014. Depuis, l'entretien du cimetière se fait intégralement à la binette, notamment avec une binette maraîchère de 30-40 cm de large. Pour l'instant, il n'y a pas de projet concret sur le cimetière, mais l'idée de trouver une alternative au sable et de végétaliser le lieu fait son chemin. Pour cela, le problème reste le relevage de certaines tombes qui est en cours, et qui va nécessiter le passage d'engins, ce qui n'est pas favorable à la pousse de végétaux, ceci ne sera plus un souci une fois réalisé. Mais également une problématique sur la durée, certaines des concessions familiales s'ouvrent sur le devant, c'est-à-dire qu'il est nécessaire de creuser l'allée en cas d'inhumation.

La commune est allée se renseigner auprès des agents de Coulaine afin de voir les possibilités. Les techniciens se posent beaucoup de questions sur la façon de procéder, la collectivité a besoin de conseils pour savoir comment démarrer ce projet, mais surtout pour mettre en place une communication qui permette l'acceptation du projet.

Voici des exemples de questions que peuvent se poser les gestionnaires de cimetière :

- Comment on peut ensemercer ? Est-ce qu'il faut gratter le sable, pour remettre une structure de manière à ce que le végétal repousse correctement, ou, est-ce que l'on peut utiliser directement le sable ?
- Est-ce qu'on fait le choix de la végétalisation spontanée ? Mais qu'est-ce qui va venir comme essences ?
- Comment gérer le passage d'engins ?
- Comment éviter une période de transition difficile ?
- Quelle solution pour les entre-tombes ?
- Quelles plantes utiliser pour qu'elles respectent la hauteur acceptée par les populations ?
- Comment faire accepter le végétal aux gens ?

Selon ces questionnaires, la population trouve la présence d'herbe « pas propre », cependant, il semblerait qu'ils reçoivent moins de remarques dernièrement. Cela peut être dû à l'attention qu'ils portent au lieu, ou à une prise de conscience de la part des visiteurs suite à l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires. Malgré ça, quelques remarques persistent : pour eux, la législation est encore récente et tout le monde n'a pas encore bien compris les enjeux écologiques sur les espaces publics, les gens sont habitués à l'absence d'herbe. Pour Stéphanie COLLET secrétaire de mairie les personnes qui font le choix d'une concession sont plus réticents à l'herbe que ceux qui ont fait le choix du jardin du souvenir ou des columbariums, car ils souhaitent que la tombe et ses abords restent « propres ». Cependant, les gens semblent de moins en moins s'impliquer dans l'entretien de leurs concessions. Le maire rappelle que l'entretombe appartient aux concessions et que c'est normalement à leurs propriétaires de l'entretenir. Pour l'agent présent, c'est peut-être une question de génération, les jeunes accepteraient mieux la présence d'adventices que les plus âgés.

Selon le responsable espaces verts, l'entretien d'un gazon prend du temps. L'agent présent, ayant travaillé dans une autre commune, a pu témoigner de son expérience de passage au gazon dans le cimetière. Pour lui, on gagne du temps, car de grandes zones non utilisées ne sont plus à « gratter » et l'aspect esthétique est conservé en permanence. Il ajoute que le travail est ainsi moins pénible, et que le désherbage manuel, c'est « la corvée ».

La Flèche

La commune de la Flèche possède 4 cimetières qui n'ont pas les mêmes profils. Le cimetière Saint Thomas est un cimetière paysager très végétalisé, c'est sur ce site que se base le questionnaire ainsi que la plupart des échanges avec la commune. Le cimetière Sainte-Colombe est un cimetière en sable avec une extension en cours de végétalisation, les cimetières Verron et Saint-Germain du Val sont en herbés, avec quelques plantations.

La prise de conscience au niveau de la collectivité s'est faite au début des années 2000, suite à la création du service espaces naturels et à la réflexion sur la ressource en eau et le besoin de la préserver. Le « zéro phyto » a été adopté sur l'ensemble de la commune dans cette optique, et avec la volonté de protéger les agents. Les étapes qui ont suivi cet arrêt des traitements et qui ont mené au résultat actuel, ont tout d'abord été des phases de « combat

» de la flore spontanée. Cette période est décrite comme très fastidieuse et très décourageante, pour entretenir un carré du cimetière, il fallait une semaine entre le binage et le ramassage de l'herbe. Ensuite, est venue la volonté d'accompagner ce « verdissement ». La dernière étape, en cours actuellement est l'artificialisation du « verdissement », c'est à dire qu'au lieu d'arracher ou de laisser faire, les agents se sont mis à semer, à planter afin de créer le cadre végétal du cimetière. Des expérimentations sont toujours en cours, les équipes réalisent des tests en mettant en place certains végétaux par exemple et voient au fur et à mesure si cela convient avant de l'exporter sur une autre partie du cimetière, ou dans un autre cimetière de la commune. Le choix se porte volontiers sur des matériaux plus écologiques et sur des essences végétales favorisant la biodiversité.

Les agents ont la volonté d'améliorer constamment le cadre paysager pour les usagers, du fait d'expérimentations diverses, une certaine variété paysagère existe au cimetière. La collectivité est très satisfaite de ne plus utiliser de produits, et l'est encore plus quand elle voit l'évolution positive des retours de la part des usagers. Ce projet a également permis d'améliorer les compétences des agents et de valoriser leur travail.

La communication a été importante tout au long du projet, elle est passée par le journal municipal, par des événements tel que « La semaine du développement durable » avec des visites de cimetières, ou encore lors de réunions publiques. Des panneaux ont été mis en place lors des aménagements pour éviter que les usagers ne les abîment en ne les remarquant pas. Un programme de formation a également été mis en place il y a 10 ans pour accompagner les élus comme les techniciens dans cette démarche.

Lors de la période de « combat » de la flore spontanée, de nombreuses remarques ont émané de la population, surtout parce que l'herbe arrachée restait plusieurs jours sur place avant d'être ramassée. Aujourd'hui il y a plus de retours positifs, les gens considèrent le cimetière comme un parc où il est possible de venir se balader, s'asseoir sur un banc, discuter, passer un moment à l'ombre... Il reste toujours des remarques, que ce soit sur le cimetière ou sur le reste de la ville, car l'acceptation de l'herbe est toujours délicate. L'important est de ne pas susciter un sentiment d'abandon.

Cette évolution du cimetière a entraîné un changement dans la façon de travailler, cela reste un travail pénible (travail physique, exposition aux conditions climatiques), mais selon les

agents, il est plus agréable de passer la tondeuse que d'utiliser la binette. L'enveloppe budgétaire qui était utilisée pour les traitements a été conservée telle quelle (6-7 mille €) et utilisée pour de l'emploi social et solidaire, et pour accompagner l'équipe dans la gestion du verdissement spontané

Aujourd'hui, la collectivité souhaite passer au matériel électrique pour ne pas déranger les passants, les réflexions pour l'amélioration du cimetière sont maintenant les mêmes que sur les autres espaces publics de la ville.

Selon les représentants de la commune présents, il est impératif de faire preuve de persévérance et de patience, de mettre en place des actions de pédagogie pour le public et des formations pour les élus comme pour les techniciens. Les équipes doivent être convaincues afin de permettre le succès du projet. La complémentarité élus-techniciens est importante pour que chacun accompagne cette évolution. La commune évoque le besoin de faire changer le regard des gens sur la flore spontanée et de recadrer la notion de « propre ».

Pour eux, le contexte actuel est favorable à un changement de gestion, le contexte réglementaire est tourné vers l'arrêt des traitements et d'autres communes ont déjà réalisé des tests et peuvent ainsi servir d'exemple, en évitant de reproduire des erreurs qui ont déjà été solutionnées ailleurs.

Cependant, tous les cimetières ne peuvent pas être végétalisés au même niveau. Selon la place disponible et la possibilité, ou non, d'agrandissement, il y aura plus ou moins de place pour le végétal. Pour un petit cimetière, il faudrait se contenter de gazon et de quelques plantations ayant peu d'emprise au sol, quand, pour un plus grand cimetière, les communes pourront se permettre la présence d'arbres imposants et de massifs volumineux.

Conclusion générale de l'étude

Cette partie a pour objectif de présenter les conclusions générales, issues de l'analyse des entretiens et des réponses au questionnaire dans leur ensemble. Seront présentées ici les tendances qui sont apparues au cours de l'étude. Il est important de rappeler que ces conclusions sont réalisées à partir d'un petit échantillon de communes sur le territoire de la Sarthe. Cet échantillon se veut représentatif, mais correspond à une portion du territoire et ne prend donc pas en compte tous les cas de figure possible.

Nous avons pu voir à travers cette étude que les cimetières sarthois présentent les profils suivants :

- Des cimetières à ambiance minérale, avec très peu de végétation qui sont gérés de façon « traditionnelle ». Ils sont encore souvent désherbés à l'aide de pesticides, mais face à l'arrêt progressif des produits phytosanitaires, la gestion s'oriente le plus souvent vers une gestion manuelle. Cette gestion ne permettant pas d'obtenir le même résultat que l'usage de pesticides et étant plus chronophages, les communes peuvent en être moins satisfaites.
- Des cimetières en cours de transition, qui sont rendus à des niveaux différents de végétalisation. Les communes cherchent à diminuer les espaces à désherber et/ou à créer un cadre végétal, et s'orientent vers les deux catégories suivantes.
- Des cimetières de communes qui ont choisies de l'enherber tout ou parti, sans créer de cadre végétal plus important. Ce choix d'enherbement est fait pour diminuer l'espace à désherber afin de faciliter la gestion.
- Quelques cimetières très végétalisés, dont les communes ont choisi de créer un réel cadre végétal souvent dans une démarche écologique doublé d'une réflexion pour diminuer les espaces à désherber.

Les communes sarthoises sont principalement des petites communes, avec moins de 3000 habitants. Cela peut impacter la gestion des cimetières dans le sens où les moyens qui y sont consacrés peuvent y être moins importants que pour des communes plus habitées. Néanmoins, cela ne doit pas être un frein à une végétalisation de leur cimetière, bien au contraire.

Selon une partie des personnes enquêtées, le contexte actuel est favorable à un changement de gestion des cimetières, comme des autres espaces des communes. La réglementation est

de plus en plus défavorable à l'usage des produits phytosanitaires et impose des contraintes difficiles à tenir à ceux qui souhaitent continuer à traiter.

Les médias parlent depuis longtemps du développement durable, d'écologie, de réchauffement climatique, ce qui fait que les usagers en ont forcément entendu parler. Même si tout le monde ne se sent pas impliqué, les nouvelles pratiques de gestion plus écologiques des espaces, sont de plus en plus connues et acceptées. La population voit ces changements sur sa commune ou sur d'autres et s'y habitue.

D'autres communes ont déjà fait un gros travail en testant des techniques de gestion et des essences végétales. Elles peuvent servir d'exemple pour les autres, en les conseillant et ainsi permettre d'éviter certaines erreurs. Les communes qui n'ont pas entamé leur transformation du cimetière disent avoir besoin d'exemples, de conseils afin de se convaincre des résultats possibles. Les plus gros questionnements sont liés à la communication à mettre en place.

En effet, une des principales craintes reste la réaction des habitants face à la période de transition du cimetière. Il pourrait être intéressant de leur proposer des actions participatives à mettre en place avec leur population, que ce soit pour penser le projet avec elle, pour réaliser les travaux ou encore pour mettre en place des journées collectives d'entretien du cimetière. Ou alors des actions de pédagogies si la collectivité ne souhaite pas impliquer la population dans la démarche. Quel que soit le projet, la communication reste indispensable pour permettre aux habitants de comprendre la démarche de la commune, il serait intéressant de leur présenter des exemples fonctionnels.

Mais les communes ont également des questions techniques, notamment sur les solutions de gestion de l'espace entre-tombes, sur le choix des essences adaptées au cimetière, et sur la façon de préparer le temps de transition avant l'implantation du projet, etc.

Il est nécessaire que les équipes soient convaincues afin de porter le projet et de le défendre face aux éventuelles remarques. Les élus comme les techniciens doivent être porteurs et se soutenir les uns les autres pour que le projet réussisse. L'idéal étant d'organiser des formations où élus et techniciens soient invités, afin que la même information soit délivrée à tous.

Des formations aux méthodes alternatives de gestion seraient intéressantes, car de nombreuses communes ont indiqué ne pas en avoir réalisé avec les équipes des espaces verts. Les entretiens ont révélé que c'était souvent à l'occasion de ce genre de formation que les gestionnaires découvraient des exemples leurs donnant des idées pour leur propre cimetière, certaines décisions de végétalisation sont souvent parti de là.

Ce besoin de formation se perçoit également dans notre enquête, il existe une confusion sur la gestion « raisonnée », un élu nous en a parlé en disant que c'était une gestion avec juste ce qu'il fallait de pesticides, permettant une utilisation raisonnée de ceux-ci. Le questionnaire à montrer qu'un certain nombre de cimetières en gestion « raisonnée » étaient traité avec des produits phytosanitaires.

De nombreuses communes nous ont parlé de l'importance d'éviter de créer une impression d'abandon du cimetière, c'est un lieu sensible pour les gens qui demande donc à être « bien entretenu ». C'est-à-dire que les usagers doivent percevoir l'attention que porte la commune au lieu, quelle que soit la gestion choisie. La hauteur des tiges des végétaux semble être l'élément le plus gênant pour les usagers.

De manière générale, les communes ayant pris le parti de la végétalisation en sont satisfaites. Les retours de la part de la population ont souvent suivi le même schéma ; d'abord beaucoup de réticence au démarrage, avec des incompréhensions. Puis, à force d'explications, de communication et de pédagogie, les retours négatifs sont moins nombreux, et des remarques plus positives se font jour. Il y aura toujours quelques retours négatifs auxquels il ne faut pas forcément se fier, car les gens, ont plus tendance à s'exprimer quand ça ne va pas que quand ça va bien. Pour 2 ou 3 personnes non convaincues, il y a peut-être des dizaines qui apprécient l'évolution du cimetière, mais qui ne viendront pas forcément le dire aux agents ou en mairie.

L'aménagement végétal du cimetière peut demander du temps et de l'argent, mais en général pas beaucoup plus que pour une gestion sans produit phytosanitaire et à la binette. Les agents reviennent parfois plus régulièrement au cimetière, mais y restent moins longtemps qu'avec la gestion manuelle. Les communes concernées nous ont parlé d'une réorganisation du travail, d'un planning plus prévisible et surtout d'un travail plus agréable et plus en phase avec les tâches de jardinier. Certains ont parlé d'une montée en compétence et d'une valorisation du travail des agents. Surtout, un des avantages avancés est la préservation de la santé des agents et du public, du fait de l'abandon des produits phytosanitaires. Les communes ayant réalisé une transformation végétale importante de leur cimetière évoquent également le retour de la biodiversité, cela peut être favorisé par un choix de végétaux adaptés et la mise en place d'abris pour la faune.

L'objectif de végétaliser le cimetière est de réduire les espaces à désherber, ainsi la tonte remplace le binage. Les adventices se camouflent mieux dans un décor verdoyant que sur un sol nu. Des espaces tel que les entre-tombes (côté et arrière des pierres tombales) posent des soucis à nombreuses collectivités. Certaines ont imperméabilisé cet espace pour éviter l'implantation de végétaux, mais sur le long terme la végétation trouvera forcément un chemin. De plus, il est nécessaire de conserver le plus possible d'espaces où l'eau puisse s'infiltrer. D'autres les ont enherbés, mais la plupart des outils utilisés ne sont pas adaptés à des espaces si réduits, d'autant qu'il faut éviter d'abîmer les tombes à proximité. Pour plusieurs communes, le choix s'est porté vers la mise en place de plantes couvre-sol ou allélopathiques (*plantes libèrent des composés phytotoxiques dans l'environnement du sol, ayant un effet nocif sur les plantes voisines et empêchent la croissance d'autres plantes.*) afin d'occuper l'espace et d'inhiber la pousse d'adventices. Cela permet de ramener une floraison dans le cimetière, mais cela peut gêner certains usagers, si elles dépassent la hauteur de la pierre tombale. Bien que cela n'ait pas été abordé, il est possible que les visiteurs aient parfois besoin de faire le tour de leurs concessions, afin de la nettoyer sans monter dessus par exemple, cela est à prendre en compte dans l'aménagement.

Le besoin actuel est de faire évoluer le regard des gens sur la flore spontanée, et sur la notion de ce qui est « propre » ou non. Ce terme est souvent employé pour désigner des espaces où la flore spontanée se développent, mais il est possible que cela désigne l'aspect non contrôlé de la pousse des adventices et leur aspect « disséminer », « non-luxuriant », contrairement à un aménagement ou à une végétation spontanée installée depuis longtemps.

La communication et la pédagogie sont indispensables pour atteindre cet objectif, les communes qui se sont lancées en ont beaucoup mis en place, sous des formes différentes (publication, évènements, visites). Les élus comme les agents sont souvent interpellés et doivent justifier des choix opérés, afin que chacun les comprenne. L'important est d'expliquer la démarche, pourquoi ces choix sont faits, le fait que cela soit un test et que se sera amené à évoluer selon les résultats. Ainsi, les usagers comprennent la réflexion et les problématiques auxquelles la collectivité fait face, et peuvent apporter leur contribution au projet.

Les raisons évoquées par les communes pour justifier les réactions des usagers face à la présence de plantes spontanées, sont premièrement l'habitude d'une gestion intensive, qui était en place ces dernières décennies. Pour certains, il y a un clivage de génération, entre les

plus jeunes qui seraient plus sensibilisés à la biodiversité, et leurs aînés qui le seraient moins. Mais cela n'est pas vérifié par notre étude. Il se pourrait que cela soit plus complexe et lié à plus de paramètres : âge, éducation, métier, sensibilisation à l'environnement, lieu d'habitation, etc.

Les cimetières sont souvent utilisés comme lieu de rencontre par les habitués, d'autant plus quand leur cadre végétal leur donne la fonction d'espace vert. La présence de bancs, d'espaces ombragés, de végétaux permet de créer un cadre esthétique et propice à l'apaisement. Ce qui permet également aux agents d'échanger avec les visiteurs. Ils montrent une certaine satisfaction à faire découvrir aux publics des plantes ou des techniques qu'ils pourront réutiliser chez eux. Les communes trouvent important de montrer l'exemple aux habitants, pour gérer leurs espaces verts. La question de l'accès PMR est souvent revenue car rendu difficile par l'épaisseur de sable ; les collectivités s'interrogent sur le meilleur choix à faire.

En dehors du cadre de la gestion, il serait intéressant de proposer aux communes de travailler sur la mise en valeur de leurs cimetières, cela peut passer par le cadre végétal et la réalisation d'actions en faveur de la biodiversité et de l'environnement, mais également à travers leur patrimoine funéraire. Faire appel à des associations spécialisées pourrait permettre à la fois de réaliser cette mise en valeur, tout en réalisant des actions participatives avec les habitants sur le cimetière. Cela pourrait créer un attachement au lieu et permettre de développer une dynamique autour du cimetière.

Laigné en Belin

Cimetière(s) : 1

Adresse : Rue de Maridort

Répondant(s) : Bruno LANGLOIS, adjoint au maire chargé du fleurissement et de l'aménagement de l'espace

Nombre d'habitants : 2 446

Profil du cimetière

Surface : 0,21 ha

Période de création : 1800 - 1950

Année d'extension : 2010 - Raccordées directement

Ambiance : Cimetière enherbé et arboré

Protection(s) : /

Gestionnaire(s) :

- Arnaud CORNILLEAU, jardinier communal
- Carole DORLÉANS, jardinière communale

Paysage du cimetière

Présence végétale :

- Arbres peu nombreux
- Présence d'arbustes isolés, de haies, de plantes grimpantes

Type de surface :

Type de surface	Gravillons	Sable	Terre	Pavés	Herbe	Plantes couvre-sol	Enrobé	Béton
Allée principale								
Allées secondaires								
Espaces inter-tombes/cavernes								
Espaces entres allées et tombes/cavernes								
Espaces en attente								

Changement(s) du cimetière

- Passé : Enherbement des allées, plantations d'arbres et arbustes, plantations de plantes couvre, plantes allélopathiques pour atteindre le zéro phyto, reverdir le secteur, amener de la biodiversité
- Futur : /

1. Type d'emplacement et taux d'occupation

Emplacements	Quantité	Taux d'occupation
Terrain(s) commun(s)	30+	50-80
Concessions pleine terre	30+	80-100
Concessions caveaux	30+	80-100
Cavurne(s)	20-30	20-50
Columbarium(s)	20-30	20-50
Jardin(s) du souvenir	1-10	
Ossuaire(s)	1-10	

Procédure de reprise des concessions : En cours

2. Gestion

Dite « Raisonnée »

Technique(s) de désherbage :

- Binette
- Manuel

Autre(s) technique(s) de gestion de la flore spontanée :

- Enherbement
- Plantation
- Paillage
- Tonte

Classement des missions d'entretien du plus au moins chronophage :

3. Propreté
4. Désherbage
5. Tonte/fauche
6. Taille
7. Soufflage/ramassage feuilles
8. Plantation/ aménagement

Usage de pesticides : oui/ **non** 2013

Raison(s) d'abandon des pesticides :

- Volonté des élus
- Santé des agents
- Santé des usagers
- Choix d'une gestion écologique
- Préservation de la biodiversité
- Evolution du projet de paysage dans le cimetière
- Pollution des eaux

Difficulté(s) rencontrée(s) : Négligeables "acceptation par les usagers de la présence d'herbes dans le cimetière"

Solution(s) mise(s) en place : Réaménagement du cimetière

Qui entretient : Régie communale

Nombre d'agent(s) d'entretien : En temps normal : 2-3 Dates particulières : 2-3

Formation : Formation professionnelle dans les domaines du paysage et/ou du végétal

Formation aux méthodes alternative de gestion avec l'équipe : /

Budget consacré à la gestion : Pas de budget spécifique, mission générale des services techniques

Évolution du budget : Constant

Satisfaction de la collectivité : Oui "Elles permettent de limiter l'intervention des jardiniers"

Retour(s) de la population : "Très positif"

Communication

Moyen(s) de communication mis en place lors de changements au sein du cimetière :

- Via les agents présents sur le site
- Via un affichage directement sur site
- Via le bulletin municipal

Moyen(s) de communication mis en place « au quotidien » sur le cimetière : /

Initiative(s) particulière(s)

Mise en place d'abris pour la faune et/ou nichoirs



(A) Extension du cimetière, enherbée et plantée d'arbres. Au fond un espace cinéraire avec cavurnes et columbariums.

(B) Allée principale en gravillons, axe Nord-Sud
(C) Entre-tombes plantés de plantes alléopathique

(D) Espace libre entre rangée de tombes, enherbé et planté d'arbre

(E) Allée principale enrobée puis en gravillons, axe Est-Ouest

(F) Espace cinéraire de la première partie du cimetière, avec columbariums

(G) Espace cinéraire de la première partie du cimetière, avec jardin du souvenir

Keywords: cemeteries, landscape, landscape maintenance, pesticide, crop protection products, environment, questionnaire, interviews

RÉSUMÉ

Ce document a pour objet l'état des lieux de la gestion des cimetières sur le département de la Sarthe. L'objectif étant de comprendre la situation des cimetières sarthois afin que le CAUE 72 puisse réaliser une journée d'information auprès des collectivités. Cela permettant aux communes de découvrir les possibilités qui s'offrent à elles afin d'adapter la gestion de leur(s) espace(s) funéraire(s) aux exigences sociales et environnementales actuelles.

A travers l'étude de l'évolution des cimetières, dans leurs usages, leurs paysages, leur histoire et leur législation nous avons pu appréhender ces lieux si particuliers. Grâce à la réalisation d'un questionnaire et de plusieurs entretiens, nous avons compris la situation globale des cimetières sarthois, tout en découvrant des exemples particuliers. Nous aborderons ici la méthodologie de cette enquête et les conclusions que nous avons pu formuler grâce à ses résultats. Enfin nous développerons certaines perspectives d'avenir pour les cimetières de la Sarthe et d'ailleurs.

Cette étude a permis de réaliser un document bilan reprenant l'ensemble des résultats de l'état des lieux de la gestion des cimetières en Sarthe, ainsi que des fiches cimetières pour chaque commune ayant répondu au questionnaire, permettant au CAUE 72 de constituer une base de données des cimetières de son territoire.

Mots-clés : cimetières, paysage, gestion, pesticides, produits phytosanitaires, écologie, questionnaire, entretien

ABSTRACT

The purpose of this document is to establish a situational analysis of the management of cemeteries and burial grounds in the county of Sarthe. Its purpose is to understand the situation of the cemeteries of Sarthe so that the CAUE 72 can do an information day for the local authorities. It will allow the municipality to discover the different options they have in order to adapt the cemeteries landscape maintenance to the current social and environmental expectations.

Through the study of cemetery development, in their use, their landscape, their story and their legislation, we can apprehend better those places that are so specific. Through the realization of a questionnaire and several interviews, we understood the global situation of the cemeteries in the county of Sarthe, while discovering some specific examples.

We will be discussing about the methodology of this survey and the conclusion we were able to make with its results. Finally, we will develop some prospects for the future of cemeteries in Sarthe and elsewhere.

This study has helped establish an assessment document which reviews all the conclusion we made from the situational analysis of the management of cemeteries and burial grounds in the county of Sarthe, as well as descriptive sheets of cemeteries for each town that answered to our questionnaire. This has helped the CAUE 72

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00



ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Paola GRANIER
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **30 / 08 / 2019**

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

